



ASSEMBLEA DI  
CORSICA

# RESUCONTU IN EXTENSO 2024 COMPTE RENDU IN EXTENSO 2024



MANDATURA 2021-2028 / MANDATURE 2021-2028



**3<sup>ZA</sup> SESSIONE STRASURDINARIA  
DI L'ASSEMBLEA DI CORSICA  
25 è 26 di LUGLIU di u 2024**

**3<sup>ème</sup> SESSION EXTRAORDINAIRE DE L'ASSEMBLEE DE CORSE  
25 et 26 JUILLET 2024  
1<sup>ma</sup> GHJURNATA / 1<sup>ère</sup> JOURNÉE**



**3<sup>ZA</sup> SESSIONE STRASURDINARIA DI U 2024  
25 È 26 DI LUGLIU DI U 2024  
3<sup>ÈME</sup> SESSION EXTRAORDINAIRE DE 2024  
25 ET 26 JUILLET 2024**

**SUNTA di u GHJOVI u 25 di LUGLIU di u 2024  
SOMMAIRE DU JEUDI 25 JUILLET 2024**

<b>Ouverture de la séance des questions orales à 10h00</b>	
<b><u>QUISTIONE URALE / QUESTIONS ORALES</u></b>	
<b>Question n.° 2024/E3/034 - Situazione di u sistema elettricu corsu - Estate 2024</b> , posée par M. Pierre POLI au nom du groupe « Avanzemu »	<b>12</b>
Réponse de M. Julien PAOLINI, Conseiller exécutif, Président de l'Agence d'Urbanisme et d'Énergie de la Corse	<b>13</b>
<b>Question n° 2024/E3/038 - Isolation thermique des établissements scolaires</b> , posée par M. Ghjuvan'Santu LE MAO au nom du groupe « Fà Populu Inseme »	<b>16</b>
Réponse de M. Julien PAOLINI, Conseiller exécutif, Président de l'Agence d'Urbanisme et d'Énergie de la Corse	<b>17</b>
<b>Question n° 2024/E3/035 - Rotations maritimes Corse / Sardaigne en berne, que faisons-nous ?</b> posée par Mme Véronique PIETRI au nom du groupe « Core in Fronte »	<b>19</b>
Réponse de Mme Flora MATTEI, Conseillère exécutive, Présidente de l'Office des Transports de la Corse	<b>21</b>
<b>Question n° 2024/E3/033 - Situazione di u cinema « Bel Aria » à Vintiseri</b> , posée par Mme Vanina LE BOMIN, au nom du groupe « Avanzemu »	<b>24</b>
M. Julien PAOLINI, Conseiller exécutif, Président de l'Agence d'Urbanisme et d'Énergie de la Corse	<b>25</b>

<b>Question n° 2024/E3/036 - Pà una vera pulitica di saluta pà u Suttanacciu</b> , posée par Mme Marie-Claude BRANCA au nom du groupe « Core in Fronte »	<b>27</b>
Réponse de Réponse de Mme Bianca FAZI, Conseillère exécutive en charge du Social et de la Santé	<b>29</b>
<b>Question n° 2024/E3/039 - Action du GIRTEC</b> , posée par Mme Vannina CHIARELLI-LUZI au nom du groupe « Fà Populu Inseme »	<b>32</b>
Réponse de M. Gilles SIMEONI, Président du Conseil exécutif de Corse	<b>32</b>
<b>Question n° 2024/E3/037 - Le CTPNAF est-il un outil au service de l'agriculture ou de l'urbanisation ?</b> posée par Mme Serena BATTESTINI au nom du groupe « Core in Fronte »	<b>38</b>
Réponse de M. Dominique LIVRELLI, Conseiller exécutif, Président de l'Office du Développement Agricole et Rural de Corse	<b>39</b>
<b>Question n° 2024/E3/040 - Mesure « Retour des talents »</b> , posée par M. Hervé VALDRIGHI au nom du groupe « Fà Populu Inseme »	<b>43</b>
Réponse de M. Alex VINCIGUERRA, Conseiller exécutif, Président de l'Agence de Développement Économique de la Corse	<b>44</b>
<b>Ouverture de la séance publique à 11h24</b>	
<b>Secrétaire de séance : M. Don Joseph LUCCIONI, appel nominal</b>	
<b>Discours de Mme Marie-Antoinette MAUPERTUIS, Présidente de l'Assemblée de Corse</b>	<b>47</b>
<b>Discours de M. Gilles SIMEONI, Président du Conseil exécutif de Corse</b>	<b>50</b>
<b><u>RAPORTI DI A PRESIDENTE DI L'ASSEMBLEA DI CORSICA / RAPPORTS DE LA PRÉSIDENTE DE L'ASSEMBLÉE DE CORSE</u></b>	
<b>Raportu n° 193 : Approvazione di u prucessu verbale di a sessione di l'Assemblea di Corsica di u 27 di ghjugnu di u 2024</b>	
<b>Rapport n° 193 : Approbation du procès-verbal de la session de l'Assemblée de Corse du 27 juin 2024</b>	

Présentation du rapport de l'Assemblée de Corse par Mme Marie-Antoinette MAUPERTUIS, Présidente de l'Assemblée de Corse	52
<b>VOTE rapport</b>	52
<b>Raportu n° 199 : Designazioni di i membri di l'Assemblea di Corsica per sede à u Cunsigliu d'amministrazione di l'Agenza Regionale di a Salute di Corsica</b>	
<b>Rapport n° 199 : Désignations des représentants de l'Assemblée de Corse au sein du Conseil d'Administration de l'Agence Régionale de Santé de Corse</b>	
Présentation du rapport de l'Assemblée de Corse par Mme Marie-Antoinette MAUPERTUIS, Présidente de l'Assemblée de Corse	52
<b>VOTE rapport</b>	53
<b>Raportu n° 215 : Designazione pà l'Assemblea di Corsica di un merre ind'a a Cummissione Regionale di a furmazione di e liste elettorale per l'elezzione di i membri di a Camera d'Agricoltura regionale di Corsica</b>	
<b>Rapport n° 215 : Désignation par l'Assemblée de Corse d'un maire pour siéger au sein de la commission régionale de l'établissement des listes électorales en vue de l'élection des membres de la Chambre d'Agriculture de Région Corse</b>	
Présentation du rapport de l'Assemblée de Corse par Mme Marie-Antoinette MAUPERTUIS, Présidente de l'Assemblée de Corse	53
<i>Prises de paroles :</i>	
M. Paul-Félix BENEDETTI	54
Mme la Présidente Marie-Antoinette MAUPERTUIS	54
<b>VOTE rapport</b>	54
<b><u>SUCIALE È SALUTE /SOCIAL ET SANTÉ</u></b>	
<b>Raportu n° 185 : Cunvinzioni di finanziamentu pà u funziunamentu di u spaziu di vita « Paese di legnu » gistitu da a Fraternité du Partage in a cumuna d'Aiacciu</b>	
<b>Rapport n° 185 : Convention de financement relative au fonctionnement du lieu de vie « Paese di legnu » géré par la Fraternité du Partage sur la commune d'Aiacciu</b>	
Présentation du rapport du Conseil exécutif par Mme Bianca FAZI, Conseillère exécutive en charge du Social et de la Santé	56

Avis de la Commission des Finances et de la Fiscalité, M. Joseph SAVELLI	57
<i>Prise(s) de parole :</i>	
Mme Muriel FAGNI	58
Mme Bianca FAZI, en réponse aux interventions	58
<b>VOTE rapport</b>	58
<b>Raportu n<sup>u</sup> 187 : Cuntrattu lucale di e sulidarità pè u periodu da u 2024 à u 2027, in partenariatu cù i servizii di u Statu in u quattru di una strategia cunghjunta di lotta contru à a puvertà</b>	
<b>Rapport n<sup>o</sup> 187 : Contrat local des solidarités pour la période 2024-2027 à conclure avec l'État dans le cadre d'une stratégie conjointe de lutte contre la pauvreté</b>	
Présentation du rapport du Conseil exécutif par Mme Bianca FAZI, Conseillère exécutive en charge du Social et de la Santé	59
Avis de la Commission de l'Éducation, de la Culture, de la Cohésion Sociale et des Enjeux Sociétaux, Mme Frédérique DENSARI,	61
Avis de la Commission des Finances et de la Fiscalité, M. Joseph SAVELLI	61
<i>Prise(s) de parole :</i>	
Mme Eveline GALLONI D'ISTRIA	62
Mme Nadine NIVAGGIONI	63
M. Paul-Félix BENEDETTI	64
Mme Bianca FAZI, en réponse aux interventions	65
<b>VOTE rapport</b>	66
<b>Raportu n<sup>u</sup> 201 : Missa à dispusizioni da a parti di a Cullittività di Corsica à a Croce Rossa francese di un alloghju situatu in l'anzianu culleghju di i Paduli par l'istituzioni di una casa midicali pà u ritornu à i curi</b>	
<b>Rapport n<sup>o</sup> 201 : Mise à disposition par la Collectivité de Corse au profit de La Croix Rouge Française des logements sis à l'ancien collège des Padule pour mise en place d'une maison médicale de retour aux soins</b>	
Présentation du rapport du Conseil exécutif par Mme Bianca FAZI, Conseillère exécutive en charge du Social et de la Santé	67

Avis de la Commission de l'Éducation, de la Culture, de la Cohésion Sociale et des Enjeux Sociétaux, Mme Frédérique DENSARI,	68
Avis de la Commission des Finances et de la Fiscalité, M. Joseph SAVELLI	68
<b><i>Prise(s) de parole :</i></b>	
Mme Chantal PEDINIELLI	69
Mme Muriel FAGNI	69
M. Paul-Félix BENEDETTI	70
Mme Bianca FAZI, en réponse aux interventions	70
<b>VOTE rapport</b>	71
<b><u>ACCUNCIAMENTU È SVILUPPU DI U TERRITORIU / AMÉNAGEMENT ET DÉVELOPPEMENT DU TERRITOIRE</u></b>	
<b>Raportu n° 181 : Riapertura di i Bagni di Petrapola - Assestu di un paviglione termale</b>	
<b>Rapport n° 181 : Réouverture des activités thermales de Petrapola - Aménagement d'un chalet thermal</b>	
Présentation du rapport du Conseil exécutif par M. Julien PAOLINI, Conseiller exécutif, Président de l'Agence d'Urbanisme et d'Énergie de la Corse	72
Avis de la Commission du Développement Économique, du Numérique, de l'Aménagement du Territoire et de l'Environnement par Mme Vannina CHIARELLI-LUZI, <i>rapporteure</i>	76
Avis de la Commission des Finances et de la Fiscalité par M. Joseph SAVELLI, <i>rapporteur</i>	76
<b><i>Prise(s) de parole :</i></b>	
Mme Marie-Claude BRANCA	76
Mme Marie-Anne PIERI	77
Mme Vanina LE BOMIN	79
M. Paul-Félix BENEDETTI	80
M. Ghjuvan'Santu LE MAO	80
Mme Josepha GIACOMETTI-PIREDDA	83
M. Julien PAOLINI, en réponse aux interventions	84
<b>VOTE rapport</b>	87



Mme la Présidente Marie-Antoinette MAUPERTUIS point d'ordre	88
<b>Suspension de séance à 13h04 / Reprise à 15h45</b>	
<b><u>AMBIENTE / ENVIRONNEMENT</u></b>	
<b>Raportu n° 188 : Pianu territoriale di privenzione è di gestione di i scarti - Pianu territoriale d'azzione per un'ecunomia circolare (PTAEC)</b>	
<b>Rapport n° 188 : Plan territorial de prévention et de gestion des déchets de Corse (PTPGD) - Plan territorial d'actions pour une économie circulaire (PTAEC)</b>	
Présentation du rapport du Conseil exécutif par M. Guy ARMANET, Conseiller exécutif, Président de l'Office de l'Environnement de la Corse	89
Avis de la Commission du Développement Économique, du Numérique, de l'Aménagement du Territoire et de l'Environnement par Mme Vannina CHIARELLI-LUZI, <i>rapporteure</i>	105
Avis de la Chambre des territoires, par Mme la Présidente MAUPERTUIS	105
<b><i>Prise(s) de parole :</i></b>	
Mme Marie-Thérèse MARIOTTI	105
M. Paul-Félix BENEDETTI	111
M. Louis POZZO DI BORGIO	115
M. Pierre GHIONGA	121
M. Jean-Christophe ANGELINI	122
Mme Josepha GIACOMETTI-PIREDDA	126
M. Jean-Felix ACQUAVIVA	130
M. Guy ARMANET en réponse aux interventions	133
M. le Président Gilles SIMEONI	139
M. Xavier LACOMBE, présentation de l'amendement déposé par Un Soffiu Novu	147
M. le Président Gilles SIMEONI, avis du Conseil exécutif	148
M. Jean-Martin MONDOLONI, demande de suspension	148
<b>Suspension de séance à 18h43 / Reprise à 19h31</b>	

Mme la Présidente Marie-Antoinette MAUPERTUIS	<b>148</b>
<i>Explications de vote :</i>	
M. Jean-Martin MONDOLONI	<b>150</b>
Mme Véronique PIETRI	<b>152</b>
Mme Josépha GIACOMETTI-PIREDDA	<b>152</b>
M. Jean-Christophe ANGELINI	<b>154</b>
M. Louis POZZO di BORGIO	<b>154</b>
Mme la Présidente Marie-Antoinette MAUPERTUIS	<b>155</b>
<b>VOTE du rapport</b>	<b>156</b>
<i>Prises de parole :</i>	
M. Xavier LACOMBE	<b>157</b>
Mme la Présidente Marie-Antoinette MAUPERTUIS	<b>157</b>
<b>RÉGIME DEROGATOIRE AU TEMPS DE TRAVAIL DES AGENTS DU SECRETARIAT GENERAL DE L'ASSEMBLEE DE CORSE</b>	
<b>VOTE</b>	<b>159</b>
<b><u>INSIGNAMENTU - FURMAZIONE - RICERCA / ENSEIGNEMENT -FORMATION - RECHERCHE</u></b>	
<b>Raportu n° 158 : Aduzzione di u Cuntrattu di Pianu Regionale di sviluppu di e furmazione è di l'orientazione professionale (CPRDFOP) 2024-2028</b>	
<b>Rapport n° 158 : Adoption du Contrat de Plan Régional de Développement des Formations et de l'Orientation Professionnelle (CPRDFOP) 2024-2028</b>	
Présentation du rapport du Conseil exécutif par M. Alex VINCIGUERRA Conseiller exécutif, en suppléance de Mme Antonia LUCIANI	<b>160</b>
<b>M. Hyacinthe VANNI préside la séance</b>	
Avis de la Commission de l'Éducation, de la Culture, de la Cohésion Sociale et des Enjeux Sociétaux par Mme Frédérique DENSARI, <i>rapporteuse</i>	<b>165</b>



Avis de la Commission des Finances et de la Fiscalité, M. Joseph SAVELLI	165
<b><i>Prise(s) de parole :</i></b>	
M. Saveriu LUCIANI	165
Mme Vannina CHIARELLI-LUZI	166
Mme Josepha GIACOMETTI-PIREDDA	168
M. Paul Felix BENEDETTI	169
Mme Nadine NIVAGGIONI	170
M. Alex VINCIGUERRA, en réponse aux intervenants	171
M. Alex VINCIGUERRA, avis CESEC	173
<b>Mme Marie-Antoinette MAUPERTUIS préside à nouveau</b>	
<b>VOTE rapport</b>	174
<b>Suspension de séance à 20h28 / Reprise à 21h15</b>	
<b>Rapport n° 149 : U Pattu Regionale d'Investimentu in e Cumpetenzze (PRIC) 2024-2027</b>	
<b>Rapport n° 149 : Le Pacte Régional d'Investissement dans les Compétences (PRIC) 2024-2027</b>	
Présentation du rapport du Conseil exécutif par M. Gilles GIOVANNANGELI, Conseiller exécutif, en suppléance de Mme Antonia LUCIANI	175
<b>Changement de secrétariat de séance : Mme Anna Maria COLOMBANI</b>	
Avis de la Commission de l'Éducation, de la Culture, de la Cohésion Sociale et des Enjeux Sociétaux par Mme Frédérique DENSARI, <i>rapporteuse</i>	178
Avis de la Commission des Finances et de la Fiscalité, Mme Anne-Laure SANTUCCI	178
<b><i>Prise(s) de parole :</i></b>	
Mme Muriel FAGNI	178
M. Gilles GIOVANNANGELI en réponse	179
<b>VOTE rapport</b>	179

<u>ACCUNCIAMENTU</u> <u>NUMERICU</u> <u>/AMÉNAGEMENT</u> <u>NUMÉRIQUE</u>	
<b>Raportu n° 178 : Raportu d'infurmazioni nantu à a sparghjera è a cummercializazioni di u ritali di a Fibra pà a Corsica (Marzu di u 2024)</b>	
<b>Rapport n° 178 : Rapport d'information sur le déploiement et la commercialisation du réseau très haut débit pour la Corse (Mars 2024)</b>	
Présentation du rapport du Conseil exécutif par M. Gilles SIMEONI, <i>Président du Conseil exécutif de Corse</i>	<b>180</b>
<b><i>Prise(s) de parole :</i></b>	
M. Jean-Michel SAVELLI	<b>183</b>
M. Romain COLONNA	<b>185</b>
M. le Président Gilles SIMEONI en réponse	<b>186</b>
<b>PRISE D'ACTE rapport</b>	<b>187</b>
 <b>Suspension de la séance à 21h50</b>	

**La séance des questions orales est ouverte à 10 heures, sous la présidence de Mme Marie-Antoinette MAUPERTUIS, Présidente de l'Assemblée de Corse**

**Mme la Présidente Marie-Antoinette MAUPERTUIS**

Je demande donc aux assistants, à nos précieux assistants de quitter l'enceinte de l'hémicycle, merci.

Que chacun rejoigne sa place, à ringrazià vi.

Allora, emu da principià subitu pè e dumande à bocca.

**Mme la Présidente Marie-Antoinette MAUPERTUIS**

A prima hà da esse fatta da « Avanzemu », ma vecu ch'ùn ci hè nimu prisente di stu gruppu...

Hier, en commission permanente, nous avons décidé, Monsieur le Conseiller exécutif et Président de l'Agence d'urbanisme, hier, que les deux premières questions orales qui portaient sur le système électrique corse et l'isolation thermique devaient passer consécutivement.

M. POLI, c'est vous qui posez la question pour « Avanzemu » ? Donc vous commencez, nous vous attendons. Merci.

**QUISTIONE URALE / QUESTIONS ORALES**

**Question n° 2024/E3/034 - Situazione di u sistema elettricu corsu - Estate 2024**, posée par M. Pierre POLI au nom du groupe « Avanzemu »

**M. Pierre POLI**

Monsieur le Président du Conseil Exécutif de la Corse,

Messieurs les Présidents de l'Office Hydraulique de la Corse et de l'office de l'Aménagement, Urbanisme et Énergie de la Corse,

Chaque année, les Corses sont confrontés à la même problématique énergétique, qui les oblige à adopter des écogestes, pour faire face à la sollicitation excessive du réseau électrique. Celle-ci s'explique en partie par des flux touristiques importants.

Cette année, la conjoncture est d'autant plus difficile puisqu'un incident sur le réseau électrique SARCO et une grève des agents sur le site de Fos-Sur-Mer rendent l'alimentation du réseau moins évidente qu'à l'accoutumée.

Nous savons d'ores et déjà que les barrages situés sur le réseau hydroélectrique seront sollicités à leur capacité maximale ou quasi-maximale pour pallier ce déficit.

Eu égard à ces éléments, nous pouvons raisonnablement nous interroger sur d'éventuelles coupures d'électricité à venir, sachant que notre réseau est déjà fragile dans ses capacités habituelles, pour cette période de l'année.

Cette problématique, chaque année, refait surface et impacte directement notre population, puisqu'il est demandé d'effectuer des économies sur la consommation électrique des corses, sous peine de coupures générales. Il est alors impérieux d'envisager, sur le long terme, cette thématique dans sa globalité, et assurer une stabilité énergétique pour la Corse, quelle que soit la saison.

En l'état, quels sont les risques réels de coupures de courant pour les administrés cet été, et quelles sont les actions d'anticipation déjà mises en place ou envisagées pour éviter ces éventuelles difficultés ?

Je vous remercie.

**Mme la Présidente Marie-Antoinette MAUPERTUIS**

À ringrazià vi, è demu a parolla subitu à u Presidente di l'Agènzia di l'Urbanismu è di l'energia.

**M. Julien PAOLINI**

Merci, Madame la Présidente.

Mesdames et Messieurs les conseillères et conseillers de l'Assemblée de Corse, salute à tutti !

Monsieur le Conseiller, je vous remercie pour votre question, qui me permet en préambule de rappeler que, pendant des années, le sujet de l'énergie relevait quasi-exclusivement d'une compétence de l'État et du fournisseur historique EDF.

L'exercice de cette compétence par la Collectivité de Corse est relativement récent. C'est seulement depuis 2005 que notre Collectivité s'est pleinement emparée de ce sujet, en élaborant notamment le premier plan énergétique, ça faisait notamment suite, vous vous souvenez probablement, du black-out à cette période.

Il est aussi utile de rappeler, je crois, que depuis une quinzaine d'années, nous exerçons pleinement cette compétence, notamment de planification. Cela s'est traduit récemment par des votes de l'Assemblée de Corse : le projet de révision de la PPE, pour la période 2024-2028, en mars 2023, et également la signature d'un protocole d'accord avec l'État, en avril 2023, qui garantit à la fois la construction de la future centrale du Ricantu, son passage au biocarburant, même chose à Lucciana, et un financement exceptionnel de 200 M€ pour des opérations de rénovation énergétique ; j'y reviendrai, notamment dans ma réponse à la question orale sur la rénovation des collèges et des lycées.

Cette prise de compétence par la Collectivité de Corse se traduit aussi, en dehors de la planification, de manière très opérationnelle, par exemple, par la mise en œuvre des mesures du cadre territorial de compensation, qui par le passé étaient mises en œuvre par EDF.

L'exercice de cette compétence a grandement contribué à maintenir l'équilibre offre/demande, et donc à sécuriser le réseau électrique.

Sur la sécurisation du réseau électrique, comme vous l'indiquez dans votre question, c'est une préoccupation, en particulier l'été.

Cette saison, cette préoccupation est encore plus prégnante pour deux raisons, et vous les avez rappelées.

Premièrement, une indisponibilité totale, ce qui n'est jamais arrivé jusqu'à présent, de la liaison avec la Sardaigne, le câble SARCO. Un retour à la normale est prévu à la mi-août, peut-être avant, on l'espère en tous cas.

Deuxième point de fragilité du réseau, des difficultés d'approvisionnement en fioul, dans toute la Méditerranée, ce n'est pas propre à la Corse, ce qui impacte forcément le fonctionnement de nos deux centrales, à la fois celle du Vaziu, mais également celle de Lucciana.

Donc, c'est une saison particulière, pour ne pas dire exceptionnelle, en matière énergétique, avec un risque, c'est vrai, accru de rupture du réseau électrique. Un risque accru ne veut pas dire pour autant que le pire va arriver, personne ne le souhaite. La situation doit donc être prise au sérieux, mais sans exagération. D'ailleurs, EDF, pour pallier ce risque, a pris un certain nombre de précautions qui s'imposent, notamment un appel à modération, mais pas seulement. Au-delà de cet appel à modération, EDF, avec qui nous échangeons bien sûr régulièrement, a mis en place des actions de très court terme pour, je vais le dire trivialement, « passer la saison ».

Par exemple : l'installation de groupes de secours, 44 MW qui sont répartis sur 4 sites sur le territoire insulaire ; une insertion massive d'énergies renouvelables, notamment du photovoltaïque, dans le mix énergétique corse ; un stockage de l'eau à l'arrivée de l'été, puisque les 4 principaux barrages de l'île étaient pleins au 1<sup>er</sup> juillet 2024, notamment les 2 barrages principaux de Calacuccia et de Tolla, avec une planification de l'usage de l'eau, dans le contexte de tensions exceptionnelles qu'on connaît aujourd'hui, d'un million de mètres cube par semaine.

Ce volume peut paraître important, un million de mètres cubes par semaine, c'est 1 mètre de baisse du volume d'eau dans ces barrages chaque semaine. Mais nous nous sommes assurés que ça n'aurait pas d'impact en eau pour les autres usages, aussi bien pour les usages en eau potable qu'en irrigation. EDF nous ayant assuré, à moi-même et au président de l'Office d'équipement hydraulique de Corse, qu'il remplira ses obligations, notamment en matière d'irrigation.



A moyen terme, les nouvelles infrastructures prévues pour la PPE devraient permettre de résoudre durablement la question de la sécurité du réseau.

Je rappelle que les grandes infrastructures représentent 80 % d'énergie renouvelable à l'horizon 2030.

Demain, 80 % d'énergie renouvelable, j'insiste. Et l'arrivée de trois infrastructures majeures dans le cadre de la PPE : la centrale du Ricantu, mise en service probablement en 2028, alimentée en biocarburant ; la STEP de Sampolu, qui est attendue depuis des années ; et le renforcement du câble qui nous relie à l'Italie, le câble SACOI 3.

C'est un investissement total d'1,3 M€ à l'horizon 2030, dont une partie, bien sûr, bénéficiera aux entreprises locales à hauteur d'à peu près 20 % de ce 1,3 milliard.

Vous l'avez compris, Monsieur le Conseiller, le Conseil exécutif est en contact régulier avec EDF afin de s'assurer que chaque ménage ait de l'électricité, hiver comme été. Nous sommes informés au quotidien, bien sûr, de l'évolution de la situation. On vous tiendra informés autant que de besoin.

Pour terminer et pour conclure, au même titre que l'eau et les déchets, l'énergie est aujourd'hui un enjeu central au cœur du projet du Conseil exécutif afin, d'une part, de construire un nouveau modèle plus résilient, basé sur la transition énergétique et la lutte contre le réchauffement climatique, et, d'autre part, de trouver le bon équilibre entre développement touristique et protection de l'environnement, entre développement économique et préservation de nos ressources naturelles.

À ringrazià vi.

**Mme la Présidente Marie-Antoinette MAUPERTUIS**

À ringrazià vi, o Sgiò Presidente.

Dunque, l'altra dumanda à bocca avà ghjè quella di Ghjuvan'Santu Le Mao, pè u gruppu « Fà Populu in seme ».

**Question n° 2024/E3/038 - Isolation thermique des établissements scolaires**, posée par M. Ghjuvan'Santu LE MAO au nom du groupe « Fà Populu Inseme »

**M. Ghjuvan'Santu Le MAO**

Merci, Madame la Présidente.

Monsieur le Président du Conseil Exécutif, Monsieur le Président de l'Agence de l'Urbanisme et de l'Energie de la Corse,

En avril 2023, l'Assemblée de Corse a approuvé le nouveau Plan Pluriannuel de l'Energie pour la période 2019-2028.

Dans ce plan d'environ 4,5 milliards d'euros :

1/3 est destiné à la partie énergie avec la et le passage au bio-carburant,

1/3 est destiné à la rénovation des bâtiments résidentiels et tertiaires,

1/3 est destiné au transport et à la mobilité.

En ce qui concerne l'aspect rénovation des bâtiments, les administrateurs des collèges et lycées du Fium'Orbu, les enseignants, les parents d'élèves, les élèves et les responsables des établissements, nous alertent régulièrement sur la problématique des fortes chaleurs dans les salles de classe, qui années après années, en raison du réchauffement climatique s'accroît.

Ce problème n'est pas spécifique aux établissements du Fium'Orbu. Il touche une grande partie des établissements scolaires de l'île. Il nous semble important de présenter au grand public un état des lieux de la situation ainsi que le programme d'actions mis en œuvre pour régler cette problématique.

Nous connaissons l'importance que vous accordez à l'éducation, et n'ignorons pas votre volonté de permettre aux élèves, aux enseignants et aux responsables d'établissement de travailler dans les meilleures conditions possibles.

Aussi, Monsieur le Président du Conseil Exécutif, Monsieur le Président de l'Agence de l'Urbanisme et de l'Energie de la Corse, pouvez-vous nous faire un point sur la situation des établissements en matière d'isolation thermique et nous indiquer les mesures qui ont été déjà prises et un échéancier pour celles à venir ?

Je vous remercie.

**Mme la Présidente Marie-Antoinette MAUPERTUIS**

À ringrazià vi. Avete a parolla !

**M. Julien PAOLINI**

Merci, Monsieur le Conseiller.

Tout d'abord, sur cette question des collèges et des lycées, il convient de rappeler que les compétences de la Collectivité de Corse en la matière ont été transférées en 2002 de l'État vers la Collectivité de Corse, aussi bien pour le financement, la construction et l'entretien des collèges et des lycées.

Au moment de ce transfert, l'état des lieux indispensable des établissements n'avait pas été réalisé et donc les moyens conséquents, aussi bien humains que financiers, nécessaires à l'entretien et à la rénovation de ces bâtiments qui étaient déjà dans un état de vétusté pour certains relativement avancé, n'ont pas été mis en place. La situation au moment de ce transfert de compétences était déjà problématique.

Pour autant, l'Assemblée de Corse a approuvé en novembre 2018 un plan pluriannuel d'investissements pour les collèges et les lycées pour la période 2018-2023. Donc, votre question me permet de faire un point sur la mise en œuvre de ce plan pluriannuel d'investissements.

Il y avait une programmation financière de 79 M€ pour cette période et en fin d'année 2023, 80 M€ d'investissements avaient déjà été programmés, donc un taux d'engagement de plus de 100 % pour cette période, pour la rénovation des collèges et des lycées ; notamment, sur ces 79 M€ d'euros, 45 M€ ont été dédiés spécifiquement à la rénovation.

Je vais prendre un exemple, le lycée du Finusellu : des travaux à hauteur de 6,6 M€, aussi bien pour la réfection de l'étanchéité, l'isolation thermique de la toiture, de la terrasse, de l'internat, et le remplacement de toutes les menuiseries par des doubles vitrages.

Parmi les travaux en cours qui sont d'ores et déjà programmés, l'Assemblée de Corse s'étant positionnée favorablement sur ces projets :

- le lycée Giocante de Casabianca, 4 M€ pour la rénovation énergétique,

-le lycée agricole du Rizzanese, 1,7 M€.

-le lycée Fesch, la rénovation complète de la toiture étant programmée à hauteur de 1 M€.

Donc, un travail important a été réalisé, vous le voyez. Cela reste insuffisant au regard de l'état du patrimoine et de l'évolution des conditions climatiques, notamment les fortes chaleurs qu'on connaît aujourd'hui, mais ce n'est pas spécifique à cette année, on les retrouve de plus en plus chaque été.

Il y a une nouvelle période qui s'ouvre devant nous, avec des opportunités nouvelles, notamment en matière de cofinancement, vous l'avez rappelé, suite au vote de la programmation pluriannuelle de l'énergie, je parlais de cette enveloppe de 200 M€ qui a été négociée avec l'Etat.

Dans ces 200 M€, il y a 23 M€ qui sont déjà fléchés pour la rénovation des collèges et des lycées. Cela concerne 30 établissements sur l'ensemble du territoire, mais pour autant, il va falloir aller chercher d'autres cofinancements, des fonds européens, des fonds du cadre territorial de compensation, des fonds du CPER, parce qu'on a aujourd'hui un besoin en investissement sur les 10 prochaines années pour cette trentaine d'établissements de 190 M€.

Donc depuis plusieurs mois, les services de la Collectivité de Corse, des agences et offices travaillent, afin d'identifier établissement par établissement les investissements nécessaires avec trois domaines qui vont être privilégiés, et on aura l'occasion de revenir devant vous pour vous présenter ce programme d'investissements.

Premier axe privilégié : la rénovation et l'isolation des bâtiments, bien sûr, mais également la création d'îlots de fraîcheur dans les espaces extérieurs, notamment dans les cours d'école, et sur ce point, nous travaillons notamment à un appel à projets pour créer de la végétalisation des écoles, du CP jusqu'au Bac.

Deuxième axe prioritaire : le remplacement progressif des chaudières à gaz. Donc, passage d'une énergie fossile, comme on l'a fait pour les centrales thermiques, à une énergie renouvelable, notamment par l'introduction de chaudières à biomasse. Nous pourrions en discuter plus en détail lors de la présentation du rapport relatif à Corse Bois Énergie, à notre stratégie en matière d'économie mixte.

Dernier axe prioritaire : l'implantation de panneaux photovoltaïques, notamment sur les toitures de ces établissements.

Voilà pour le long terme, donc un programme pluriannuel d'investissements qui vous sera présenté dans les prochains mois, pour couvrir une période de 10 ans, puisque l'ancienne PPI s'est terminée en 2023, et à court terme, bien sûr, des travaux qui peuvent être envisagés, au-delà de la climatisation de l'ensemble des salles, des collèges et des lycées, qui, à mon avis, n'est pas envisageable, pour plusieurs raisons, à la fois pour le coût que cela représente, en matière d'investissement, d'un point de vue environnemental, mais aussi en termes de charges de fonctionnement.

Diverses actions peuvent être tout à fait envisagées à court terme, par exemple : la pose de films solaires, de stores brise-soleil, la végétalisation des espaces extérieurs, et on aura aussi prochainement, sur la question de la ventilation, une expérimentation qui sera lancée en partenariat avec Qualit'air pour améliorer la qualité de l'air intérieur, voire des actions en matière de flux d'air que l'on peut envisager dans ces établissements, pour améliorer la situation actuelle, qui, en effet, vous avez raison, est particulièrement difficile, notamment dans ces périodes de fortes de chaleur.

À ringrazià vi.

**Mme la Présidente Marie-Antoinette MAUPERTUIS**

À ringrazià vi. Allora avà, passemu a parolla à Véronique Pietri pè « Core in Fronte ».

**Question n° 2024/E3/035 - Rotations maritimes Corse/Sardaigne en berne, que faisons-nous ?** posée par Mme Véronique PIETRI au nom du groupe « Core in Fronte

**Mme Véronique PIETRI**

Vi ringraziu, Signora Presidente.

Sgiò Presidente di l'Esecutivu, Signora Cunsigliera in carica di i trasporti,

*“Les idéaux survivent à travers le changement. Ils meurent par inertie devant le défi”.*

Cette citation d'un homme d'Etat britannique, Tony Blair, s'applique peu ou prou à la politique que vous menez actuellement dans bien des domaines, et plus particulièrement pour celui des liaisons maritimes entre Corse et

Sardaigne et la rotation Bunifaziu-Santa Teresa di Gallura, dont l'importance n'est plus à démontrer.

Sur ce sujet, il y a quelques jours, j'ai d'ailleurs pu interpellé le conseil d'administration de l'OTC.

Depuis le 14 juin 2024, la compagnie Moby Lines est dans l'incapacité de mettre à disposition un navire adéquat en lieu et place du GIRAGLIA en panne et toujours en chantier au port de Gênes.

Le BASTIA qui devait le remplacer, dès le mois de juin, a été bloqué plusieurs semaines à Livourne pour des raisons réglementaires et administratives.

Outre le manquement évident de la compagnie, cette situation désastreuse n'a connu aucune réaction des autorités concernées. Les conséquences humaines, sociales et professionnelles de cet abandon sont à souligner.

Notre Collectivité de Corse n'échappe donc pas à cette appréciation tant votre action dans ce domaine, depuis des années, mais plus particulièrement depuis le 14 juin, est marquée du sceau de l'immobilisme.

Après les actions de Cori In Fronti, sur les ports de Bunifaziu et Prupia en février, après la réunion publique tenue par Femu a Corsica et sous votre autorité en mars à Bunifaziu, des engagements, au moins sur une concertation élargie avec tous les acteurs des liaisons maritimes entre la Corse et la Sardaigne avaient été pris.

Où en est-on ? Quid de ceux-ci ?

A la lumière des réponses apportées par l'OTC, mais aussi devant la réalité de la situation, force est de constater, qu'une fois encore, une fois de plus, une fois de trop, vous ne préconisez aucune vision et action stratégiques concrètes.

Vous délaissiez, au nom d'un relationnel cadre juridique "Corse-France", l'établissement de relations pérennes entre nos deux îles et un véritable service économique maritime d'intérêt général.

Après l'abandon du projet de création d'un Groupement Européen, malgré la remise au goût du jour d'un projet intéressant de "Métro aérien", entre Toscane, Corse et Sardaigne, et malgré vos contacts avec l'Assessorat des Transports Italiens, rien ne progresse.



Pritendeti essa l'eredi di quiddi chì luttavani pà una Corsica maestra in tarra soia, ma à parechji o à tutti i niveddi ùn pinseti cà à l'usu francesu.

Vi dumandemi torna oghji :

Qual'hè a rialità di a vostra azzioni, dipoi u 14 di ghjunghju 2024, dipoi chì a Moby Lines ùn hà più assicuratu a rutazioni marittima trà Bunifaziu è Santa Teresa di Gallura ?

Chì cunteti di fà, da veru, sti mesi prussimi pà cambià è assicurà i rilazioni marittimi trà Corsica è Sardegna ?

Alors, pour réactualiser ma question qui a été déposée lundi, je voulais rajouter que nous avons été surpris par votre récente rencontre avec votre homologue sarde, quelques jours après le conseil d'administration qui ne l'annonçait pas, et nous nous en réjouissons bien sûr. En espérant que cette rencontre ne soit pas une nouvelle fois non suivie d'effets, car la Corse a besoin de concret et non d'annonces...

À ringrazià vi.

**Mme la Présidente Marie-Antoinette MAUPERTUIS**

À ringrazià vi. Donc, je me tourne vers l'exécutif, vous avez la parole.

**Mme Flora MATTEI**

Cara Cunsigliera,

Vi ringraziu per a vostra dumanda à bocca chì mi permette di fà un puntu d'infurmazione nant'à a situazione in Bunifaziu.

L'actualité maritime ne vous a pas échappée, il me semble, et l'agenda politique des transports non plus, j'imagine, car il a été particulièrement dense ces derniers mois.

Depuis l'installation du gouvernement sarde en mars dernier, le Conseil exécutif de Corse structure d'importantes relations avec la Sardaigne, afin de trouver des solutions pérennes pour améliorer la question des transports entre les deux îles.

Pas plus tard que mardi dernier, vous le mentionniez d'ailleurs en conclusion de votre introduction, je recevais au Gran'Palazzu, mon homologue sarde, l'Assesseure déléguée aux transports Barbara Manca, nommée au sein du

gouvernement d'Alessandra Todde, la nouvelle Présidente de la Région autonome de Sardaigne.

Cette réunion institutionnelle fait suite à de nombreux échanges depuis le début de l'été et une visioconférence qui s'est tenue le 4 juillet justement pour fixer les détails techniques autour des transports, bien sûr, parce que ce sont les transports qui sont le trait d'union entre la Corse et la Sardaigne, et au cœur de cette question cruciale.

Vous dites qu'il y a un immobilisme et pourtant, nous avons collaboré de très près cet été, en tout cas depuis le début de l'été, avec la Sardaigne sur le réacheminement des passagers et du fret qui ont été immobilisés à Aiacciu, suite à la saisie d'un navire de la Moby line. Vous vous en souvenez, les passagers ont été répartis entre Portivechju et Aiacciu pour rejoindre Golfo Aranci et Porto Torres, et l'intégralité du fret a pu être acheminé dans les deux jours grâce à la collaboration concertée entre l'Office des transports, alors même que ce n'est pas sa prérogative, avec la CCI, avec la communauté portuaire de Bunifaziu et, bien sûr, les différents opérateurs qui ont joué le jeu pour pouvoir réacheminer entre la Corse et la Sardaigne aussi bien passagers que fret.

Mais venons-en à notre discussion de fond.

En ce qui concerne les transports, d'abord, nous avons pu faire un lien, un bilan tout simplement et un constat avec l'Assessoratu a i trasporti, Barbara Manca, sur les liens existants avec un constat unanime de part et d'autre, un manque de performance et une insuffisance du système de desserte actuel.

La délégation de service public transfrontalière entre Bunifaziu et Santa Teresa di Gallura est gérée par la Sardaigne et donc difficile pour nous de pouvoir intervenir sur cette question précise. Et je tenais à remercier en particulier le conseiller territorial François Sorba, qui nous a tenu au courant, point par point, jour après jour, des difficultés. Nous remercions également les personnels de l'Ichnusa Lines, qui ont pu vraiment prendre sur eux malgré la pression qu'ils subissent depuis l'avarie du moteur.

Nous venons donc d'illustrer que la délégation de service public actuelle ne fonctionne pas été comme hiver. En hiver, les aléas climatiques font qu'un simple problème météorologique cloue sur place les Corses qui vont en Sardaigne pendant plus de trois jours. Cela pose un vrai problème.

On voit bien aussi qu'en été, parce que justement, le marché est laissé libre aux opérateurs et donc non contractualisé directement avec la Région de Sardaigne, donc l'autorité délégante, il n'est pas possible de trouver d'alternatives pour les compagnies privées.

C'est exactement la configuration de cet été qui montre de manière très claire que ce n'est pas possible de continuer à coopérer et à faire des échanges commerciaux, universitaires, professionnels avec la Sardaigne dans de telles conditions.

Ensuite, pour garder ce lien actif, il était très clair que nous devons proposer une table de discussion permanente entre la Corse et la Sardaigne, où justement nous allons parler de transport, où nous allons parler et mettre en commun certaines données comme les flux, les analyses de marché entre la Corse et la Sardaigne, parce que nous avons quand même des similarités que nous devons mettre en commun.

C'est ce que nous allons faire. C'est une structure permanente de concertation entre les deux exécutifs qui a été actée.

Il nous faut donc un modèle compatible avec la croissance des deux territoires en incluant tous les acteurs de transport insulaires que comptent les deux îles et en mettant en réseau également nos dessertes de service public.

Pour cela, il a été également convenu que la Corse et la Sardaigne fassent entendre d'une seule voix leurs revendications.

L'objectif prioritaire est de garantir une liaison sécurisée et durable entre les deux ports voisins ainsi que de proposer, sur la base des études en cours, l'ouverture de nouvelles routes maritimes, y compris bien entendu celles initialement proposées par l'Office des transports entre Prupriano et Porto Torres, afin de stimuler nos échanges dans un climat de coopération renforcée aux plans politique, économique, culturel entre les deux îles sœurs.

Il a également été question, lors de cette réunion, dont vous vous réjouissez, de la création de lignes aériennes régulières entre la Corse et la Sardaigne.

C'est un projet qui a été présenté et dont nous espérons faire proposition commune entre la Sardaigne, la Corse et la Toscane lors du comité du traité du Quirinal qui se réunira en octobre prochain.

Cela nous permettra de proposer le projet de « métro aérien » entre les îles et territoires de Méditerranée, c'est-à-dire entre la Sardaigne, la Corse et la Toscane, à raison d'un aller-retour par jour, cinq fois par semaine, ce qui nous permettra d'améliorer en tout cas cette régularité qui nous manque tant.

Donc, nous sommes loin de l'inertie que vous mentionnez, je m'excuse, en tout cas en ce qui me concerne. Je serai d'ailleurs en Sardaigne dès

la semaine prochaine pour la première consulta corso-gallurese où il sera question de valoriser également nos spécificités linguistiques en dehors des transports.

Je vous remercie.

**Mme la Présidente Marie-Antoinette MAUPERTUIS**

Donc merci, Madame la Conseillère.

Nous avons une question qui devait être posée par Jean-Christophe Angelini, pour « Avanzemu », est-ce que quelqu'un d'autre du groupe la présente ?

Je vous en prie, donc Madame Le Bomin.

**Question n° 2024/E3/033 - Situazione di u cinema « Bel Aria » à Vintiseri**, posée par Mme Vanina LE BOMIN, au nom du groupe « Avanzemu »

**Mme Vanina Le BOMIN**

Merci, Madame la Présidente.

Monsieur le Président du Conseil exécutif,

Depuis 1983, la famille Colombani, enracinée dans cette région, exploite un cinéma de plein air sur la commune de Ventiseri, et ce, chaque été, sans discontinuité.

Cette structure représente l'un des seuls lieux de culture actifs dans cette microrégion. Cela fait de ce cinéma un lieu important et essentiel de loisir. Aujourd'hui, son avenir est sérieusement compromis.

En effet, depuis 2023, une interdiction d'exploitation du terrain, rendant l'activité impossible a été prononcée. De plus, avec une certaine brutalité, des blocs de pierre ont été placés sur le parking du cinéma, rendant son exploitation physiquement impossible.

S'ajoute à cela un arrêté d'expulsion qui fait actuellement l'objet d'une contestation en référé devant le Tribunal administratif de Bastia.

Les arguments relevant du manque d'autorisation, d'agrément de cette structure sont manifestement fallacieux. Le propriétaire dispose d'une autorisation du CNC, transmise à la préfecture, depuis 1983, d'un titre de propriété et de toutes les autorisations émises par la commune depuis 1983.

Les pouvoirs publics doivent, et c'est le sens du développement de la Corse, tout mettre en œuvre afin que des démarches utiles, sincères et honnêtes comme celle-ci puissent perdurer. Cette structure représente un investissement de temps, financier et d'énergie pour cette famille, qui l'assume depuis 40 années, sans interruption.

Il est l'heure d'entamer une réelle médiation, afin que cette situation puisse trouver une issue favorable, prenant en compte l'enracinement de la démarche et l'importance de cette structure pour cette microrégion.

Monsieur le Président du Conseil exécutif, quelles actions comptez-vous mettre en œuvre pour tendre vers une reprise des activités du Cinéma le « Bel Aria » ?

Je vous remercie.

**Mme la Présidente Marie-Antoinette MAUPERTUIS**

Donc c'est, si j'ai bien compris, le président de l'AUE qui va vous répondre.

**M. Julien PAOLINI**

Merci, Madame la Présidente.

Merci, Madame la Conseillère, pour votre question.

Je ne sais pas si c'est dans cet hémicycle que ce débat sur le cinéma du Bel Aria peut se régler, d'autant qu'un contentieux, comme vous le savez, puisque vous l'indiquez dans votre question, est en cours au tribunal administratif entre la commune de Ventiseri -puisque le cinéma Bel Aria est situé au lieudit Travu- et l'association Bel Aria.

Un contentieux notamment, mais pas seulement, lié à la propriété du terrain, le représentant de l'association, Monsieur Colombani, puisque vous l'avez cité, indiquant qu'il est propriétaire du terrain, et la commune indiquant elle aussi qu'elle est propriétaire du terrain.

Pour autant, vous affirmez dans votre question orale, c'est assez surprenant, que l'association a un acte de propriété pour ce terrain-là. D'après les informations qui sont les nôtres, ce n'est pas le cas, puisqu'il semble que la commune de Ventiseri a acheté le terrain en 2021.

Vous affirmez dans votre question qu'il y a un acte de propriété, cela n'a pas l'air aussi simple que cela, puisque la commune a bien un acte notarié qui atteste qu'elle est propriétaire. Elle devait d'ailleurs construire sur ce terrain une nouvelle mairie. Ça n'a pas pu se faire pour des raisons liées à l'urbanisme et des questions de sécurité, notamment dépôt de munitions, des choses de ce genre...

Donc, une situation complexe, un contentieux au tribunal administratif qui n'est aujourd'hui pas purgé. Donc, je ne crois pas que le Conseil exécutif ait vocation à se prononcer de manière fine sur le fond de ce dossier.

Par ailleurs, sur la forme, je ne crois pas qu'une question orale permette d'apaiser les tensions, de régler les conflits et que ce soit la meilleure manière pour essayer de tirer et de sortir par le haut de ce dossier.

Est-ce qu'il y a besoin d'activités culturelles, au sens large, et cinématographiques en particulier dans le Fium'Orbu ? C'est une évidence. Là-dessus, je crois que tout le monde est d'accord.

Cette activité, est-ce qu'elle doit se concentrer uniquement sur la saison estivale ? Je ne crois pas. Je crois qu'il faut essayer qu'on ait une activité, un accès à la culture, au cinéma ou à toutes formes d'activités culturelles de manière plus renforcée dans le territoire du Fium'Orbu-Castellu. Les services de la Collectivité travaillent étroitement avec l'ensemble des élus du terrain.

Puis après, je m'adresse aux maires, aux élus intercommunaux qui ont à gérer du foncier sur leur commune. Est-ce qu'ils accepteraient, conseillers municipaux ou maires -je vois que Pierre Poli sourit- qu'on occupe un foncier communal sans aucune relation contractuelle entre le propriétaire, donc la commune, et l'utilisateur, qu'il soit agriculteur, entrepreneur ou autre ?

En l'occurrence, ici, c'est le cas. Pas de bail, pas d'AOT, aucune relation contractuelle, la mairie ayant fait des démarches pour proposer à l'association d'avoir un lien contractuel pour permettre, je dirais, que l'activité se fasse dans des conditions sécurisées, dans le respect des règles.

Dernier point, on va prendre notre bâton de pèlerin, comme on le fait souvent, et on va engager une concertation, bien sûr, avec les membres de l'association qui ont un rôle important sur leur territoire, une association



historique qui a beaucoup œuvré dans le Fium'Orbu, j'y allais moi-même enfant, comme d'autres, profiter des séances cinématographiques. Donc, une concertation avec l'association, les acteurs du territoire, les élus de la commune et de l'intercommunalité pour essayer de trouver une solution, sur ce terrain ou sur un autre, de la Collectivité de Corse, de l'intercommunalité ou autre, dans un cadre sécurisé, afin que cette activité puisse se développer pendant l'été, mais aussi pendant toute l'année, au bénéfice de l'ensemble des habitants du Fium'Orbu et de la nécessité de renforcer l'accès à la culture pour tous.

À ringrazià vi.

**Mme la Présidente Marie-Antoinette MAUPERTUIS**

À ringrazià vi. Allora, avà aghju da passa a parolla à Marie-Claude Branca pè « Core in fronte ».

**Question n° 2024/E3/036 - Pà una vera pulitica di saluta pà u Suttanacciu**, posée par Mme Marie-Claude BRANCA au nom du groupe « Core in Fronte »

**Mme Marie-Claude BRANCA**

Vi ringraziu.

Sgiò Prisidenti di l'Esecutivu,

Madama a cunsigliera esecutiva in carica di a saluta,

Pocu tempu fà, avemu, quì, musciatu u nosciu sensu di u bè cumunu difindindu d'una sola voci u mantinimentu di l'alicottaru di a Sicurezza Civila aiaccina « Dragon 2A ».

Stu mantinimentu hè impurtantissimu, ma duvimu dinò tena contu ch'iddi fermani altri prublemi à risolve.

Sti prublemi di trasporti aerei medicali si ponini particularmenti in u Suttanacciu.

Ci voli à sapè chì parecchi loca indù ghjunghji l'alicottaru ùn rispettani i reguli di l'attuali DGAC, fora di quiddu di u Centru Spidaliu Aiaccinu.

Ben sicura sta situazioni custituisci un blucchimu pà u SAMU chì ùn pò utilizà un HeliSMUR.

L'usu di st'alicottaru spicializatu parmittaria a rializzazioni d'intarventi primari in i lochi specifichi è riferiti di Corsica, ma ancu, trasferimenti trà spidali.

U cuntestu attuali metta in rilievu chì s'è l'urgenza medicali hè una priorità, l'impiegu di l'alicottari pà missioni chì ùn sò di u medicali porta assai tinsioni pà u SAMU chì pà avali ùn hà nisciun mezu aereu pà l'urgenzi di natura vitali.

L'ultima ispezzioni ginirali di u SIS 2A hà rilivatu a forti prissioni nantu à u Dragon 2A chì hè resu indisponibili assai tempu pà via di i so altri missioni, trà i quali i trasferimenti spidali.

Ci voli di sapè dinò chì pà a Corsica, spificamenti quidda sottana, l'alicottaru di a Ghjendarmaria Naziunali francesa ricusa d'assicurà missioni di trasferimentu trà spidali.

Oghji si cunnoscini i sciffri di i missioni cutidiani di l'alicottaru « Dragon 2A » in u sittori di a saluta.

Ramintemu dinò chì u stadiu di Portivechju indù si cala l'alicottaru pà a clinica di u Spidali hè fraquintatu da monda spurtivi è da monda sculari. È puri ci hè un altru locu vicinu, dighjà studiatu è cunvalidatu da i piloti di a Sicurezza Civili.

D'altrondi sapemu chì l'aeroporto di Figari ùn hè utilizatu di notti pà urganizà evacuazioni sanitari, parchì i cuntrulori aerei sariani pochi par assicurà stu serviziu.

Quantunqua piuttosto chì di viaghjà in vittura sin'à l'aeroporto d'Aiacciu, ùn saria più utili di parta da Figari vicinu, pà andà, à u CHU di Nizza o di Marseglia, quandu si poni u problema ?

U Suttanacciu, saria cundannatu è più particularmenti u Fretu à stu sviluppu economicu di tuttu turisimu, à dannu di a saluta pà tutti ?

Hè par quissu chì vi dumandemu :

Pudeti ingaghjà i scambi nicissari incù tutti i stituzioni cuncirnati pà a missa in norma DGAC di un tarrenu vicinu à a clinica di u Spidali ?

Pudeti ingaghjà i scambii nicissarii incù tutti i stituzioni cuncirnati pà metta in ballu u sirviziù d'evacuazioni medicali di notti nant'à l'aeroportu di Figari ?

Infini, à quandu un HeliSMUR pà a Corsica ?

Ùn vulemu chì i paisani di u Fretu è di l'Alta Rocca, sighini piddati in ustagiù pà via di prublemi di gistioni finanziari

Vi ringraziau.

**Mme la Présidente Marie-Antoinette MAUPERTUIS**

À ringrazià vi, Signora Cunsigliera. Ghjè Bianca Fazi, a cunsigliera esecutiva, chì v'hà da risponde.

**Mme Bianca FAZI**

À ringrazià vi, Madama a Presidente.

Cara Cunsigliera, Cara Marie-Claude, à ringrazià vi pà a vostra dumanda.

Votre question concerne la prise en charge des évacuations sanitaires sur le territoire de l'Extrême sud ; territoire pour lequel nous nous sommes mobilisés récemment, notamment pour le maintien de la maternité ou encore pour des questions d'égalité d'accès aux soins.

Vous m'interrogez tout d'abord sur la mise aux normes d'un terrain à proximité de la Clinique d'U Spidali.

Vous le savez, la mission principale des hélicoptères de la Sécurité Civile est le secours d'urgence à personne et peut être complémentaire de la mission de soins assurée par les SMUR. Les hélicoptères sont à la disposition du préfet de la Zone de Défense, et par délégation, ils sont alors engagés par leur donneur d'ordre : le Centre Opérationnel Départemental d'Incendie et de Secours (CODIS).

En l'état actuel, rien n'interdit, suivant la décision du pilote, et en fonction d'un environnement de sécurité, d'utiliser un terrain privé ou public pour l'atterrissage à proximité d'un établissement de santé.

Dans le cas présent, l'hélicoptère se pose, comme vous l'indiquez, sur un terrain municipal à proximité de la clinique.

Cependant, cette solution n'est pas satisfaisante surtout pour des raisons de sécurité et d'accessibilité du site, notamment quand il y a des scolaires ou des événements sportifs.

Bien sûr, considérant les besoins sur ce territoire, et notamment durant la période estivale, les autorités concernées doivent pouvoir trouver une solution adéquate et durable à cette problématique. Donc, nous sommes prêts à participer à ces échanges avec l'ensemble des acteurs concernés et tout particulièrement la mairie de Portivechju, propriétaire du terrain.

Vous m'interrogez ensuite sur la situation des évacuations sanitaires de nuit à l'aéroport de Figari

Votre question fait écho à une motion votée à l'unanimité en avril 2021 par votre Assemblée, qui demandait le maintien du dispositif d'évacuations sanitaires, dit « EVASAN », sur l'aéroport de Figari, « *entre la fermeture de l'aéroport et sa réouverture du lendemain* ».

Je peux vous dire qu'un travail a été mené par l'ensemble des acteurs sur ce sujet : Direction Générale de l'Aviation Civile, aéroport, CCI, commune de Figari et ARS.

La CCI et l'ARS, je tiens à le souligner, se sont particulièrement mobilisés sur ce sujet, notamment en saisissant et en sensibilisant la DGAC à nos problématiques géographiques et sanitaires.

En effet, le service d'évacuation de nuit n'est actuellement plus assuré après 23h, compte tenu de l'insuffisance de personnels de l'aviation civile. Là encore, on constate un désengagement des services de l'Etat, qui a pour conséquence une perte de chance très importante pour les usagers dont la prise en charge est retardée.

Reste à évaluer le besoin d'EVASAN « en cœur de nuit », et je dirais même en nuit profonde, sachant qu'actuellement c'est la sécurité civile qui prend le relais, lorsque la prise en charge du patient doit intervenir dans les 30 minutes. Je vous rappelle que le même problème se pose à l'aéroport de Calvi qui est également fermé la nuit et où il y a également une demande d'ouverture de nuit.

Enfin, vous m'interrogez sur un HéliSMUR,

Les hélicos de la Sécurité civile sont destinés aux accidents météorologiques inopinés, techniques et sanitaires. Ils sont dotés d'un treuil, ce qui leur permet d'effectuer des missions de sauvetage en milieu difficilement

accessible. Ils opèrent hors cadre de la réglementation de l'Aviation Civile, ce qui leur permet l'accès à certaines zones de pose non autorisées. Les missions de l'HéliSMUR relèvent, elles, uniquement du sanitaire et uniquement dans un contexte d'urgence à la décision du médecin régulateur du Samu.

Aujourd'hui, l'activité opérationnelle justifie le maintien de vecteurs aériens adaptés de la Sécurité civile à la réalité du territoire et de fait à la spécificité des missions telles que le secours en montagne, en mer, en ravin.

En conséquence, un HeliSMUR, oui ! nous en avons besoin, mais à condition de conserver de manière complémentaire et pérenne -et surtout pérenne- le Dragon 2B ou 2A.

Aussi, je vous assure que vous pouvez compter sur la mobilisation des services de la Collectivité de Corse pour participer aux échanges nécessaires sur ces sujets et soutenir l'égalité d'accès aux soins, partout en Corse, è pà i paisani di U Fretu è di l'Alta Rocca, mà micca solamente.

Et surtout, vous le savez, le Conseil Exécutif de Corse travaille actuellement pour repenser le système actuel de santé, avec bien sûr le vote d'un CHU, qui je l'espère sera pérennisé par le nouveau gouvernement, et avec l'ensemble des acteurs, publics et privés, un système de santé, innovant et de qualité.

À ringrazià vi.

**Mme la Présidente Marie-Antoinette MAUPERTUIS**

À ringrazià vi, Cara Cunsigliera. Allora avà, ci hà da esse una dumanda à bocca di « Fà populu in seme ».

Hà da esse Vannina Chiarelli-Luzi chì l'hà da fà.

**Question n° 2024/E3/039** - Action du GIRTEC, posée par Mme Vannina CHIARELLI-LUZI au nom du groupe « Fà Populu Inseme »

**Mme Vannina CHIARELLI-LUZI**

À ringrazià vi, Signora Presidente.

Monsieur le Président du Conseil exécutif de Corse,

Le Groupement d'intérêt public de Corse (GIRTEC) joue un rôle crucial dans la gestion et la régularisation du foncier sur l'île.

Depuis sa création en 2007, il s'attache à sécuriser les droits de propriété et résoudre le désordre foncier causé par l'absence de titres de propriété. Ce travail est fondamental pour la stabilité juridique et économique de l'île, le développement immobilier et la préservation de notre patrimoine culturel. Sa compétence est reconnue par tous et son action doit être renforcée.

Il y a quelques semaines, la Présidente du GIRTEC quittait ses fonctions. Ce départ laisse planer de nombreuses incertitudes quant au devenir de l'outil, notamment auprès de ses salariés.

Pour rappel, la précédente nomination s'était effectuée sans consultation préalable du Président du Conseil exécutif, et ce malgré l'article 42 de la Loi n° 2006-728 du 23 juin 2006 portant réforme des successions et des libéralités, qui précise que toute désignation d'un nouveau président doit se faire « après avis du président du Conseil exécutif de Corse ».

Nous pouvons raisonnablement penser qu'une procédure de nomination d'un nouveau Président a été lancée.

Ainsi, Monsieur le Président du Conseil exécutif de Corse, disposez-vous d'informations sur la procédure de recrutement en cours ?

Si tel est le cas, avez-vous été consulté dans le cadre de cette nomination, conformément à la loi ?

Plus globalement, avez-vous des informations sur les garanties budgétaires données aux GIRTEC concernant la poursuite de son action ?

Je vous remercie.

**Mme la Présidente Marie-Antoinette MAUPERTUIS**

À ringrazià vi. Passu a parolla à u Presidente di l'Esecutivu.

### **M. le Président Gilles SIMEONI**

Merci, Madame la Conseillère territoriale, pour cette question.

Vous l'avez rappelé, le GIRTEC est un groupement d'intérêts public qui a été créé en 2007 et qui joue un rôle fondamental pour lutter contre le désordre foncier, en tout cas sa résorption, à travers la création de titres de propriété.

Un travail en partenariat direct au premier chef avec les notaires de Corse, puisque la saisine du GIRTEC ne peut intervenir en l'état qu'à la demande des dix notaires.

Étant précisé qu'au-delà du travail qui est mené pour les particuliers, il y a désormais un nouveau champ d'intervention pour le GIRTEC. Un champ d'intervention qui, à mon avis, et cet avis est largement partagé, je le sais, a vocation à être élargi à travers le soutien aux communes pour la reconstitution, l'identification et la titrisation de leur patrimoine foncier, et immobilier quelquefois, avec en arrière-plan des objectifs de lutte contre la spéculation, d'installation d'agriculteurs, de mise en valeur du patrimoine. Donc, un enjeu qui est un enjeu majeur.

En fait, votre question pose trois séries de problèmes.

Premier problème, la question statutaire de la présidence, et plus globalement du fonctionnement de ce groupement d'intérêt public.

Le deuxième, c'est celle de son devenir. En ce qui nous concerne, il ne peut être conçu autrement qu'à travers une pérennisation et un renforcement.

Le troisième, et l'actualité me donnera l'occasion de rappeler, comme vous l'avez fait d'ailleurs, que le GIRTEC a été créé dans le cadre de la loi portant réforme des successions et des libéralités. On voit poindre en perspective des débats qui sont, à mon avis, importants, y compris en ce qui concerne la problématique dite « des arrêtés Miot ».

Alors, premier point, sur la question de la désignation de la présidence. Vous avez rappelé ce qu'est l'état du droit. Le texte prévoit en effet que le président, ou la présidente, du conseil d'administration est désigné au sein des corps des magistrats ou magistrats honoraires, mais également des inspecteurs des finances et des préfets. Il y a une liste qui est assez longue. La désignation intervient par le ministre de l'Intérieur, le ministre chargé des Finances et le garde des Sceaux, ministre de la Justice. Donc, c'est une décision interministérielle qui intervient après avis du Président du Conseil exécutif de la

Collectivité territoriale de Corse, désormais la Collectivité de Corse. Donc, ça c'est le texte.

Le texte, à mon avis insuffisant, ne prévoit en fait qu'un avis simple. On pourrait imaginer un avis conforme ou une décision copartagée entre l'État et la Collectivité de Corse. À mon avis, c'est une proposition que nous avons à faire. Mais le texte ne prévoit pas ça.

Au-delà du texte, il y avait une pratique qui s'était instituée au moment de la création du GIRTEC : de fait, la décision était partagée entre le Gouvernement et le Président du Conseil exécutif.

Ça avait été le cas notamment pour le premier magistrat de la Chambre régionale des Comptes de Corse qui a été désigné président du GIRTEC, c'était M. Valat, et ensuite M. Grimaldi. Ce dernier ayant pris sa retraite et quitter ses fonctions, il a fallu procéder au renouvellement.

Il y a eu, effectivement, vous l'avez rappelé, mais je le redis pour que l'Assemblée de Corse l'ait en tête, une difficulté. Nous étions dans un climat de relations compliquées avec l'État et son représentant dans l'île. Et là, carrément, la désignation était intervenue sans que je ne sois consulté du tout.

J'avais eu à saisir officiellement les ministères concernés. On avait relancé la procédure et ça avait été, en fait, une consultation purement formelle qui a débouché sur la désignation de Mme Yolande Rognard, qui a exercé ses fonctions de présidente et qui n'a pas été renouvelée par les ministères à son poste à expiration de la date prévue, c'est-à-dire en juillet 2024.

Donc, une nouvelle procédure a été engagée et il y a eu à nouveau une difficulté, en tout cas à mon sens : j'ai reçu un premier courrier de M. le préfet de Corse, le 8 juillet 2024, qui m'a indiqué que, suite à la publication de la fiche de poste du président du conseil d'administration du GIRTEC, c'était une magistrate, actuellement en poste à Bastia, qui avait fait acte de candidature. Et donc, en me joignant le CV et la lettre de motivation de cette magistrate, le préfet me demandait de donner un avis. C'était le 8 juillet 2024. J'ai répondu par courrier en date du 10 juillet 2024, deux jours après, en rappelant l'esprit des textes, en rappelant la difficulté qu'il y avait eu au moment de la désignation de Mme Rognard et en disant que, y compris si on se situait dans le cadre d'un avis simple, je ne pouvais pas donner un avis sur une candidature sans connaître l'ensemble des candidatures.

Je lui ai donc demandé de me transmettre l'ensemble des candidatures pour que je puisse utilement donner mon avis. Il m'a été répondu très récemment que deux autres candidatures de magistrats avaient été enregistrées, mais le



ministère ayant considéré qu'elles ne pouvaient pas être retenues, pour des raisons que j'ignore, le Préfet n'avait pas à me les transmettre. Je prends acte de cette situation, je la regrette.

Je sais aussi que les deux magistrats ou magistrates en question sont corses, donc je ne peux pas manquer de m'interroger sur le fait de savoir s'il n'y a pas une volonté explicite ou implicite de considérer que ce type de poste ne peut pas être occupé par un magistrat corse. Si c'était le cas, ça serait extrêmement regrettable.

Je ne veux pas non plus faire de procès d'intention et, bien évidemment, je n'émet aucune critique sur les mérites de la candidature unique que l'on m'a transmis. Mais je dis simplement qu'en l'État, je considère, premièrement, que l'esprit des textes n'est pas respecté, deuxièmement, que je ne suis pas en situation de donner un avis utile, et troisièmement, qu'il y a vocation certainement à faire évoluer ces textes. Et en arrière-plan, je le dis très clairement, il y a un phénomène global évident de décorsisation dans l'administration. On ne parle même pas de corsisation des emplois, on parle d'un choix délibéré, même si non-écrit, de ne pas accepter, en situation de fonctionnaire, et notamment dans le service public de la justice, qu'il s'agisse des magistrats ou des greffiers, des gens dès lors qui sont d'origine corse. Et d'ailleurs, en 20 ans, il y a des praticiens et des praticiennes dans l'hémicycle, on voit bien comment a évolué le recrutement sur ce type de poste.

Donc, je crois qu'il y a un vrai problème politique, et il faudra continuer de le poser en essayant d'obtenir des réponses.

Ça, c'est sur la question de la présidence.

Deuxièmement, sur la question du devenir du GIRTEC, il y a eu effectivement des inquiétudes fortes, vous le savez, j'ai notamment reçu l'ensemble des personnels, dans la mesure où il y avait eu notamment des avis très défavorables du ministère des Finances, qui est un des ministères compétents, au titre de la loi, pour intervenir dans le champ d'activité du GIRTEC. En gros, ces avis du ministère des Finances remettaient en cause la qualité du travail, les résultats obtenus, et donc par définition, la pertinence de l'outil. Donc, nous avons mené un combat à bas bruit, pour rappeler que nous avons absolument besoin du GIRTEC.

Nous avons enregistré une première victoire, dans la mesure où il y a eu une réunion interministérielle qui s'est tenue avant les péripéties politiques que vous connaissez, et qui a sanctuarisé le budget du GIRTEC pour l'exercice 2025 à venir.

De son côté, vous le savez, la Collectivité de Corse, à travers une délibération de l'Assemblée de Corse, a mis à disposition des locaux qui nous appartiennent sans loyer, donc c'est une contribution en nature. Et bien sûr, nous sommes ouverts à une réflexion pour envisager de majorer éventuellement notre contribution, solliciter également les différents maires.

Mais à mon avis, cette réflexion sur la structure budgétaire du GIRTEC doit aller de pair avec une réflexion sur, a minima, un fonctionnement paritaire, que ce soit dans la désignation ou dans le fonctionnement, mais tout en restant, bien sûr, dans le souci d'avoir un outil totalement décorrélé de toute ingérence politique. Voilà donc pour le deuxième point.

Le troisième et dernier point. La création du GIRTEC s'est inscrite à l'époque déjà dans un débat politique qui prenait des tours de conflits, puisqu'on voulait réintégrer la Corse dans le droit commun en matière de droit des successions. Une des raisons qui a conduit à ce que le régime spécifique dont nous bénéficions historiquement soit prorogé, c'était précisément que le désordre foncier n'était pas résorbé.

Donc, à ce jour, le désordre foncier n'est toujours pas résorbé et nous n'avons pas obtenu, vous le savez, de réponses pérennes sur la question de la prorogation ou de la sanctuarisation de notre régime dérogatoire.

L'actualité de ces jours-ci nous rappelle que la proposition de loi du sénateur Panunzi va probablement être réexaminée.

J'ai cru comprendre que le rapporteur général du budget, issu du groupe LIOT, n'était pas favorable à cette proposition de loi, dans la mesure où il en a souligné les risques avérés d'inconstitutionnalité.

Ce que je tiens à dire ici aujourd'hui, c'est que, premier point, le combat pour les arrêtés Miot, pour reprendre au-delà du juridisme le terme qui est consacré par notre histoire politique, est un fondamental de la famille politique dont nous sommes issus. Et c'est un fondamental qui est partagé par d'autres familles politiques.

Je sais que les députés nationalistes, Michel Castellani et Paul-André Colombani, rappelleront au sein du groupe LIOT que ce fondamental ne peut pas être mis en cause. Ça, c'est le premier point.

Le deuxième point, c'est vous dire, avec gravité et solennité, qu'a fortiori dans le contexte incertain au plan politique que connaît aujourd'hui la France, il y a des risques, y compris si la proposition de loi du sénateur Panunzi

est votée, et nous la soutenons sans ambiguïté. Je vous rappelle notre vote à l'unanimité de l'Assemblée de Corse, sur proposition du Conseil exécutif.

Nous la soutenons, mais nous avons insisté aussi sur les risques avérés d'inconstitutionnalité. Et donc, indépendamment du débat qu'il faudra porter et du combat qu'il faudra mener, il y a un risque de saisine du Conseil constitutionnel.

Moi, je continue à dire devant vous, avec la certitude de ne pas me tromper, que le seul moyen politique et juridique de garantir à la fois le maintien de ce qu'il est convenu d'appeler « les arrêtés Miot » et de prendre la main, politiquement et juridiquement, sur la fiscalité en matière de succession, c'est la révision constitutionnelle. La révision constitutionnelle et son corollaire, un statut d'autonomie.

Je le dis, et je le redis avec force et solennité, pour que cela soit entendu et écrit, y compris dans les procès-verbaux de notre Assemblée.

En tout cas, nous, et quand je parle de nous, c'est le Conseil exécutif, c'est la majorité territoriale, c'est, j'en suis certain, l'ensemble des nationalistes, nous allons continuer à mener ce combat, qui est un combat fondamental, et nous chercherons, comme nous l'avons toujours fait, à faire converger l'ensemble des forces politiques, au-delà des nationalistes, pour pouvoir concrétiser des solutions qui soient des solutions pérennes, conformes à l'intérêt des Corses et de la Corse.

**Mme la Présidente Marie-Antoinette MAUPERTUIS**

À ringrazià vi, o Sgiò Presidente.

Une question orale maintenant de Serena Battestini pour « Core in fronte ».

**Question n° 2024/E3/037 - Le CTPNAF est-il un outil au service de l'agriculture ou de l'urbanisation ?** posée par Mme Serena BATTESTINI au nom du groupe « Core in Fronte »

**Mme Serena BATTESTINI**

À ringrazià vi.

Sgiò Presidente,

Vous coprésidez, avec le Préfet de région, la CTPNAF (Commission territoriale de la préservation des espaces naturels, agricoles et forestiers) de Corse qui compte 23 voix délibératives, dont celles du groupe Core In Fronte.

Cette commission donne des avis notamment sur les documents d'urbanisme lorsqu'ils consomment des espaces agricoles.

A la dernière commission, vous avez voté pour 3 PLU : Zonza, Lecci et Linguizzetta, qui consomment des dizaines d'hectares à fort potentiel agricole (ESA ou ERPAT) en assortissant ce vote positif de réserves.

Pour notre part, considérant que ces réserves ne sont pas suivies d'effet et que la CTPNAF accompagne un développement mortifère nous avons voté contre.

Force est de constater que le PADDUC a été détourné de sa philosophie. Aucun document d'urbanisme qui n'était pas en conformité n'a été attaqué en justice par la CDC et la CTPNAF que vous coprésidez n'a en rien ralenti la consommation des espaces agricoles.

Chaque année, des centaines d'hectares agricoles sont ainsi déclassés au profit de l'urbanisation, avec de plus en plus de résidences secondaires ou de promotions immobilières périurbaines qui accueillent les 5000 arrivants qui constituent la colonisation de peuplement.

Si vous comptez changer de politique nous serons des partenaires constructifs, si vous choisissez de continuer dans une politique attentiste nous vous serons farouchement opposés.

Notre question sera la suivante :

Face à cette situation, la CDC envisage-t-elle de changer radicalement de méthode ?

Envisage-t-elle de remettre en cause son inaction sur cette problématique qui touche aux fondamentaux de 50 ans de lutte ?

Allez-vous donner, enfin, un signal fort pour préserver, selon l'esprit du PADDUC, les terres agricoles, limiter les résidences secondaires et les promotions immobilières qui favorisent l'arrivée massive de populations extérieures à la Corse ?

À ringrazià vi.

**Mme Nadine NIVAGGIONI, Vice-Présidente, remplace Mme la Présidente de l'Assemblée de Corse, Mme Marie-Antoinette MAUPERTUIS.**

**Mme Nadine NIVAGGIONI**

Monsieur le Président de l'ODARC.

**M. Dominique LIVRELLI**

Je vous remercie.

Madame la Conseillère territoriale, quelques petits rappels. La CTPENAF créée suite à la loi d'orientation agricole de 2014 a pour rôle d'émettre un avis sur l'opportunité de certaines procédures ou autorisations d'urbanisme, concernant l'objectif de préservation des terres naturelles, agricoles ou forestières.

Sa mise en place, son fonctionnement et l'harmonisation des procédures ont connu des améliorations continues notamment grâce à l'important travail technique mené par les services de la CdC, de l'AUE et de l'ODARC.

Cette mobilisation a permis de revoir le règlement intérieur afin de clarifier les modalités de saisine de la commission, d'évaluer les projets en considération de l'objectif quantitatif de préservation des Espaces Stratégiques Agricoles (ESA), et d'assurer une saisine plus exhaustive sur les projets d'urbanisme.

Surtout, nous avons insisté sur le plan politique, pour qu'une égalité dans le traitement des dossiers et une sécurisation juridique des avis soient garanties dans le cadre de cette Commission.

Je dois préciser que la CTPENAF a vocation à se prononcer sur la consommation des terres naturelles, agricoles ou forestières, mais pas directement sur la compatibilité des documents d'urbanisme avec le PADDUC. Le PADDUC n'est pas opposable aux documents d'urbanisme dans un rapport de conformité, eu égard notamment au principe de libre administration des collectivités, le PADDUC est opposable dans un rapport de compatibilité.

J'ajoute que la contestation juridique du zonage des ESA a constitué un élément de fragilité dans l'application du PADDUC. Sur ce point, comme vous le savez, la Collectivité de Corse s'est fortement mobilisée pour le rétablissement de la cartographie des ESA, avec une décision définitive du Conseil d'Etat intervenue fin mai 2024, confirmant le jugement de la Cour administrative d'appel de Marseille.

Pour revenir sur les trois PLU examinés à la dernière CTPENAF, il est nécessaire de rappeler certaines spécificités des procédures d'avis de la CTPENAF.

Dans le cas général, la CTPENAF émet un avis simple qui n'est pas obligatoirement suivi par l'autorité décisionnaire. Lorsqu'un document d'urbanisme porte une réduction des surfaces affectées à des productions bénéficiant d'une autorisation d'occupation temporaire (AOP), la CTPENAF est saisie pour un avis conforme qui devra être suivi par l'autorité décisionnaire, les réserves formulées dans l'avis rendu devenant ainsi opposables.

Ainsi, à la différence d'un avis conforme défavorable qui bloque le projet sans encadrer précisément les modifications à apporter, l'avis conforme favorable avec des réserves offre l'opportunité de cibler les espaces agricoles qui devront obligatoirement être préservés. C'est cette opportunité qui a notamment été saisie pour les PLU de Lecci et de Zonza.

Pour les projets où l'ensemble des lignes directrices sont à revoir, nous défendons des avis défavorables. Rappelons le cas des avis conformes défavorables rendus sur les PLU de Monte et Santa Maria Poghju qui ont fait l'objet de requêtes en annulation avec des procédures au fond toujours en cours.

S'agissant du PLU de Linguizzetta, ne portant pas d'atteinte substantielle aux surfaces affectées à des productions bénéficiant d'une AOP, la CTPENAF a été sollicitée pour un avis simple. L'avis favorable qui a été rendu prend en considération les améliorations apportées au projet urbain par rapport

au document en vigueur : réduction des zones constructibles de 64 hectares, structuration et renforcement de l'agglomération. Afin d'assurer la compatibilité du document avec les orientations du PADDUC, nous avons fait inscrire trois recommandations.

Enfin, l'intervention de la Collectivité de Corse en parallèle de la tenue des CTPENAF, comprend un avis en tant que Personne Publique Associée qu'elle transmet aux communes en tant qu'élément versé à l'enquête publique. Cette contribution est un élément sur lequel les requérants peuvent se référer en cas de contestation juridique de la procédure. L'analyse de la compatibilité avec les orientations du PADDUC y est menée point par point. La méthode choisie est celle d'un éclairage précis et constructif sur les améliorations attendues pour garantir la compatibilité d'ensemble avec le PADDUC.

Sur le plan plus stratégique, je rappelle que des autorisations d'urbanisme continuent d'être délivrées dans les communes qui n'ont pas mis en compatibilité leur documents d'urbanismes avec le PADDUC : ainsi plus de 5000 ha d'ESA sont menacés de disparition à court terme sans que la Collectivité de Corse ou la CTPENAF n'aient à se prononcer.

Par ailleurs, près d'un tiers de la consommation des ESA a lieu dans les communes soumises au RNU. En outre, il n'est pas acceptable que lorsqu'un projet arrive en CTPENAF, la commission est souvent mise devant le fait accompli (permis de construire accordés, constructions démarrées, ...).

Considérant ces éléments, nous sommes dans une situation d'urgence qui impose au premier chef, la révision des documents d'urbanismes obsolètes par rapport aux orientations du PADDUC (ex : Linguizzetta) et la mise en place de documents d'urbanisme dans les communes actuellement soumises au RNU présentant des enjeux de développement (ex : Lecci, Zonza). Sachant que la commune de Lecci avait présenté son PLU à trois reprises.

Face à cette situation dans laquelle la CdC n'a aucune visibilité sur les permis déposés malgré les demandes répétées d'accès à ces informations auprès des préfectures, il n'est pas admissible que l'Etat ne fasse pas valoir l'exception d'illégalité concernant l'absence de mise à jour des PLU qui devaient être mis en compatibilité au plus tard à l'échéance de 2018.

Dans le cadre de la révision du PADDUC, il nous incombera de proposer un encadrement plus strict dans la mise en compatibilité, tout en ayant renforcé par ailleurs notre accompagnement auprès des collectivités locales dans la réalisation de documents d'urbanisme (PLU mais aussi SCOT) qui doit être une priorité absolue.

Enfin, au titre des actions entreprises par notre collectivité j'ajoute que plusieurs initiatives, au-delà de l'amélioration du fonctionnement de la CTPENAF et de l'appui à la réalisation de documents d'urbanisme ont été entreprises ; ainsi, un amendement déposé par le Député Acquaviva a été intégré à la loi ZAN interdisant, à partir de 2027, l'extension des zones constructibles dans les communes au RNU en Corse.

En tant que Président de l'ODARC, j'ajoute que nous avons lancé dans le cadre de la CTPENAF en lien avec l'installation de la Commission d'Aménagement Foncier l'initiative de procéder à l'inventaire des friches qui pourraient être réhabilitées pour l'exercice d'une activité agricole ou forestière. Cet inventaire ouvre la perspective de récupération des terres incultes à titre collectif, considérant que la meilleure façon de protéger la terre agricole est d'assurer sa mise en valeur.

Loin d'être inactive sur le sujet, la CdC est intervenue sur les plans technique, juridique et politique pour agir sur ces fondamentaux de préservation de la terre agricole.

Nous prendrons toutes nos responsabilités pour lever un à un l'ensemble des obstacles évoqués et renforcer notre action notamment dans le cadre du processus d'autonomie que nous défendons au sein de cette Assemblée.

Vi ringraziau.

**Mme la Présidente Marie-Antoinette MAUPERTUIS**

À ringrazià vi, O Sgiò Presidente di l'ODARC.

L'ultima dumanda a bocca hà da esse fatta da Hervé VALDRIGHI per « Fà populu in seme ».



**Question n° 2024/E3/040 - Mesure « Retour des talents »**, posée par M. Hervé VALDRIGHI au nom du groupe « Fà Populu Inseme »

**M. Hervé VALDRIGHI**

À ringrazià vi.

Monsieur le Président de l'exécutif, M. le Président de l'Agence du développement économique de la Corse, lors de la session du 26 avril dernier, notre assemblée a approuvé à l'unanimité, et avec un certain enthousiasme, le rapport « *Travail et Emploi : de l'amélioration des dispositifs existants au nécessaire changement de paradigme* » présenté par le Président de l'ADEC.

Ce texte, ambitieux et progressiste, portait de nombreuses propositions pour tenter de répondre aux défis que rencontre la Corse sur la question du travail et de l'emploi, dépassant ainsi la seule sphère de l'économie et de l'entreprise, pour élargir la réflexion aux champs de la responsabilité sociétale, du dialogue social, de la lutte contre la précarité et les inégalités.

Certaines de ces propositions étaient attendues depuis longtemps, comme l'expérimentation du CDI tourisme ou encore le renforcement de la conditionnalité des aides publiques à l'embauche. D'autres ouvraient de nouvelles perspectives, comme le soutien aux démarches de responsabilité sociétale des entreprises.

Parmi les mesures les plus novatrices, une aide complémentaire à l'aide à l'emploi « visant à favoriser le retour de talents en Corse » avait, au-delà des clivages, parlé à l'ensemble des conseillers de cette Assemblée. Nous connaissons tous le récit d'une île qui se vidait de ses habitants obligés de quitter leur terre pour gagner de quoi vivre. « *Sò partitu zitellu è tornu capu biancu* » : cela fait partie de notre imaginaire, mais aussi de notre vécu. A des degrés divers, nous avons tous ressenti le devoir d'agir pour mettre fin à cette injustice, pour faire rentrer les expatriés autrement qu'au jour de la retraite.

Cette « aide au retour » constitue donc un axe fort de la politique d'aide à l'emploi. Elle semble à fortiori particulièrement logique dans une île qui investit pour former des jeunes, notamment au sein de son Université, qui finissent par aller faire carrière ailleurs, alors que le besoin de main-d'œuvre expérimentée est caractérisé.

Pour toutes ces raisons, le vote de cette mesure a légitimement généré une forte attente en Corse. Pourtant, il se dit aujourd'hui que sa mise en œuvre pourrait être entravée.

Ainsi, pourriez-vous, Monsieur le Président, nous dire si l'aide au « retour des talents » pourra bien être déployée par la Collectivité de Corse et l'ADEC dans les mois à venir ?

À ringrazià vi.

**Mme la Présidente Marie-Antoinette MAUPERTUIS**

À ringrazià vi, aghju da passà a parolla à u Presidente di l'ADEC.

**M. Alex VINCIGUERRA**

Madame la Présidente, Monsieur le Président, chères conseillères, chers conseillers,

Monsieur Valdrighi qui m'interrogez, nous comprenons votre inquiétude et mieux nous la partageons car nous savons malheureusement qu'elle n'est pas infondée.

Vous l'avez rappelé, l'Assemblée de Corse, dans sa délibération du 26 avril 2024 concernant la modification des dispositifs d'aide à l'emploi, a prévu une incitation au retour des jeunes Corses.

Cette mesure vise à répondre à deux objectifs principaux, tout d'abord favoriser le retour de jeunes ayant quitté l'île pour poursuivre leurs études ou trouver un premier emploi ; deuxième objectif, c'était répondre aux besoins des entreprises insulaires, lesquelles, vous le savez, vous l'avez noté, ont structurellement des difficultés de recrutement en ce qui concerne les profils d'emplois qualifiés.

Je vous rappelle les critères de la mesure proposée. Les personnes concernées devaient détenir un niveau de diplôme de bac + 3 au minimum ou occupant un emploi de ce niveau de qualification, avoir passé tout ou partie de leur cursus d'étude en Corse et y avoir obtenu le bac. Les bénéficiaires doivent aussi avoir été employés ou être étudiants hors de Corse au moins 12 mois dans les 24 mois précédant la demande de l'entreprise.

La mesure consiste en une aide financière pour l'entreprise et non pas pour le jeune qui revient, c'est bien une aide pour l'entreprise, qui procède au recrutement, aide qui peut être majorée si le recrutement se fait dans un des secteurs prioritaires du schéma de développement régional que vous avez adopté.

Cette mesure pose donc des critères objectifs et répond à un motif d'intérêt général.

Pourtant, le service du contrôle de légalité de la Préfecture de Corse demande son retrait dans un courrier en date du 13 juin 2024. Ce courrier nous dit que la mesure irait à l'encontre du principe constitutionnel d'égalité.

Les arguments avancés, fondés sur une jurisprudence du Conseil d'Etat concernant la légitimité des aides publiques, ces arguments sont les suivants : tout d'abord, cette mesure serait discriminatoire ; ensuite, elle créerait une rupture d'égalité entre des personnes se trouvant dans des situations comparables ; elle n'aurait pas de lien avec les buts de la politique d'aide à l'emploi.

Cette position nous semble totalement infondée, infondée en droit et surtout inacceptable sur le plan politique.

Sur le plan juridique, quelques arguments non exhaustifs : il existe des aides à l'embauche visant des publics précis, partout en France, en Europe et dans le monde. Donc, la mesure n'est pas discriminatoire.

Deuxièmement, dans la propre lettre du service de contrôle de légalité de l'Etat, les critères de catégorisation opérés par la délibération sont reconnus comme étant objectifs ; autrement dit, l'accès à l'emploi sur le territoire insulaire constitue objectivement une situation différenciée.

Troisièmement, l'aide au retour est motivée par le besoin de la Corse d'améliorer ses performances en termes d'attractivité et de disposer de davantage de profils qualifiés au bénéfice des entreprises qui contribuent au développement du territoire.

Au-delà du débat et des arguties juridiques, il est clair que la volonté de l'État est de s'opposer à une mesure qui vise à faciliter le retour dans leur île de jeunes Corses qui veulent faire le choix d'y vivre et d'y construire leur vie, et ce, alors même que les critères proposés n'ont aucun caractère excluant et reposent uniquement à titre principal sur le lieu d'obtention du baccalauréat.

Nous souhaitons aider les Corses qui ont eu à faire le choix de vivre un temps hors de leur île, pour étudier ou travailler, nous souhaitons les aider à y revenir.

C'est une proposition conforme à notre volonté de construire ce pays avec tous ses enfants et qui constitue également une avancée sociale, car la Corse a été historiquement une terre d'émigration et les conditions économiques

et sociales actuelles imposent souvent et encore dirais-je malheureusement, de partir pour trouver un emploi, voire un logement.

Cette position de l'État est d'autant plus incompréhensible que d'autres régions ou territoires d'Europe confrontés à ce type de situation, en Espagne notamment, ont fait le choix d'aider les retours de ceux qui y sont partis et qui n'étaient pas nécessairement les plus favorisés. C'est le cas également en Martinique où a été mis en place un système d'aide au retour.

Vous l'avez compris, aussi bien pour des raisons strictement juridiques que pour des raisons éminemment politiques, le Conseil exécutif de Corse n'envisage pas de remettre en cause ce dispositif et son principe. Nous allons nous rapprocher des services de l'État aux fins de faire valoir notre position et tiendront l'Assemblée de Corse informée du résultat de ces échanges. Je vous remercie.

**Mme la Présidente Marie-Antoinette MAUPERTUIS**

À ringrazià vi.

Eccu. Emu compiu e dumande à bocca è emu da fà a chjama.

**M. Don Joseph LUCCIONI**, secrétaire de séance, procède à l'appel nominal des conseillers.

**La séance est ouverte à 11 h 30 sous la présidence de Mme Marie-Antoinette MAUPERTUIS, Présidente de l'Assemblée de Corse.**

**Mme la Présidente Marie-Antoinette MAUPERTUIS**

Vulerebbe prima avè una pensata per un agentu di a Cullettività di Corsica, Eric Le Bail, chì si n'hè andatu à l'età di 63 anni. Eric Le Bail, travaillait au pôle territorial social. Évidemment nous avons une pensée pour sa famille et en particulier pour sa fille Alexandra qui travaille dans notre Collectivité.

Cum'è a sapete bè, tutti i mesi, malurosamente, simu obligati di salutà a lascita, a perdita di un agente o di qualchissia di cunniscutu, in avanza, cum'ellu si dice, è assai per tutti malurosamente.

Je voudrais aussi, sur un ton plus heureux, saluer la présence d'un groupe de scouts de Rome, qui est en visite en Corse, *voglio salutare una squadra di scout, si dice così penso, di Roma, è siate benvenuti in Corsica e benvenuti a l'Assemblea di Corsica. È un piacere.*

O Sgiò Presidente di l'esecutivu, Signore è Signori cunsiglieri esecutivi, Signore è Signori cunsiglieri di l'Assemblea di Corsica,

Ci ritruvemu oghje pè st'ultima sessione prima di e vacanze d'estate.

Ci ritruvemu dinò un mese è mezu dopu à l'elezzione auropee è qualchì ghjorni dopu à e legislative, stonde di demucrazia, è vogliu felicità di sicuru tutti quelli chì sò stati eletti.

Ma ci ritruvemu dinò dopu à parechje surprise è parechji insegnamenti.

È pè contu meiu, avia principiату l'annu 2024 incù un discorsu annantu à a demugraffia. Le 1<sup>er</sup> février dernier, je vous invitais collectivement à débattre de démographie, de manière dépassionnée et en prenant soin d'identifier et d'approfondir toutes les variables en jeu.

De la même manière, pas plus tard que le 31 mai dernier, dans un discours sur les questions européennes, je nous invitais, tous, au choix des forces progressistes face à la montée de l'extrême droite.

Ces réflexions et appels, qui ont d'ailleurs pu faire l'objet de railleries ici ou là, sont, malheureusement, n'en déplaise à certains, et j'aurais préféré

faire fausse route, au cœur des grands bouleversements politiques auxquels nous avons assisté ces dernières semaines.

Alors, je sais bien que la politique est souvent, trop souvent, faite d'immédiateté, de rapidité, de plus en plus de volatilité et malheureusement de radicalité. Et c'est, je le crois, ce qui en partie nous fait désormais courir un grand danger, sous couvert de grandes surprises.

Que nous n'allions pas échapper à la vague RN aux européennes, nous le savions tous ici.

Qu'elle se transformerait en tsunami lors du premier tour des législatives, nous ne nous y attendions pas. Que nous soyons nationalistes, de droite ou de gauche, je pense que nous avons tous été surpris par une certaine Corse que nous avons découverte le 30 juin dernier.

Or justement, la préemption du sujet démographique par certains tenants d'une approche identitaire que je définirais proche idéologiquement de l'extrême droite, pour la distinguer de la défense identitaire propre au mouvement nationaliste corse, mais aussi l'absence de débat de fond sur le sujet nous ont fait perdre, à mon avis, de vue une grande partie de la réalité. Les arrivées en Corse, responsables de notre croissance démographique, ne sont ni celles de la diaspora, ni celles d'étrangers, qu'ils soient d'Afrique ou de je ne sais où.

Ces arrivées ce sont celles de continentaux qui s'installent sur la base de motivations assez diverses et qui, contrairement à ce que nous pouvions observer auparavant, emmènent dans leurs bagages leurs préoccupations, leur propre agenda politique et leur manière d'envisager le monde, utilisant les derniers scrutins pour les exprimer.

Mais la démographie n'est pas la seule explication des votes auxquels nous avons assisté, ce serait trop facile et je ne veux pas choisir la facilité.

La réalité c'est que la Corse a changé. Elle n'est plus celle ni des années 70, ni même celle de 2015, date de l'arrivée des nationalistes aux responsabilités.

La Corse subit, comme d'autres territoires européens, de plein fouet des bouleversements majeurs sur le plan économique, social, sociétal. Et c'est en cela que je vous avais invité à travailler aussi en termes prospectifs et ça me paraît essentiel. Force est de constater que le vote RN n'est pas l'apanage des seuls néo-arrivants. C'est aussi celui de Corses qui sont mécontents, qui ont peur pour leur avenir, leurs enfants, leur terre, leur langue. Mais, permettez-moi

un peu de naïveté, j'espère que ce n'est pas celui de Corses qui adhèrent aux valeurs et idées véhiculées par ce parti, donc par le RN.

Je disais donc que cette Corse insoupçonnée s'est révélée à l'ensemble des forces politiques dites de progrès, et nous pouvons déjà en retenir deux enseignements valables pour tous, quels que soient les bancs de l'hémicycle que nous occupons.

En premier lieu, nous ne pouvons plus nous exonérer d'une discussion de fond, nous avons débuté dans le cadre du processus de Beauvau, en conférence des présidents, je m'en souviens, mais nous n'avons pas continué à approfondir le sujet et nous ne pouvons plus nous exonérer d'une discussion de fond sur notre démographie et ses conséquences.

Si nous ne voulons pas poursuivre dans la voie d'un corps social dual dont les composantes ne se côtoient pas, ne se parlent pas, ne partagent rien, portant à terme à des situations de conflits de perception, représentation et projection, nous ne pouvons plus éluder le problème et devons tenir un discours clair à ce sujet.

Pour ma part, je ne regarderai pas ailleurs alors qu'un phénomène migratoire, dit interne, nous dépossède jour après jour de notre futur et de celui de nos enfants, reconstruit nos espaces de vie et modifie profondément notre structure sociale.

En second lieu, je plaide pour l'impérieuse nécessité d'un positionnement clair des forces politiques corses face aux idées du RN. Ne pas flirter avec ces idées, les combattre sur le terrain. Il ne s'agit pas d'incriminer des électeurs, corses ou non corses, et ce qu'elles représentent, mais surfer sur la vague RN, voire l'instrumentaliser dans le cadre d'un rapport de force entre familles politiques insulaires, risquerait de se révéler destructeur en termes d'idées et de principes.

Ensuite deux autres enseignements pour ma famille politique, il ne s'agit pas de la majorité territoriale, ma famille politique nationaliste dans toute sa diversité, et ensuite pour la majorité à laquelle j'appartiens.

Aux nationalistes, je dis que nous ne pouvons pas poursuivre sur le chemin de la discorde alors que la Corse vit au rythme d'autres enjeux, d'autres défis qui dépassent de loin le périmètre de nos discussions, de nos oppositions et de nos divergences. Sachons regarder ensemble la Corse telle qu'elle est aujourd'hui et retrouver des convergences à chaque fois que cela sera nécessaire au nom d'un intérêt supérieur, celui de la Nation corse, intérêt qui nous unit et

qui ne doit pas être un idéal passéiste mais bien celui fondateur de l'avenir de notre peuple.

Enfin aux membres de la majorité, dont je suis, je dis qu'après 9 ans de pouvoir, s'il est normal d'attirer critiques et de fédérer les oppositions, tout cela est logique, et si ces élections sont un avertissement, je sais aussi que nous avons les ressources, la volonté et l'ambition de comprendre, de rebondir et d'avancer.

Et contrairement à ceux qui veulent nous faire croire que les étiquettes, les femmes et les hommes et les programmes ne comptent pas, nous, nous savons d'où nous venons, qui nous sommes et pourquoi nous sommes là. Nous ne faiblirons pas !

Donc, revenons à l'essentiel, revenons aux Corses, revenons à 2015, à 2018, à 2021 et à ce qui a fait que nous sommes entrés dans cette assemblée héritiers en femmes et hommes qui ont le projet de changer ce pays.

I Corsi aspettanu da noi travagliu è resultati... ma sempre ind'è u filu di e nostre rivendicazione storiche!

Allora avà, travagliemu, è travagliemu tutti in seme, è per elli !

À ringrazià vi.

Intervenzione di u Presidente di u Cunsigliu esecutivu.

### **M. le Président Gilles SIMEONI**

Vous avez évoqué la mémoire d'un agent disparu. Je voudrais, comme c'est l'usage, poursuivre ces évocations et ces hommages, d'abord en évoquant la mémoire de Dominique Degli Esposti que beaucoup d'entre nous ont connu et accompagné en sa dernière demeure, qui était un artiste et un poète, un de celles et ceux qui ont initié le Riacquistu et lui ont donné ses lettres de noblesse.

Évoquer également, la mémoire de Jacques Renucci, journaliste, plume historique de Corse-Matin mais également écrivain. Je pense notamment à son livre « l'arrière-pays » où sa plume répond au pinceau de Santu Mufraggi pour décrire notre terre, sa lumière, quelquefois sa violence, mais toujours sa beauté.

Évoquer ensuite la mémoire de Francescu Casasoprano, militante naziunalistu, anzianu prigiuneru puliticu, machjaghjolu, chì s'hè impegnatu sin'à l'ultimu pè u so ideale è per a Corsica, per a Corsica nazione è, cum'è tanti



altri militante è militanti spariti oghje, face parte di quelli chì anu permessu chè noi siamu quì è chì sta stituzioni existi.

Évoquer enfin la mémoire du Père Mach, l'abbé de Ghisonaccia, disparu dans des conditions tragiques.

Saluer très amicalement, Monsieur Mouloud Mesghati, le président de l'association des Marocains de Corse-du-Sud qui a perdu son épouse, Madame Fouzia Mesghati, que beaucoup d'entre-nous connaissaient et appréciaient. Voilà donc ce que je voulais dire.

Enfin, un élu nous a quitté, Monsieur Xavier Piacentini, le maire de Crucicchia, et j'adresse bien sûr à sa famille nos plus sincères condoléances.

Concernant l'analyse politique et les leçons à tirer, et du scrutin législatif, et de la situation globale de la Corse, j'ai écouté avec attention et intérêt ce que vous avez dit, Madame la Présidente de l'Assemblée de Corse. Je vais bien sûr l'intégrer dans ma propre réflexion plus globale, qui a vocation également à se nourrir d'un cycle d'échanges que j'ai engagé avec les élus du Conseil exécutif, de la majorité, avec les élus nationalistes de l'opposition, avec à un autre niveau l'ensemble des élus et des forces politiques. En ce qui me concerne, j'aurai l'occasion sans doute avec un peu plus de recul, au moment de la rentrée de septembre, de dire ce que je pense de cette situation, des perspectives qui s'ouvrent à nous, des difficultés et défis que nous avons à surmonter et des chemins envisageables pour aller ensemble vers la paix toujours, mais également vers l'émancipation.

**Mme la Présidente Marie-Antoinette MAUPERTUIS**

À ringrazià vi.

Dunque sò meziornu menu un quartu, emu da piglià l'ordine di u ghjornu.

**RAPORTI DI A PRESIDENTE DI L'ASSEMBLEA DI CORSICA /  
RAPPORTS DE LA PRÉSIDENTE DE L'ASSEMBLÉE DE CORSE**

**Raportu n° 193 : Approvazione di u prucessu verbale di a sessione di l'Assemblea di Corsica di u 27 di ghjugnu di u 2024**

**Rapport n° 193 : Approbation du procès-verbal de la session de l'Assemblée de Corse du 27 juin 2024**

**Mme la Présidente Marie-Antoinette MAUPERTUIS**

Vi dumandu s'è vo site d'accordu per l'approvazione di u prucessu verbale di a sessione di u 27 di ghjugnu. Ci sò e rimarche ? Nò.

Allora, qual'hè chì ghjè contru ? Qual'hè ch'un vote micca ? Astensione ? Qual'hè chì vote à prò ?

**U raportu hè ADUTTATU.**

Vi ringraziu.

**Raportu n° 199 : Designazioni di i membri di l'Assemblea di Corsica per sede à u Cunsigliu d'amministrazione di l'Agenza Regionale di a Salute di Corsica**

**Rapport n° 199 : Désignations des représentants de l'Assemblée de Corse au sein du Conseil d'Administration de l'Agence Régionale de Santé de Corse**

**Mme la Présidente Marie-Antoinette MAUPERTUIS**

Allora aghju da fà l'affare à l'accorta. Simu parechji à u Cunsigliu d'amministrazione di l'ARS. Anu cambiatu, per via di una lege, a ripresentazione di i territorii, è dumandatu à a Presidenta di l'Assemblea di Corsica d'avè dui supplenti.

Eiu vi facciu sta pruposta:

Prupongu chì i mo vicipresidenti sippianu i mo supplenti à u Cunsigliu d'amministrazione di l'ARS, s'è vo site d'accordu.

Ci sò digià parechje ghjente chì sò presente.

Ci hè Evelyne GALLONI D'ISTRIA, ci hè Jean-Marc BORRI, ci hè Pierre GHIONGA, ci hè Chantal PEDINIELLI è Santa DUVAL.

Dunque, per contu meiu, m'anu dumandatu quale serebbenu i mo suppleenti, vi facciu quessa a pruposta, i mo dui vicipresidenti.

Ci hè una rimarca ? Innò. Allora, mettu à u votu.

Quale hè chì ghjè contru ? Quale hè chì ùn vote micca ? Astensione?

Quale hè chì vote à prò ?

Vi ringraziu, cusì ghjè fatta.

**Rapportu ADUTTATU à l'unanimità.**

**Raportu n° 215 : Designazione pà l'Assemblea di Corsica di un merre ind'a a Commissione Regionale di a furmazione di e liste elettorale per l'elezzione di i membri di a Camera d'Agricoltura regionale di Corsica**

**Rapport n° 215 : Désignation par l'Assemblée de Corse d'un maire pour siéger au sein de la commission régionale de l'établissement des listes électorales en vue de l'élection des membres de la Chambre d'Agriculture de Région Corse**

**Mme la Présidente Marie-Antoinette MAUPERTUIS**

È dopu ci hè un antra designazione, ghjè quella di un ripresentente... Allora, ci vole un merre. Ghjè l'Assemblea di Corsica chì piglia a decisione.

Ci vole un merre per esse presente à a commissione regionale di u stabilimentu di e liste elettorale, in a prospettiva di l'elezzione à a Camera d'agricultura, di tutta a regione. A Camara regionale si dicerebbe, Camara territoriale.

Eccu.

Dunque mi ci vulerebbe una pruposta.

**(brouhaha)**

Ghè cusì. Ghjè un decretu 2024-60...

**M. Paul-Félix BENEDETTI**

(Début inaudible)

Innò, ind'u decretu ùn hè micca scrittu chì ci vole un merre, ùn hè mancu scrittu chì ci hè una cummissione elettorale.

U decretu ùn hà chè dui articuli pè indicà chì ci hà da esse una Camara regionale.

Eiu vogliu sapè parchì ghjè un merre.

S'è ùn ci n'hè micca indrentu à l'Assemblea, vol'dì chì l'Assemblea ùn ripresenta à nimu.

**Mme la Présidente Marie-Antoinette MAUPERTUIS**

Innò, pò mette qualchissia d'altru o di fora.

L'Assemblea pò mette qualchissia d'altru o di fora ma ghjè un merre. Avemu fattu a verifica. Dunque... Ma ci sò i merri. Ùn simu micca ubligati d'andà à circa li ind'è altrò. Ci n'hè 360 in Corsica, avemu a scelta, ma ci sò quì.

Dunque quale sò e pruposte?

Per fà populu? Jean-Marc BORRI.

Ci hè qualchissia d'altru?

Innò, allora mettu à u votu sta pruposta.

Quale hè chì ghjè contru ? Quale hè chì ùn vote micca ? Astensione ?

Quale hè chì vote à prò ? Site elettu ! Eccu !

**Raportu ADUTTATU !**

L'onori sò castichi.

Allora avà, s'è vo site d'accordu, avemu à pena di tempu. Mi girgu versu l'esecutivu, cusì avanzemu. S'è vo vulete, pudemu passà qualchì cartulare.

Pensu ch' a Signora Bianca FAZI serebbe d'accordu. H' travagliatu assai eri cun belli cartulari in cumissione permanente, è a felicitemu, è oghje ci h' da passà dinò quachì pruposte. Site d'accordu ? Andate puru, vi stemu à sente.

## SUCIALE È SALUTE /SOCIAL ET SANTÉ

**Raportu n° 185** : Cunvinzioni di finanziamentu pà u funziunamentu di u spaziu di vita « Paese di legnu » gistitu da a Fraternité du Partage in a cumuna d'Aiacciu

**Rapport n° 185** : Convention de financement relative au fonctionnement du lieu de vie « Paese di legnu » géré par la Fraternité du Partage sur la commune d'Aiacciu

### **Mme Bianca FAZI**

À ringrazià vi, Madama a Presidente.

Pigliu in ordine, u 195 : Convention de financement relative au fonctionnement du lieu de vie « Paese di legnu » géré par la Fraternité du Partage sur la commune d'Aiacciu.

Cari cunsiglieri, « Paese di legnu » a été ouvert en janvier 2022. C'est un projet expérimental qui est un lieu d'accueil à destination des personnes en grande marginalité. Après un long parcours d'errance, celles-ci refusent souvent d'intégrer les solutions d'hébergement existantes, aux règles souvent trop restrictives pour elles.

« Paese di legnu » a mis en place un règlement de fonctionnement souple et évolutif. La configuration du lieu, qui combine des espaces privés et des lieux de vie communs, est pensée pour favoriser l'adhésion des personnes accueillies et leur resocialisation, avec la possibilité de participer à des activités.

Il propose une solution transitoire entre la rue et les centres d'hébergement classiques.

Dès leur entrée, les personnes sans ressources sont accompagnées pour un rétablissement de leurs droits. L'accompagnement se fait au rythme des personnes, avec des temps d'échange pour favoriser l'implication dans le lieu de vie, ainsi que des temps destinés à la définition d'un projet personnel.

En 2023, le bilan d'activité indique que 19 personnes ont été accueillies pour un total de 6205 nuitées. La durée moyenne de séjour est de 16 mois.

Au fil du temps, l'association a étoffé son équipe afin d'encadrer ce public très spécifique dans les meilleures conditions.

Le budget global a été ainsi revu à la hausse.

Au vu de ces éléments, le budget de fonctionnement a été réévalué, donc il est estimé pour 2024 à 533 000 €, principalement abondé par l'État. Je vous rappelle que sur les personnes que l'on dénomme sans domicile fixe, c'est une compétence État et mairies. Et que donc, la Collectivité a souhaité quand même s'investir dans ce projet, nous avons financé à hauteur de 100 000 €. Là, nous abondons annuellement à hauteur de 25 000 €. C'est à l'identique de notre participation en 2023.

Je tiens à insister ici sur ce financement qui relève d'une politique assumée par le Conseil exécutif au côté des acteurs associatifs qui interviennent dans le domaine de la précarité.

À ringrazià vi.

**Mme la Présidente Marie-Antoinette MAUPERTUIS**

À ringrazià vi. Allora, ci hè un avisu di a cumissione di e finanze.

Eiu vi facciu sta pruposta sta mane, s'è vo site d'accordu, a mi dite, mi date a vostra risposta subitu : avemu 21 raporti, s'è vo site d'accordu ùn lighjimu micca tutte l'in extenso di e cumissione, altrimenti ci simu sin'à mezanotte, è ancu di più veneri sera.

Dunque quelli di a cumissione, ci danu l'avisu positivu o negativu, è po basta. Femu cusì ?

Allora ci hè un avisu di a cumissione di e finanze.

**M. Joseph SAVELLI**

Favorable avec la non-participation des groupes « Un soffiu novu » et l'absence du groupe « Core in fronte ».

**Mme la Présidente Marie-Antoinette MAUPERTUIS**

À ringrazià vi. Qual'hè chì vole intervene nant'à issu sugettu ?

**Mme Muriel FAGNI**

Merci, Madame la Présidente.

Comme l'a souligné la conseillère exécutive, Bianca Fazi, nous étions présents à l'inauguration justement il y a 2 ans de cette structure. C'est une structure importante pour les personnes qui sont quand même des grands marginaux, parce que malheureusement, on le sait, aussi bien dans tous les territoires urbains que le grand Ajaccio ou Bastia, il y a donc une difficulté à prendre en charge ce public. Forcément, souvent, il y a un sentiment d'impuissance à proposer des solutions à ces personnes. Ce cadre donc a le mérite d'exister.

Cette convention nous permet justement d'avoir la connaissance de ce qui s'est passé jusqu'à maintenant, on a le rapport annuel de la fraternité du partage. Vraiment, c'est important d'apporter son soutien à une structure qui existe depuis plus de 30 ans et qui a vraiment besoin de ce financement.

À ringrazià vi.

**Mme la Présidente Marie-Antoinette MAUPERTUIS**

À ringrazià vi. Altre dumande ? Nò. Dunque mi girgu versu à Cunsigliera.

**Mme Bianca FAZI**

Nunda di più, Madama a Presidente, à ringrazià à Madama Fagni per a so intervensione.

**Mme la Présidente Marie-Antoinette MAUPERTUIS**

À ringrazià vi. Aghju da mette à u votu stu cartulare.

Qual'hè chì ghjè contru ? Qual'hè ch'un vote micca ? Astensione ? Qual'hè chì ghjè à prò ? Tuttu u mondu ghjè d'accordu.

**U raportu hè ADUTTATU.**

Salutemu tutti quelli chì travaglianu incù a « Fraternità di a spartera », « la Fraternité du partage ».

Passemu un altru raportu.



**Raportu n° 187 : Cuntrattu lucale di e solidarità pè u periodu da u 2024 à u 2027, in partenariatu cù i servizii di u Statu in u quattru di una strategia cunghjunta di lotta contru à a puvertà**

**Rapport n° 187 : Contrat local des solidarités pour la période 2024-2027 à conclure avec l'État dans le cadre d'une stratégie conjointe de lutte contre la pauvreté**

**Mme Bianca FAZI**

À ringrazià vi, Madama a Presidente.

Il s'agit du contrat local des solidarités pour la période 2024-2027 à conclure avec l'État dans le cadre d'une stratégie conjointe de lutte contre la pauvreté.

Je vous rappelle qu'auparavant, c'était la CALPAE et maintenant ça s'appelle contrat local des solidarités, le CLS.

Dès 2018, le Conseil exécutif de Corse, vous le savez, s'est rapidement saisi du sujet de la lutte contre la précarité, la pauvreté. Nous avons mis en place un plan stratégique pour répondre à ces enjeux qui ne relève pas directement du code de l'action sociale, mais bien d'une politique volontariste du Conseil exécutif, qui fait donc là ce qu'on appelle de l'extra légal.

À partir de 2019, nous avons contractualisé avec l'Etat des conventions qui ont couvert la période 2019-2023 et qui ont représenté pour la Collectivité de Corse un investissement dans l'ingénierie sociale de plus de 3 M€ sur 5 ans, soit 600 000 € par an, soutenu par une recette provenant de l'État de 1 350 000 € sur 5 ans, soit 270 000 € par an.

Je vous rappelle qu'il avait été voté un plan contre la précarité à l'échelon national, qui prévoyait 8 milliards d'euros. Nous sommes loin de recevoir les sommes attendues.

Nous pouvons par exemple illustrer des réalisations concrètes, une meilleure orientation des personnes en situation de précarité, un renforcement de l'offre d'accompagnement des bénéficiaires du RSA, l'accès au droit en matière d'alimentation. Par exemple, nous sommes passés de 340 000 € versés aux associations qui interviennent dans ce domaine en 2019 à 590 000 € en 2023, alors qu'il s'agit d'une compétence de l'État. Nous avons également évolué dans nos méthodes de financement en privilégiant des conventions pluriannuelles qui sécurisent mieux les structures qui assurent chaque jour le soutien des familles en situation de précarité.

L'objet de ce rapport est de vous présenter notre action volontariste dans le domaine de la lutte contre la pauvreté pour les 4 prochaines années à travers ce nouvel outil.

Il faut noter qu'en 2024, ce dernier n'intègre plus, contrairement aux conventions précédentes, l'accompagnement vers l'emploi. Une convention spécifique pour l'emploi et l'insertion visant à renforcer l'offre d'accompagnement a donc été mise en place et celle-ci a été validée par votre Assemblée en avril 2024. Elle représente 547 000 € de dépenses pour 2024, dont 335 000 € directement en faveur de l'accompagnement concret des allocataires du RSA.

Le contrat local des solidarités s'articule autour de trois axes : la prévention de la pauvreté dès l'enfance, la lutte contre la grande exclusion grâce à l'accès au droit, la construction d'une transition écologique solidaire.

Ce dernier axe, sur lequel il me semble important de m'arrêter, vise à développer de nouvelles offres de services pour les publics modestes autour des enjeux de mobilité et de lutte contre la précarité énergétique. Nous avons amorcé une réponse autour de la mobilité solidaire sur tout le territoire.

Nous avons également travaillé en lien avec l'AUE pour que les familles précaires puissent bénéficier des dispositifs de soutien financier leur permettant de réaliser une rénovation énergétique de leur logement sans reste à charge.

Je tiens à faire le lien ici à la fois avec ce que j'évoquais plus haut par rapport à notre engagement sur l'accès au droit à l'alimentation, mais également avec les rapports que j'ai présentés hier en CPD, le fonds de solidarité pour le logement, les plateformes d'appui à la mobilité qui s'inscrivent bien évidemment en complémentarité avec ce conventionnement.

Au-delà, je souhaite insister sur le fait que l'ensemble des actions que le Conseil exécutif de Corse porte dans le secteur social, vise à atténuer et surtout à prévenir la précarité.

Cette convention est d'un coût global d'un 1 769 000 € avec un financement de l'État à hauteur de 50 %, soit 884 000 €, sur la durée de la convention. L'intervention se déclinera selon des modalités qui pourront relever de prestations réalisées par les associations et financées au travers de notre règlement des interventions, d'action pour laquelle la Collectivité favorise des équivalents temps plein ou met à disposition des locaux lui appartenant, donc il n'y a pas de coûts supplémentaires à supporter, par exemple, j'y reviendrai dans le prochain rapport, un centre de soins, d'action prévue dans le BP 2024

conjuguant un apport financier et une valorisation d'ETP de la Collectivité de Corse.

Dans cette nouvelle contractualisation, il découle donc un programme de 13 actions spécifiques dans le domaine de la précarité qui vont mobiliser de manière transversale et répondre ainsi à nos objectifs territoriaux de manière opérationnelle.

À ringrazià vi.

**Mme la Présidente Marie-Antoinette MAUPERTUIS**

À ringrazià vi. Allora, ci hè un raportu di a cummissione di a cusione suciale.

**Mme Frédérique DENSARI**

La Commission a émis un avis favorable avec une absence des groupes « Avanzemu », « Un soffiu novu » et de Monsieur Pierre Ghionga, non-inscrit.

Je vous remercie.

**Mme la Présidente Marie-Antoinette MAUPERTUIS**

À ringrazià vi. Ci hè un raportu di a cummissione di e finanze è di a fiscalità.

**M. Joseph SAVELLI**

Qui a émis un avis favorable avec la non-participation du groupe « Un soffiu novu » et l'absence du groupe « Core in fronte ».

**Mme la Présidente Marie-Antoinette MAUPERTUIS**

À ringrazià vi. Avà a parolla hè a chì a vole.

**Mme Eveline GALLONI D'ISTRIA**

À ringrazià vi, Madama a Presidente.

Madame la Consiglière esecutive,

Je souhaite souligner qu'à travers la lecture de ce rapport, on se rend compte de l'importance du travail réalisé par la Collectivité de Corse depuis 2018 pour lutter contre la pauvreté, l'exclusion, convention engagée avec l'État pour un coût global de 1 769 000, dont 50 % seront pris en charge par la CdC, comme vous venez de nous le dire.

Ce plan se définit en 3 axes et en 13 actions concrètes menées par les services de la petite enfance à la transition écologique solidaire et même l'aide, entre autres, à travers la mise en place d'ateliers, de pouvoir apporter ainsi aux personnes analphabètes la possibilité de les aider à passer leur permis de conduire, ce qui est indispensable au vu des spécificités géographiques de la Corse.

Je me réjouis de ce plan et observe que parfois, tout ce travail concret et opérationnel engagé par notre Collectivité ne soit pas toujours valorisé comme il devrait l'être et qu'on ne s'en fasse pas toujours l'écho.

En tout cas, Madame la Consiglière esecutive, nous ne manquerons pas de le faire savoir et j'espère que l'appropriation du portail Sulidarità, véritable outil d'information au service des Corses, permettra aux plus démunis de connaître leurs droits afin d'accéder à toutes les ressources sociales proposées et trouver ainsi leur place au sein de la société Corse.

Vi ringraziu.

**Mme la Présidente Marie-Antoinette MAUPERTUIS**

À ringrazià vi. Nadine Nivaggioni.

**Mme Nadine NIVAGGIONI**

Merci, Madame la Présidente.

Même dans notre société Corse, nous ne sommes pas épargnés, les pauvres sont nombreux, ce sont des enfants de parents pauvres et eux-mêmes, ils vivent dans la pauvreté très souvent, ce sont des femmes isolées, elles sont très, très nombreuses et ce sont des personnes âgées aussi qui sont dans la pauvreté, même si elles ont parfois travaillé.

Et pourtant, cette compétence, la lutte contre la pauvreté, ne fait pas partie des compétences inscrites à la Collectivité territoriale et dans les conseils régionaux.

Malgré ça et depuis longtemps, depuis le travail qui a été fourni par le docteur Pernin avec le docteur Edmond Simeoni, ça date déjà d'il y a une petite dizaine d'années, un travail de fond est mené pour lutter contre la précarité et la grande précarité.

Je le répète, ça a été dit par ma collègue Éveline Galloni, ça a été dit par notre conseillère exécutive, c'est un travail de fond qui est mené, c'est un travail qui est fait souvent dans la plus grande discrétion. On entend pourtant sur les ondes et dans les journaux que la précarité n'est pas assez prise en charge, pourtant malgré cette politique volontariste, c'est vraiment un investissement et une particularité de notre Assemblée de travailler en direction de tous ces publics.

Non seulement c'est une action contre la précarité qui est menée, mais on a vu qu'il y a une cohérence et une politique stratégique en direction de tous les plus faibles. On a vu hier ces aides qui sont données pour ceux qui ont besoin d'être aidés au niveau du logement, on a vu les aides à la protection de l'enfance, on a pu voter hier les activités qui sont financées pour l'accueil de jour à la Falep, on a vu ce matin pour la maison du partage. Donc, ce sont énormément d'actions de solidarité. Je ne fais pas état ici des montants des enveloppes, ils sont importants, mais par humilité et par discrétion encore, je ne veux pas en faire part.

Ce sont des actions concertées, stratégiques, coordonnées et qui sont bien ensuite utilisées par l'ensemble des associations qui ensuite travaillent directement avec ces personnes.

Donc, je souligne et je fais remarquer quelle est la politique de notre Collectivité ici.

Je vous remercie.

**Mme la Présidente Marie-Antoinette MAUPERTUIS**

À ringrazià vi. Qual'hè chì vole intervene ? Paul-Félix Benedetti.

**M. Paul-Félix BENEDETTI**

Dans l'axe 2, la lutte contre la grande exclusion et l'accès au droit, moi je pense que dans le cadre des revoyures des documents, il faut rajouter des cases, des cases et des prérequis.

Le prérequis le plus important, c'est d'essayer de faire en sorte que le droit social actuel soit bénéficiaire au plus grand nombre de personnes qui sont susceptibles d'y avoir droit. Pour l'aide à l'enfance, on a une disparité régionale entre l'ancien département de Haute-Corse et celui de la Corse-du-Sud où il y a beaucoup plus d'allocataires en Corse-du-Sud, sur la même strate de population, qu'en Haute-Corse. Je pense même que le niveau de pauvreté de Haute-Corse est supérieur du fait de l'organisation sociale et de la plus faible déconcentration liée à la ruralité.

Pour ce qui est maintenant des adultes en grande détresse, le traceur, c'est le RSA. Le taux de pénétration sur la population en Corse est de 2 %, sur la moyenne française, on est à 5 %, sur des départements similaires à la Corse, c'est-à-dire de types ruraux avec un peu de tourisme, on prend par exemple l'Allier, des départements de ce genre-là, on est à plus de 6 %. Ça veut dire qu'on a, nous, 6 000 allocataires. Le quantum, il est probablement à 15 000, voire à plus. Ça veut dire qu'il y a des pauvres qui sont hors radar. On doit avoir une action sociale de recherche, de quantification.

Par le réseau postal, j'ai lu que vous allez essayer de rechercher les personnes âgées en détresse.

Mais sur les personnes âgées, on a un taux de pénétration qui, lui, est paradoxalement de 4 fois supérieur au taux national de ceux qui sont allocataires de l'aide aux personnes âgées. Donc le curseur à mettre, c'est la recherche des adultes qui sont en perdition. Et ça, je pense qu'on doit étoffer le réseau structurel des services sociaux de la Collectivité de Corse, je ne sais pas si ça passe par des indicateurs ou des assistants ou assistantes sociales, mais c'est à chercher. On ne peut pas rester avec cette amer constat de voir que tant de personnes, et là on parle de milliers de personnes, sont sous les radars.

Donc, j'estime qu'on doit incrémenter le plan d'une stratégie de recensement, de recherche et après derrière, il se posera le problème

fondamental du financement parce qu'on est aujourd'hui à une enveloppe constante et tout ce qu'on va trouver en plus, on va être dans l'obligation de le payer sur nos ressources propres.

On demandera une compensation légitime de l'État qui, lorsqu'il y a eu les transferts, nous a donné un quantum financier correspondant à un état de ressources qui ne correspond pas à l'état réel de la précarité à laquelle on doit subvenir temporairement tant qu'on ne trouve pas les voies de travail et de survie de manière digne.

**Mme la Présidente Marie-Antoinette MAUPERTUIS**

À ringrazià vi. Altre dumande ? Nò. Allora, mi girgu versu à a cunsigliera.

**Mme Bianca FAZI**

À ringrazià vi, Madama a Présidente.

Merci pour vos réponses.

Je répondrai principalement à Paul-Félix. Effectivement, ça fait plusieurs années que nous nous posons la question du non-recours et de trouver les indicateurs.

Concernant le RSA, il y a une baisse depuis 2023. En fait, on constate qu'il y a environ sur les 6000 personnes, il n'y a pas tout à fait 6000 personnes mais 1/3, qui ont un accident de vie, qui rentrent dans le dispositif et en ressortent parce qu'ils sont en recherche d'emploi. On a beaucoup d'accompagnement d'où ce que j'avais présenté, le plan territorial d'accompagnement vers l'insertion, ce qui a fait baisser les chiffres. Donc, je crois que le chiffre de demandeurs du RSA n'est pas si élevé que ça, et tant mieux, il y a aussi parfois des emplois saisonniers qui font peut-être baisser ces chiffres, on s'emploie quand même à ouvrir le plus de droits possibles et à rechercher.

Concernant les personnes âgées, il y a un travail très important qui a été mené avec les mairies, notamment avec les secrétaires de mairie puisqu'elles connaissent les administrés, qu'il y a vraiment des signalements qui émanent des populations, même dans des petits villages et donc, nous avons mis en place des permanences d'assistantes sociales ou d'assistants, mais enfin, en général ce sont des femmes, donc assistantes sociales, dans les mairies. Là, nous sommes en train d'effectuer un travail considérable, on a même travaillé avec le Corsica Lab, pour mailler encore plus le territoire et faire que l'accès aux droits,

notamment pour les personnes âgées, qui ont un illettrisme certain et qui n'ont même pas parfois d'ordinateur, puissent avoir un accès aux soins.

Donc, on essaie de mailler au plus près et j'espère répondre à vos interrogations, c'est vrai qu'on a de plus en plus de demandeurs d'allocation pour l'autonomie, mais ça s'explique aussi du fait que nous ayons une population très vieillissante.

Par ailleurs, je crois qu'il y a quand même un problème important dans ce pays qui est la France et qui prône liberté, égalité, fraternité, c'est quand même cette grande pauvreté. Et on ne devrait plus avoir en 2024 de personnes dans la rue. C'est ce qui avait été annoncé en 2017, je vous le rappelle, mais malheureusement, ça continue à augmenter. Je crois que le dernier rapport que je vais vous présenter est aussi une émanation de notre politique, en tout cas quand il s'agit de voter la loi contre l'immigration dans laquelle nous n'avons pas participé, et nous étions de fait aussi favorables à la continuité d'un dispositif qui s'appelle l'AME (aide médicale d'État), parce que nous considérons que nous ne pouvons pas laisser ces personnes dans la rue, sans soins et sans accès aux droits.

À ringrazià vi.

**Mme la Présidente Marie-Antoinette MAUPERTUIS**

À ringrazià vi. Avà, passemu à u votu.

Quale hè chì ghjè contru ? Quale hè ch'ùn vote micca ? Astensione ?  
Quale hè chì vote à prò. ?

**Tuttu u mondu vote À PRÒ.** À ringrazià vi.

Raportu 201. Andate puru.



**Raportu n° 201 : Missa à dispusizioni da a parti di a Cullittività di Corsica à a Croce Rossa francese di un alloghju situatu in l'anzianu culleghju di i Paduli par l'istituzioni di una casa midicali pà u ritornu à i curi**

**Rapport n° 201 : Mise à disposition par la Collectivité de Corse au profit de La Croix Rouge Française des logements sis à l'ancien collège des Padule pour mise en place d'une maison médicale de retour aux soins**

**Mme Bianca Fazi**

À ringrazià vi, Madama a Presidente.

Ghjè a missa à dispusizioni da a parti di a Cullittività di Corsica à a Croce Rossa francese di un alloghju situatu in l'anzianu culleghju di i Paduli.

Le docteur François Pernin m'a sollicitée, il y a quelques semaines, afin d'alerter le Conseil exécutif des conséquences du départ de Corse de l'association Médecins du monde sur l'accès à la santé des plus fragiles.

Il m'a donc présenté ce projet de création de « una casa medicale pà u ritornu di i curi » in Aiacciu lequell est épaulé par certains de ses confrères et par la Croix Rouge.

Il vous est donc proposé de valider l'engagement de la Collectivité de Corse dans ce partenariat.

Ce projet s'adresse aux personnes les plus fragiles, sans domicile fixe ou en situation de précarité ou d'exclusion, plus particulièrement celles qui sont dans le non-recours aux soins, en raison de l'absence de ressources de couverture sociale comme l'assurance maladie, mais également de leur isolement ou du simple renoncement. On estime aujourd'hui qu'environ 30 % de la population renonce à se soigner. Cette réalité se manifeste aussi en Corse.

L'objectif de ce centre de soins est de proposer aux patients les premières consultations nécessaires au retour aux soins complétées par un accompagnement social, administratif, afin d'engager un nouveau parcours de soins, sur le modèle de ce qui se fait in Bastia au sein du centre de soins porté par l'ordre de Malte.

Le Conseil exécutif de Corse propose donc à votre Assemblée de mettre à disposition au bénéfice de la Croix Rouge, les locaux de la Collectivité de Corse situés au rez-de-chaussée des Padule.

Au sein de cet espace, il y aura donc des consultations de médecine générale, de spécialistes et à moyen terme, un cabinet dentaire. Une permanence des services sociaux et de la PMI de la Collectivité de Corse sera également assurée.

Parallèlement, il est proposé de mettre à disposition, toujours au bénéfice de la Croix Rouge, 2 appartements situés en étage pour faciliter l'hébergement à titre transitoire des familles à la rue. Le recensement et l'orientation se fera via le service intégré d'accueil d'orientation, le CIAO.

Ces projets s'inscrivent bien évidemment dans notre politique volontariste en faveur de la lutte contre la précarité et de l'exclusion sociale. Ils sont une réponse complémentaire aux actions menées dans le champ social et médico-social par les équipes de la Collectivité de Corse sur le territoire Ajaccien. Nous souhaitons les soutenir car ils correspondent au constat partagé des acteurs de terrain qui interviennent dans le domaine de la pauvreté. Je pense notamment à la CLE.

D'un point de vue opérationnel, la mise à disposition de ces appartements est envisagée pour une durée d'un an renouvelable tacitement. La valeur locative annuelle est estimée à 46 800 €.

À ringrazià vi.

**Mme la Présidente Marie-Antoinette MAUPERTUIS**

À ringrazià vi. Nant'à stu cartulare, ci hè un avisu di a cummissione di a cusioni sociale.

**Mme Frédérique DENSARI**

Avis favorable de la commission avec l'absence des groupes « Avanzemu », « Un soffiu novu » et Monsieur Pierre Ghionga.

À ringrazià vi.

**Mme la Présidente Marie-Antoinette MAUPERTUIS**

Ci hè un avisu dinù di a cummissione di e finanze.

**M. Joseph SAVELLI**

Favorable avec la non-participation des groupons « Un soffiu novu » et « Avanzemu » et l'absence du groupe « Core in fronte ».

**Mme la Présidente Marie-Antoinette MAUPERTUIS**

À ringrazià vi. Quale hè chì vole piglià a parolla ? Chantal.

**Mme Chantal PEDINIELLI**

Merci, Madame la Présidente.

Juste une question.

En vous écoutant Madame Fazi, je me souviens qu'en ce qui concerne les appartements qui étaient aux Padules, il y avait une priorité pour les femmes qui étaient battues, qui devaient partir de chez elles rapidement. Là, je vois que la destination a changé. Est-ce qu'il y a une compensation ?

Je vous remercie.

**Mme la Présidente Marie-Antoinette MAUPERTUIS**

Altre dumande ? Muriel Fagni.

**Mme Muriel FAGNI**

Merci, Madame la Présidente.

Madame la Conseillère exécutive, effectivement pour moi, parmi toutes les actions du pacte de solidarité, c'est sûrement l'action phare de ce pacte de solidarité que vous nous avez présenté tout à l'heure.

La Collectivité de Corse, comme vous l'avez souligné, forte de son engagement pour la protection et le développement de la santé de la population, a été très réactive, vous avez été très réactive ainsi que les services. Ce qu'il faut souligner, c'est vraiment un travail en transversalité des services pour trouver les bâtiments, pour vraiment répondre oui, à la proposition du docteur Pernin et son équipe de bénévoles, pour fournir à la Croix Rouge des moyens pour rétablir et faire fonctionner cette maison médicale de retour aux soins.

Merci.

**Mme la Présidente Marie-Antoinette MAUPERTUIS**

Merci, Madame la conseillère. D'autres demandes sur ce dossier ?  
Paul-Félix.

**M. Paul-Félix BENEDETTI**

Juste une remarque pour vous montrer qu'on lit les rapports. Dans le rapport de présentation, on donne mandat pour louer 5 appartements et dans la convention, il n'y en a que 4.

**Mme la Présidente Marie-Antoinette MAUPERTUIS**

Ben, c'est peut-être une coquille, on va vérifier.

D'autres demandes ? Non, pas d'autres commentaires. Donc, je me tourne vers Madame la conseillère exécutive.

**Mme Bianca FAZI**

Merci, Chantal pour votre question.

Effectivement, j'avais présenté le rapport, il y a eu plusieurs problèmes sur le site. En fait, ce n'était pas complètement sécurisé et surtout, très vite on est rentrés dans la période COVID. On avait donc laissé les appartements, je ne sais pas si vous vous rappelez, à une époque il fallait isoler les patients et l'ARS nous avait demandé de leur prêter les appartements, c'est ce que nous avons fait. Ensuite, s'est posé le problème de familles qui était en déshérence avec des enfants en bas âge qu'il a fallu loger. Mais surtout pour les femmes victimes de violence, ce n'était pas suffisamment sécurisé. Donc, nous avons pour l'instant relogé différemment. Sont à l'étude d'autres appartements de la Collectivité de Corse, mais qui soient sécurisés parce que c'est souvent le problème.

Pour répondre à Paul-Félix, en fait il y a des travaux. Donc, on va scinder un appartement en 2, c'est pour ça qu'on l'a déjà inscrit. Mais les travaux sont en cours, je parle sous le contrôle de la DGS, Madame Pekle, et normalement à la rentrée, l'association la Croix Rouge et le docteur Pernin et ses collègues pourront s'y installer. Il y aurait même des consultations de dermatologie, ce qui est quand même très intéressant. Dans un territoire qui a des problèmes urbains, hier j'en ai discuté avec Monsieur Voglimacci, l'adjoint de la ville d'Aiacciu et de la Capa, concernant un contrat de ville où il y a quand même des zones prioritaires, ce qu'on appelle des zones prioritaires, et avec des consultations de PMI également sur le site, ce qui nous paraît très important.

À ringrazià vi.

**Mme la Présidente Marie-Antoinette MAUPERTUIS**

À ringrazià vi. Emu da passà à u votu.

Quale hè chì ghjè contru ? Quale hè ch'un vote micca ? Astensione ?  
Quale hè chì vote à prò ? Tuttu u mondu ghjè d'accordu.

À ringrazià vi.

**Le rapport est ADOPTE à l'unanimité.**

Avemu a pena di tempu, s'e no pudemu passà un antru cartulare, seria  
bè.

**M. Julien PAOLINI**

Le dossier sur les bains de Petrapola, Madame la Présidente, si vous le  
souhaitez ?

**Mme la Présidente Marie-Antoinette MAUPERTUIS**

Moi, ça me va, oui.

Est-ce que vous êtes d'accord pour passer Petrapola ? Allez, on y va,  
allez-y.

**ACCUNCIAMENTU È SVILUPPU DI U TERRITORIU /  
AMÉNAGEMENT ET DÉVELOPPEMENT DU TERRITOIRE**

**Raportu n° 181 : Riapertura di i Bagni di Petrapola - Assestu di un paviglione termale**

**Rapport n° 181 : Réouverture des activités thermales de Petrapola - Aménagement d'un chalet thermal**

**M. Julien PAOLINI**

Allons-y.

Il s'agit d'un rapport qui était attendu puisque ça a fait l'objet de nombreux débats dans cet hémicycle, que ce soit sous la mandature précédente ou sur l'actuelle, à travers des questions orales notamment des différents groupes de l'Assemblée de Corse.

Rappeler l'historique de l'établissement. La Collectivité de Corse en est propriétaire depuis peu finalement, puisqu'elle a récupéré la propriété de cet établissement au moment de la disparition des départements et de la création de la collectivité unique en 2018.

Cet établissement, je le rappelle également, bénéficie d'un agrément thermal, c'est le seul en Corse à bénéficier encore d'un agrément thermal. Il a ouvert les 2 premières années sous l'égide de la Collectivité de Corse, en 2018 et 2019, en régie, puis il a fermé en 2019 en raison d'une pollution de la source à la légionelle, une contamination dangereuse pour à la fois les personnels et les curistes qui nous a conduit bien sûr à fermer l'établissement afin à la fois de sécuriser l'approvisionnement en eau, puisque la contamination était dans les eaux thermales, et pouvoir réouvrir l'établissement dans des concessions sécurisées.

Est passée par là, comme vous le savez, la crise du COVID qui a entraîné un certain nombre de retards liés à la réalisation de ces travaux, avec une contrainte forte, le risque de perdre cet agrément au 19 septembre 2024, donc dans quelques semaines. Pour être sûr de conserver cet agrément, nous avons l'obligation de réouvrir l'établissement avant cette date, au moins pour une cure complète. Une cure, je le rappelle, c'est environ 18 jours.

En cas de réouverture de l'établissement, avant cette date fatidique du 19 septembre, cela nous permettrait d'avoir une nouvelle validité de l'agrément pour 5 années consécutives.

Compte tenu des contraintes et des enjeux importants pour le territoire du Fiumorbu, il y a une gouvernance tripartite qui a été mise en place, à la fois avec les élus du territoire de l'intercommunalité notamment, des membres du Conseil scientifique, de l'ARS, des services de l'État, des services de la Collectivité de Corse, bien sûr les élus de l'Assemblée de Corse.

Cette gouvernance tripartite, elle s'est organisée autour d'un comité de suivi afin de partager les informations et d'engager conjointement des actions de manière à faire les travaux nécessaires indispensables au maintien de cet agrément et donc à la réouverture des bains de Petrapola.

Ce comité de suivi s'est réuni à 3 reprises, en novembre 2021, en novembre 2023 et en juin 2024. Plusieurs actions ont dû être engagées pour permettre la réouverture de l'établissement.

Premièrement, bien sûr, la sécurisation sanitaire de la source. Deuxièmement, la construction d'une nouvelle infrastructure permettant d'accueillir les curistes puisque l'infrastructure dont on a hérité était dans un état de vétusté tel qu'on ne pouvait envisager aucune reprise d'activités au sein de l'établissement, je dirais historique, et la définition des modalités d'exploitation pour la saison 2024.

Je vais vous présenter rapidement les différents travaux et actions qui ont été menés par le Conseil exécutif et les services de la Collectivité de Corse sur ces 3 points.

Je rappelle simplement, et je lisais avant de présenter ce rapport, un article de 2016, finalement quelques mois seulement avant que la Collectivité de Corse hérite de ce bâtiment, un article où on voit une inauguration en grande pompe, tous les élus en responsabilité à l'époque, que ce soit au département ou sur le territoire, étaient présents pour couper le ruban, se félicitant à l'époque, travaux qui avaient été conduits par le département de Haute-Corse à l'époque, des travaux réalisés dans l'établissement.

Moi, le constat que j'en fais, c'est que c'était du cache-misère qui avait été réalisé à l'époque, aucuns travaux essentiels permettant de sécuriser de manière pérenne l'activité des bains de Petrapola. Il s'agissait plus de travaux, je dirais, consistant à mettre des rustines à droite et à gauche, un coup de peinture en annonçant à grande pompe que l'établissement avait des perspectives de développement sans précédent.

Les pollutions à la légionnelle ne datent pas de l'arrivée de la Collectivité de Corse aux responsabilités en 2018. Elles ont été récurrentes pendant des années.

Mais sur ce point fondamental, est-ce que 1 euro a été engagé à l'époque ? Rien, alors que c'était la première action, quasiment la seule à faire, ne serait-ce que pour des questions de sécurité sanitaire, à la fois pour les curistes et le personnel. Donc, on voit bien que ce dossier, il n'a pas toujours été mené de manière très stratégique.

Donc, on a essayé de reprendre les choses dans l'ordre, de prioriser les actions à mener. C'est ce qui a été fait. Premier point, sécuriser l'état sanitaire de la source, donc des travaux lourds pour retrouver le captage, l'origine de cette source parce qu'il y avait eu des dizaines d'interventions à tous les niveaux, très difficile de retrouver l'émergence de la source quasiment, je l'ai dit quand je suis venu sur le site, et les conseillers qui étaient présents avec moi pour la visite de chantier qu'on a fait au mois de juin peuvent en témoigner, des travaux d'archéologie quasiment pour essayer de retrouver l'émergence de cette source, à savoir si à la source, il y avait une pollution à la légionnelle ou si c'était dû aux émergences à droite et à gauche et aux différentes canalisations qui avaient été installées au fur et à mesure de l'exploitation de ces bains.

Donc, le captage a été sécurisé. Une campagne de surveillance a été lancée avec des analyses régulières quasiment tous les mois pendant un an, il me semble, ce qui a permis de confirmer, après des analyses mensuelles, de la conformité de sa source, de sa température Stal, et surtout de l'absence de contamination à la légionnelle.

A partir de là, une fois que le captage était sécurisé, qu'on était certains que les eaux n'étaient pas polluées, d'envisager la refonte de l'établissement et surtout de pouvoir envisager la reprise de l'activité.

Donc, une demande de révision de l'autorisation d'exploitation de l'eau thermale au terme de ces analyses récurrentes qui a pu être déposée et examinée par le CODERST le 4 juin 2024 et donc un avis favorable du CODERST suite à la présentation par l'ARS de l'autorisation d'exploiter.

Donc, on a aujourd'hui une source qui est sécurisée, une autorisation d'exploiter avec un avis favorable du CODERST. Restait à pouvoir accueillir les curistes dans un établissement décent et aux normes. L'établissement actuel au vu des désordres en son sein, que ce soit d'un point de vue des réseaux quels qu'ils soient, de la structure même du bâtiment, un dire d'expert ne permettait pas une réouverture dans des conditions sécurisées.

Donc le choix a été fait de la construction d'un nouveau bâtiment, en l'occurrence un chalet thermal. Pour ceux qui ont visité sur site, c'est bien plus qu'un chalet. Bien sûr, ça a fait l'objet d'une étude de différents scénarios, après diagnostic du bâtiment historique, des préconisations techniques et la définition



d'un programme de travaux qui permettait de réaliser un nouveau bâtiment dans des conditions et des contraintes temporelles fortes.

La proposition de construction du chalet a été validée et formalisée avec une livraison prévue de fin de travaux dans les prochaines semaines, vers le 10 août d'après les dernières informations qui me sont communiquées.

L'enveloppe financière est également conséquente pour la construction de ce chalet thermal. Il s'agit d'un chalet d'un montant de 2,1 M€ hors taxes à peu près, soit un coût prévisionnel d'opération de travaux toutes dépenses confondues d'environ 3,2 M€ hors taxes, hors mobilier.

Les travaux sont quasiment finalisés. La source est sécurisée. Restait à définir les modalités d'exploitation pour la saison à venir. On aura à discuter bien sûr, dans les prochains mois de l'avenir des bains au-delà de cette réouverture 2024 permettant notamment de garder l'agrément.

Le choix qui vous est proposé, c'est une exploitation en régie directe. On sera accompagnés pour cela de 2 prestataires, un thermaliste spécialisé et un médecin conseil.

Concernant le protocole de soins, il se fait dans le respect de l'agrément qui est déjà en cours : un forfait rhumatologie, sans kinésithérapeute. La mise en œuvre préconisée, c'est une prescription de 72 soins sur une période de 18 jours, conventionnée, qui ne nécessite pas de modification auprès de la Caisse nationale d'assurance maladie.

Au niveau des recrutements, la directrice a d'ores et déjà recruté un médecin thermal à temps non-complet, donc vacataire, doit également être recruté, ainsi qu'un infirmier et un agent technique.

Par ailleurs, on aura bien sûr à envisager différentes hypothèses alternatives de gestion et de développement de l'établissement dans les semaines et les mois à venir.

Les montants qui vous sont proposés dans le rapport, c'est un tarif à 678 € hors taxes, plus 10 % de TVA et donc, 72 soins pour un forfait RH 1 de 18 jours.

Donc vous l'avez compris, c'était un engagement politique fort du Conseil exécutif qui est aujourd'hui en passe d'être tenu, conforme à la stratégie qui avait été adoptée en matière de développement du thermalisme sur l'ensemble du territoire insulaire.

Pour autant, on aura également à réfléchir à l'avenir, si c'est du ressort de la Collectivité de Corse de gérer un établissement thermal à Petrapola ou ailleurs. Il y avait eu des demandes, notamment des élus, à un moment donné pour gérer cet établissement. C'est un scénario qu'on devrait également mettre à l'étude et sur lequel on aura l'occasion de débattre à nouveau.

Je vous remercie.

**Madame la Président Marie-Antoinette MAUPERTUIS**

Merci, Monsieur le conseiller exécutif.

Il y a un rapport de la CDENATE et un rapport de la commission des finances.

**Mme Vannina CHIARELLI-LUZI**

Oui, Madame la Présidente, un avis favorable avec une non-participation des groupes « Un soffiu novu », « Avanzemu » et de Madame Giacometti-Piredda non-inscrite et une absence du groupe « Core in fronte ».

À ringrazià vi.

**Madame la Président Marie-Antoinette MAUPERTUIS**

À ringrazià vi. Il y a un avis de la commission des finances.

**M. Joseph SAVELLI**

Oui, il y avait un rapport qui était consultable mais du coup, je vais donner l'avis : favorable avec la non-participation du groupe « Un soffiu novu » et l'absence du groupe « Core in fronte ».

**Madame la Président Marie-Antoinette MAUPERTUIS**

Vi ringraziu. Quale hè chì vole piglià a parolla ? Marie-Claude Branca.

**Mme Marie-Claude BRANCA**

Allora, in qualchì parolla.

Facciu parti di stu cumitatu di sorveglianza, diceremu. Sò andata, aghju vistu è ùn ci pudemu chì ralligrà di sta situazioni ma quantunqua sò chì vi voddu di, par mè, chì hè stata, com'è monda sughjetti fattu un pocu in urgenza

ancu s'è vo t'aveti spicatu u prublemu di u COVID, di a pulluzioni eccetera... ma sempri in urgenza, avali avemu da spenda monda pà issa struttura in legnu, issu chalet è dopu ci hà da vulè à rifletta à a missa in normi è à a ristrutturazioni, a rinuvazioni di tuttu u bastimentu chì hè vera hè in pessimu statu. Hè vera chì iss'apartura hè una ricchezza pà u rughjonu dunqua ùn pudemu essa chè cuntenti.

Mi ramentu chì in u 2021, quandu avemu fattu a prima riunioni, u Prisidenti di l'esecutivu, è n'aveti parlatu un pocu ancu à a fini di u vosciu raportu, avia dittu chì facia parti di una strattugia di sviluppu di i bagni pà tutta a Corsica. È pensu chì ci vuraria viramenti à rifletta, ancu s'è a CDC ùn voli micca piddà tutta a gistioni in manu, hè nurmali, ma di pudè aiutà quiddi in i paesi chì volini ripiddà issi bagni. Socu chì in Guagnu, in Guitera, ci hè a vultà di fà calcosa.

Allora sò chì ci voli à nutà hè chì, l'aveti ditta, l'appruzioni pà a Securitá suciali ùn ci hè chè Petrapola chì l'hà, s'è ùn a pirdemu micca, spiremu chì innò, chì ùn ci sarà micca ritardi in i travaddi. Hè parquissa chì sempri fà in urgenza ùn hè tantu bè. È dunqua ci vò à rifletta à a missa in valori di tutti i bagni in tutta a Corsica.

Eccu.

**Madame la Président Marie-Antoinette MAUPERTUIS**

Madame Pieri.

**Mme Marie-Anne PIERI**

Merci, Madame la Présidente.

Notre groupe, depuis 2017, vous a interpellé sur les bains de Petrapola et sur la réouverture. Je dois dire que vous avez été assez autistes, oui, je le confirme, il a fallu attendre en fait le delta du 18 septembre 2024 pour envisager une construction d'un chalet.

Il y a un mois, nous nous sommes rendus sur le site avec le comité de suivi, notamment avec Madame Branca, on a constaté effectivement, il y a un chalet. D'après ce que j'ai cru comprendre, la construction prive les habitants d'un lavoir, puisque ce chalet est construit en limite d'une rivière, donc les habitants d'Isolaccia sont un peu émus, même si on comprend l'utilité de la construction de ce chalet qui a été fait dans l'urgence, à un coût très important parce que les travaux sont relativement importants de structuration parce qu'au fil de la construction, vous avez rencontré des problèmes de solidité du sol.

Aujourd'hui, je voudrais savoir où vous en êtes de l'aménagement du chalet puisqu'il doit y avoir la pose de 2 baignoires. Où en est l'ouverture, tout en sachant qu'on est tenu, pour avoir le remboursement sécurité sociale, d'une cure de 18 jours quid de l'hébergement, puisque le chalet, c'est uniquement la cure pour le curiste, mais quid de l'hébergement, alors que l'autre structure dont vous êtes propriétaire, il y avait des hébergements qui étaient possibles ? Je me demande aujourd'hui, les curistes qui vont venir ou le curiste qui viendra pour sauver l'agrément, parce que nous en sommes là, où va-t-il loger ? Est-ce que vous vous êtes posé la question du logement parce que quand on fait une cure thermale, c'est quand même quelque chose de médical ? Donc, on a besoin ensuite de pouvoir se reposer in situ. La question est là.

Ensuite au niveau de l'encadrement, où en êtes-vous du recrutement d'un médecin ? On parle d'un médecin en ligne. Alors je sais que le souhait de de la commune d'Isolaccia, elle aspire à le gérer dans le cadre d'une gouvernance avec l'interco. Je ne sais pas si vous y pensez parce que vous savez que le maire d'Isolaccia s'est tellement impliqué sur Petrapola, il a fait venir le comité technique, il nous a quand même apporté un éclairage où vous ne l'avez pas souvent écouté. Depuis 2017, je me suis rendu compte que ce n'était pas un dossier que vous avez pris à bras le corps, alors que le thermalisme en Corse a de l'avenir, et pas que le thermalisme médical, le thermalisme de bien-être. Comme l'a dit Marie-Claude Branca, il y a d'autres sources en Corse aussi qui méritent une attention.

Mais moi, je prêcherai, pardon, pour mon territoire et en plus, ce territoire, nous avons la chance d'avoir un agrément. Si nous perdons cet agrément, nous ne pourrions plus l'avoir parce qu'il y aura de nouvelles normes attachées à cet agrément et surtout, il y a tellement de demandes de villes du territoire national, que la sécurité sociale ne peut pas répondre à tous.

Donc mon inquiétude est là. Alors à quand l'ouverture ? Quid du personnel, où en êtes-vous ? Et aujourd'hui, avez-vous des réservations de curistes et comment envisagez-vous d'héberger ces curistes ?

Merci.

**Mme la Présidente Marie-Antoinette MAUPERTUIS**

Vanina Le Bomin, Paul-Félix Benedetti et Ghjuvan'Santu Le mao à la suite.

**Mme Vanina LE BOMIN**

Merci, Madame la Présidente.

Monsieur le Conseiller exécutif, je suis complètement d'accord avec vous sur l'analyse que vous faites des travaux qui avaient été faits par le conseil départemental de Haute-Corse de l'époque. J'y étais élue, j'étais dans l'opposition et nous avons dénoncé justement à l'époque les travaux dans l'urgence pour ne pas perdre l'agrément.

Ce qui nous gêne un petit peu là, c'est qu'on a l'impression qu'on recommence le même film, c'est-à-dire que là, on est dans l'urgence pour ne pas perdre l'agrément et on réouvre sans être finalement complètement prêts.

Ce qui m'interpelle, c'est que vous nous dites déjà que vous ne savez pas si vous allez continuer en régie ou pas. Est-ce que vous pourriez nous préciser le calendrier de cette réflexion, à savoir quand est-ce que nous allons pouvoir délibérer sur le mode d'exploitation ?

Deuxième point, vous nous dites, ouvrir sans kiné. Traiter de la rhumatologie sans avoir de kiné, ça nous semble un petit peu léger. Alors effectivement, à l'époque du département, il y avait eu de gros soucis pour recruter les kinés qui évidemment n'étaient pas très intéressés par la rémunération qui leur était offerte et qui continuaient à travailler dans le libéral. Est-ce que vous vous êtes posé la question de ce recrutement du personnel, au moins dans le laps de temps où vous allez continuer à exploiter en régie, sachant que beaucoup de structures, notamment dans les Alpes françaises, sont obligées de recruter à l'étranger, notamment des kinés espagnols qui viennent travailler en France puisque la rémunération est plus importante que chez eux ?

Donc avant d'en arriver là, est-ce que vous avez une réflexion sur le recrutement des professionnels de santé qui pourraient travailler ou au moins intervenir ponctuellement sur la structure et dans quel délai ?

Je vous remercie.

**Mme la Présidente Marie-Antoinette MAUPERTUIS**

Merci. Paul-Félix Benedetti.

**M. Paul-Félix BENEDETTI**

Il ne faut pas se laisser abuser par les sommes qui sont importantes, mais le chalet est tout petit, il ne fait que 200 m<sup>2</sup>, plus 100 m<sup>2</sup> de terrasse. Mais ce n'est pas le prix que je conteste, je conçois qu'il y a un site qui est complexe, il y a des structures en élévation, il y a des travaux de plomberie non courants. Mais au final, on a un dispositif pour accueillir 4 curistes permanents et 2 en vacation occasionnelle.

Ça sera très, très loin d'atteindre un facteur d'équilibre financier, ne serait-ce qu'en exploitation courante. Avec le taux de charge qu'il y a avec 5 personnels pleins, plus le médecin et le kiné ou autre. Ma question en fait c'est le projet global où ce petit chalet devrait être intégré, il sort quand ? Parce que sinon ce chalet, il va finir en salle des fêtes du village.

**Mme la Présidente Marie-Antoinette MAUPERTUIS**

Ghjuvan'Santu Le Mao.

**M. Ghjuvan'Santu LE MAO**

Merci, Madame la Présidente.

J'entends un peu ce qui s'est dit. Je ne comptais pas intervenir en ce sens, mais vu les propos tenus et en particulier les propos tenus par Annette Pieri nous qualifiant d'autistes, le terme me pose un gros problème.

Déjà, je voudrais lui rappeler qu'en 2017, quand elle faisait ses demandes ici, elle pouvait s'adresser à quelqu'un qui siégeait à côté d'elle puisque le vice-président du conseil général où qui étaient gérés les bains, il siégeait avec elle, Monsieur Giudici pour le nommer. Monsieur Bartoli était suppléant également d'un autre conseiller général de la majorité du CD 2B.

Donc moi, je veux bien qu'on s'adresse à la Collectivité, mais il y a quand même un passif. Julien Paolini l'a rappelé, les bains date de du XIXème siècle, il y a eu quand même, quand le conseil départemental l'a récupéré, on va dire, des rustines, des appicci qui ont été faits et qui ont entraîné que les bains se retrouvent dans cette situation-là. Je ne vais pas, on va dire, entrer dans les côtés juridiques avec les actes, etc., qui ont été passés, qui sont éventuellement à revoir aussi.

Mais quand on a récupéré les bains en 2018 à la fusion des 3 collectivités, c'est Pascale Simoni qui en a eu la charge, elle a fait le boulot à

l'époque, elle a essayé de maintenir les bains en marche et ça, c'est important aussi de le rappeler.

À la suite de cela, il y a eu la pollution à la légionelle qui nous a contraints de fermer l'exploitation. Derrière, l'histoire du COVID, l'augmentation des prix, etc.

Là aussi, nous, avec mes collègues de la commission d'appel d'offres, nous avons assisté à toutes les CAO de cet établissement pour veiller à ce que les travaux soient réalisés, qu'ils soient réalisés dans les temps et à chaque CAO, on avait toujours les mêmes, les membres du groupe « Fà populu in seme » uniquement, comme bien souvent, malheureusement.

Donc moi, je veux bien entendre tout ce qui peut se dire, mais après il y a une réalité et la réalité c'est celle-là. Donc il y a eu des travaux, il y avait un engagement qui avait été pris ; les travaux ont été réalisés. Il y avait aussi une problématique et ça a été soulevé par l'expert hydrogéologue Monsieur Gauthier, avec des plans qui n'étaient pas en réalité avec la situation exacte de la source. Là-dessus, il faut féliciter l'entreprise GMS qui a réalisé les travaux avec précision et qui a permis de sécuriser la source d', de récupérer la source à côté, je crois de mémoire, de façon qu'elle puisse être utilisée par la suite. Donc là-dedans, sur ces 2 sources-là il n'y a plus la légionelle. Mais comme vous l'avez rappelé, c'est récurrent, il y a des pollutions régulières depuis des années. Avant on ne la cherchait pas la légionelle, maintenant on la cherche. Donc quand on cherche une pollution, de temps en temps, on la trouve.

Donc, il y a eu des travaux importants qui ont été réalisés, à peu près 4 M€ de travaux sans la gestion des RH. Il faut là aussi rappeler qu'il y avait 2 agents qui ont été titularisés, il y a quelques mois. Il y a eu le recrutement d'une directrice, tout à l'heure, il y avait une question orale sur le retour des talents, je dirais que la jeune qui a été recrutée en qualité de directrice, elle a quand même été majeure de promotion sur Aix. Donc ça en fait partie, la politique qu'on veut mettre en œuvre, ça fait bien longtemps qu'on l'applique.

Donc après tout ça, il faut reposer les choses et réfléchir maintenant à : que va devenir cette station ?

Sur les réunions qu'il y avait eu au début de la réflexion sur l'engagement des travaux, les experts nous indiquaient que par rapport au débit de la source, si on ouvrait la station sur 10 mois, à l'époque elle était ouverte sur 8 mois, on pouvait assurer entre 800 et 900 cures par an. Vous voyez le coût d'une cure, donc 18 jours, à peu près 700 €, je crois, je vous laisse faire le calcul sur le côté rentabilité économique de la structure.

Mais si la Collectivité de Corse a voulu investir autant d'argent pour un chalet, c'est aussi pour qu'au niveau du rural, la région du Fiumorbu puisse avoir un établissement avec l'agrément et puisse avoir une structure économiquement sur le territoire qui puisse aider l'ensemble des habitants de la région, parce que là aussi il y a quelques habitants qui font du gîte, qui reçoivent les gens et qui les recevaient dans le cadre des traitements des bains.

Après, il y a des discussions qui sont en cours avec la communauté des communes du Fiumorbu-Castellu, j'en avais discuté avec Monsieur Jean-Marc Pinelli, président de l'office du tourisme, qui était présent lors de la dernière visite de chantier où il y a des choses à mettre en place avec les résidences de tourisme qui sont sur la plaine, aller faire la visite avec des cures là-haut, peut-être dans le cadre du thermoludisme en dehors du traitement sécurité sociale, avec peut-être aussi une visite du territoire, parce qu'il y a quand même une histoire riche dans le Fiumorbu et là aussi, il va falloir y réfléchir.

Mais pour qu'une structure comme ça soit à l'équilibre, sans la partie hôtellerie restauration, en tout cas c'est ce qui avait été dit par les experts en la matière, il fallait à peu près 4 000 curistes par an. Malheureusement, la source n'a pas les moyens de le faire.

Donc aujourd'hui, oui, il y a besoin de savoir comment on va gérer cet établissement. La Collectivité de Corse, je ne pense pas qu'elle ait vocation à le faire. Maintenant, est-ce que la commune, ou la communauté des communes, a les moyens de le faire, ça, ça reste à discuter et à voir.

En tout cas, nous, Collectivité de Corse, on avait une véritable volonté que cet établissement perdure, qu'il soit réhabilité et que les habitants du territoire soient satisfaits avec une structure pérenne sur Petrapola.

Je vous remercie.

**Mme la Présidente Marie-Antoinette MAUPERTUIS**

À ringrazià vi.

Josepha Giacometti.



**Mme Josepha GIACOMETTI-PIREDDA**

Merci, Madame la Présidente.

Simplement quelques éléments puisque beaucoup de choses ont été dites par les uns et les autres et notamment, il a été fait état de l'historique du passé et du passif du dossier qui est lourd et de la nécessité de la projection.

Je crois que ce qu'il y a, c'est que, et personne d'ailleurs ne l'a fait, ce n'est pas pour faire le commentaire sur le prix, le coût, le coût du chalet ou de quelconques investissements qui pourraient être opérés, mais là, c'est vraiment l'écrire aujourd'hui en projection et en planification, avec l'ambition qui est réellement portée. Il faut que cette ambition, elle soit aussi partagée par l'ensemble, ça a été dit avant moi, de l'intercommunalité, de la région. Est-ce que le thermalisme est un atout et est-ce qu'il est considéré par tous comme un atout ? Est-ce qu'il peut être aussi un outil de développement ?

Ça, il est important de le faire partager parce qu'après, se bâtit effectivement un écosystème, parce que j'ai le sentiment qu'aujourd'hui, au fil des travaux, Petrapola s'est un peu refermé sur lui-même et que quelque part, ceux qui habitent le plus près voient évoluer ou se posent des questions et s'interrogent. Et puis, on a le sentiment qu'on fait un peu petit à petit, ce n'est pas sous forme de critique, c'est sous forme de réflexion parce que comme je l'ai dit, pour le coup, le dossier a un passé et un passif. Mais je crois qu'il faut se réinscrire dans une perspective aussi et la Collectivité, si à terme elle n'a pas vocation à gérer peut-être en direct, ce sont des discussions qui devront avoir lieu, en revanche, elle doit à ce stade avoir vocation de coordonner et d'animer avec l'ensemble des acteurs. Ça, c'est important parce que ça fait partie aussi de l'appropriation même du projet.

C'est valable pour la région du Fiumorbu-Castellu et peut être au-delà si on a une véritable volonté de faire de Petrapola un centre thermal avec tout ce que cela comporte, que cela soit rentable également et que ça puisse être un poumon économique, je crois qu'il y avait un dossier qui avait été porté sur le thermalisme en Corse il y a maintenant quelques temps, est-ce que c'est une piste qui est toujours envisagée ? Si oui, comment on la remet en perspective ? Je pense que c'est vraiment une mise en perspective parce que sinon aujourd'hui, ça va apparaître comme des travaux réalisés comme ça, petit à petit, pour à chaque fois tenter d'échapper à la perte de l'agrément, alors qu'il y a, je veux le penser, une ambition qui est plus grande, qui peut être plus grande et qui doit être plus grande.

**Mme la Présidente Marie-Antoinette MAUPERTUIS**

Merci. D'autres interventions ? Non, donc je repasse la parole au conseiller exécutif.

**M. Julien PAOLINI**

Merci, tout d'abord aux conseillères et conseillers qui sont intervenus sur ce rapport.

Remercier également bien sûr les élus de l'Assemblée de Corse qui ont participé de manière assidue au comité de suivi qui s'est réuni à trois reprises depuis sa création.

Beaucoup de questions qui ont été posées aujourd'hui dans l'hémicycle, mais c'est un peu récurrent, ce sont des questions qui auraient pu relever de débats en commission, mais ce n'est pas le cas une fois de plus, on peut le regretter. Je vais quand même essayer d'y répondre. Il y a des questions, en effet, qui sont de dimension plus stratégique qu'on ne peut pas purger aujourd'hui, mais dont on peut poser un certain nombre de prérequis aujourd'hui.

Tout d'abord, c'est un projet, c'est le rétablissement, ou en tout cas le maintien de cet agrément qui rentre dans une stratégie qui a d'ores et déjà été élaborée il y a quelques années, je n'ai plus la date exacte, j'ai essayé de retrouver le document, dans le cadre de la commission du développement économique qui avait mené un travail de fond sur à la fois, tout le potentiel de la Corse en matière de sources thermales. Il y en a plusieurs dizaines, ça a été mené notamment avec des spécialistes de l'université de Corse, avec des caractéristiques très différentes et avec des états à l'heure d'aujourd'hui, plus ou moins bons, aussi bien des infrastructures, que de l'état des sources, que des perspectives de développement en la matière.

Donc, on a quand même déjà travaillé de manière détaillée sur le potentiel et les stratégies de développement du thermalisme. Il faut peut-être en effet remettre au goût du jour ce travail qui avait été réalisé par la commission du développement économique.

Se posera aussi, et vous le savez, dans un contexte de contraintes budgétaires, la question des moyens, comment aujourd'hui on finance ce développement du thermalisme ? Est-ce qu'on peut le concevoir uniquement par des fonds publics ? Moi, je suis persuadé qu'à ce stade, ça va être très délicat, voire quasiment impossible. Le modèle qu'on propose aujourd'hui ici, c'était un peu la question de Paul-Félix aussi, l'équilibre aujourd'hui économique du chalet, il est forcément déficitaire, voire très déficitaire.

Il ne peut pas perdurer dans le temps avec un fonctionnement en régie directe, sauf à accepter, je dirais, des pertes annuelles relativement conséquentes. Enfin, tout est relatif et donc, il va bien falloir trouver un modèle économique pour les bains de Petrapola et peut-être demain pour les autres établissements. Il y a des établissements aujourd'hui qui marchent très bien en Corse, je ne vais pas en faire la publicité aujourd'hui, mais qui se font sans intervention ou en tout cas avec des interventions publiques qui ne sont pas du même niveau que ceux qu'on a consenti pour les bains de Petrapola.

Et là, je fais juste une petite parenthèse, je pense que le terme utilisé par notre collègue Madame Pieri a été maladroit. Je pense qu'elle a voulu nous dire qu'elle avait le sentiment de ne pas avoir été entendue, de même que peut-être, je relaie ces propos, un certain nombre d'élus du territoire. Moi je n'ai pas du tout ce sentiment-là. L'implication depuis 2018, que ce soit au travers de Pascale Simoni, ça a été rappelé par Ghjuvan'Santu Le Mao ou d'autres élus dans cet hémicycle à travers les différents comités, je crois qu'il y avait un conseil d'exploitation à une époque, elle a été pleine et entière. Sauf que c'est un dossier qui est très, très compliqué à la fois en raison de l'héritage et ne serait-ce que par les contraintes qui s'imposent sur le terrain, ça a été dit par Paul-Félix. Allez voir sur place, c'est quand même une infrastructure qui demande une ingénierie, une technicité très particulière. Il ne s'agit pas de construire sur un terrain plat, de creuser une fondation et de monter 4 agglôs.

Donc, ça traduit réellement une volonté politique très forte de maintenir un agrément et de pouvoir par la politique des petits pas, engager une politique de développement du thermalisme plus ambitieuse. Mais forcément, ça prendra du temps et ça nécessitera de trouver des moyens nouveaux.

On a un rapport à examiner demain sur l'économie mixte, ça peut être une des pistes à privilégier pour pouvoir développer ces activités, le thermalisme et peut-être à côté également le thermoludisme pour trouver un équilibre économique qui soit acceptable.

Vous m'interrogez, ce sont plutôt des questions de commission, sur les personnels. Je vais donc essayer de vous communiquer des informations, je pense qui vont rassurer. Le médecin, son recrutement a été annoncé déjà en commission, je le refais en séance publique. Donc, c'est le docteur Duprat qu'on remercie. Il est par ailleurs président du syndicat des médecins thermalistes, on a la chance d'avoir recruté un spécialiste. Je pense que ça va vous rassurer.

Deuxième point, l'agent technique et l'infirmier. La phase de recrutement a eu lieu. Un jury ad hoc a procédé aux auditions et donc, des candidats seront sélectionnés aussi bien pour l'infirmier ou l'infirmière que pour l'agent technique, très prochainement.

Pour le kinésithérapeute, pour la réouverture, je dirais, rapide, on a privilégié des soins qui ne nécessitent pas l'appel à un kinésithérapeute, mais demain, dans le cadre d'une perspective de développement plus importante, etc., par exemple de la saison 2025, s'il y a des soins qui nécessitent le recours à un kinésithérapeute, bien sûr qu'on en recrutera un. Là, en tout cas dans la cure conventionnée normalisée par l'ARS, les soins qui sont prévus ne nécessitent pas pour cette phase de réouverture, un kiné, si j'ai bien saisi la situation.

Dernier point, la suite sur Petrapola. Tout d'abord, rappeler que les choix qui ont été faits ici, ne se sont pas faits à la tête du client. On avait un établissement qui avait un agrément. Il se trouve qu'il se situait sur la commune de Petrapola, on n'est pas allés regarder ni la couleur politique du maire, ni celle du président de l'intercommunalité pour choisir le site de Petrapola. On l'a choisi parce que c'était le seul établissement qui avait aujourd'hui un agrément thermal. Mais bien sûr qu'il y a d'autres sites aujourd'hui qui ont vocation aussi à se développer, peut-être sur un modèle différent que celui de Petrapola et ça, très probablement en s'adaptant aux spécificités du territoire.

Est-ce qu'on a vocation demain à être en régie directe, comme c'est proposé dans ce rapport, pour la phase transitoire ? Josépha l'a rappelé, je pense qu'on est dans une phase transitoire. On a l'historique qui, à mon avis, sur les dernières années est catastrophique, mais on n'en porte pas la responsabilité, à mon avis, ou en tout cas on porte une part de responsabilité qui est très faible dans la situation catastrophique dont on a hérité.

Il y a une phase transitoire, c'est celle qu'on vous propose aujourd'hui avec une régie directe, un peu sur le modèle 2018-2019 qu'on avait mis en place, de manière à pouvoir envisager un développement futur plus important. Mais il faut définir à la fois la gouvernance, qui va se mettre autour de la table, qui va participer à ce projet-là et comment on va le mettre en œuvre ? La question du logement par exemple, je dirais, elle ne se pose pas aujourd'hui, la Collectivité de Corse, elle n'a pas vocation à créer un complexe touristique ou hôtelier ou à le financer.

Je comprends que vous faites la distinction, il y a des personnes qui viennent suivre une cure, il faut les loger. Il y a déjà un certain nombre d'acteurs sur le terrain, privés, qui proposent du logement pour accueillir les curistes. Ça a été le cas pendant des années, ça n'a pas changé. Ce n'est pas la Collectivité de Corse qui a fermé les logements. On est arrivés, l'état du premier étage du bâtiment, je veux dire, c'était une ruine. Ce n'est pas nous qui avons fermé l'établissement ou qui n'avons pas entretenu l'établissement hôtelier et de restauration. C'est important de le préciser.

Est-ce qu'on a vocation demain à investir dans un établissement qui a vocation à accueillir des curistes et probablement aussi d'autres personnes ? Moi, je n'en suis pas persuadé aujourd'hui, loin s'en faut. Je ne pense pas qu'on ait vocation à investir massivement dans un établissement qui pourrait faire concurrence à d'autres types de logements, saisonniers, pour des (saisons) touristiques. Tout ça, ça se réfléchit dans le cadre du développement d'un modèle.

Ce qui est sûr aujourd'hui, c'est qu'on a mis 4 M€ pour pouvoir permettre à l'établissement de rouvrir. On a pérennisé les personnels qui étaient dans une situation de précarité énorme au moment où nous sommes arrivés aux responsabilités. On a investi environ 4 millions d'euros.

Demain, d'après les premiers diagnostics qu'on fait sur l'établissement actuel, historique, qui fait plusieurs centaines de mètres carrés, c'est qu'il faudrait le détruire. En l'état, la structure est tellement fragilisée qu'il faudrait le détruire. C'est probablement encore 3 ou 4 M€ juste pour le détruire. Je vous laisse dérouler ce que ça implique par la suite.

Donc moi, je pense que qu'on a tenu nos engagements, qu'on a fait ce qu'on avait à faire pour sécuriser la période transitoire, que s'ouvre une période nouvelle qu'on ne va pas clôturer aujourd'hui. Mais je vous appelle tout simplement à comprendre les difficultés des uns et des autres et à être plus constructifs.

Je crois que tout le monde a entendu ce qu'il devait entendre.

Je vous remercie.

**Mme la Présidente Marie-Antoinette MAUPERTUIS**

À ringrazià vi, o Sgiò Cunsiglieru esecutivu.

U debatittu hè compiu. Avà, emu da passà à u votu.

Quale hè chì ghjè contru ? Astensione ? Quale hè ch'ùn vote micca ? Quale hè chì vote à prò ? Tuttu u mondu vote à prò.

**Le rapport est ADOPTE à l'unanimité.**

À ringrazià vi à tutti.

Allora, prima di compie, avemu e cummissione CDENATE è di e finanze chì s'adduniscenu insemi à 2 ore in punta. Circate à esse quì, in sala 2.

Ripigliemu subito dopu i nostri debatitti cù ghjustu à puntu u prublema di u frazu.

Per avà, bon'appitittu à tutti, ci ritruvemu quì accantu, per quelli chì volenu.

À ringrazià vi.

**La séance est suspendue à 13 h 05 et reprise à 15 h 50.**

**Mme la Présidente Marie-Antoinette MAUPERTUIS**

Donc, je vais tout de suite passer la parole à l'exécutif et je crois que vous débutez par le rapport sur les déchets.

Donc vous avez la parole, Monsieur le Président de l'Office de l'environnement.

**AMBIENTE / ENVIRONNEMENT**

**Raportu n° 188 : Pianu territoriale di privenzione è di gestione di i scarti - Pianu territoriale d'azzione per un'ecunomia circolare (PTAEC)**

**Rapport n° 188 : Plan territorial de prévention et de gestion des déchets de Corse (PTPGD) - Plan territorial d'actions pour une économie circulaire (PTAEC)**

**M. Guy ARMANET**

À ringrazià vi assai, Mma a Presidente.

Cari Cunsiglieri,

V'aghju da presentà un raportu assai impurtante, ghjè u pianu territoriale di privenzione di i scarti è dinò u pianu territoriale di un ecunomia circolare (PTAEC)

Donc, il était important, bien sûr, de préciser les deux intitulés parce que souvent, le plan PTPGD prend le pas sur le PTAEC et ils sont bien évidemment extrêmement compatibles et ils ne peuvent fonctionner qu'ensemble.

Donc, je ferai tout d'abord, en introduction, quelques mots des conditions existantes avec un rappel et puis on déroulera le plan.

Alors, je vais essayer de pas être trop long, même si ça va prendre un certain temps, je vous l'accorde.

Le rapport que je vous présente aujourd'hui est dicté par la loi n°2015-991 du 7 août 2015, dite loi NOTRe, qui attribue la compétence de planification des déchets aux régions, qui ont la responsabilité d'établir une planification unique pour la prévention et la gestion des déchets sur leur territoire.

Le plan territorial de prévention et de gestion des déchets œuvre à la mise en place des conditions d'atteinte en Corse des objectifs européens et nationaux de réduction des déchets à la source. L'amélioration aussi des taux de tri et de valorisation des déchets.

C'est un plan qui devient, bien évidemment, un outil unique de planification de l'ensemble des déchets produits en Corse, qu'il s'agisse des déchets des ménages, des collectivités, des administrations, des activités

économiques et qu'ils soient dangereux, non dangereux ou issus des chantiers de bâtiments et des travaux publics.

Ce plan, vous l'avez compris, il est bien évidemment la clé d'entrée d'une planification pour une meilleure gestion des déchets en Corse.

Il se fonde sur 3 principes majeurs :

Le principe de proximité, je rappellerai la volonté de territorialiser les sites qui consistent à assurer la prévention et la gestion des déchets de manière aussi proche que possible sur leur lieu de production.

Le principe d'autosuffisance, qui consiste à disposer, à l'échelle territoriale pertinente, d'un réseau intégré et adéquat d'installations de valorisation de déchets recyclables et d'élimination de déchets ultimes.

Le 3<sup>ème</sup> point, le principe de gestion publique des déchets, considéré comme le plus sûr rempart contre les dérives de toutes sortes, qui associe les acteurs publics au pilotage, au financement et à la mise en œuvre des principales infrastructures nécessaires à une gestion contrôlée du traitement des déchets.

Afin de concrétiser cet engagement politique fort, la Collectivité de Corse, via le PTPGD, a introduit une orientation fondamentale qui définit et borde le cadre économique, juridique et technique de la déclinaison opérationnelle par l'ensemble des acteurs de la gestion des déchets en Corse :

« En cas de gestion externalisée des déchets, tout recours à un partenariat privé impliquant un investissement de personnes publique (dont la Collectivité de Corse) devra impérativement s'inscrire dans un équilibre financier admissible incluant une logique de bénéfice raisonnable de l'opérateur privé et de retour sur investissement.

Les collectivités devront ainsi s'assurer que les partenaires privés excluent les surprofits au détriment de la personne publique. Des mécanismes contractuels pertinents permettant de contrôler et d'encadrer la rémunération de l'opérateur privé devront ainsi être mis en place.

Par exemple : clause de retour à meilleure fortune, clause de réexamen de prix, clause réduisant la durée du contrat à la durée de l'amortissement, clause de contrôle annuel obligatoire comptable et financier, clause pénale et résolutoire en cas d'irrespect total ou partiel. »

Cette politique volontariste de gestion des déchets, ainsi préconisée à l'échelle territoriale, s'intègre également dans un processus de transition vers une



économie circulaire, d'une utilisation sobre des ressources, de protection de la biodiversité et du climat, tout en s'affirmant comme un levier de croissance et de création d'emplois.

Ainsi, le Plan territorial de prévention de gestion des déchets et le plan territorial d'actions pour une économie circulaire voulus par la Collectivité de Corse ont pour ambition conjointe de s'inscrire dans le respect du cadre réglementaire et de définir une feuille de route ambitieuse et mobilisatrice, afin que les acteurs de la gestion des déchets puissent s'y engager au regard des enjeux environnementaux, économiques, sanitaires et sociétaux que recouvre la question des déchets en Corse.

L'axe 1, le PTPGD, une compétence de la Collectivité de Corse, largement ouvert à la concertation.

C'est dans une logique de transversalité mettant au cœur de l'action l'ensemble des forces présentes sur le territoire (État, Collectivité de Corse et Office, SYVADEC, EPCI) et impliquant les citoyens par le biais des associations, des entreprises, des fédérations et des organisations professionnelles, que la Collectivité de Corse a bâti une réflexion stratégique et collective pour, enfin, trouver une issue à la situation de crise rencontrée par le territoire depuis de trop nombreuses années.

Afin d'en faire un outil de pilotage efficace, la Collectivité de Corse a veillé à ce que ce projet de plan soit élaboré en associant l'ensemble des parties prenantes, qu'elles soient publiques ou privées. Des réunions de concertation, des points d'étapes et d'informations, des groupes de travail, y compris en période de crise, ont été régulièrement organisés et c'est en mobilisant tous les acteurs locaux que le futur PTPGD répondra aux attentes et aux besoins de notre territoire.

Je me dois de préciser, au moment où je vous parle, que la Collectivité de Corse n'exerce aucune compétence dans l'exécution du service public de gestion des déchets qui échoit exclusivement aux intercommunalités et au syndicat de traitement.

Néanmoins, eu égard au caractère central de la question des déchets, d'autre part, au regard de la conception selon laquelle la Collectivité de Corse, institution garante des intérêts matériels et moraux de la Corse et du peuple Corse, doit assumer cette dimension, y compris au-delà de ses strictes compétences, et c'est ce que nous comptons faire en mettant en application ce plan.

Le Conseil exécutif de Corse et l'Assemblée de Corse se sont engagés pour faire émerger des solutions conformes à l'intérêt général :

-Prise en charge du coût financier à concurrence de plusieurs M€ du coût de l'exportation en période de crise.

-Proposition d'un dispositif financier, dans le cadre de conventions d'objectifs et de moyens avec les intercommunalités, pour soutenir les territoires dans la mise en œuvre de leur compétence « collecte » par un tri généralisé à la source,

-Bonifications budgétaires, en termes de subventions, aux communes et intercommunalités vertueuses en matière de respect des objectifs de tri et de valorisation, inscrite dans le règlement des aides que la Collectivité de Corse met en œuvre au bénéfice des communes, des intercommunalités et des territoires...

Vous l'avez donc bien compris, et je le répète, parce que c'est important de le dire, la Collectivité de Corse n'exerce aucune compétence dans l'exécution du service public de gestion des déchets qui échoit exclusivement aux intercommunalités et aux syndicats de traitement. Nous n'en resterons pas là et nous irons bien évidemment un pas plus loin pour accompagner les intercos à ce changement de modèle et à cette transition importante que l'on souhaite apporter.

À travers ces actions et dispositifs, la Collectivité de Corse, vous l'avez compris, s'engage à accompagner les territoires dans l'élaboration de leur propre politique publique en matière de prévention et de gestion des déchets.

Le PTPGD décline les objectifs ciblés en matière de prévention, de recyclage et de valorisation des déchets, considérant ainsi les orientations européennes et nationales de manière adaptée aux particularités territoriales ainsi que les priorités à retenir pour l'émergence d'un cadre ambitieux d'actions à la source, de déploiement d'unités opérationnelles et de soutien aux acteurs de proximité.

Cette prospective élaborée à termes de 6 à 12 ans prend en compte l'évolution tendancielle des quantités de déchets produites sur l'intégralité du territoire, intègre les évolutions démographiques et économiques prévisibles et définit les installations qu'il apparaît nécessaire de créer, d'adapter ou de fermer afin d'atteindre ses propres objectifs.

Pour décliner sa mise en œuvre, pas moins de 8 orientations, 30 objectifs et 100 actions sont décrits méthodiquement dans le document de

planification pour répondre expressément aux dispositions réglementaires en vigueur, tout en proposant des dynamiques opérationnelles efficaces.

Il s'agira de :

- Donner la priorité à la prévention, à l'évolution des comportements de consommations et à la réduction de la production de déchets,
- Développer le réemploi et augmenter la quantité de déchets faisant l'objet de préparation à la réutilisation,
- Augmenter la quantité de déchets faisant l'objet d'une valorisation sous forme de matière ou organique en orientant les déchets concernés vers des filières de tri et/ou de valorisation existantes ou à développer. Le service public de gestion des déchets déclinerait localement des actions de renforcement du tri à la source érigé en axe stratégique majeur du Plan,
- Soutenir les installations de tri améliorant la valorisation matière et réduisant les déchets à l'enfouissement,
- Assurer la valorisation énergétique des déchets qui ne peuvent être recyclés en l'état des techniques disponibles. Et là il me semble important de préciser les choses en vous disant que d'assumer la valorisation énergétique d'au moins 70 % des déchets, ils ne peuvent être valorisés sous forme matières et organiques. Ce n'est plus ni moins que cette part là qui sera traitée en termes de valorisation énergétique et qui évitera d'aller à l'enfouissement. Il n'est nullement entendable que ce soit le contraire. Ça arrivera donc en bout de chaîne de tri et de surtri.

### **Troisième point : Le PTPGD, priorité donnée à la valorisation et à la réduction du stockage**

Lors des travaux d'élaboration, des études spécifiques sont venues préciser un certain nombre de positions stratégiques structurant la rédaction du document.

Il convient de les rappeler :

- **La nécessité de respecter la hiérarchie des modes de traitement**, il est extrêmement important de le préciser à nouveau.

Son socle juridique européen qui impose de privilégier l'évitement, puis le réemploi, le recyclage tant matière qu'organique, avant d'arriver à l'étape ultime de valorisation énergétique puis au stockage in fine.

Ainsi, la Collectivité de Corse prend en compte, comme les textes le lui imposent (je rappelle ici que la valorisation énergétique nous est imposée sous la forme de hiérarchie du mode de traitement, comme je viens de

l'expliciter, par l'Europe) le besoin évident en infrastructures de tri et de valorisation des collectes sélectives, avec le triple objectif d'accroître le recyclage des matières, de réduire l'impact des transports. Et vous l'aurez compris, et dans la rédaction que nous avons faite du plan, nous avons écrit 1 ou 2 centres, et il était pertinent de le faire, parce qu'on connaît le marché des transports et leur captivité, et que probablement il est envisageable d'envisager que les déchets ne soient pas transportés de manière régulière et pérenne sur nos routes.

Le développement de filières locales en lien avec les enjeux de l'économie circulaire est un axe stratégique majeur d'une gestion vertueuse des déchets.

**- La nécessité d'ériger le tri à la source comme pierre angulaire d'une action territoriale de gestion des déchets engagée et volontariste :**

Le tri n'est ni plus ni moins, et je le répète encore, que l'épine dorsale de notre plan. La Collectivité de Corse incite les EPCI à développer le tri à la source et à se fixer des objectifs ambitieux de réduction drastique des déchets ultimes à enfouir et au-delà des déchets produits. La généralisation de la redevance spéciale aux producteurs socioprofessionnels et l'évolution vers une fiscalité incitative... Au moment où je vous parle, toutes les intercommunalités de Corse ont lancé des études pour aller vers la redevance incitative. Elle s'appliquera bien sûr aux ménages qui sont des leviers d'actions disponibles et recommandés. La CdC, en appui de l'Office de l'Environnement, apportera son soutien tant technique que financier aux intercommunalités qui s'engageront dans ces démarches vertueuses.

**- L'enjeu du détournement des biodéchets de l'enfouissement :**

La Collectivité de Corse exprime sa volonté d'inciter à la généralisation du tri à la source des biodéchets auprès des ménages et des gros producteurs. Un accompagnement technique et financier, pour les solutions de collectes séparées, de compostage de proximité individuelles, ou d'autres actions locales (électro-compostage) favorisant un retour immédiat à la terre sera disponible pour les institutions compétentes.

La mise en œuvre opérationnelle de ces mesures indispensables relève de la compétence exclusive des intercommunalités et de la capacité des cofinanceurs, Etat compris, à leur proposer un financement adapté.

**- L'inadaptation technique et la non-pertinence d'un traitement des ordures ménagères brutes par incinération a été étudiée et évoquée dans le plan :**

Il s'agit d'une position, maintes fois, affirmée par le Conseil exécutif de Corse, et ce n'est pas parce qu'aujourd'hui nous allons vers une valorisation énergétique que nous franchissons un pas. Je rappellerai ici que la valorisation énergétique interviendra après toutes les phases de tri.

La valorisation énergétique produira de l'électricité et viendra, j'ai envie de vous dire, contribuer à la PPE qui se construira en termes d'énergie au niveau de la Corse. On devrait avoir, en fonction des produits récupérés, deux unités qui pourront être au Ricantu et à la Centrale de Lucciana qui échapperont donc au fioul lourd. Et une fois de plus, la différence fondamentale que l'on a à faire entre les UVE et la valorisation énergétique, c'est que la valorisation énergétique ce sont des moloks que vous devez maintenir à température pour qu'ils fonctionnent, et il aurait fallu certainement plus de déchets que la Corse n'en produit. Alors que la valorisation énergétique, on l'a voulue biomasse et CSR, pourquoi ? Parce que c'est une valorisation énergétique qui va nous permettre d'aller vers de l'électricité, et cette électricité-là sera produite par du bois et des CSR. Et si demain nous venions à être très performants en matière de tri, nous pourrions avoir une unité biomasse uniquement, comme celle qu'il y a à Corte, qui fonctionne et qui produit de l'électricité.

Donc, c'était une adaptation avec un système souple qui nous permettra de brûler à souhait bois et CSR, mais les CSR que nous produirons seront des CSR qui seront issus de la matière non valorisable qui restera dans les centres de tri.

**- La valorisation énergétique comme moteur de la croissance verte :**

Je viens de l'évoquer, il s'agit là bien évidemment d'associer la ressource des « Déchets » à la ressource « Biomasse–Energie Bois » qui conforterait durablement, les orientations stratégiques de la PPE de Corse. Cette opportunité de valorisation conjointe semble être une piste prometteuse pour produire une énergie renouvelable et tendre vers l'autonomie énergétique de la Corse à l'horizon de 2050.

**- Des centres d'enfouissement en situation de saturation :**

Le principe de réalité doit être rappelé au moment où on se parle.

Nous avons deux centres privés en Corse qui aujourd'hui arrivent à saturation sous deux ans. Et nous devons avoir en tête la préoccupation de savoir comment nos déchets vont être traités demain.

Je rappellerai aussi ici les objectifs ambitieux du plan qui considèrent qu'en 2035, il n'y aura plus que 10 % de nos déchets qui iront à l'enfouissement. Donc, 150 000 tonnes dont 15 000 tonnes enfouies d'ici 2035.

Donc, on a cette progression que nous avons à faire, mais qui nous est aussi imposée par l'Europe.

Je parlais des centres d'enfouissement, bien sûr qu'on aura toujours besoin de stockage et c'est d'ailleurs pour cela que l'Office de l'environnement a donné quelques centres à l'exploitation au SYVADEC, et on en a un qui est en bonne voie, je crois que les études se terminent, du côté de la Balagne. On pourrait avoir, comme on le préconise dans notre plan, des petits centres de 30 000 tonnes annuelles qui pourraient être géographiquement disséminés sur le territoire. C'est important de le préciser dans la logique dans laquelle on s'était installés.

Je vous rappelle que l'Etat, à l'époque, avant 2021, avait dit « on a donné une autorisation d'exploitation sur Ghjuncaghju, elle est effective donc on n'en donnera pas d'autres ».

Le plan que l'on porte aujourd'hui a pu insérer 4 ou 5 centres de plus à l'étude. Et je vous rappelle aussi que nous nous sommes opposés fortement à la Collectivité de Corse au projet de Ghjuncaghju, il faut se le dire très clairement.

Donc, les deux installations de stockage des déchets non dangereux (ISDND) en exploitation disposent d'une autorisation administrative d'enfouissement totale de 108 000 tonnes de déchets par an, et nous sommes contraints de déroger à cette autorisation par dérogation préfectorale pour continuer d'enfouir nos déchets aujourd'hui et ne pas avoir de problèmes de stockage. Donc, il est important d'avoir en tête de chercher d'autres centres de stockage qui deviendront effectivement demain, non plus des centres d'enfouissement mais centres de stockage.

Et là je ferai un parallèle sur la valorisation énergétique où souvent on nous interroge, à savoir : quid des mâchefers que vont produire les unités que vous aurez à traiter ? Sachez que nous avons démarré un travail avec l'État, puisque c'est une autorisation préfectorale pour des produits dangereux à stocker. Les études sont en cours et j'ose espérer que de manière concomitante, on puisse arriver à obtenir ce genre d'autorisation pour la Corse.

**Point 4. Le PTPGD, une procédure administrative contraignante, mais aux conclusions favorables.**

Je voudrais faire ici un **rappel assez précis de la procédure** qui nous amène aujourd'hui à présenter ce plan, afin qu'il soit adopté définitivement par l'Assemblée de Corse. Elle est assez longue, mais je tiens à la rappeler parce que ça a été le parcours de deux ans et demi de travail intensif avec tous les services appropriés pour arriver à vous présenter aujourd'hui le plan que je soumetts à votre approbation tout à l'heure.

En 2019, la Collectivité de Corse a confié à l'Office de l'Environnement de la Corse le pilotage et l'élaboration du projet de Plan Territorial de Prévention et de Gestion des Déchets, incluant un Plan Territorial d'Action en faveur de l'Economie Circulaire (PTAEC).

Par courrier, en date du 1<sup>er</sup> juillet 2021, Le préfet de Région a émis un avis défavorable au projet de PTPGD mettant en cause sa viabilité technique, ainsi que sa solidité juridique.

Afin de se prémunir de toute action contentieuse de l'Etat, et conscients de l'urgence de la situation en termes de gestion des déchets, la Collectivité de Corse et l'Office de l'Environnement ont décidé de surseoir à la procédure en cours et d'engager une refonte substantielle du projet de Plan, en intégrant les remarques de l'Etat lorsqu'elles apparaissaient fondées, ainsi qu'en cherchant à rendre plus opérationnels les principes structurants du nouveau modèle de gestion des déchets recherché depuis 2015.

Le travail accompli a donc permis d'acter ou de confirmer les différents axes stratégiques dans la déclinaison du plan d'actions « Déchets » pour une période de 12 ans.

De plus, afin de sensibiliser les acteurs aux enjeux générés par la refonte du Plan, l'Office de l'Environnement de la Corse s'est engagé dans un cycle de rencontres avec les intercommunalités pour prendre le pouls des territoires, avec la Chambre des territoires avec qui nous continuons de travailler aujourd'hui, avec le CESEC, avec tous les organismes qui nous ont permis de mettre en œuvre le plan.

Enfin, un travail technique, de fond, a également été entrepris pour faire évoluer l'ossature du PTPGD et du PTAEC grâce à :

- Plusieurs réunions de cadrage avec les représentants de l'Etat : Préfet, SGAC, DREAL, ADEME,
- Plusieurs échanges techniques avec le SYVADEC,
- Différents tours de table avec les partenaires associatifs : Zeru Frazu, U Levante,

- Une présentation synthétique des grands principes du Plan en séance du Conseil d'administration de l'OEC.

**En date du 29 avril 2022, une présentation du nouveau projet de PTPGD et de PTAEC a été inscrite à l'ordre du jour de l'Assemblée de Corse.**

Au préalable, cette inscription facultative, a impliqué la consultation de :

- La Commission du Développement Economique, du Numérique, de l'Aménagement du Territoire et de L'Environnement (CDENATE), en date du 20 avril 2022, a pris acte du document en retenant que les éléments structurants et essentiels du Plan ne faisaient pas l'objet de contestations.

- La Commission de l'Assemblea di a Giuventù, en date du 25 avril 2022, a pris acte du document. Dans sa conclusion, la Commission de l'Assemblea di a Giuventù entérine « le processus d'élaboration et d'adoption du PTPGD... ».

- Le Conseil Economique, Social, Environnemental et Culturel de Corse (CESECC), a lui aussi donné un avis conforme à ce que je viens de vous dire.

Cette large consultation et concertation est allée bien au-delà des dispositifs réglementaires qui nous était imposés, en organisant le principe, et s'est également traduite par la saisine de l'Assemblée de Corse, sans qu'aucun texte n'impose la saisine à ce stade.

La présentation, sans vote, a permis un débat entre les différents groupes de l'Assemblée de Corse et a fait l'objet d'une couverture médiatique importante. Les prises de paroles successives ont fait émerger des observations ; objets de nouvelles concertations avec les partenaires précédemment cités (Etat, EPCI, SYVADEC).

Ce choix méthodologique traduit la volonté du Conseil exécutif de Corse de permettre le débat démocratique le plus large possible, et de construire les synergies les plus efficaces entre tous les acteurs.

**La Commission Consultative d'Elaboration et de Suivi (CCES) du Plan s'est réunie le 13 juillet 2022.**

Il s'agit d'une étape obligatoire dans le processus réglementaire d'élaboration du PTPGD, notamment comme préalable au lancement de la phase d'enquête administrative.



- *Dans sa conclusion, le rapport de la CCES établit « qu'après avoir échangé sur le Plan, relevé les observations de chacun et répondu aux questions, l'ordre du jour prévoit le passage à la validation du plan par le vote des membres de la commission ».*

*Il en ressort un vote favorable de la Commission CCES à l'unanimité des membres présents.*

**La phase d'enquête administrative a été initiée le 06 octobre 2022, et pour une durée de 4 mois**, permettant aux institutions et organismes publics d'émettre un avis sur le Plan et son rapport environnemental. La procédure de consultation est encadrée par le Code de l'Environnement au titre de l'article R.514-22 et de l'article L.4424-37 du code général des collectivités territoriales pour le cas particulier de la Corse.

*Ont émis des observations et un avis sur le projet de PTPGD :*

- *Le SYVADEC, en date du 13 décembre 2022, a soumis le PTPGD à son bureau syndical qui a émis, un avis favorable à la majorité au projet de plan.*

- *La Région Provence Alpes Côte d'Azur, en date du 16 janvier 2023, a émis un avis favorable au projet et a porté la mention suivante : elle invite la Collectivité de Corse à éviter le recours à l'export.*

- *La Région Occitanie, en date du 20 janvier 2023, a émis un avis favorable au projet et a précisé : la région Occitanie souligne également la pertinence de la production de CSR et de leur valorisation énergétique dans des installations de proximité, à l'issue des process préalables de tri et de préparation des combustibles afin qu'ils soient traités en Corse.*

- *La Fédération du BTP de Corse du Sud, en date du 27 janvier 2023, après avoir fait état de quelques observations a donné un avis favorable.*

- *Le Préfet de Corse, en date du 1<sup>er</sup> février 2023, a émis un avis favorable au projet de Plan.*

- *Le CODERST 2A s'est réuni en session d'examen le 02 février 2023. Lors de cette session, le requérant a pu expliciter les orientations et les objectifs du projet de PTPGD ; le CODERST 2A a émis un avis favorable au projet qu'il lui a été présenté.*

- *Le CODERST 2B s'est réuni en session d'examen le 03 février 2023 et a émis lui aussi un avis favorable.*

**En date du 17 février, l'OEC a officiellement, et selon la procédure, saisi la DREAL pour l'avis consultatif de la mission régionale d'autorité environnementale (MRAe), à la fois, sur le rapport environnemental et sur la prise en compte de l'environnement dans le projet de Plan.**

Cette dernière a délivré un avis, le 22 mai 2023, qui comporte des observations non substantielles portées au dossier d'enquête publique.

**Le 25 juillet 2023**, le Président du Conseil exécutif de Corse a validé le PTPGD par arrêté.

Conformément au chapitre III du titre II du livre Ier du Code de l'environnement, le Président du Conseil exécutif de Corse et la Collectivité de Corse ont soumis à Enquête Publique le PTPGD.

**L'enquête publique s'est déroulée, pour une durée de 33 jours, du 23 octobre 2023 au 24 novembre 2023, inclus.**

Le dossier d'enquête publique, établi conformément aux dispositions de l'article R.123-8 du Code de l'environnement, a permis de porter à connaissance du public l'ensemble des orientations prévues au projet de Plan.

567 observations ont été déposées par le public, témoignant d'une acculturation différenciée aux enjeux et problématiques de la gestion des déchets et du déploiement d'une économie circulaire. Leur analyse légitime ... pleinement le travail de pédagogie prévu dans le cadre de la planification.

A l'issue de ses travaux, la commission d'enquête, après avoir entendu le Président du Conseil exécutif de Corse et le Président de l'Office de l'environnement, a conclu que :

**Ce PTPGD, perfectible par un complément d'informations, constitue une avancée positive dans la prévention et la gestion des déchets,**

**Ce PTPGD répond à une volonté de réduire la production des déchets et à une meilleure gestion de ceux-ci, dans un souci de respect environnemental.**

**Aussi, la commission d'enquête émet un avis favorable au projet de Plan Territorial de Prévention et de Gestion des Déchets du territoire de la Corse assorti de deux réserves et trois recommandations.**

Il est pertinent de s'attarder sur les deux réserves émises par la commission d'enquête et d'informer l'Assemblée de Corse des réponses précises apportées par l'Office de l'environnement.

En effet, elles apportent également réponses aux interrogations soulevées par les groupes « Core in fronte » et « Un soffiu novu » lors de la présentation facultative, en session du 29 avril 2022.

**Réserve n°1 : la commission d'enquête demande à la Collectivité de Corse de compléter, en partenariat avec tous les acteurs, l'état des lieux avec des données actualisées et les derniers chiffres connus (tonnages collectés et/ou traités selon les différentes natures de déchets). Cette actualisation devra être faite dans un délai d'une année à partir de l'approbation du PTPGD afin de mieux en préciser, le cas échéant, certaines orientations, notamment sur la création de certaines infrastructures et leurs capacités de traitement.**

**Réponse apportée par l'Office de l'environnement :**

Sur la forme, lors du lancement de l'étude destinée à élaborer un tel plan, une année de référence a été nécessaire pour engager les travaux (2018). Elle est définie, généralement celle précédant l'année de démarrage (2019) pour tenir compte de la disponibilité des données, qui reste alors en vigueur jusqu'au vote du plan définitif, c'est-à-dire aujourd'hui.

Sur le plan réglementaire, il est prévu que, durant les douze années de vie du plan, un suivi à minima annuel soit réalisé afin de vérifier la trajectoire des indicateurs, et le CCES qui doit se réunir annuellement a pour mission de réactualiser les chiffres.

Afin de renforcer son action opérationnelle dans l'accompagnement des territoires et des acteurs économiques, L'OEC s'est par ailleurs et d'ores et déjà engagé dans la définition d'une mission d'assistance à maîtrise d'ouvrage, pour affiner la connaissance des données requises pour la mise à jour généralisée des données du PTPGD et initier les méthodes d'évaluation des DAE/BTP les plus adaptées au territoire corse.

Et d'ailleurs, je m'empresse de préciser que l'observatoire des déchets de l'Office de l'environnement a depuis mis en ligne les chiffres de son observatoire ; vous pouvez le consulter sur le site de l'Office de l'environnement, puisqu'il doit le présenter au public.

**Réserve n°2 : la commission d'enquête demande à la Collectivité de Corse de réaliser toutes les études complémentaires nécessaires, études environnementales, étude sur les flux entrants et sur le devenir des CSR.**

**Réponse apportée par l'Office de l'environnement :**

Deux notions fondamentales sont à prendre en compte dans la stratégie propre à la valorisation énergétique :

- La première notion est de respecter la hiérarchie des modes de traitement prévue à l'article L.541-1 du Code de l'environnement, établissant notamment, « d'assurer la valorisation énergétique d'au moins 70 % des déchets ne pouvant faire l'objet d'une valorisation matière d'ici 2025 ». J'insiste à nouveau sur cette notion-là qui arrive en bout de chaîne après que le tri, le surtri et tous les moyens qu'on aura à disposition arrivent en bout de chaîne.

- La seconde notion à bien appréhender est qu'une filière CSR n'est conçue que, et uniquement que, pour la valorisation maximale des déchets résiduels, après tri à la source, des fractions matières et organiques, qu'ils proviennent des déchets ménagers et assimilés, des déchets d'activités économiques ou des déchets du BTP. Les CSR sont donc des refus de valorisation matière de déchets non dangereux, non inertes répondant à des spécifications de préparation précises définies par l'arrêté ministériel du 23 mai 2016.

Le plan doit donc obligatoirement proposer une solution de valorisation énergétique, suite aux normes européennes, qui fera l'objet d'études dédiées sur les modalités de sa faisabilité.

Il faut rappeler que si aucune solution de valorisation énergétique n'émerge localement, ces 70 % de déchets non valorisés matière devront alors suivre une telle filière sur le continent, avec les coûts de transport et les impacts environnementaux associés, ou purement et simplement l'enfouissement.

A l'initiative de l'OEC, une AMO visant à déterminer les conditions d'opportunités pour la création d'une filière régionale de valorisation énergétique biomasse/CSR a été attribuée en mars 2024 au groupe ANTEA qui conduit un programme poussé d'études dont les possibilités de montage juridique favorisant une gestion publique des déchets, une définition affinée des flux à valoriser, une modélisation technique des installations dont les possibilités de valorisation de l'énergie et leurs impacts environnementaux, le dimensionnement financier des infrastructures et leur rentabilité opérationnelle.

Les conclusions de cette étude feront l'objet d'une mise à jour au sein même du plan en CCES.

Grâce à cette filière de valorisation, la Corse, qui souffre d'un déficit majeur de centres de stockage, réduirait sensiblement sa dépendance à l'enfouissement, et s'éviterait des surcoûts importants d'exportation de déchets valorisables, qui ne nous sont plus permis d'exporter aujourd'hui puisque plus personne ne les accueille, tout en s'engageant dans un processus de décarbonation de sa production énergétique, en produisant, je le répète à nouveau, soit de l'électricité, soit des systèmes de chauffage chaud/froid à proximité des centres.

**Il me revient donc d'arriver au terme de cette présentation et de faire une synthèse générale et une conclusion :**

La mise en œuvre de ce nouveau plan impose un changement de modèle dans les procédures de suivi et de pilotage des actions relevant de la compétence de la Collectivité de Corse.

La Corse présente des performances de tri en deçà des valeurs et moyennes françaises et européennes. Les travaux d'élaboration du PTPGD ont étudié deux scénarios.

Il a été communément admis que le scénario réglementaire serait déjà très difficile à respecter. Il conviendrait en effet que dès aujourd'hui, 100 % des usagers et acteurs économiques changent radicalement leurs habitudes et réduisent leurs déchets très massivement tout en augmentant très largement les gestes de tri.

Les hypothèses qui ont été prises pour dimensionner les installations se situent au minimum imposé par la réglementation et représentent déjà un effort de baisse des tonnages et de hausse du recyclage bien au-delà de ce que toute Région n'a jamais observé en un délai si court à respecter (2030 pour baisser de 15 % les DMA, réduire de 5 % les DAE, augmenter de 5% le réemploi et la réutilisation, 2035 pour baisser de 90 % les tonnages enfouis, ça nous ramènerait à ce que je disais tout à l'heure, à 15 000 tonnes enfouies en 2035...).

En matière d'économie circulaire, la Collectivité de Corse doit s'engager auprès des différents acteurs en promouvant et en diffusant les bonnes pratiques dans le domaine. Un large spectre d'études d'opportunité reste encore à envisager pour intégrer l'économie circulaire au cœur des territoires.

Il pourrait s'agir d'études spécifiques aux consignes, à la valorisation des plastiques, ou d'ouvrir une réflexion sur les flux entrants, tout aussi bien en termes de palettes que de plastiques.

Beaucoup de biens et de matériels entrants sur le territoire génèrent des déchets, à trier ou qui devraient l'être, qui ne seront pas forcément, loin s'en faut, valorisés et suivront, hélas, leur route inéluctable vers l'enfouissement.

Il s'agit là, d'une opportunité, élargie, tant qualitative que quantitative pour une réduction des déchets à traiter par une augmentation de la recyclabilité et la réparabilité.

Grâce à ce plan d'actions, la Collectivité de Corse souhaite pleinement mener à bien puis piloter, en responsabilité, le Plan Territorial de Prévention et de Gestion des Déchets de la Corse.

Par son action volontariste et sa probité à respecter les enjeux règlementaires des principales lois européennes et nationales relatives à la gestion des déchets, le PTPGD élaboré par la Collectivité de Corse allie, à la fois, le pragmatisme d'actions et l'ambition d'une gestion vertueuse.

Je voudrais en disant que les opérations qui pourraient être menées en termes de valorisation énergétique pourraient être portées par la Collectivité de Corse dans ses murs, et les discussions que nous avons pu avoir avec les différents groupes politiques au fil de l'eau nous amèneront certainement aussi à avoir une réflexion qui pourrait être constituée en son sein. La Collectivité de Corse pourrait avoir une plateforme opérationnelle, au niveau des individus, pour probablement gérer, en termes de valorisation, la conception, la réalisation et l'exploitation. Alors pour le coup, on serait véritablement dans une gestion publique des déchets.

Mais ces réflexions-là, nous les porterons, nous les mènerons ensemble, puisque nous avons démarré un cycle de réunions avec les différents groupes pour se rapprocher des territoires, continuer à mener la réflexion et essayer de traduire maintenant ce plan que nous avons travaillé depuis 2 ans et demi, qui n'est pas un aboutissement en soi mais qui est la clé d'entrée pour passer à l'étape d'après.

Et je tiens d'ailleurs à remercier tous les personnels de l'Office de l'environnement qui se sont associés de près ou de loin au portage de ce projet. Ça fait 2 ans et demi qu'on travaille sur le projet, ils sont dans la tribune, je voulais les associer. Également, ceux qui sont derrière, les personnels techniques qui m'ont accompagné dans cette aventure et qui nous permettent aujourd'hui de vous présenter quelque chose.

Je voudrais leur tirer mon chapeau parce qu'ils m'ont supporté et en plus de ça, ils ont super bien bossé pour qu'on puisse le faire tous ensemble aujourd'hui.

Nous nous avons la clé pour pouvoir aller plus loin. Mettons-là dans la porte, ouvrons cette porte et continuons à travailler ensemble pour que la gestion des déchets devienne un mauvais souvenir que la Corse a connu ces dernières années.

À ringrazià vi.

**Mme la Présidente Marie-Antoinette MAUPERTUIS**

À ringrazià vi, o Sgiò Presidente.

Dunque ci hè un raportu di a CDENATE.

**Mme Vannina CHIARELLI-LUZI**

Avec un avis favorable, Madame la Présidente, avec une non-participation des groupes « Un Soffiu novu », « Avanzemu » et de Madame Giacometti, non-inscrite et une absence du groupe « Core in fronte ».

**Mme la Présidente Marie-Antoinette MAUPERTUIS**

À ringrazià vi.

Je précise qu'il y a un avis favorable de la Chambre des territoires et également une prise d'acte du CESEC.

Donc maintenant, la parole est à celui qui veut la prendre.

Marie-Thé MARIOTTI !

**Mme Marie-Thérèse MARIOTTI**

Merci, Madame la Présidente.

Ce plan aurait pu s'appeler l'Arlésienne, mais bon, vous n'avez pas abandonné vos fiancés comme Alphonse Daudet à l'église, puisque vous nous présentez aujourd'hui la version qui devrait être opposable.

J'allais dire, il a été retiré tellement de fois qu'on ne sait même plus aujourd'hui quand il aurait dû être représenté.

Ce qui est certain, c'est que depuis votre arrivée aux responsabilités, il y a presque 10 ans, nous assistons aujourd'hui à un rétropédalage impressionnant.

Alors, l'échec de vos mandatures passées sur ce dossier emblématique est à mettre sur le compte du manque de choix politiques clairs, voire de mauvais choix politiques qui ont été faits sur ce dossier.

Ce plan, cela dit, confirme un changement de cap vers plus de pragmatisme, mais subsiste toujours des incohérences entre certains propos et des actes, nous allons y revenir un peu plus tard.

Alors concrètement, qu'est-ce qui a été modifié entre le plan que vous avez présenté en 2023 et ce plan après l'enquête publique ?

Tout d'abord, Monsieur le Président de l'Office de l'environnement, il faut quand même noter que la commission d'enquête publique s'est montrée globalement critique sur l'impossibilité de la Collectivité de Corse à répondre de façon précise à la plupart des observations, il y en a eu plus de 500, qui ont été déposées par le public. Et ça se voit très clairement, quand on lit souvent des réponses extrêmement bateau ; je vous en citerai une un peu plus tard.

Sur le fond, il y a des inflexions intéressantes qui sont rendues nécessaires, vous l'avez dit, par la retranscription des directives européennes ; ne pas les appliquer aurait rendu ce plan illégal.

Vous les avez rappelées, et je vous les rappelle, que 2 des principaux objectifs réglementaires en plus du traitement à la source des biodéchets, qui est fondamental, c'est la limitation à 10 % des DMA produits en 2035 à l'enfouissement, et c'est l'obligation de valoriser, vous l'avez dit, 70 % du résiduel.

Je rappelle quand même dans cet hémicycle qu'en 2023, il y a eu 216 000 tonnes de déchets ménagers qui ont été produits, hors gravats. C'est quand même plus de -20 % par rapport à 2010. Et là je voudrais quand même qu'on rende un hommage aux intercommunalités qui ont fortement contribué, avec le peu de moyens humains et financiers dont elles disposaient, à baisser d'autant la production de DMA.

Mais on continue à enfouir, vous l'avez dit, 133 000 tonnes, c'est 63 %, c'est toujours trop. Les résultats du tri ne sont pas à la hauteur de nos attentes.

Alors, vous réaffirmez des fondamentaux que l'on peut partager, comme : le principe de la gestion publique, la nécessité vraiment de mettre des moyens sur le tri, la valorisation énergétique avec la production de CSR, le(s) (je ne sais pas si je dois dire le ou les) centre(s) de traitement et de valorisation et surtout, et c'est là qu'il va peut-être falloir mettre les bouchées doubles, l'accompagnement des intercommunalités sur la collecte, parce qu'on a beaucoup parlé de traitement dans cet hémicycle, mais je vous rappelle que le coût de collecte dépasse en moyenne les 50 % pour les intercos. On est plus proche des 60 d'ailleurs.

La gestion publique, c'est une, vous l'avez dit, des 3 recommandations de l'enquête publique et c'est un rempart contre les dérives mafieuses.



La gestion publique des déchets, je vous l'ai dit, nous y sommes très attachés, tant sur la collecte que sur le traitement. Mais j'allais dire, pourriez-vous nous rappeler qui a fait fermer les CET publics de Vico et de Viggianello ? Ce n'est pas nous, en tout cas.

Vos références aux dérives mafieuses sont sérieuses, graves, mais elles peuvent être également contreproductives.

Soit, vous, nous avons des preuves de ces collusions et auquel cas il ne faut pas hésiter à déposer des articles 40 ou à déposer plainte.

Soit il n'en est rien et il faut arrêter de distiller dans le public le message que le système est vérolé. Pourquoi ? Ça décrédibilise l'action publique, les communautés de communes, le SYVADEC, la Collectivité de Corse par ricochet, et surtout, ça crée une défiance vis-à-vis du geste de tri que nous constatons tous au niveau de nos territoires. Nous entendons tous les jours sur le terrain « à quoi ça sert de trier puisque de toute façon ça va dans la même benne, ils se goinfrent ! ». Donc, il faudrait peut-être, collectivement, que l'on arrête de contribuer directement, indirectement, à alimenter ce type de message.

Le tri justement à la source doit être priorisé. Il s'essouffle, il diminue même sur les premiers mois de 2024. Il reste, je vous le rappelle, 69 % de déchets valorisables dans les ordures ménagères. C'est le maillon faible de ce plan et il faut mettre le paquet. Trier ne doit pas être un choix, ça doit être une obligation.

Vous avez renoncé au porte-à-porte systématique, c'est tant mieux. Dommage que vous ne l'ayez pas fait avant. Ce n'est pas à vous, Monsieur le Président Armanet, que je m'adresse, puisque vous n'étiez pas aux responsabilités avant, mais que n'a-t-on entendu -excusez-moi, je vais être un peu directe- comme inepties de vos prédécesseurs. Cela aurait évité peut-être aux intercommunalités du rural, qui ont suivi scrupuleusement ces recommandations du porte-à-porte d'être aujourd'hui financièrement au bord du gouffre.

Vous avez recalibré le nombre d'ISDND, c'est très bien, ça paraît plus justifié que les 5 centres de la version précédente. Ce qu'il est un peu moins et qui reste un peu flou, c'est la gestion de la période transitoire jusqu'en 2026.

Vous actez, enfin, la création de centres de tri et de valorisation et la production de CSR comme valorisation énergétique, après, là-aussi, bien de circonvolutions...

Sur la production de CSR, votre position est désormais plus claire, même s'il faudra affiner les prévisions.

Je vous rappelle, et vous l'avez en partie dévoilé, que les résultats de l'étude sur les opportunités techniques, économiques et environnementales de la valorisation locale des CSR sur le CTV de Monte sont disponibles et extrêmement instructifs.

La production de CSR sur 2 centres, j'insiste sur les 2, 1 en région bastiaise, 1 en région ajaccienne, permettrait à ce stade de l'étude de fournir de l'électricité à 6 600 logements en zone bastiaise, près de 5 000 en région ajaccienne, avec un impact environnemental très positif : -50 000 tonnes de CO2 évitées par an et des émissions inférieures aux chaufferies fioul et biomasse.

Vous avez parlé de production d'énergie verte décarbonée qui pourrait finalement contribuer à 6,5 % du mix énergétique de Corse dont, je vous le rappelle, une grosse partie est encore issue du fioul lourd, et un équilibre financier facilement atteint si ces centres ou ces chaudières, ces grosses chaudières, sont financées à 50 %.

Ce qui nous gêne un petit peu et vous le savez, on en parle très régulièrement, c'est le nombre de centres de tri et de valorisation.

Ce n'est pas tranché et ça nous gêne beaucoup.

Pour vous 1 ou 2 = 2 ; pour nous 1 ou 2 = 1 ou 2.

C'est d'autant plus incompréhensible que vous prêchez pour une territorialisation du traitement. Ce n'est pas cohérent.

La CAPA a déposé une contribution à l'enquête publique allant dans ce sens, demandant la création d'un centre de tri et de valorisation sur son périmètre. La réponse qui en a été faite, je vous la lis, par le commissaire enquêteur : « L'ensemble des observations du public et le procès-verbal de synthèse ont été remis au maître d'ouvrage. Ce dernier a choisi d'apporter des réponses globales en optant pour une approche thématique. » Sè v'avete capitu qualcosa quì, prière de me l'expliquer... Et tout ça d'ailleurs, on le retrouve dans votre dans vos propos puisqu'« il serait probablement envisageable d'envisager ». Donc je pense que vous nous apporterez des réponses.

Vous validez autrement le centre de Monte, alors qu'en parallèle vous attaquez l'État et le SYVADEC sur son financement.

Vous refusez 80 % de financement de la part de l'État, alors que l'on connaît la situation financière de notre collectivité. Pour nous, c'est absurde, incompréhensible et incohérent, et nous nous demandons ce que vous recherchez par de telles procédures. Mais vous allez peut-être nous éclairer sur le sujet.

Je terminerai mes propos parce que l'objectif n'est pas de reprendre les 1 400 et quelques pages de ce plan, on en a déjà énormément parlé dans cet hémicycle, en parlant de la situation critique des intercommunalités qui sont les acteurs centraux dans la gestion des déchets, font face à des coûts, vous le savez, de fonctionnement insoutenable. Mais les intercos qui ont également de gros progrès dans la gestion de la collecte, nous le savons.

Je vous ai rappelé quand même que, avec leurs petits moyens, elles ont contribué à une baisse drastique du volume des DMA produits.

Et je vous rappelle également que ce problème de collecte est un des problèmes majeurs et que la Chambre régionale des comptes l'a d'ailleurs confirmé, puisque sur les je ne sais plus combien... mais elle n'avait pas audité les 19... Sur x intercommunalités qui avaient été auditées, seule l'une d'entre elles, en l'occurrence la CAPA, avait un document de planification.

Vous exprimez clairement que la mise en œuvre du plan induira une hausse de 50 € par habitant minimum, sans jamais dire comment nous allons financer ce surcoût.

Donc déjà, nous vous proposons d'actionner deux leviers qui ont déjà commencé à être actionnés : la diminution de la TGAP, calquée sur les dérogations de l'Outre-mer. Je vous rappelle que c'était passé au Sénat, mais que malheureusement ça n'a pu être examiné... Oui, ça a été examiné je crois d'ailleurs à l'Assemblée, ça a été retoqué puisque ça n'avait pas fait l'objet d'un amendement dans le projet de loi de finances. Ce serait peut-être le moment de le retenter. Et une prise en charge des coûts de transport sur les emballages, nous en avons déjà parlé. C'est un décret, c'est à droit constant, ça n'appelle pas de révision de la Constitution et ça soulagerait financièrement les intercommunalités. Et surtout, c'est du pur bon sens.

Alors il a été question de plan Marshall, on en a beaucoup parlé pour les EPCI. Alors on dit que le conventionnement attendu depuis 2018 va être quelque part la solution miracle.

Pour nous, nous sommes prudents, nous ne pensons pas à ce stade que, telles que les conventions sont libellées aujourd'hui, elles pourraient avoir un quelconque impact sur la baisse de la production de déchets ménagers et

surtout sur l'augmentation du tri, surtout sans budget dédié ou de règlement d'aide.

L'objectif recherché, je vous l'ai dit, nous vous le disons tous, c'est la baisse de la production d'ordures ménagères et l'augmentation du tri. Et il faudrait... Alors vous allez dire que je me tire une balle dans le pied en tant que vice-présidente en charge des déchets d'une interco, mais non, il faudrait indexer les bonifications accordées aux intercos sur leurs résultats en matière de tri, en matière de production des déchets.

Nous vous avons proposé, Monsieur le Président, de travailler ensemble sur cette convention et sur plusieurs autres choses. Nous vous disons que nous sommes toujours disponibles pour travailler ensemble, nous attendons que vous nous appeliez.

Il manque dans ce plan de déchets, je vous le dis, le fameux plan Marshall tant attendu.

Alors, sur les 1 400 pages de rapports et d'enquêtes publiques, il y a encore des questions qui sont sans réponse, notamment sur le poids des professionnels, puisque on a l'impression que la crise repose exclusivement sur les ménages, sur la responsabilisation des gros producteurs de déchets en amont, sur le réemploi des filières du BTP, j'en passe et des meilleurs, où aucune réponse probante n'y est apportée, alors que 10 années se sont écoulées.

Vous avez dit en introduction, et là moi j'en ferai ma conclusion, que la CdC n'exerce pas le service public sur le terrain. Mais, si je ne m'abuse, elle est en charge de la planification et du pilotage, et sans planification et sans pilotage, c'est un peu compliqué justement de demander au terrain de se débrouiller.

Elle doit piloter, elle doit planifier, elle ne l'a pas fait jusqu'à aujourd'hui. J'espère que ça changera demain.

Je vais conclure en disant que si vous aviez suivi en 2018 les recommandations de notre motion qui demandaient en synthèse l'accélération du tri à la source, la responsabilisation des gros producteurs de déchets, type grandes surfaces, le déploiement en urgence de 2 centres de tri et de valorisation, avec plateforme de compostage intégrée, la mise en place d'une étude sur la valorisation des déchets non-recyclables, nous n'aurions peut-être pas perdu 6 ans.

Nous ne changeons pas d'avis en ce qui nous concerne, c'est la constance qui nous caractérise. Je pense que vos tergiversations et vos positions

publiques contradictoires ont jeté le doute et probablement accentué la défiance. Il est temps que ça change et que l'on retrouve un peu de cohérence entre les propos et les actes.

Vous avez dit en réunion de groupes, il faut arrêter d'agiter le chiffon rouge et il faut travailler ensemble. Je vous l'ai dit, nous vous l'avons proposé maintes fois pour le bien supérieur de la Corse et des Corses, sans résultat.

Alors est-ce que c'est un bon plan ? C'est la conclusion. Pas vraiment, mais au moins il existe. Nous ne serons plus la seule région française sans plan de traitement et de prévention des déchets. Il devrait permettre d'entériner, enfin nous l'espérons, certaines actions et les projets structurants engagés, à condition que chacun agisse avec responsabilité, en totale transparence pour, je cite et je reprends vos propos : « les intérêts matériels et moraux de la Corse et du peuple Corse » è cusì sia !

### **Mme la Présidente Marie-Antoinette MAUPERTUIS**

Qui d'autre souhaite intervenir ? Paul-Félix Benedetti pour « Core in fronte ».

### **M. Paul-Félix BENEDETTI**

Je salue l'évolution du travail, mais c'est une évolution qui est sur une pente très faible, de mon point de vue.

Moi, je pense que déjà dans le rapport, il manque une chose fondamentale, c'est l'expertise de la situation actuelle. La première expertise à faire, c'est de comprendre pourquoi on est sur des déchets ménagers assimilés à plus de 700 kilos par an et par habitant, alors que la moyenne française, elle est autour de 500 kilos, et que beaucoup de nos autres voisins insulaires sont très en deçà de ces 500 kilos.

Donc, la première des choses, ça aurait été d'expertiser l'origine des causes de cette abondance de déchets.

Ensuite, je vous avais fait remarquer qu'il y avait des chiffres anciens, ça a été évoqué lors de l'enquête. Vous avez enfin réévalué, mais vous avez, au gré de votre rapport, des paragraphes écrits en rouge et qui à chaque fois font un rappel qu'il n'y a pas d'expertise et qu'on est dans l'incertitude. Ça veut dire qu'on élabore un programme qui est contraint parce qu'il est conditionné par un résultat final qui, lui, est législatif et réglementaire, c'est qu'on a une quotité disponible d'enfouissement final qui ne sera jamais que de 90 000 tonnes. Donc

tout le corps du raisonnement et l'architecture du rapport, il est pour conclure qu'on arrive aux 90 000 tonnes.

Sur ça, vous arrivez à boucler la boucle, mais il y a beaucoup de cases et de maillons qui manquent. Et pour arriver à ces 90 000 tonnes, bien entendu, il y a un taux de sélectivité et de tri qui permet, ce que vous appelez effacer d'ailleurs dans le rapport, une partie qui en fonction des scénarii d'opportunités, je dirais, fortes ou moyennes, bougent plus ou moins, je ne vais pas rentrer dans les chiffres, vous les connaissez bien, c'est ceux de votre rapport.

Mais ensuite, il y a ce qui reste, déjà ce qui reste n'est pas acceptable sur un plan à échéance de 12 ans. Aujourd'hui, la moyenne française de tout tri confondu, elle est à 67 %, il n'y a que 33 % mis en enfouissement, et il y a des régions qui sont à moins de 20 %. Si on était dans ces quantum-là, on discuterait de beaucoup moins d'autres choses pénibles. Et les choses pénibles à discuter, c'est le CSR, la valorisation énergétique des combustibles solides de récupération.

Je peux vous suivre intellectuellement et j'ai été un des premiers à dire, avant que la loi évolue, qu'il fallait expertiser cette solution parce que quand on sait qu'on est un des pays au monde qui consommons le plus d'hydrocarbures fossiles par tête d'habitant, puisqu'on n'a pas de transport en commun et qu'on en consomme 300 000 pour nos besoins routiers intérieurs, qu'on en consomme 200 à 250 000 pour produire de l'électricité chez nous, qu'il faut y rajouter 100 000 tonnes sur l'électricité italienne, qui est un complément fossile, et qu'il faut rajouter 150 000 tonnes pour le transport maritime et 50 à 60 000 tonnes pour le transport aérien, ce qui fait qu'on n'est pas loin des 3 tonnes par an et par habitant d'énergie fossile. On fait partie des pays les plus consommateurs du monde.

Donc, dans ces conditions-là, soustraire 50 000 tonnes, parce que c'est la réalité de ce que vous mettez dans le document, tonnes équivalent pétrole, fioul léger, pas fioul lourd, il est interdit aujourd'hui, ça peut être quelque chose d'opportun. Sauf qu'on peut faire autrement. Déjà dans la construction de vos tonnages pour aboutir au CSR, il y a une partie qui semble juste sous réserve que le tri en amont n'est pas efficient, c'est la partie des déchets ménagers assimilés, où là, je n'ai pas tout en tête donc je vais relire votre beau rapport page 149, donc là vous allez récupérer 116 000 tonnes qui n'ont pas été triées, vous allez les mouliner dans des usines qui, je l'espère, seront vertueuses, et vous allez récupérer 65 000 tonnes de CSR. C'est beaucoup en pourcentage, ça veut dire qu'en amont, le tri, on a amené du vrac, d'où toute la logique du tri à la source ou du tri au cul du camion, ce n'est plus du tout la même chose. A la limite, 65 000 tonnes, c'est beaucoup, mais j'aurais pu m'arrêter là.

Mais après, vous avez une estimation, là aussi encadrée de rouge, il n'y a aucune donnée, sur les déchets du bâtiment et des droits publics où là, vous partez de 766 000 tonnes, vous allez récupérer 40 000 tonnes de compost, vous allez avoir 400 000 tonnes de gravats, un peu d'autres choses, mais vous arrivez à la sortie avec 80 000 tonnes de CSR. Ça fait qu'en en additionnant ces deux quantités, vous êtes sur un potentiel de tonnes de CSR de 150 000 tonnes qui correspondent aux 50 000 tonnes d'équivalent pétrole dont je vous ai parlé précédemment.

Sauf que pour brûler ces 150 000 tonnes, il faut une chaudière, et il n'y a pas besoin d'être un grand cerveau pour faire que 150 000 tonnes divisées par 365 jours, ça fait 400 tonnes par jour. Pour une chaudière ou des chaudières qui vont envoyer 400 tonnes par jour, ce sont des installations de 60 mégawatts, ou si on veut rester dans les clous de la norme, 3 installations de 19,9 mégawatts qui ne seront pas soumis à des quotas d'énergie. Mais ce n'est pas du tout les 40 000 tonnes dont vous m'avez parlé en aparté. Dans le corps du document, tous les chiffres que j'avais soulevés précédemment, vous m'avez dit, « non, ils n'y sont pas ! » ; Vous m'aviez dit, « non, ils n'y sont pas, il y a les minutes », mais ils y sont et il y a toujours les mêmes.

Moi, je ne peux pas voter un tel document.

Après, vous avez quelque chose d'exceptionnel. Lavoisier, il a dit que rien ne se crée, rien ne disparaît, mais tout se transforme.

Pour les spiritueux et les alcools forts, il y a la part des anges, mais je ne savais pas qu'elle existait aussi pour les poubelles. Parce que quand vous fabriquez les CSR d'origine domestique, vous partez d'un gisement de 116 000 tonnes, une partie va partir en CSR, une partie va peut-être retourner à l'enfouissement ou en recyclerie, parce que le tri sera approfondi, mais vous avez 16 000 tonnes qui sont marquées en perte. Ça, il faudra me l'expliquer parce que 16 000 tonnes qui partent dans une usine de CSR, on ne vous a amené que des cartons mouillés et des bouteilles remplies d'eau que vous avez vidées une à une.

Mais ces 15 000 tonnes, sont à l'échelle de l'équilibre final pour ne jamais dépasser les 90 000 tonnes.

Donc moi, ce que je veux vous dire, je ne vais pas vous faire le pourquoi du comment, mais on est sur un concept philosophique, on doit rester sur des choses de rationnel. Moi, j'ai été le premier à rentrer dans la voie d'accepter la logique des CSR quand on sait qu'on brûle pour la Corse 1 million de tonnes d'énergie fossile, mais à une condition, c'est qu'on ne laisse pas la porte ouverte à du gigantisme.

Les déchets du bâtiment, ils sont évalués avec aucune base rationnelle. On m'explique que dans les déchets du bâtiment, les câbles électriques ou les morceaux de gaines, ou les morceaux de plaques de plastique, ou les palettes, tout ceci n'est pas recyclable en matière première, que ça va finir obligatoirement à CSR, avec des taux de recyclage CSR à 30 % sur la masse matières premières, alors que vous ne prenez que des taux de 10 % sur la base des ordures ménagères premières.

Non, ce ne sont pas des ratios qui sont dans les livres en tout cas, et comme vous êtes sur une étude livresque, les sources qui permettent d'affecter ces quantités-là, elles sont disproportionnées et elles conduisent à autoriser, parce que le plan est opposable, tout ce qu'il y a dans les rapports, dans les déclarations d'intention, c'est du pipeau. Ce qui compte, c'est ce tableau-là, avec ces 4 versions, c'est de la page 149 à la page 152.

Donc vous voyez que pour moi, je ne sais pas si c'est bienveillant ou par inattention, mais les quantités qui sont annoncées sur ce qui nous pose problème, elles ne sont pas acceptables, mais pas du tout, du tout acceptables.

Ensuite...

**Mme la Présidente Marie-Antoinette MAUPERTUIS**

Il va falloir conclure.

**M. Paul-Félix BENEDETTI**

Je prends le temps, c'est un dossier...

**Mme la Présidente Marie-Antoinette MAUPERTUIS**

Paul Félix, le temps est écoulé, moi je vous laisse conclure, il n'y a pas de souci, je ne coupe pas les gens.

**M. Paul-Félix BENEDETTI**

Eh bien je m'arrête...

**Mme la Présidente Marie-Antoinette MAUPERTUIS**

Non, non, vous pouvez conclure, il n'y a pas doublement des temps de parole...



**M. Paul-Félix BENEDETTI**

Stop !

**Mme la Présidente Marie-Antoinette MAUPERTUIS**

Très bien, stop, parfait ! Qui demande la parole ?

En commission permanente, on n'a pas décidé du doublement des temps de parole, le temps est écoulé si vous voulez conclure. Alors ?

On n'a pas décidé du doublement des temps de parole, on a simplement dit qu'on écoulait le temps normal.

Qui veut s'exprimer ? M. Pozzo di Borgo.

**M. Louis POZZO DI BORGIO**

Merci, Madame la Présidente.

Monsieur le Président du Conseil exécutif, Monsieur le Président de l'office de l'environnement, quelques mots.

Tout d'abord, se féliciter de la présentation de ce plan. Certains diront : il était temps, d'autres : nous y voilà. En tout cas, en ce qui nous concerne, c'est un document qui nous paraît abouti et qui vient aussi répondre à plusieurs points de difficulté.

Tout d'abord, je pense qu'il faut que l'on parte d'une analyse pragmatique, très simple, très rapide. C'est la situation actuelle liée aux déchets en Corse. Elle n'est pas acceptable, elle n'est plus acceptable, elle ne l'était pas auparavant et ce, quelle que soit la sensibilité politique des groupes qui peuvent composer cet hémicycle.

Le second point, c'est que nous ne répondions pas à la réglementation et aux obligations réglementaires. Donc là encore, ce plan vient nous mettre en règle vis-à-vis de la loi qui plus est, chaque élu qui compose cet hémicycle, quel que soit le groupe auquel il appartient, ne pourra pas contredire le fait que le mécontentement est général dans nos populations et lorsqu'on parle de population pour les déchets, on parle aussi de contribuables et ça sera un point que j'aborderai un peu plus loin dans mon propos.

Enfin, le fait que nous n'ayons pas de plan a désorganisé toutes les strates, quand je parle de strates, ce sont des intercos au Syvadec, aux chambres consulaires, aux fédérations professionnelles, pour ne pas dire l'État.

Donc premier point, ce constat qui est clair, qui est lucide, qui est pragmatique, la situation actuelle était, je dirais, inconcevable et nous devons proposer quelque chose de pertinent. Pour proposer quelque chose de pertinent, il faut du temps, il faut de l'énergie et il faut aussi beaucoup de courage.

Beaucoup de courage politique, ça sera le second point de mon propos, c'est de dire sans détour que ce plan, quelles que soient les opinions des uns et des autres, ce plan vient aussi affirmer nos convictions. Des convictions, je m'écarterai de la pensée de Marie-Thé, qui effectivement ont évolué, et évoluer dans les convictions, c'est aussi une qualité, ce n'est pas se dédire. C'est de mon point de vue, coller aux réalités, c'est coller aussi aux évolutions réglementaires. Mais c'est aussi de dire, « eh bien, la situation d'aujourd'hui n'est pas celle d'il y a quelques années » et nous nous devons, grâce à ce plan, de répondre à toutes nos obligations et surtout aux responsabilités qui sont les nôtres.

Faire évoluer un idéal vers une déclinaison pragmatique d'une situation d'une politique publique, ce n'est pas évident et c'est ce que nous proposons aujourd'hui.

Nous nous attendions bien entendu à plusieurs critiques, nous sommes dans le cœur du débat, d'autres groupes s'exprimeront. Mais si j'ai fait le choix, nous avons fait le choix d'intervenir à ce moment-là du débat, c'est aussi pour dire que nous ne sommes pas en défense, nous sommes très tranquilles. Nous présentons quelque chose auquel nous croyons, chacun s'exprime, chacun sa vision.

Nous sommes la majorité territoriale, nous portons le plan avec le Conseiller exécutif, Guy Armanet, et nous l'assumons. Ça, c'est un point important à dire. Nous l'assumons malgré parfois quelques petites divergences de point de vue, même à l'interne, parce que, je le disais, les déchets, c'est un combat de longue date pour les nationalistes. Nous sommes aussi sur une thématique difficile, j'y viendrai, mais la maturité du groupe a fait que nous avons pu et que nous pouvons aujourd'hui vous présenter ce plan sans avoir à se dédire et surtout droits dans nos bottes.

Alors la suite, c'est de dire, on peut dire « nous l'avions dit, si vous aviez fait comme nous avons dit », c'est une approche, je la respecte, ce n'est pas notre vision. Nous, ce que nous disons, c'est que le cœur de ce plan n'a pas changé de nos fondamentaux, je vais employer ce mot, mais aussi de nos convictions. Le cœur de ce plan, c'est le tri, c'est le tri et la massification du tri. Il n'y a pas d'autre chemin que le tri et cette massification. On peut au gré des pages, au gré des tonnages, j'ai eu du mal à sortir la tête de l'eau de toutes ces tonnes que Paul- Félix nous a expliqué, je respecte tout à fait sa présentation,

mais Président, si les chiffres du plan sont les vôtres, les tonnages qui ont été présentés sont les siens aussi. A vérifier.

Pour la suite, ce plan, je le disais, ne s'écarte pas de notre vision, le tri au plus près du producteur. Alors, on n'est plus forcément sur du porte-à-porte, c'est un choix et une vision qui a été faite. Les gens qui sont dans des intercommunalités savent que c'est un choix extrêmement vertueux, mais au final extrêmement coûteux.

Ce qui a été mis en place va perdurer. D'autres choisiront sans doute une autre voie. Mais en tout cas, ce plan ne propose qu'une voie, qu'une solution, c'est le tri et, je le disais, le tri à tout prix.

Il répond aussi à d'autres obligations, vous l'avez dit, Monsieur le Président de l'office de l'environnement, c'est l'article L.541-1 du code de l'environnement qui prévoit la valorisation d'au moins 70 % de tous les déchets résiduels. Ça, ça s'impose à nous que l'on soit un féru d'écologie, un féru d'environnement, que l'on soit plutôt sur la partie économique, cet article-là s'impose à nous et nous devons y répondre. C'est pour ça que la valorisation, ça sera un petit peu plus loin dans mon propos. Nous l'étudions, nous allons étudier l'opportunité, mais ce n'est pas l'objectif final de ce plan.

Nous pouvons aussi parler sans baisser le regard, des chaudières biomasse bois avec des CSR. Ce que dit le plan aussi, on a parlé effectivement d'études environnementales, d'études techniques, d'études économiques. Ce sur quoi il faut insister par rapport aux CSR, c'est sur les études que mènent l'Office de l'environnement aussi, sur la partie sanitaire, parce que quand on parle de chaudière, certains font un raccourci vers l'incinérateur, ce qui n'est pas le cas. Où est la différence ? C'est que nous, ce que nous comptons faire entrer en valorisation énergétique, c'est tout ce qui ne peut pas être trié. L'incinérateur, eh bien, ingère tout ce qui vient, c'est la grande différence. Ce plan-là nous l'interdit. Ce plan-là nous dit que la valorisation n'est que l'aboutissement de toutes les politiques vertueuses qui seront mises en application avant d'arriver effectivement à ce schéma final qui pourrait être, j'emploie le conditionnel, qui pourrait être la valorisation.

Donc, je le redis bien, au-delà des études techniques et des études économiques, c'est bien l'aspect sanitaire qui va nous importer dans les mois à venir afin de ne pas condamner la Corse et les Corses à quelque chose que nul ne souhaite.

Enfin, il y a un autre point très important dans ce document, il n'a peut-être pas été assez soulevé, je n'irai certainement pas, non pas par manque de conviction, par crainte, par langue de bois, sur des propos en lien avec les

possibles dérives mafieuses, je parlerai d'intérêts spéculatifs, licites ou illicites. En tout cas, ce plan-là, en intégrant aussi cette notion de bénéfice raisonnable, vient contrecarrer les plans des uns et des autres, vient contrecarrer tous les plans qui viseraient à faire des déchets, aujourd'hui, une niche pour quelques-uns, au détriment de la majorité et des Corses.

Ce plan-là, Monsieur le Président, et Monsieur le Président du Conseil exécutif, a ce courage-là, a ce courage-là de parler d'une réalité, la réalité économique autour des déchets et des appétits qu'ils peuvent aiguïser.

Nous aujourd'hui, nous prenons une gestion publique des déchets. Nous le disons beaucoup, nous avons peut-être du mal à le faire, mais rien n'est évident. Pourquoi ? Eh bien, parce qu'il n'y avait pas de document directeur. Ce plan que l'on peut assimiler à un schéma directeur, eh bien, va permettre aujourd'hui de décliner ce que nous appellerons notre politique en matière de déchets.

Et je vais m'arrêter là sur les aspects, je dirais, purement liés au plan puisqu'il y a tout de même des choses à dire. On le voit et on le verra, je le sais, avec les interventions qui suivront, la compétence déchets, c'est une compétence qui est partagée. Je pense qu'on ne le dit pas et on ne l'assimile pas. C'est une compétence qui est partagée, je le disais tout à l'heure, la CdC, les intercommunalités, le SYVADEC, les chambres consulaires, les fédérations professionnelles, l'État. Mais si la compétence est partagée dans sa déclinaison, j'ai l'impression, et je le dis sans trembler, qu'en ce qui concerne la responsabilité, on voudrait la faire peser sur les seules épaules de la Collectivité de Corse, je ne dis pas du Président de l'exécutif, je ne dis pas du président de l'office de l'environnement, je dis sur les seules épaules de la Collectivité de Corse.

Alors, vu le cinéma qu'il y a autour des déchets depuis quelques temps, je ferai un petit parallèle, on peut avoir le meilleur réalisateur du monde, on peut avoir le meilleur scénario du monde, si les acteurs ne sont pas convaincus, si les acteurs ne sont pas engagés, eh bien le film deviendra un navet.

Alors ce plan-là, il a le mérite d'éclaircir le jeu, de dire les choses et surtout, il met aussi devant leurs responsabilités tous les acteurs.

J'en suis un de par ma fonction, président d'interco, l'État en est un, les chambres consulaires pour toute la partie professionnelle en sont d'autres. Aujourd'hui ce plan-là, et je rejoins les propos du président Armanet, ne va pas changer diamétralement la déclinaison de la politique publique sur le terrain.

La Collectivité trace la route, charge aux intercommunalités, de prendre le bon chemin. Pour qu'elles le prennent, deux choses, je disais, premièrement : la volonté d'adhérer à cette vision, je pense que l'on peut et que l'on doit partager et deuxièmement : d'en avoir les moyens, parce que des moyens, c'est une chose qui nous tracasse les uns les autres. Quand on parle de moyens, on ne parle pas que des intercommunalités, on parle des communes et en arrière-plan, mais c'est bien le premier plan, ce sont nos contribuables qui sont en souffrance et qui sont au bout de ce que peut coûter les déchets. Marie-Thé parlait tout à l'heure du centre de Monte, on ne va pas refaire l'histoire, on ne va pas le débat, j'ai pris des positions très claires. Ce qui nous a dérangé avec le programme de Monte et notamment sur le financement de l'État et notre absence dans le plan de financement, qui est un choix aussi, c'est de dire que si d'un point de vue environnemental, non seulement ça se défend mais ça se justifie, vous le savez, Marie-thé notamment, et d'autres qui siègent au SYVADEC, la trajectoire financière après la mise en route du centre de Monte, ne vient pas infléchir le coût des déchets, il y a une continuité dans la hausse des déchets, entre 2 et 3 % par an.

Nous jugeons, nous majorité territoriale, qu'avec un investissement de 70 M€ et des coûts de fonctionnement à 22 M€ par an, et ce sur 8 ans, au bénéfice exclusif d'un privé, les Corses avaient droit à mieux. Les Corses avaient droit à mieux en matière du coût d'économie, parce qu'on sait très bien que la trajectoire n'est pas tenable. Et pour qu'une politique environnementale soit tenable, eh bien il faut qu'elle soit acceptable financièrement et aujourd'hui, ce n'est pas le cas.

Alors, il n'y a pas ici de volonté de notre part de cacher quoi que ce soit, vous connaissez l'honnêteté intellectuelle du Président Armanet. Les chiffres sont ceux qu'ils sont, ils se déclinent, ce sont des scénarii, ce sont des chiffres qui peuvent évoluer. Plus le tri évoluera, moins il y aura de matières à produire du CSR, plus le tri évoluera, plus nous serons vertueux.

Ce qui aujourd'hui importe, c'est la mise en route sur le territoire, Marie-Thé le disait tout à l'heure, de la baisse qui est indispensable des déchets produits. Pour qu'il y ait baisse, il n'y a pas uniquement l'effort à faire par les Corses, par les familles, il y a aussi un vrai sujet sur la matière entrante. Et là, on est dans la double peine, on paye pour faire entrer, on paye pour consommer, que dis-je double peine, et ensuite on paye pour traiter.

Là-dessus, premier axe de réflexion très fort, avec la nécessité aussi, peut-être d'autres en parleront, de faire évoluer la loi.

Il y a aussi derrière ce plan, la volonté de casser les tabous, de sortir non pas du dogmatisme, mais de sujets qui sont restés bien trop longtemps

ancrés dans le fantasme. Nous avons besoin aujourd'hui d'étudier toutes les pistes, nous avons besoin aujourd'hui de clarté et nous avons surtout besoin de garantir aux territoires, aux 19 territoires qui composent le SYVADEC, que ce millefeuille absolument fou entre l'État, la CdC, le SYVADEC et d'autres acteurs, et notamment je parlerai bien volontiers du secteur du BTP, on a besoin de clarté, on a besoin aujourd'hui d'éclairer les débats. Les chiffres sont ceux qu'ils sont parce que les bases de données ne sont pas légion.

Donc faire ce document avec les chiffres qui sont indiqués, je le dis, je le répète, c'est un acte héroïque, c'est un acte plein d'honnêteté. Certes, il n'est pas parfait, mais en tout cas il est la première pierre à quelque chose de plus grand.

Alors je ne vais pas verser dans la philosophie, je ne suis pas en train de dire que tout va bien, je dis juste que la situation était intenable. Charge à nous maintenant, avec ce fil conducteur, d'aller beaucoup plus loin, beaucoup plus loin. Et pour se faire, il ne faut pas attendre uniquement de la CdC qu'elle soit au soutien des intercommunalités et des acteurs.

Vous le savez, nous en parlerons peut-être un peu plus tard ou demain, la situation budgétaire est ce qu'elle est, elle est dénoncée, elle est constatée, on ne peut pas d'un côté avoir ce discours et de demander une fois encore à la Collectivité d'être là pour accompagner systématiquement les acteurs de terrain. Il y a un équilibre à trouver. Nous avons aujourd'hui sur la répartition des frais et des charges sur la partie collecte qui, je le rappelle, est une compétence pleine et entière des intercommunalités, environ 50 % qui sont dédiés au SYVADEC, 50 % pour les collectes, à quelque chose près.

Des efforts sont à faire sur les territoires. Le SYVADEC doit prendre sa part. Je rappellerai à tout un chacun ici que nous sommes aujourd'hui sur une tonne à 416 € pour l'enfouissement. Je pense qu'il y a un vrai travail à faire, il y a un vrai travail pédagogique d'explication à faire, sans quoi, ça a été dit, nous le vérifions sur nos territoires, le tri recule.

Le tri recule parce que nous sommes dans l'incapacité de pouvoir valoriser le tri. Valoriser le tri, c'est la redevance incitative. Mais comment, pour l'intercommunalité, mettre en place la redevance incitative si chaque année, et quelles qu'en soient les raisons, je ne cible personne, eh bien l'addition augmente ? On ne peut pas d'un côté payer plus cher et restituer aux producteurs de déchets, eh bien quelque chose qui viendrait bonifier un bon comportement.

Aujourd'hui, c'est le serpent qui malheureusement se mord la queue. Nous sommes au bout d'un système, ce plan doit nous en sortir.

Donc, Monsieur le Président de l'Office de l'environnement, Monsieur le Président du Conseil exécutif, vous l'avez compris, notre groupe soutiendra bien entendu ce plan et chacun, par son vote, participera à la suite ou pas.

Merci

**Mme la Présidente Marie-Antoinette MAUPERTUIS**

À ringrazià vi. Qual'hè chì vole piglià a parolla ? Pierre Ghionga.

**M. Pierre GHIONGA**

Madama a Presidente, vi ringraziau.

Madama a Presidente, o Sgiò Presidente di l'esecutivu, o Sgiò Presidente di l'uffiziu di l'ambiente, cari culleggi, per contu meu, u pianu di gestione di e rumenzule di Corsica, deve risponde à duie obligazione.

A prima, esse in una filusuffia di sviluppu à long'andà, cù una gestione publica.

A seconda hè un obligazione economica. Fà calà u prezzu di a tonna di lozzu trattata. Si fà 104 euro incù una media naziunale à 70. Quessa nimu ùn ne parla è pensu chì ghjè u più impurtente.

Dunque, a quistione chì si pone, è incù a vostra pruposta, hè di sapè s'è l'obligazione d'aduprà l'affurnatura, hè in accordu incù issi dui scopi.

S'è l'affurnatura diventa a strada principale di trattamentu di stu lozzu, a mo risposta serà nò, ma aghju capitu chì ùn hè micca u vostru scopu.

S'ellu hè messu in ballu, dopu à una trascalta di 70 % nantu à tutti i rughjoni, dicu iè, sapendu chì d'altre tecniche, cum'è a fustulizzazione chì vedenu u ghjornu, ponu fà sparisce iss'affurnatura. È ci vole à travaglià nantu à ste tecniche.

Nantu à u pianu economicu, a calata di u prezzu di a tonna trattata, hè una necessità. Per ghjunghje ci, ci vole una calata di i chilometri di u transportu di e rumenzule, a trascalta nantu à piazza, eiu a dicu chjaramentu sò contru. Eiu i centri di trascalta in Monte è in Aiacci. Piace o ùn piace, ghjè u mo parè.

A messa in ballu di una fiscalità incitativa, ghjè difficiule ma ci vuleria à pensà ci.

Pè ciò chì tocca à i forni, ci rivengu, ci vole à piglià in contu u prezzu di i fistri è di i mâchefers induve anu da andà? In Corsica, ùn sò micca s'ellu si puderà fà è u transportu marittimu hè interdettu. Dunque ghjè una risposta chì ghjè impurtente à dà.

Dunque per compie, vedite chì ùn simu micca luntanu filusufficemente, aspettu e vostre risposte per u mo votu ma pensu chì seraghju d'accunsentu cù voi.

Vi ringraziu.

**Mme la Présidente Marie-Antoinette MAUPERTUIS**

À ringrazià vi. Qual'hè chì vole intervene ? Jean-Christophe Angelini.

**M. Jean-Christophe ANGELINI**

Madame la Présidente, Mesdames et Messieurs les élus, cari culleghi,

Il y a beaucoup d'éléments qui ont déjà été versés au débat, donc je ne souhaite pas à ce stade, même si notre groupe a un certain nombre de choses à formuler et de façon précise, alourdir le propos global, plutôt aller à l'essentiel. Nous n'irons pas contre ce plan, pour plein de raisons que je vais expliciter.

Ce rapport, Président, et je le dis en saluant sans flagornerie votre écoute et votre implication qui ont été constantes, il est quand même, j'allais dire truffé, peut-être pas, peut-être est-ce excessif, mais il comporte des approximations, des données non actualisées, il pose des constats auxquels il n'amène pas de solution, je vais en citer quelques-uns, et il ne garantit pas un certain nombre de trajectoires, notamment au plan des financements.

Mais même s'il était plus mauvais encore, nous le voterions. Nous le voterions parce que la Corse en a besoin, vous l'avez dit, pour des raisons de légalité, pour des raisons de conformité, mais au-delà du droit et des possibles sanctions qui sont à maints égards des questions fondamentales, la Corse en a besoin parce qu'il lui faut, une fois pour toutes et après tant d'années, un cadre. Et ce rapport, il a le mérite de poser un cadre et je le dis encore une fois clairement, Louis disait, nous sommes la majorité.

Nous, nous sommes dans l'opposition claire, mais on assume avec la même énergie et d'un point de vue diamétralement opposé, la position que je développe à l'instant, il nous fallait un cadre et ce rapport, il nous l'offre.



Alors je n'irai pas, comme Louis un peu plus tôt, jusqu'à parler d'héroïsme, on ne va pas exagérer, mais il y a une forme d'audace, on va la reconnaître, notamment dans la faculté à briser un certain nombre d'idées reçues et de tabous. Alors, on en est encore au stade des études, que nous avons d'ailleurs et en d'autres temps, demandées avec d'autres et qui, à rebours des refus de l'époque, sont aujourd'hui envisagées. Acceptons-en l'augure. Mais on sort au moins d'un certain nombre de cheminements idéologiques et d'a priori pour entrer dans le champ de l'objectivité et de l'analyse technique et scientifique indépendante. Très bien !

Autour de ces questions, je veux le dire tranquillement et sans jeter l'opprobre sur qui que ce soit, il y a eu des propos pleins de bon sens, il y a eu des approches objectivement fondées, notamment sur la question du traitement thermique et, par extension, de l'incinération ou des CSR. Et pour avoir été avec notre groupe et demeurer opposé à l'incinération en son principe, nous nous devons quand même de rappeler qu'il fallait que le pragmatisme, sur ce plan au moins et pour partie, l'emporte. Donc, il y a eu des choses fondées.

Mais il y a aussi eu des visions qui confinaient à la sorcellerie. Nous, on a regardé comme tout le monde, on a vu des choses partout en Europe et dans le monde et on s'est dit qu'à défaut de les importer ou de les dupliquer, on pouvait au moins considérer ce qui se passait de manière objective et dépassionnée. On en prend timidement mais sûrement le chemin, on va vous suivre.

Deuxième plan, j'entends que partout dans le monde les questions liées aux déchets sont soumises à des pressions ou à des velléités de type criminel ou mafieux. On n'a rien inventé. Est-ce le cas ? Peut-être ? Il y a des sujets, des incendies criminels, des problèmes de toute nature, vraisemblablement, oui, oui ! Mais je nous rends collectivement attentifs au glissement sémantique qui consisterait à amalgamer intérêts privés et intérêts mafieux. Dans un pays qui a un besoin vital, et je pèse mes mots, vital de l'investissement, de l'implication du secteur privé, il est compliqué, pour ne pas dire davantage, de laisser prospérer ce type d'amalgame, quand bien même, je le redis avec force, un : nous sommes conscients du risque, nous le reconnaissons clairement. Et deux : nous disons que nous demeurons de fervents soutiens d'une maîtrise publique d'un secteur qui est stratégique et qui a en effet besoin de la Collectivité avec un grand C pour retrouver une trajectoire de « résilience », et d'efficacité.

Pourquoi est-ce que ça ne marche pas depuis tant d'années ? On a tous une idée. Nous, on voulait, parce qu'on en a beaucoup parlé ces derniers temps, vous livrer 5 choses.

Premièrement, Paul-Fé l'a dit, il y a quand même ce taux, ce degré de production qu'on ne peut pas entièrement conditionner à l'hyper saisonnalité de l'économie ou à une sociologie particulière qui ferait de nous des producteurs invétérés et inlassables de déchets ménagers assimilés. C'est vrai, ce rapport, de ce point de vue-là manque, souffre d'une expertise.

Deuxièmement : le morcellement des compétences auquel même si tout ne vous est pas imputable et je le regrette, ce rapport n'offre de réponse que très partiellement. Louis, d'autres l'ont dit, ce n'est pas un défaut de structure ou de stratégie, c'est un défaut de nature. Ça ne peut pas marcher, même avec le plan et Dieu sait qu'on aimerait qu'il fonctionne, on sait, vous savez que tant que l'on aura, et je le dis y compris pour en parler très régulièrement avec le président du SYVADEC qui est vice-président de mon interco en charge des déchets, un SYVADEC, des EPCI, un État très présent, notamment au plan des financements, une collectivité, un office de l'environnement, etc., vous serez dans une sédimentation des strates qui rendra impossible une trajectoire d'efficacité. Alors, c'est pire sans plan, parce que là, pour le coup c'est curnuti à bastunati. Mais ce ne sera pas nécessairement mieux demain matin, y compris avec un plan clair, bien que perfectible. Donc, le morcellement des compétences.

Troisièmement : l'absence de territorialisation des infrastructures de traitement. Ça fait écho très directement aux propos, un ou deux ? Nous, on dit deux. Clair, pas d'ambiguïté. Dites un ou deux, mais ne dites pas : unu ci hè, ou etc. Après on en débat. Je vous l'ai dit dans mon propos liminaire, ça ne nous conduira pas à une opposition au rapport, mais débattons sur des bases dont je rappelle qu'elles ont, à l'instar du débat sur les CSR notamment, été déjà abordées par le passé, sans réponse non plus. Disons un ou deux. Mais par-delà la question des CSR et des centres de valorisation, vous avez la question de la méthanisation, vous avez la question des autres process dont nous redisons ici avec Avanzemu qu'ils ont vocation à être territorialisés parce que la Corse est un archipel et vous l'avez dit en page 3 ou 4, que son relief particulier commande ici plus qu'ailleurs, qu'on ait une vision localisée. Les réponses ne nous conviennent pas complètement et je voulais vous le dire.

Quatrièmement : le manque de soutien aux EPCI qui est criant. Il est général, Louis l'a dit en tant que président de la CAB aussi, j'imagine, même si on est ici en tant qu'élus de l'Assemblée, d'autres l'ont dit ou pourrait le dire.

Quand vous vous posez la question, je l'ai souvent dit, y compris dans une autre qualité et un autre mandat, une autre fonction, de ce que vous pouvez financer ou pas et que vous vous interrogez en regardant la courbe à tonnage constant progresser de façon ininterrompue, vous ne pouvez que vous inquiéter.

Cinquièmement et enfin : le manque de visibilité sur les CSR parce qu'on est encore dans une phase pré étude, etc. Mais aussi parce que durant la phase transitoire, vous ne chiffrez pas Président le coût de l'exportation qui va être, on peut le craindre, un coût très élevé et on a besoin là aussi, d'un minimum de clarté

Alors, terminer sur quelques idées constructives au profit d'une approche ouverte et dynamique. Premièrement : je ne sais pas ce que sont les bénéfices raisonnables. Je sais ce que sont les bénéfices, je sais ce que sont les pertes, je ne sais pas ce que sont les bénéfices raisonnables. Où est ce que vous mettez le curseur ? Comment vous composez les tarifs ou les prix ? À quel moment ça commence ? À quel moment ça finit ? Bon, vous allez nous le dire, je crois.

Deuxièmement : je l'ai dit un peu plus tôt, dès lors que nous ne disposons pas, même si le temps nous l'a fournie, d'une photographie étayée de l'existant et de ses carences, quid de la trajectoire de financement de tout ça ? Ça va nous coûter des dizaines de millions d'euros. Nous ne sommes pas pour que le privé en ait, je l'ai dit plus tôt, la « paternité », entre guillemets ou l'entière responsabilité. Nous ne savons pas pour autant, et je m'inclus dans le nous, comment le public, hormis dans le périmètre du PTIC et encore, pourrait pallier cette nécessité. Donc, on a là aussi un second problème et non des moindres.

Troisièmement, et enfin : je ne sais pas ce que donneront les discussions sur l'autonomie dans un moment où on ne sait même plus avec qui nous aurons à discuter d'ailleurs. Ça complique un peu l'exercice.

Ce que je sais, c'est qu'on est condamnés à porter une vision, j'allais dire partielle, sectorielle de la fiscalité et de la dynamique d'incitation fiscale, à générer autour de ces sujets. J'aurais préféré avec mon groupe, et je le crois, beaucoup d'entre nous, que cette approche soit consolidée. On sait que la fiscalité, elle, emprunte bien des chemins dans une collectivité publique. Or, à ce stade, le levier de l'incitation fiscale à droit constant dans le morcellement des compétences et la déstructuration des responsabilités, apparaît dans le rapport proposé et de façon générale, comme n'étant pas assez claire.

Je finis d'une phrase, donc vous l'aurez compris, c'est un rapport qui vient tardivement mais qui vient quand même. C'est un rapport qui, de notre point de vue, aurait gagné à être précisé sur un certain nombre de plans et actualisé, mais qui n'en est pas moins posé. Il offre un cadre au moment où la Corse en avait besoin.

En responsabilité, nous voulions vous dire que nous n'irons pas contre et que nous tenterons, forts de ces propositions et d'autres qu'on aura l'occasion

de faire plus tard, de l'accompagner dans la mesure de nos moyens et dans le respect des compétences de tous.

Je vous remercie.

**La Présidente Marie-Antoinette MAUPERTUIS**

Bien. Josépha Giacometti était inscrite.

**Mme Josépha GIACOMETTI-PIREDDA**

Merci, Madame la Présidente, si je comprends bien, j'ai deux minutes chrono ? Donc, ça va être compliqué.

Donc, très rapidement. L'historique a été fait, rappelé par d'autres, je veux parler bien sûr de ce dossier des déchets qu'on pourrait faire remonter à des décennies et qui a pris un retard considérable. Et les uns et les autres d'ailleurs, peuvent y prendre, à des niveaux différents, leur part.

Ce retard à cet aboutissement, il aurait pu être même positif et objectif s'il s'était agi d'un véritable plan aujourd'hui, qui nous était présenté. Un plan, normalement, ça planifie, ça prescrit et c'est opposable. Or, et je prendrai deux ou trois exemples, il ne localise pas certaines installations, il ne définit pas clairement les orientations, il n'est pas véritablement prescriptif.

D'autres plans, d'ailleurs, ont été pour ces mêmes motifs, et j'attire votre attention là-dessus, alors qu'ils étaient beaucoup plus prescriptifs, ont été attaqués au tribunal administratif.

Donc, je crois qu'il faut, et là je ne le dis pas avec satisfaction, mais je vous alerte sur la nécessité d'avoir un plan véritablement prescriptif, ce qu'il n'est pas aujourd'hui.

Quelques éléments pour le caractériser, vous faites et nous pouvons le partager, du tri à la source, le cœur, le cœur de la stratégie, en tout cas, c'est ce qui est annoncé, avec encore, on ramène des conventions qui sont sur la table depuis un certain nombre d'années, avec les intercommunalités, et là par exemple aujourd'hui, avec des premiers retours d'expérience, avec des premières évaluations, il aurait fallu être beaucoup plus précis sur la question du guide des aides, sur la question de la localisation des petits centres de tri, de ces centres de stockage, sur la question d'une meilleure coordination, sur la question de l'établissement d'un guide des aides.

Alors, vous nous l'annoncez dans vos interventions, mais aurait-il fallu qu'il soit aussi annexé aujourd'hui pour être sur ce caractère prescriptif.

Donc, au-delà des déclarations, les financements, les moyens, la mise en œuvre de ce tri à la source. Mais j'avais eu l'occasion d'échanger avec vous puisque vous avez eu la courtoisie de nous présenter un certain nombre d'orientations en amont avant que je puisse découvrir la réalité de ce qui était annoncé.

Également dans l'organisation des acteurs, il y a quelque chose qui, je ne vais pas revenir, mais quid du SYVADEC, il y a quelques années, nous étions quelques-uns à préconiser que les activités du SYVADEC soient internalisées à l'office de l'environnement de la Corse et que l'on puisse, à un moment donné, gérer autrement et autrement avec cet empilement des acteurs. Aujourd'hui, le SYVADEC est quasiment présenté parfois comme un partenaire à égalité de compétences. Et si je sais, et je n'ignore pas, que l'empilement des compétences, je dirais, brouille l'action, là, il aurait été de bon augure d'apporter quelques clarifications.

Sur la question justement de la localisation, dans le plan, il est écrit, 4 ou 5 centres seraient, centres de stockage ou centres tri et valorisation, c'est différent, seraient positionnés. Vous nous annoncez aujourd'hui quelques pistes, sauf que l'on ne va pas voter sur l'intervention du président de l'office de l'environnement de la Corse, nous allons être amenés à voter sur le plan.

Donc, où sont-ils localisés ? Où est le caractère prescriptif ? Où sont les tonnages que devront recevoir ces plans ?

Et, j'accélère parce qu'on m'y invite, sur la question du cœur de ce plan, aujourd'hui, le choix des CSR. Alors moi, le choix du CSR, j'entends depuis tout à l'heure...

**Mme la Présidente Marie-Antoinette MAUPERTUIS**

Il va falloir conclure, Josépha, s'il vous plaît.

**Mme Josepha GIACOMETTI-PIREDDA**

Madame la Présidente,

Pardonnez-moi et je le dis très respectueusement, moi je ne suis pas en commission permanente, mais sur un tel dossier, qu'on n'ait pas doublé les temps de parole ou qu'on n'ait pas décidé que les élus de la Corse, et je ne vous mets pas en cause uniquement, tous les élus de la Corse puissent s'exprimer de

manière un peu posée, non pas caricaturale parce que je peux tomber dans la caricature, très vite, je peux aller à ma conclusion et je peux tomber dans le propos outrancier, mais je trouverai ça dommage.

Je ne dis pas que mon intervention vaut plus que d'autres, je ne me permettrai pas de dire ça, je parle pour l'ensemble des élus, mais je ne me...

**Mme la Présidente Marie-Antoinette MAUPERTUIS**

Madame la Conseillère, je le dis très sereinement, très gentiment, les conseillers de groupes, je sais que vous êtes non inscrite, Pierre Ghionga, non-inscrit, il a fait deux minutes, nous avons eu des réunions avec tous les assistants de groupes qui n'ont pas demandé, la question a été posée deux fois, les services me l'ont dit, moi je n'y assiste pas, les services avec les assistants de groupes ont posé la question, ça n'a pas été demandé et en commission organisationnelle, ça n'a pas été demandé non plus.

Ensuite, il y a une proportionnalité du temps de parole au regard effectivement du nombre de personnes dans les groupes, ça je n'y peux rien et je ne prends aucune décision seule, vous me connaissez, et je consulte et j'ai consulté. Voilà.

Aujourd'hui c'est particulièrement gênant, j'ai juste invité Paul-Félix Benedetti à se rapprocher, non pas de la sortie, mais de la conclusion et il l'a mal pris. Et là, on est au plus de doublement du temps de parole et je reconnais que l'exercice n'est pas facile, j'y suis soumise au comité des régions en permanence et je suis vice-présidente de commission, j'ai deux minutes pour m'exprimer. Donc, je sais que ce n'est pas facile. Donc, il faut peut-être qu'on change de méthode. Ce n'est pas aujourd'hui qu'on va en débattre.

Je vais vous laisser conclure et vous savez très bien que continuellement, je suis plutôt tolérante en la matière. Mais ensuite, il y a une iniquité qui s'instaure entre les membres de cette Assemblée.

Voilà, c'est tout ce que je voulais vous dire.

**Mme Josepha GIACOMETTI-PIREDDA**

Merci.

Donc je disais sur le choix du CSR, aujourd'hui ce n'est pas l'opposition des pragmatiques et des dogmatiques, puisque le pragmatisme justement, qui est à maintes fois convoqué, nous aurait invité parce que nous

l'avions rejeté ensemble à une certaine époque et par principe nous avons dit qu'il fallait que d'autres voies soient explorées.

On en arrive aux CSR par défaut de choix, par défaut de choix, pas carence de choix puisqu'on en arrive avec des tonnages qui ne correspondent pas à la réalité et qui font que le cœur, le tri à la source, le développement de certaines filières n'est pas exploré.

Sur la question des CSR, il aurait été pragmatique effectivement, d'arriver avec des études bouclées aujourd'hui et de nous permettre de nous prononcer en conscience sur la base d'études avec des localisations, tout comme un plan prescriptif doit le prévoir. Nous dire : voilà, nous, nous sommes revenus parce qu'il y a ça, parce que nous voulons les localiser ici, parce que ça va être du CSR, ce que vous nous annoncez. Et, on se serait prononcés pour ou contre, mais en conscience.

Aujourd'hui, vous demandez aux élus de la Corse de se prononcer à l'aveugle.

Pour la question des intérêts privés, et je vais conclure, la question du privé, tout à l'heure, ça a été dit, il faut faire le choix exclusif du public. C'était là, l'occasion de le faire. On sait très bien qu'on ne parle pas de l'organisation de sous-traitance privée ou de prestations de services pour, par exemple, la mise en œuvre de l'économie circulaire, pour organiser le travail avec des acteurs des acteurs privés qui pourraient intervenir sur d'autres segments. Ce n'est pas de ça que l'on parle, parce que là ce sont des délégations de service public et effectivement, même si le bénéfice raisonnable, on ne sait pas trop ce que ça veut dire, ce sont des clauses que l'on peut inclure.

Là c'est, où vont aller les déchets et qui traite où les déchets vont ? Et ça, vous auriez pu l'affirmer beaucoup plus clairement, ça, c'était un choix de soustraire certains segments, de soustraire le traitement, la collecte des déchets, le système de maîtrise des déchets à des intérêts voraces. Et, je ne confonds pas tout le privé et je ne fais pas de confusion, mais ce qu'ils attisent et ça nous avons tous été d'accord pour le dire.

Ensuite pour finir et pour conclure je crois, vous actez ce qui est un peu la réalité. On acte Monte mais on continue de le dénoncer, on acte les centres de surtri, mais on continue de dire qu'il faut trouver une autre solution.

Donc c'est là où je vous dis que c'est quelque part un choix, un choix par carence. Et j'aurais aimé pouvoir me prononcer en conscience sur ce que vous nous proposez au final.

Donc, ce choix aujourd'hui n'est pas possible pour un élu de la Corse qui voudrait voter en conscience parce que c'est un choix sur un plan qui n'est pas prescriptif, qui demande que nous nous positionnions en conscience sur la base d'études qui ne sont pas encore réalisées.

Et vous rappeler encore une fois, et vous l'aviez dit, Monsieur le Président, il y a quelques temps, nous ne pouvons laisser le système des déchets livré à d'autres mains que ceux de la puissance publique, nous devons maîtriser dans tous les cas.

Aujourd'hui, malheureusement, on n'en est plus est plus aux clés. Si on ne va pas au bout, si on ne revient pas à certaines planifications, à une planification réelle, ce ne sont pas les clés, c'est d'autres qui auront fait le plan, qui reconstruiront la maison et qui auront très certainement changé les serrures.

**Mme la Présidente Marie-Antoinette MAUPERTUIS**

Qui souhaite intervenir ? Jean-Félix Acquaviva.

**M. Jean-Félix ACQUAVIVA**

Merci, Madame la Présidente.

Monsieur le Président du Conseil exécutif, Mesdames et Messieurs les membres du conseil exécutif, chers collègues,

Je suis assez satisfait de la teneur des débats qui ne sont pas des débats polémiques, je trouve que l'on échange sur le fond de manière assez sereine. Je tenais d'abord à féliciter le travail du président de l'office de l'environnement, de l'ensemble de ses services, puisqu'en l'état du droit, et je pèse mes mots quand je parle de l'état du droit, parce que d'aucuns ont souligné les limites de ce droit constant, l'exercice de style a été poussé le plus loin possible.

Il s'agit d'un plan. Il s'agit d'un plan dans la compétence pleine et entière de la Collectivité. C'est un plan, mais ce n'est qu'un plan. Si je veux faire une référence par parallélisme des formes, je dirais que l'on nous reprocherait si on faisait un PADDUC qui serait limité à la parcelle. Or, le plan des déchets ne peut pas aller à un détail tel en l'état du droit, vous me dites si je me trompe, Monsieur le Président, sauf à empiéter sur la compétence pleine et entière, et vous l'avez répété à maintes reprises, pleine entière, pas simplement administrative, mais en opportunité politique des intercommunalités au nom de la libre administration des collectivités locales. Elles ne sont pas là simplement pour faire des directeurs administratifs qui appliquent le plan, les intercommunalités, elles choisissent en opportunité sur leur territoire, leur mode



de traitement qui doit être compatible au plan, qui ne peut pas être, si je reprends le terme du PADDUC, à la parcelle ou au détail près qu'elle devrait se substituer à leur liberté.

Donc forcément, on est dans cet exercice de style. Et c'est pour ça que je voudrais vous féliciter à la fois sur la clarté du cheminement dans le respect de la hiérarchie des modes de traitement, sur le fait que la priorité est clairement mise sur le tri à la source, bien sur le complément en sur-tri, bien sûr, vous évoquez les nécessités de traiter les biodéchets et puis vous arrivez à la fin des fins, pour des raisons réglementaires, mais aussi par nature de vision d'autonomie énergétique, à une valorisation énergétique pour produire de l'électricité qui doit être vertueuse, environnementalement parlant, dimensionnée par des études que vous indiquez parce que c'est un plan et qu'on ne peut pas faire avancer la charrue avant les bœufs dans le cadre de l'exercice d'un plan.

Donc, je le dis à droit constant, vous avez fait ce qui était nécessaire de faire avec la concertation la plus large, la plus détaillée, la plus précise et vous ne pouviez pas aller plus loin.

Après, on peut ergoter sur l'interrogation des tonnages, sur les données dont vous avez répondu que vous ne pouviez pas faire autrement par rapport à l'exercice-même de l'élaboration de plan, qu'il fallait se conférer à 2018 et que vous allez réactualiser. Bien sûr, on est toujours sur un cheminement qui mérite d'être peaufiné, affiné. Et puis, comme c'est un plan, il y aura les débats d'interprétation politique, puisque c'est dans le cadre de l'exercice de compétences morcelées, sur le dimensionnement des infrastructures. Par exemple, le débat d'interprétation où nous avons un parti pris en ce qui nous concerne, sur Monte où nous contestons le fait qu'il y a un dimensionnement économique, il y a une logique de surcoût derrière pour les usagers qui ne convient pas, malgré le fait que l'on valide qu'il en faut un. Nous sommes d'accord, mais il y a un débat d'interprétation politique entre les détenteurs de la compétence, les intercommunalités via le SYVADEC en pleine compétence, et ceux qui élaborent le plan. Voilà à droit constant.

Ce qui souligne le travail réalisé, le travail à accomplir par l'ensemble des acteurs, ce qui souligne aussi les responsabilités qui ne peuvent pas être uniques dans la réussite de cette trajectoire. Dire le contraire, c'est falsifier ce qui est juridiquement aujourd'hui sur le terrain et ce qui souligne en fait aussi, ce qui a été évoqué par d'aucuns, la nécessité, parce que l'insularité s'invite et notre spécificité s'invite, à faire évoluer le droit. D'abord, à mutualiser l'effort entre nous, entre intercommunalités, Collectivité de Corse, l'État, les acteurs, c'est-à-dire en gros l'esprit de responsabilité pour mutualiser entre nous ; par exemple, si j'entends que le SYVADEC puisse dire « la Collectivité ne nous aide pas

assez, les intercommunalités », je pourrais répondre, je le dis sans polémique, que dans les intercommunalités, il y a les intercommunalités de différentes natures. Il y a celles qui sont plus riches que d'autres, il y a celles qui produisent plus de déchets que d'autres. Et pourtant, il me semble que le coût du tonnage validé par le SYVADEC fasse fi de la production du volume de déchets par intercommunalité. Par taux de tri oui, mais par volume, beaucoup de communes rurales de montagne sont venues se plaindre, disant « on nous applique un coût au tonnage et pourtant nous produisons peu de déchets ». Et ça, c'est le débat entre intercommunalités.

Donc oui, il faudra que, si la Collectivité fait des efforts envers les intercommunalités, il va falloir bien que les intercommunalités entre elles comprennent que les faibles doivent être aidés et qu'il y ait des mutualisations entre elles. C'est bien la politique du plan et l'aménageur que vous êtes de demander aussi aux intercommunalités d'être plus justes entre elles par exemple. Il va bien falloir qu'on ait ce débat-là. Elles ne sont pas toutes égales les intercommunalités. Donc, je prends cet exemple-là.

Mais l'autre élément aussi qu'il faut évoquer, ce sont les évolutions du droit. Je rejoins le propos sur la fiscalité. Il ne fait de secret pour personne que nous sommes pour un transfert de la TGAP à la Collectivité de Corse, pour qu'elle ait les moyens justement de répondre aux besoins de soutien des intercommunalités, par exemple. Il ne fait de secret pour personne que nous sommes aussi pour qu'en situation insulaire, les éco-organismes contribuent plus au service de collecte et de traitement des intercommunalités et du SYVADEC qu'elles ne le font aujourd'hui, en lieu et place des ménages insulaires qui payent l'impôt à leur place.

Le producteur de déchets, selon le principe pollueur/payeur, dans un système insulaire comme la Corse, comme c'est le cas pour les outre-mer, devrait respecter le principe de la directive européenne qui est 100 % du coût, bien sûr, avec des gages d'organisation de schémas, mais 100 % du coût. Je rappelle que la loi a fixé par dérogation à relations à 80 % ce coût pour des raisons de lobbyisme et que dans les faits, je suis sûr que si on faisait une étude, sur 10 € de collecte et de traitement à l'échelle de la Corse, on serait des éco-organismes qui contribuent à 5, à 6 € sur 10, le reste est payé par les familles insulaires. Ça, c'est un vrai sujet de justice fiscale à poser dans l'évolution du droit, que les producteurs de déchets, dans une situation d'hyper-saisonnalité, payent plus dans le service public de collecte et de traitement au bénéfice du budget des intercommunalités et des ménages insulaires que les familles elles-mêmes.

Il faudra le poser dans les évolutions comme le transfert de la TGAP, comme, je rejoins le propos, sur l'éclatement des compétences. Mais peut-être que le temps, est-il venu que l'on ait...

Je rappelle que nous avons réalisé, les députés de la Corse, des amendements et sur cette fiscalité des éco-organismes, mais aussi sur la question du traitement, peut-être que la mutualisation de la compétence de traitement, si la fiscalité suit, pour faire en sorte que ce travail dit « ensemble » se réalise, permet d'avoir un lieu qui, et en fonctionnement, et en investissement, dans la mise en œuvre du plan et pas simplement dans la définition du plan, puisse faire en sorte que l'on baisse les coûts pour les Corses et que l'on arrive à traduire cette trajectoire oh combien nécessaire.

Voilà quelques éléments de précision, évidemment, en toute humilité, et en ayant entendu un débat qui était plutôt serein, qui a évolué et qui semble être inspiré de l'expérience des uns des autres face à cette difficulté, cet enjeu de résoudre ce problème historique pour la Corse et les Corses.

### **Mme la Présidente Marie-Antoinette MAUPERTUIS**

Quelqu'un d'autre veut-il intervenir ? Bien. Je repasse la parole à l'exécutif.

### **M. Guy ARMANET**

Je vous remercie, Madame la Présidente.

Je vais essayer de répondre à l'ensemble des participants. Je vous remercie bien évidemment du débat instructif qui nous permet d'avancer dans la réflexion commune que nous avons apportée.

Si je devais faire un retour dans la globalité du plan, je vous dirais qu'effectivement, et je répondrai à Josépha mais à bien d'autres qui se sont posés la question, l'objet du plan n'est pas d'être prescriptif, c'est bien là la difficulté de l'exercice. Et d'ailleurs, les plans qui ont été très prescriptifs ont été attaqués parce que nous n'avons pas vocation à dire à la parcelle, comme l'évoquait Jean-Félix, où va se situer le centre de stockage que nous allons avoir sur le territoire, même si dans la territorialisation on peut réfléchir à une territorialisation géographique. Mais nous n'avons pas vocation, nous, à dire très précisément où vont se passer les choses, aussi bien en termes de centre que de portage que l'on a à faire.

Donc c'est un premier point et c'est un rappel au droit. C'est un rappel au droit et il est important de le faire.

Lorsqu'on fait un rappel au droit, j'ai envie de vous dire aussi que dans la globalité des interventions qu'il y a eu, tout le monde doit porter ses compétences.

Je rappelle quand même que la Collectivité de Corse n'exerce aucune compétence dans l'exécution du service public, aucune. Et souvent, les interventions nous ramènent à la redevance spéciale, à la collecte sélective, à différentes utilisations que l'on pourrait en faire sur le territoire mais qui sont de pleines compétences des intercommunalités.

Alors oui, et c'est bien là la difficulté de l'exercice, la Collectivité de Corse essaie de sortir de son rôle pour essayer de favoriser les intercommunalités, d'aller plus loin et d'essayer de continuer d'être actif sur le tri parce qu'on sait très bien que ça coûte cher, que les infrastructures coûtent cher et que l'on a besoin de construire les choses ensemble. Mais on est véritablement dans une explication où chacun ne peut pas se cacher derrière ses propres prérogatives. Nous avons à les faire ensemble, certes, mais parce que la Collectivité de Corse souhaite vous accompagner. Mais quoi qu'il en soit, ce travail-là, il doit être fait ensemble.

Ensuite, ce plan-là, bien sûr qu'il est approximatif, au même titre qu'il n'est pas très précis et pas très prescriptif parce que pour qu'il soit entériné, et c'est ce qui va être fait aujourd'hui, les études ont été lancées, parce que ces questions-là nous ont été posées, mais au moment où on se parle, aucun plan n'a supporté une expertise aussi fine que celui qu'on est en train de se parler chez nous en Corse. Et c'est tant mieux, j'ai envie de vous dire, parce que vous êtes rentrés dans un niveau de détails où aucun plan n'a été jusqu'à aujourd'hui. Je vous assure que le niveau de détails dans lequel vous nous amenez, on a actuellement en ligne notre assistant en maîtrise d'ouvrage qui accompagne et suit les débats, je peux vous dire qu'il est impressionné des interventions qui sont faites pour un plan, un PTPGD qui va s'appliquer à la Corse, mais qui n'est pas prescriptif et qui ne s'impose pas.

Dans cette logique des choses, bien sûr qu'on est approximatifs, bien sûr que la valorisation énergétique, je regrette que Paul-Félix soit sorti et on aurait pu pousser la réflexion ensemble sur le sujet parce que je sais qu'il prend à cœur ce genre de problématique, mais il ne faut pas se noyer dans les chiffres parce que si on vient à se noyer dans les chiffres en faisant des additions qui n'ont pas de sens, parce qu'aujourd'hui, vous le voyez bien, et c'est d'ailleurs l'objet de la discussion que nous avons aujourd'hui avec le groupe de droite « Un soffiu novu » qui nous dit « mais c'est 1 ou c'est 2 parce que si ce n'est pas 2, c'est 1. Mais vous l'avez écrit au pluriel ou au singulier, on ne sait pas comment

on va sortir ? ». Mais qui peut dire ici dans cette Assemblée, demain, de quoi va être fait la Corse en termes de déchets ? Qui peut le dire ici ? Qui peut le dire ?

Prenons la meilleure des AMO de France et de Navarre, qui va pouvoir nous dire, « eh bien, il faudra 2 unités de valorisation énergétique et 3 unités de tri ». Qui peut le dire ici ? Personne. Donc, on a tous des ressentis et on a tous la sensation de faire bien en disant « ci n'hè unu in Bastia, ne femu unu in Aiacciu ». Forse, ma forse ci ne vole unu in Purtivechju !

Et dans la réflexion que l'on se doit d'avoir, si demain on met bout à bout tout ce qu'on est en train de se dire, moi j'aimerais quand même qu'on revienne sur la volumétrie de Monte parce que ça me semble important. Les 100 000 tonnes entrantes de Monte, nous permettent de réduire à l'enfouissement 60 000 tonnes. Tout le monde me suit jusque-là ? Si demain on a une unité de valorisation de 30 000 tonnes, ils s'additionnent aux 60 000 tonnes, on est déjà à 80 000 tonnes. On produit 130 000 tonnes de déchets aujourd'hui. Donc, est-ce qu'il est pertinent de faire une 2<sup>ème</sup> unité de tri et une 2<sup>ème</sup> unité de valorisation énergétique ? Je vous pose la question. Mais au moment où on se la pose, on n'a pas la réponse parce qu'on ne connaît même pas quelle est la production de CSR que l'on doit en Corse. La seule certitude que l'on ait au moment où on se parle, c'est l'étude qui a été faite à Monte. Monte va produire 18 000 tonnes de CSR.

Quant au BTP, c'est une unité qui doit se structurer d'elle-même. La Collectivité de Corse n'a même pas la compétence. Ce sont eux qui doivent gérer leurs déchets du BTP. Ce n'est pas dans la sphère publique. Donc, bien sûr qu'on n'a pas les données, bien sûr que l'office de l'environnement a lancé une étude pointue pour essayer de s'approcher de la réalité. Et c'est là où je voulais en venir avec Paul-Félix qui fait l'amalgame de ce qui pourrait être l'estimation des CSR produits par le BTP. Alors il cumule les 65 000 tonnes qui sortent d'un côté, après ils récupèrent les 40 000 tonnes de DMA, et à l'arrivée, on a presque 200 000 tonnes de CSR à brûler, on peut alimenter en électricité la Sardaigne si tout va bien, si ça continue. Donc il faut être raisonnable.

Moi je crois que le plan, il a les limites de ce qu'il doit nous apporter, et je rejoindrai Jean-Christophe Angelini qui disait tout à l'heure, « ça doit être une clé d'entrée qui doit nous permettre de passer à l'étape d'après », et l'étape d'après, on doit la construire ensemble. Donc, voilà ce que je voulais vous dire dans la partie globale de ce qu'est l'approche du plan.

Je vous fais remarquer aussi quand même au passage, parce qu'on évoque différents types de traitements, nous avons évoqué que très peu la métallisation, je crois que Jean-Christophe l'a fait. Mais ça fait partie intégrante du plan et c'est un moyen aussi de réduire la volumétrie et l'enfouissement.

Nimu ùn ni parla. Donc, le plan, il faut le regarder dans sa globalité. Il y a des unités de méthanisation qui pourront très bien faire l'affaire en agriculture, qui capteront une volumétrie qui viendra au moins à l'enfouissement.

Donc, au moment où on se parle, bien sûr qu'on est dans des données approximatives, bien sûr qu'on se le dit très tranquillement ici, mais soyons raisonnables, et c'est d'ailleurs le bénéfice aussi qui doit être raisonnable.

Alors je n'ai pas d'héroïsme à présenter les choses et bien évidemment, je le fais avec beaucoup d'humilité en essayant de comprendre et en essayant d'arriver à nos fins. Il ne s'agit pas de sorcellerie, je ne suis pas le Harry Potter, Jean-Christophe, des déchets. Mais quoi qu'il en soit, on doit avoir l'intelligence de comprendre collectivement. Arrêtons de tourner autour du pot, on a un plan qui nous permet de rentrer dans autre chose. Franchemu u passu tutti in seme. Mi pare à me assai impurtante chè a fesseme in seme. C'est une image que l'on va renvoyer aux gens, on est suivis, on a une image à renvoyer aujourd'hui et cette image-là, il faut que sur ces sujets-là, elle parle d'une seule voix.

Alors oui, on n'est pas parfaits, je n'ai pas la prétention de dire que mon plan va régler le problème demain matin et je l'ai dit en préambule, parce que ce n'est pas parce qu'on a la clé que les choses vont s'améliorer. Mais on aura au moins la clé qui nous sortira de la situation dans laquelle nous sommes aujourd'hui et qui pourra nous permettre de revenir à de plus justes choses.

Je ferai un tour rapide. Marie-Thé est sortie, c'est dommage parce qu'en fait, on est d'accord sur l'intégralité de nos propos. Les seules remarques qu'elle nous fait sont des remarques qui incombent l'intercommunalité. Donc, on ne peut pas être victimes de ses propres turpitudes. Les intercommunalités doivent prendre leur part de ce qu'il y a à prendre et nous devons effectivement travailler ensemble.

Ensuite, on a évoqué à nouveau, mais je l'ai dit dans mes propos liminaires, 1 ou 2 centres, est-ce que vraiment c'est l'objet du débat ? Aujourd'hui, on a écrit 1 ou 2, ça peut très bien être 2. Alors, vous pouvez me dire « oui, mais ça peut très bien être 1 ». Oui, mais bon, on ne va pas jouer longtemps au chat et à la souris. On sait tous très bien que la Corse a besoin de se doter d'infrastructures nécessaires pour faire les choses. Faisons-les ensemble, avançons !

Surtimu Monte, n'emu ancu da sorte chî vedimu digià un antru centru. Regardons ce que Monte va produire, regardons ce que la valorisation énergétique va produire... Et le tri, mais je n'ai pas encore parlé du tri, mais j'y viens. La valorisation énergétique aujourd'hui, on a une fenêtre de tir jusqu'en

2025, il faut que tout le monde l'entende ici. 2025. L'État finance à 80 % jusqu'en décembre 2025 la valorisation énergétique. Donc, on n'a pas de temps à perdre.

Je rappelle quand même dans la hiérarchisation des traitements de tri et je le dis pour Pierre qui hà dui puntelli maiò, a ci hà fattu sapè, u primu ghjè à longu andà, duvemu da fà la insemi di sicuru è si 70 %, cosa l'hà da ristà ? Ùn hè micca i 70 % ch'anu à esse, u cuntrariu !

Dunque, ci vole à travaglià insemi è ci vole à fà le insemi à mo avvisu.

In fine, u trè hè a spina dorsale di u nostru pianu. Ci vole chè no cuntinuessimu à fà l'affari insemi è à purtà le insemi, è què hè u più impurtante.

Donc, Marie-Thé, j'ai répondu partiellement, mais j'aurais aimé le lui dire de vive voix, elle n'est pas là.

Paul-Félix, je regrette qu'il soit sorti parce qu'on a échangé ensemble longuement et les débats que nous avons eus, la discussion poussée que nous avons eue sur les CSR et autres nous a amenés déjà à nous projeter dans quelque chose qui pourrait être un portage public de la Collectivité de Corse avec les moyens mis à disposition, autant en construction qu'en personnel et en exploitation. Dommage qu'on ne puisse pas s'entendre sur le sujet.

Les chaudières que nous préconisons sont de petites unités de 30 000 tonnes. Il n'est pas question de brûler, comme je l'ai entendu dire, 80 000 tonnes de CSR que l'on en ajoute à 65 000 tonnes qui sortent de chiffres aujourd'hui un peu sulfureux, qui ne sont que les projections du plan, qui estimeraient qu'à horizon 2035, on pourrait en arriver là. Donc, ça veut dire qu'on ne fait pas de tri, ça veut dire que Monte n'existe pas, ça veut dire qu'il ne se passe rien. Donc, Paul-Félix, on aura l'occasion de s'en reparler tous les deux. Mais bon, voilà. Il a dit des choses très intéressantes, il a dit aussi, « on va sortir d'un million de tonnes d'énergie fossile si on produit de l'électricité ». Ce n'est pas neutre. Ce n'est pas neutre, il faut l'avoir en tête.

Merci à Louis pour ses propos qui sont empreints de bon sens. On a échangé sur le sujet et en tant que président d'agglomération, il sait très bien quelle est la difficulté de l'exercice que nous avons aujourd'hui en termes de collecte de déchets, mais qui sont des problèmes propres aux intercommunalités. Sur le fond, on partage le même point de vue.

Pierre Ghjonga, v'aghju dettu a nostra andatura v'è ind'è u sensu chè pensate. Vurebbe ghjustu fà vi una rimarca.

Ete dettu ch'un vulereste micca Monte, nè in Aiacciu, nè in Bastia. L'aghju dettu nanzu è a ridigu : sò 60 000 tonne di menu chì a trascalta face in Monte chì v'ind'è u tufone è chì anderà dumane ind'è i CSR s'ellu ci vole à produce i CSR. Dunque, ghjè assai impurtante. Ci vole avè le in capu. Mi permettu di dì vi la ma simu d'accunsentu.

Josépha, bien sûr, oui, on a échangé sur le sujet. J'espère que dans l'esprit, le plan n'est pas prescriptif et on a des difficultés pour localiser les choses. Donc, c'est un travail que l'on va faire demain et que l'on reprendra ensemble. Mais effectivement, on peut avoir ces interrogations-là. Mais il faut vraiment qu'on comprenne que le plan est sur une autre dimension.

Jean-Christophe Angelini, je partage beaucoup de points qui ont été évoqués, bien sûr. Vous avez rappelé les points qui nous préoccupent aujourd'hui, la valorisation énergétique, le traitement, la méthanisation. Vous avez regardé de près le plan à ce que je vois. Vous évoquez aussi les problèmes de CSR. Il y a une étude qui a été lancée par l'office de l'environnement, il y a maintenant plus de 4 mois. On aura dans la commission du CCES qui doit se réunir une fois par an, la réactualisation des chiffres au même titre que le résultat des études que nous porterons à connaissance et qui vous permettront d'avoir les choses.

Oui, vous avez évoqué un morcellement, une mille-feuille que l'on subit, simu tutti d'accunsentu. Lorsque la décision est prise en haut et qu'elle arrive en bas de parcours sur les communes, c'est très compliqué d'avoir un discours qui a tenu la route d'en haut de la pyramide à en bas.

Je mettrai les mêmes réflexions que vous avez posées sur le regard affairiste de la situation, il faut être prudent en termes d'économie sur ce que l'on avance et comment on le fait. Mais on sait très bien que les déchets sont sujets à ce genre d'exposition. C'est pour ça que nous, on se doit d'avoir une gestion publique des déchets et chaque fois qu'il est possible, il faudra la porter et je crois que on est d'accord sur le fond.

Vous avez évoqué les bénéfices raisonnables. Bien sûr que c'est important et je l'ai dit en propos liminaire de mes propos tout à l'heure. Le bénéfice raisonnable, c'est un calcul et un ratio qui se fait comme il s'est fait sur la DSP maritime, où ça représente un pourcentage d'acceptabilité que fixerait la Collectivité de Corse en fonction des marchés publics.

Ça peut être 2 %, 3 % et on ne peut pas excéder de surprofits en la matière. Donc, juridiquement, ça a été validé. Il nous reste maintenant à construire les choses de manière très concrète.



La photographie financière, je vous l'ai donnée. Jusqu'en 2025 pour ce qui est de tri ou de valorisation énergétique, l'État financera à 80 %. Donc, ce n'est pas neutre, c'est important de le savoir.

Vous avez évoqué l'autonomie, la fiscalité autour de ces sujets. Bien sûr, ils sont prégnants et on se doit de les avoir en tête, mais ça fait partie des choses que l'on aura à échanger ensemble.

Enfin, je terminerai par Jean-Félix et ses propos empreints de bon sens où il a rappelé le droit, la règle de droit, les opportunités. Il a évoqué des sujets que personne n'a abordés. Je crois qu'aujourd'hui on a un travail à faire sur les éco-organismes et les REP qui sont effectivement certainement ceux qui peuvent mettre au pot de manière conséquente pour aider les intercommunalités. Et je crois qu'il ne faudra pas l'oublier. Il faut l'avoir en tête.

Donc oui, l'état de droit doit s'appliquer et la règle de droit plus précisément doit s'appliquer dans ces principes-là.

J'ai envie de dire et je terminerai donc mon intervention en vous disant que la seule préoccupation que l'on doit avoir demain, ensemble et collectivement, c'est de réduire le coût de la facture pour nos administrés et pour les intercommunalités. Le seul combat qui vaille et qu'on aura à gagner demain ensemble, c'est celui-là.

À ringrazià vi.

**Mme la Présidente Marie-Antoinette MAUPERTUIS**

À ringrazià vi. Je vous en prie, vous avez la parole.

**M. le Président Gilles SIMEONI**

Je voudrais dire quelques mots en complément des interventions.

D'abord, remercier l'Assemblée de Corse pour la qualité des contributions. Dire, ça a déjà été souligné, qu'il me semble que les uns et les autres, nous avons essayé de tirer les leçons des difficultés rencontrées et essayé de faire notre part de chemin dans un domaine qui est éminemment complexe.

Donc l'essentiel a été dit, mais je voudrais quand même rappeler deux ou trois choses qui me paraissent essentielles.

D'abord, c'est peut-être tellement évident que nous n'avons pas jugé utile de le rappeler, c'est que nous débattons sur un volcan, sur une situation qui

est une situation non résolue et qui risque de nous conduire dans 2 ans dans une situation de crise majeure et irréversible. Il faut l'avoir en tête. Nous ne pouvons pas réfléchir, comme si nous discutons de façon abstraite et théorique avec un pas de temps qui serait celui de 5 ans ou de 10 ans. Aujourd'hui, dans 2 ans, par exemple, les 2 centres d'enfouissement de Viggianello et de Prunelli qui continuent de fonctionner en générant des mécontentements majeurs dans les régions considérées et impactées au premier chef, arriveront au terme de leur vie et au terme de leur capacité.

Le rappeler, donc, et indépendamment des discussions importantes que nous avons sur tel ou tel aspect du plan, le fait d'envoyer aujourd'hui un message politique, celui de l'adoption par l'Assemblée de Corse d'un document qui ne peut pas tout et loin s'en faut, est aussi une façon sans doute de déverrouiller un certain nombre de blocages qui persistent. Ça, c'est la première chose.

Deuxièmement, indépendamment des scénarii de crise, nous sommes aujourd'hui dans un système qui est structurellement insatisfaisant. Au-delà des reproches ou des griefs que nous pouvons avoir les uns envers les autres, il y a aujourd'hui une construction systémique qui ne peut que générer des difficultés et sans doute l'impasse si nous ne la faisons pas évoluer, indépendamment du plan. Et c'est pour ça que je dis que même si nous adoptons ce plan, nous n'aurons pas gagné la bataille des déchets. Il restera beaucoup à faire.

Prenons très tranquillement, y compris ce que nous dit la chambre régionale des comptes dans son rapport thématique régional, c'est un nouvel exercice, je sais que chacune et chacun d'entre vous l'a lu. D'abord, sur la prévention. Aujourd'hui, la prévention, c'est-à-dire le fait de ne pas générer de déchets, nous sommes pratiquement à 0, ou en tout cas très loin, et des performances, et des conditions structurelles qui permettent de limiter la production de déchets, y compris en termes d'importation de ce qui va devenir déchets. Une première remarque.

Deuxième remarque, la collecte, ça a été dit par le président Armanet, nous l'avons en tête, elle est aujourd'hui de la compétence exclusive des intercommunalités. Est-ce que les intercommunalités de Corse aujourd'hui, les 19 intercommunalités, ont les moyens de mettre en œuvre de façon efficace la compétence collecte ? La réponse est non. Nous le savons et ça risque de rester structurellement le cas.

Je ne parle même pas de la CAB et de la CAPA qui font figure de parents riches des intercommunalités. Je parle pratiquement de toutes les autres avec des degrés différents allant jusqu'à celles qui sont confrontées à une compétence qu'elles sont dans l'impossibilité matérielle et financière d'exercer.

Aujourd'hui, et c'est le rapport de la chambre régionale des comptes qui nous le rappelle, eh bien le coût de la collecte représente 80 % des dépenses de fonctionnement des intercommunalités et continue d'augmenter de 7 % chaque année, à tel point, vous le savez, que certaines d'entre elles, d'abord, ne peuvent plus respecter les prescriptions de la loi qui impose de distinguer le budget général du budget spécial, et ne seront plus en situation de financer cette collecte. Or, la collecte, c'est le cœur du tri. Le choix du tri, c'est le cœur nucléaire de notre plan.

Affirmer donc que le tri est central, c'est important, nous le faisons. Dire que la valorisation qui nous est imposée par les textes désormais, arrivera éventuellement en bout de chaîne lorsque les objectifs de tri auront été respectés et que cette valorisation qui n'est pas l'incinération. Je me tourne vers la présidente du CESEC et je la salue amicalement et la remercie de sa présence, dans son avis dans lequel à une quasi-unanimité, le CESEC a pris acte du rapport et n'a pas manifesté de défiance ou de vote d'opposition, a également des interrogations et des réserves que nous avons intégrées et que souvent nous pouvons partager. Mais par exemple, le CESEC nous dit, « c'est une distinction sémantique entre la valorisation énergétique, CSR, et l'incinération ». Non. Ce sont 2 techniques différentes et identifiées comme différentes par la loi française et par la loi européenne. C'est important de le rappeler.

Donc, si on revient à la réalité de ce que nous allons vivre, y compris demain lorsque nous aurons adopté le plan, qui est compétent pour la collecte, qui est compétent pour organiser le tri ? Les intercommunalités, elles, n'ont pas les moyens aujourd'hui de le faire de façon satisfaisante et lorsqu'elles ont les moyens, je vais prendre l'exemple que je connais peut-être le mieux, la CAB et la CAPA, y compris s'il y a une volonté politique forte, y compris lorsqu'on met en place des instruments qui sont des instruments complexes, on a besoin du citoyen et nous nous faisons partie de ceux qui pensent que le citoyen corse peut faire le tri autant que le citoyen sarde ou que le citoyen d'un pays scandinave. On n'est pas condamnés à être des acteurs non civiques dans la gestion des déchets.

Mais la réalité, c'est que le mois dernier, lorsque la CAB a décidé de passer à la redevance spéciale et qu'il s'est agi de passer pour un certain nombre de commerces de 40 € annuels à 400 €, il y a eu une véritable levée de boucliers, y compris de commerçants qui sont par ailleurs des fervents partisans du tri sur le terrain des idées. Cela montre bien que personne ne peut donner de leçon à personne parce que la réalité des insatisfactions, y compris des nuisances vécues par les riverains, par exemple en matière de sacs noirs, c'est que trop souvent, dans beaucoup de villes de Corse, y compris des villes touristiques, des

restaurateurs qui sont nos amis, ne font aucun tri, et mettent des dizaines de kilos, y compris de biodéchets dans le sac noir. Ça, c'est la réalité aussi.

Guy Armanet, dans son plan, quand il dit, « le plan est approximatif », je vais corriger. Le plan n'est pas approximatif, le plan identifie un certain nombre de scénarii qui sont très différents selon que nous réussissons ou pas, notamment au niveau du tri.

En revanche, moi, je vais le dire très clairement à celles et ceux notamment qui nous ont écrit, je pense à « Corsica pulita » ou à celles et ceux qui écrivent sur les réseaux sociaux, que nous avons trahi les engagements et renoncé, moi, je n'ai trahi aucun engagement. Moi, mes convictions, par exemple sur le terrain des déchets, elles restent identiques à celles qu'elles étaient en 2015, c'est-à-dire que pour moi, la priorité absolue, c'est le tri. Maintenant, en tant que responsable depuis 9 ans, en responsabilité, je prends ma part de responsabilité sur l'échec collectif que nous vivons, j'en prends toute ma part, mais rien que ma part. La Collectivité de Corse, sa seule obligation, c'est d'adopter un plan, un plan qui doit fixer des grandes lignes. Et dans ces grandes lignes, il appartient ensuite à l'ensemble des acteurs de mettre en œuvre, y compris au titre de leurs compétences, un certain nombre de décisions.

La Collectivité de Corse n'était pas obligée de mettre 6 M€ pour financer l'exportation de déchets en situation de crise. Nous l'avons fait parce que cette situation de crise était insupportable. Il est hors de question de faire peser la responsabilité de cette situation uniquement sur les intercommunalités ou sur le SYVADEC. C'est un problème de la Corse. La Collectivité de Corse est intervenue.

La Collectivité de Corse n'était pas obligée d'inscrire 10 M€ d'autorisations d'engagement pour accompagner les intercommunalités dans la mise en place du tri. Nous l'avons fait parce que nous voulions donner ce signal. Je vous fais remarquer que ces autorisations d'engagement n'ont pas réussi à se transformer en crédits de paiement, ce qui montre bien la complexité de l'équation que nous avons à gérer. Donc ça, c'est pour le niveau de la collecte.

Passons ensuite au traitement. Le traitement des déchets ménagers, le traitement, c'est une compétence déléguée par la plupart des intercommunalités au SYVADEC. Nous le savons. Plus 7 %, pour la collecte, plus 18 % en moyenne chaque année entre 2019 et 2022, le coût du traitement.

Je fais mienne la préoccupation de Jean-Christophe Angelini. Pouvons-nous nous engager sans avoir une analyse partagée de la trajectoire budgétaire sur laquelle nous conduit notre politique en matière de déchets ? Nous disons non.

Cette demande d'une expertise partagée sur la trajectoire budgétaire, c'est précisément, je me tourne vers nos collègues et amis de droite, ce que nous avons demandé au SYVADEC et à l'État, y compris, ça a été dit par Louis Pozzo di Borgo, dans le cadre du futur centre de Monte. Il ne faudrait pas qu'après avoir mis 80 M€ en investissement, après avoir engagé 20 M€ en fonctionnement chaque année sur une période au minimum de 8 ans, eh bien, indépendamment de cet investissement totalement public, à ce jour, nous nous retrouvons en plus avec une trajectoire budgétaire ruineuse pour les collectivités, donc pour les contribuables. Ce souci-là, il peut être partagé.

Maintenant, me tournant vers Josepha, la réalité aujourd'hui de la situation, c'est quoi ? On a 2 centres gérés par des privés, on a des contrats de transport par la route, des contrats de transport qui sont plus chers objectivement et beaucoup plus chers que l'équivalent sur le continent, ça a été pointé par la chambre régionale des comptes. Il y a des contraintes liées à l'insularité, il y a des situations oligopolistiques, etc. On transporte d'un point à l'autre de Corse des ordures non triées souvent, c'est-à-dire 80 % d'eau. On paye pour et on paye très cher pour transporter de l'eau. Et on continue à stocker dans des conditions insupportables pour les populations qui ne veulent plus de centres de stockage et notamment qui ne veulent plus de Viggianello, et qui ne veulent plus de Prunelli.

Que nous a dit la préfecture, constatant cette carence, notamment la fin de vie des 2 centres ? Elle nous a dit « nous, on a un opérateur privé à Giuncaggiu et nous n'avons pas d'autre choix que de délivrer une autorisation ». Et nous, nous sommes opposés au centre de Giuncaggiu, pas pour des raisons personnelles vis-à-vis des porteurs de projets, pour des raisons politiques liées à notre vision environnementale et liée à notre vision économique. Nous ne voulons pas être dépendants d'opérateurs privés en situation de monopole ou d'oligopole, que ce soit dans le secteur des déchets ou que ce soit dans les autres secteurs.

Et donc, qu'est-ce que nous avons dit ? Mais nous l'avons dit ensemble, « nous allons, principe de proximité, nous allons susciter des centres de stockage de taille réduite dans les territoires ». Et Josépha, je me tourne vers vous, vous dites « mais le plan n'est pas assez prescriptif ». Le plan ne peut pas dire où vont être ces centres de stockage, mais nous l'avons affirmé, une territorialisation, et à partir du moment où nous disons 4 à 5 centres, ça veut dire qu'il y a 4 ou 5 grands territoires.

Mais si demain, la Collectivité de Corse s'avançait à dire, « nous voulons le centre à tel endroit », d'abord, nous n'avons pas le droit de le faire, ensuite, nous n'avons pas la compétence pour le décider.

C'est le SYVADEC qui est compétent pour créer et aujourd'hui pour gérer, soit directement, soit par délégation, un centre de stockage. Enfin, c'est la commune ou l'intercommunalité qui peut décider de céder, ou un privé éventuellement, un terrain à l'opérateur qui a le monopole du traitement. Donc, nous voyons bien la complexité de l'équation qui est devant nous.

Face à cette complexité, nous, nous disons la chose suivante : d'abord, nous intégrons, et c'est la raison pour laquelle on a retiré le premier projet, on a vu des observations du préfet qui nous disait, « il est fragile juridiquement et je le déferrai ». Nous, on a préféré perdre du temps au départ, c'est vrai, plutôt que de s'exposer au risque d'une annulation, a fortiori sur saisine préfectorale. Il y a eu le travail que je salue, mené par Guy Armanet et par ses équipes, et la concertation très large et globalement très fructueuse.

Et donc dans ce plan, nous posons un certain nombre de principes qui sont très clairs. Le premier, moi, je m'adresse à ceux qui nous ont écrit pour nous dire, « vous avez accepté la valorisation ». La valorisation, c'est une obligation. Un plan qui n'inclurait pas la perspective de valorisation serait un plan illégal. Premier point.

Deuxième point. Nous disons dans le plan, et nous le construisons juridiquement, que l'épine dorsale du plan, c'est la généralisation du tri. Ce qui sera éventuellement valorisé sera la part résiduelle de tout ce qui n'aura pas été trié.

Troisièmement, les objectifs. On peut être en désaccord sur le volume global qui restera, mais il faut quand même insister sur quelque chose, y compris pour ceux qui auraient voulu qu'on aille plus loin en matière de tri. Les objectifs que fixe le plan en matière de tri et qui conditionnent le passage à la phase suivante, sont des objectifs qui nous imposent dans la phase d'application du plan, c'est-à-dire dans les 12 années à venir, d'aller beaucoup plus vite et beaucoup plus loin dans la mise en œuvre opérationnelle du tri que ne l'a fait aucune région d'Europe. Ça veut dire que pour respecter les objectifs du plan en matière de tri, il faut que nous soyons meilleurs, non seulement que nous ne l'avons jamais été, nous, les mauvaises langues diront que ce n'est pas difficile, mais il faudra que nous soyons meilleurs que tous les autres citoyens d'Europe. Donc, qu'on ne vienne pas nous dire que ce plan manque d'ambition sur le terrain du tri à la source. Ce n'est pas vrai.

Dernier point. Ça a été dit par Jean-Christophe Angelini, ça a été dit par d'autres, la structure institutionnelle aujourd'hui, elle est un facteur de difficultés supplémentaires. Lorsqu'on éclate une compétence entre des intercommunalités qui n'ont pas, sur la collecte, les moyens de l'exercer, un SYVADEC avec un certain nombre de difficultés que vous connaissez aussi et

sur lesquelles je ne veux pas revenir parce qu'il n'y a pas de place aujourd'hui pour la polémique, un office de l'environnement, un État qui reste extrêmement présent et une équation budgétaire à tellement d'inconnues qu'on ne sait pas finalement vers quoi elle nous conduit, on est dans les conditions systémiques de l'échec et ces conditions-là, elles vont perdurer, y compris après le plan. C'est pour ça qu'aujourd'hui il n'y a pas de place pour la polémique. Il y a une place simplement pour prendre conscience de la gravité du problème, à mon avis pour envoyer un signal positif et pour continuer à travailler dans l'état d'esprit qui a été le nôtre.

Un dernier mot et je termine. Je ne voudrais pas que les débats techniques fassent oublier l'innovation centrale de ce plan qui n'existe nulle part ailleurs. La notion de bénéfice raisonnable dans la gestion des déchets, elle n'a été introduite nulle part, ni en France, ni en Europe. Ça veut dire très concrètement que nous, chaque fois qu'il y a la place pour une régie, nous allons intervenir en régie, y compris sur la valorisation et par exemple sur le mixte biomasse et éventuellement CSR. Je rappelle que l'éventualité, elle doit d'abord répondre bien sûr à un modèle économique qui fonctionne, mais elle doit surtout répondre aux exigences les plus strictes en termes de santé publique. De toute façon, ça sera une part résiduelle si elle intervient. Mais chaque fois que possible, la régie.

Cependant, on le sait, il y a un certain nombre, on ne parle pas de l'économie circulaire, là on ne parle pas de la recyclerie, on ne parle pas des acteurs de proximité.

En revanche, on sait que dans le traitement, il y a des grands groupes. Partout, en France et en Europe, les grands groupes, quand ils se positionnent, quel que soit le type de contrat juridique, ce qui prévaut, c'est la logique de profit. Nous, ce qui prévaut, c'est : on contingente la part de la valorisation en la limitant au strict nécessaire, c'est-à-dire qu'on diminue le volume sur lequel l'activité de valorisation intervient et donc on diminue mécaniquement le profit théorique. Mais non seulement on diminue le profit théorique, mais également on diminue et on cantonne le profit réel à travers la notion de bénéfice raisonnable.

Jean-Christophe Angelini disait, « je ne sais pas ce que c'est le bénéfice raisonnable ». Je vous dis ce que c'est, et nous le savons parce que nous l'avons théorisé, notamment dans le domaine des transports. Dans le domaine des transports, les délégations de service public, nous avons une délégation de service public et l'opérateur qui soumissionne pour l'appel d'offres, eh bien il sait qu'il ne pourra pas aller au-delà d'un bénéfice raisonnable qui est expertisé de façon contradictoire tous les ans, et que nous avons fixé

dans le domaine des transports à 2,5 % du chiffre d'affaires. Au-dessus de 2,5 % du chiffre d'affaires global, l'opérateur privé redistribue une part de ce profit à la puissance publique. Eh bien, ce système-là, nous voulons l'introduire et le rendre opérationnel dans le domaine de la gestion des déchets, y compris si c'est possible, et là, je me tourne vers Marie-Thé qui disait, « nous sommes d'accord sur la gestion publique ». Des calendriers ont fait que le SYVADEC, y compris en l'absence de plan, a attribué le contrat pour le centre de Monte. Nous, nous souhaitons que ce contrat, si c'est possible, et nous expertiserons ensemble, eh bien, il introduise, y compris de façon rétroactive, la notion de bénéfice raisonnable.

La notion de bénéfice raisonnable, ça veut dire très clairement, en tout cas à partir du moment où aujourd'hui elle est actée, où elle le sera dans le plan, c'est-à-dire que la Collectivité de Corse pose une règle. Nous n'avons pas les moyens de l'imposer, c'est le SYVADEC qui va contractualiser demain, éventuellement, en l'état institutionnel de notre organisation actuelle. Ça veut dire que nous demandons au SYVADEC de conclure des contrats quand il n'y a pas de place pour une régie. Mais je vous rappelle, y compris dans le désaccord que nous avons, ce que nous souhaitons, c'est une expertise du contrat actuel sur Monte qui prévoit qu'au bout de 8 ans, il peut y avoir un retour en régie, que nous nous mettions en condition de ce retour en régie, notamment à travers un partenariat avec l'université de Corse. Cette notion de bénéfice raisonnable que nous avons créée, que nous sommes les premiers à introduire dans un plan de cette sorte, c'est pour dire aux opérateurs privés « si vous venez en Corse, notamment sur du traitement, si nous acceptons que vous veniez en Corse, alors même que notre principe est celui de la régie publique, vous y viendrez à nos conditions, sur un volume limité et pour un profit limité qui n'ira pas au-delà d'un bénéfice raisonnable ».

### **Mme la Présidente Marie-Antoinette MAUPERTUIS**

Merci, Monsieur le Président.

Il y a un amendement qui va être présenté par le groupe « Un soffiu novu ».

Je crois que c'est Monsieur Lacombe qui va le faire, si j'ai bien compris.



**M. Xavier LACOMBE**

Merci, Madame la Présidente.

Un amendement au rapport 188 sur les déchets.

Après l'article 2 de la délibération, il est souhaitable d'insérer un article ainsi rédigé :

« Article 3 : Valide dans une logique de cohérence territoriale et de rationalisation des coûts liés au transport des déchets, le principe de 2 centres de tri DMA, avec unité de préparation de CSR, celui de Monte étant acté pour la Haute-Corse et l'implantation du deuxième sur le territoire de la CAPA pour la Corse-du-Sud. En conséquence, l'article 3 deviendra article 4 ».

Petite explication. Tout simplement, je crois que ça a été dit, redit, dans ce plan, ça a été repris, mais c'est souvent dit, souvent accepté, ce n'est pas véritablement écrit, les choses vont mieux en les disant et encore mieux en les écrivant.

Donc, puisqu'il n'y a pas apparemment d'opposition, de réticence, où sur le principe, il y a un accord, il ne devrait pas y avoir d'opposition à modifier cette délibération et non le plan, pour l'inscrire dans le temps, le moment opportun. Au vu et eu égard aux propos tenus par le président de l'exécutif, puisqu'aujourd'hui, nous sommes sur un volcan, je dirais qui est en irruption depuis quelques années, nous l'avions prédit notamment en mai 2016, certains sont présents, lorsque nous devons attendre atteindre les 60 % de tri. J'avais dit à l'époque, j'avais choqué quelques personnes en disant que c'était utopique et irréaliste. Vous y aviez adhéré.

J'entends aujourd'hui dire que vous avez infléchi et modifié vos fondamentaux et vos idéaux. Era ora ! Donc, nous attendons votre réponse.

**Mme la Présidente Marie-Antoinette MAUPERTUIS**

Alors la règle, vous la connaissez, un pour, un contre. Qui souhaite s'exprimer...

**M. le Président Gilles SIMEONI**

Pardon, Présidente, point d'ordre.

Je pense qu'il est possible d'examiner cet amendement, éventuellement en commission. Mais je voudrais répondre de façon tout à fait transparente.

Si nous allons en commission, ce que va dire le Conseil exécutif, que j'ai dit dans mon intervention, mais je n'ai pas dû être suffisamment clair. Donc, je voudrais dire pourquoi le Conseil exécutif est défavorable à cet amendement et éventuellement si...

**Mme la Présidente Marie-Antoinette MAUPERTUIS**

Tout à fait, Monsieur le Président, il n'y a aucun souci, mais il n'en demeure pas moins que l'Assemblée peut s'exprimer aussi, un pour et un contre.

**M. le Président Gilles SIMEONI**

Oui, mais en en général, au moment de l'amendement ? C'est pour ça que je demandais, point d'ordre.

**M. le Président Gilles SIMEONI**

Au moment de la présentation de l'amendement ?

**Mme la Présidente Marie-Antoinette MAUPERTUIS**

Normalement oui, c'est comme pour les motions, enfin, si mon souvenir est bon. Donc normalement, c'est un pour, un contre au sein de l'Assemblée et l'exécutif donne son avis. Normalement c'est ça.

Donc, Monsieur le Président de l'exécutif, vous avez la parole.

**M. le Président Gilles SIMEONI**

Je vous remercie.

Donc, j'ai dit que ce plan, à supposer qu'il soit adopté par votre Assemblée tout à l'heure, il est un point de départ. Il est un point de départ dans lequel nous aurons à faire monter en puissance le tri qui est une priorité absolue. J'ai essayé de vous démontrer que, et je crois que c'est au-delà de ma démonstration, le fait qui nous le démontre, que nous aurons besoin premièrement, d'accompagner les intercommunalités, y compris financièrement,

pour que le tri soit effectif et que nos objectifs de tri extrêmement ambitieux mais nécessaires et indispensables dans leur réalisation, soient atteints, nous aurons besoin de les accompagner et surtout, nous avons besoin d'une visibilité financière globale sur le modèle que nous allons construire.

Or aujourd'hui, la réalité qu'elle est-elle ?

C'est qu'il y a déjà eu, vous le savez, une décision déjà entérinée de fait, de construction d'un centre de tri de valorisation à Monte, avec un financement qui a été fixé unilatéralement sur le PTIC à 80 %. Dont acte.

Ce que je dis, c'est que, et puis vous le savez en plus, quand on a mis 1 ou 2 centres de tri, nous en avons discuté, la raison pour laquelle nous mettions 1 ou 2 centres de tri, aujourd'hui, on est sur 1 centre de tri parce qu'on a intégré la valorisation et qu'on est dans une recherche d'efficacité. Mais la recherche d'efficacité, elle ne peut pas nous faire renoncer à ce qu'est l'épine dorsale : c'est le tri. Aujourd'hui, le tri, il n'y a aucune garantie, qu'il soit mis en œuvre, ni financé dans des proportions qui nous permettent d'atteindre nos objectifs.

Donc, on reste dans un conditionnel qui laisse la porte ouverte et qui doit nous permettre ensemble, après l'approbation du plan, de faire l'analyse dont parlait Jean-Christophe Angelini et d'autres, c'est-à-dire la soutenabilité budgétaire de l'ensemble, les 80 M€ d'investissement de Monte, les 20 M€ de fonctionnement de Monte, la trajectoire financière du coût du traitement, la trajectoire financière du coût de la collecte, etc., mettre en œuvre le tri. Et puis, le deuxième centre de tri, s'il est nécessaire, eh bien, il est prévu par le plan. Et puis, de façon logique, je pense qu'il viendra le moment venu dans la région de la CAPA qui est le deuxième ou le premier, la première grande intercommunalité avec les intercommunalités voisines productrice de déchets.

Donc moi, il me semble que le plan en l'état de sa rédaction, il est équilibré, il laisse tous les possibles, il trouve les points de compromis nécessaires et il nous permet de faire la route ensemble.

Donc, favorable à la rédaction initiale et défavorable à l'amendement.

**M. Jean-Martin MONDOLONI**

Présidente, je demande une suspension de séance, s'il vous plaît.

**Mme la Présidente Marie-Antoinette MAUPERTUIS**

Elle est de droit.

**M. Jean-Martin MONDOLONI**

Merci.

**La séance est suspendue à 18 h 43 et reprise à 19 h 30.**

**Mme la Présidente Marie-Antoinette MAUPERTUIS**

Bien, merci. Donc, concernant cet amendement, nous en étions à l'examen de l'amendement déposé par « Un Soffiu novu ».

**M. Jean-Martin MONDOLONI**

L'amendement est retiré, Madame la Présidente.

**Mme la Présidente Marie-Antoinette MAUPERTUIS**

L'amendement est retiré. Bien, donc il ne nous reste plus qu'à voter sur le rapport...

**M. Jean-Martin MONDOLONI**

Explications de vote !

**Mme la Présidente Marie-Antoinette MAUPERTUIS**

Je vous en prie.

**M. Jean-Martin MONDOLONI**

Je pense qu'on a passé un après-midi qui a été marqué du sceau d'une humilité rare sur ce sujet que vous avez qualifié de volcanique, Monsieur le Président, et d'un esprit de responsabilité qui nous a, tous, je crois, animé, à la fois dans la précision qui sied à ce dossier très complexe et à la fois dans la recherche d'un équilibre qui est fait de conviction mais aussi de clarté.

Moi, je voudrais vous dire que, au nom du groupe, on mesure l'effort, le chemin que vous avez parcouru depuis des années.

Vous avez cassé beaucoup de choses en arrivant, Vico, Viggianello, Prunelli d'une certaine manière en maintenant, et puis vous êtes revenu, tout en

essayant d'être fidèle à vos convictions, à vos engagements, vous êtes rentré dans le principe de réalité. Vous avez cassé, vous avez réparé. Un peu comme Carglass, « Carglass répare, Carglass remplace ». Vous vous beaucoup, beaucoup démené pour coller à l'exercice du pouvoir.

C'est dur l'exercice du pouvoir, Monsieur le Président. Il y a à la fois la légalité dans laquelle vous ne pouvez pas échapper, mais aussi le principe de réalité.

Nous avons voulu aujourd'hui que vous alliez un peu plus loin dans le principe de réalité en vous demandant d'acter la nécessité de fixer 2 centres de surtri. Pour des raisons résiduelles de militantisme actif, vous vous refusez à aller jusque-là. Mais le principe de réalité vous rattrapera, Monsieur le Président. Dans les mois, dans les années qui viennent, on ne peut pas imaginer qu'il y ait un centre de surtri en Haute-Corse et que le premier producteur de déchets en Corse-du-Sud ne bénéficie pas, par homothétie ou par symétrie du même équipement, et nous le savons bien.

Et cet exercice de clarté et cet exercice de responsabilité, vous ne le poussez pas au bout. On ne va pas vous en tenir rigueur, on va simplement se souvenir dans quelques mois, dans quelques années, lorsque nécessité fera loi, lorsqu'il faudra bien ouvrir ce centre de surtri, on vous rappellera que NOUS avons été au rendez-vous et que NOUS vous avons demandé cet exercice de clarté qui ne se suffit pas à 1 ou 2. Il eut mieux fallu, de notre point de vue, dire 2 plutôt que 1 ou 2.

Pour autant, je pense que l'heure est à la responsabilité. Nous avons un tas d'acteurs qui ont agi en responsabilité. Je pense au SYVADEC, je pense aux communautés de communes aujourd'hui qui attendent, je pense aux Corses qui attendent que nous soyons en situation d'avoir une feuille de route. Une feuille de route, elle n'est pas forcément prescriptive, il y a des choses qui sont dites, qui ne seront pas faites et puis il y a des choses qui ne sont pas dites et qui seront faites quand même.

Donc on va voter sur le chemin parcouru et sur l'esprit de responsabilité qui vous anime et dont nous venons de dire aujourd'hui qu'il n'était pas suffisant, mais que nous voulons aujourd'hui, en défi, j'allais presque dire en challenge aujourd'hui partager avec vous.

Donc, nous allons aujourd'hui voter ce plan, mais nous vous rendons attentif à une chose : c'est qu'il ne faudra pas reprocher à l'État de faire ce que vous ne faites pas. Il ne faudra pas reproduire l'exercice de Monte, il faudra un second centre de surtri et nous ne voulons pas rentrer dans une logique où on se départit de nos responsabilités en attendant que ce soit l'État qui fasse le job.

Je vous remercie.

**Mme la Présidente Marie-Antoinette MAUPERTUIS**

Oui, explications de vote, je vous en prie.

**M. Véronique PIETRI**

Alors moi, comme vous vous en doutez, je ne reparlerai pas du fond, puisque nous avons été empêchés dans la démonstration qui était la nôtre sur les approximations de certaines données, et c'est bien dommage comme vous l'avez relevé, mais malheureusement ça s'est passé comme ça.

Donc, je reviendrai un petit peu sur la forme pour vous dire que cette forme, elle donne l'impression de vouloir éviter les critiques par 2 moyens qui sont utilisés quelquefois dans cet hémicycle vis-à-vis de notre groupe : en limitant la parole quelquefois ou alors en remettant en cause des chiffres, comme vous l'avez refait aujourd'hui Monsieur Pozzo di Borgo, comme si nous avions la volonté de les manipuler, de manipuler les chiffres à notre avantage.

Donc, j'espère que ce n'est pas un procédé volontaire. Mais dans le doute et par rapport à ce qui s'est passé donc, nous voterons contre.

**Mme la Présidente Marie-Antoinette MAUPERTUIS**

Est-ce qu'il y a d'autres interventions ? Josépha.

**Mme Josépha GIACOMETTI-PIREDDA**

Merci, Madame la Présidente.

On ne va pas refaire le débat, mais je continue de penser et n'ai pas été convaincue par des arguments, que certes je respecte, qui ont été avancés, visant à dire que ce plan pouvait être approximatif. Je pense qu'il ne pouvait pas l'être. Et je vous renverrai au jugement du TA sur le PRPGD de Normandie notamment et notamment sur les CSR, où il aurait fallu être beaucoup plus précis sur les études et beaucoup plus précis, ne serait-ce que pour tenter de nous convaincre du choix que vous opérez, c'est-à-dire en conscience, parce que j'entends parler de responsabilité. C'est toujours en responsabilité que je tente de me déterminer.

Et en responsabilité justement, sur les CSR, j'aurais voulu que vous permettiez aux élus de se prononcer, je le répète, en conscience, avec des

résultats d'études économiques sur les coûts, sur l'impact environnemental, sur le dimensionnement. Et je continue de vous dire que ça aurait pu être possible.

Et au-delà du légalisme, je vais me détacher du légalisme, je pense que vous auriez dû le faire pour les principes que vous portez, pour les principes que nous avons à un moment donné porté ensemble et que j'espère vous portez encore au-delà du légalisme, vous auriez dû aller plus loin.

Vous avez beaucoup parlé de politique volontariste en matière des déchets, eh bien il aurait fallu peut-être y aller plus fort, plus fort, sans remettre à un moment donné aucunement en cause le périmètre et le respect des compétences des uns et des autres.

Vous m'avez répondu, je n'ai pas été pour autant convaincue et je continuerai ici de le dire et de tenter quand même d'œuvrer à ce que je pense, à ce que nous pensons être dans l'intérêt de la Corse.

Et enfin, je pense qu'il aurait été aussi possible, non pas en organisant et en encadrant la privatisation, comme cela peut se faire dans des DSP, par la recherche d'un bénéfice raisonnable, par la lutte contre les surprofits, mais en actant le choix résolu, le choix résolu de la maîtrise publique des outils dans un secteur stratégique que sont les déchets, et non pas seulement en en faisant un vœu pieux, un objectif affiché, mais en faisant le choix, un choix résolu.

Je crois que malheureusement. Et je le dis sereinement, sans dogmatisme justement, puisqu'avec pragmatisme, j'aurais souhaité pouvoir disposer de l'ensemble des éléments me permettant de me prononcer autrement, ces conditions aujourd'hui ne sont pas réunies pour adopter un document qui engage la Corse pour les 12 prochaines années. Je pense que nous n'avons pas le droit à l'approximation.

### **Mme la Présidente Marie-Antoinette MAUPERTUIS**

D'autres explications de vote ? Jean-Christophe et ensuite Louis Pozzo di Borgo.

**M. Jean-Christophe ANGELINI**

Oui, d'un mot.

Notre groupe, bien sûr, maintient son principe, dirons-nous, quant au rapport qui a été proposé.

J'entends ce qui est dit par Véronique au titre du groupe « Core in fronte » auquel elle appartient, bien sûr ce qui est dit par Josépha, pour n'évoquer que les groupes issus de la famille nationaliste.

J'entends également ce que dit une autre partie de l'opposition relativement à l'urgence et à la situation de crise dans laquelle nous nous trouvons.

Donc, je le répète, nous ne comptons pas, pour notre part, et compte tenu de tout ce qui a été développé, nous opposer. Néanmoins, nous nous abstiendrons sur ce rapport, compte tenu encore une fois de tout ce que je viens d'entendre.

Merci.

**Mme la Présidente Marie-Antoinette MAUPERTUIS**

Louis Pozzo di Borgo !

**M. Louis POZZO di BORGO**

Merci, Mme la Présidente.

En quelques mots. D'abord rassurer tous mes collègues et plus particulièrement mes collègues du groupe « Core in Fronte », il n'est pas question de remettre en doute l'honnêteté intellectuelle, ni de Paul-Félix, ni du groupe.

Simplement, le flux et les tonnes qui nous ont été présentés, j'ai simplement dit qu'elles sont, non pas à vérifier, mais à analyser et à digérer.

Ceci étant dit, donc il n'y a pas de remise en question de l'honnêteté des uns ou des autres.

Sur le « 1 ou 2 centres », et non pas pour rouvrir le débat, ça viendra en explications de vote, ce n'est pas parce qu'on doit un parallélisme des formes visiblement entre Ajaccio et Bastia que l'on doit sans doute donner un blanc-



seing à un second centre de surtri, alors que le premier n'est pas encore en fonction. Pourquoi ?

S'il doit y avoir ce second centre de surtri, c'est parce que le premier aura fait ses preuves. Ce n'est pas parce que Bastia a eu un centre qu'Ajaccio doit avoir un centre. C'est bien parce que la fonctionnalité du premier démontrera qu'il y a un gain évident en termes environnemental et économique que nous pourrions effectivement, bien plus qu'analyser, valider le second centre.

On n'est pas là dans une course à l'échalote entre Bastia et Ajaccio, à savoir qui a eu quoi, mais bien dans un exercice de responsabilité où nous nous devons d'avoir du recul sur un tel investissement.

Je le rappelle, et ce sera la fin de mon propos, 70 M€ d'investissement, 22 M€ par an sur 8 ans, ça se réfléchit, ça se pense. Il nous faut un retour d'expérience pour valider le second centre. Ce n'est pas du militantisme effréné, ce n'est pas un pas en arrière, ce n'est pas un pas de côté, c'est juste l'exercice de responsabilité.

Bien entendu, Monsieur le Président, notre groupe votera ce rapport.

**Mme la Présidente Marie-Antoinette MAUPERTUIS**

Une demande de d'explication de vote ? Non.

Moi, je vais juste préciser quelque chose, parce que je voudrais rassurer Véronique Pietri.

D'abord, les temps de parole dont vous bénéficiez chacun ici sont définis par les électeurs, d'une part, et, d'autre part, ils sont définis par un règlement intérieur que nous avons voté tous ensemble et largement débattu. Et Paul-Félix Benedetti a participé à la définition de ce règlement intérieur.

Il y a eu, je le précise, je le reprécise, au moment de la commission permanente et précédemment, la veille ou quelques jours avant, une réunion avec tous les assistants de groupes, une question qui a été posée deux fois pour savoir si les temps de parole seraient doublés. Ils n'ont pas été doublés. Et néanmoins, tout le monde a bénéficié non seulement de son temps de parole, mais d'un peu plus. Et j'ai ici, la preuve par le secrétaire de séance et par le secrétaire général de l'Assemblée de Corse.

Donc, je ne peux pas laisser dire que quelqu'un ait été lésé. J'ai simplement demandé, tout le monde a bénéficié de temps de parole en plus, et je

peux même vous donner l'augmentation des pourcentages, et on ne va pas rentrer là-dedans après le débat très intéressant, avec les opinions de chacun, que nous avons eu sur un sujet ô combien important pour la Corse et pour les Corses.

Ensuite, chacun se positionne comme il veut, mais il ne faut pas trouver de prétexte aux temps de parole ou à l'interruption de vos allocutions, parce que vous aviez déjà dépassé votre temps, il ne faut pas trouver un prétexte ensuite pour justifier un vote.

Voilà, je tenais à le préciser, parce que la démocratie, c'est ça. C'est les urnes et ensuite c'est les règles collectives que l'on se donne et qu'on doit respecter pour traiter des affaires de la Corse et des Corses.

Je crois que ça c'est très important. Je crois qu'on travaille tous très bien ensemble en commission, dans toutes les réunions, aujourd'hui aussi ici. C'est très, très important.

Voilà, je tiens à le préciser en tant que Présidente de l'Assemblée de Corse, parce que les gens nous entendent et c'est bien dommage de ternir l'intensité et l'intérêt d'un débat ô combien important pour notre société.

Monsieur le Président, je me tourne vers vous, si vous souhaitez intervenir ? Monsieur le Président de l'Office de l'environnement ? Non.

Donc, très bien, nous allons pouvoir mettre au vote le rapport.

Qui est contre ? Qui s'abstient ? Qui ne participe pas au vote ? Qui est pour ?

**Donc le rapport est ADOPTE à une large majorité.**

(Pour : Fà Populu Inseme, Un Soffiu Novu, M. Pierre Ghionga

Contre : Core in Fronte, Mme Josepha Giacometti-Piredda

Abstention : Avanzemu)

Oui, je vous en prie !

**M. Xavier LACOMBE**

Juste une précision, nous sommes peut-être le seul groupe qui n'a pas utilisé son temps de parole !

**Mme la Présidente Marie-Antoinette MAUPERTUIS**

Non, il a été utilisé.

**M. Xavier LACOMBE**

Il a été utilisé, ? Juste, nous n'avons pas dépassé. Votre pourcentage est vite calculé !

**Mme la Présidente Marie-Antoinette MAUPERTUIS**

Mais il était juste au-dessus quand même !

**M. Xavier LACOMBE**

Premier point, mais laissez-moi terminer ! Laissez-moi terminer !

**Mme la Présidente Marie-Antoinette MAUPERTUIS**

Il était juste au-dessus, voilà !

**M. Xavier LACOMBE**

Laissez-moi terminer, maîtresse ! Nous ne sommes pas à l'école maternelle quand même ! Laissez-moi terminer, laissez-moi terminer, je vous en prie !

**Mme la Présidente Marie-Antoinette MAUPERTUIS**

Ce genre de remarques est inadéquat !

**M. Xavier LACOMBE**

Ce pourcentage aurait pu être accordé à notre groupe, nous en faisons, si vous le souhaitez... Ce n'est pas grave, on ne va pas discuter tout simplement de cela.

Mais je voulais juste apporter une précision. Que les financements à 70 ou 80 M€...

**Mme la Présidente Marie-Antoinette MAUPERTUIS**

Non, non, non, vous n'avez pas la parole, c'est fini !

**M. Xavier LACOMBE**

Merci.

**Mme la Présidente Marie-Antoinette MAUPERTUIS**

Voilà, c'est fini. Non, non ! Là c'est moi et j'assume.

Stop ! C'est bon. C'est bon, voilà. Donnez l'exemple ici tous et venez à l'Assemblea di a Giuventù et vous verrez comment les jeunes apprennent eux, à travailler avec les règles parlementaires, en respectant toutes les règles.

**M. Xavier LACOMBE**

Nous avons donné l'exemple, nous n'avons pas dépassé notre temps de parole, Madame la Présidente !

**Mme la Présidente Marie-Antoinette MAUPERTUIS**

Légèrement ! Légèrement une minute !

**M. Xavier LACOMBE**

Nous n'avons pas dépassé notre temps de parole, donc nous avons été exemplaires !

**Mme la Présidente Marie-Antoinette MAUPERTUIS**

Mais oui !...

**M. Xavier LACOMBE**

On ne va pas se taire et s'incliner devant vos propos ! Nous n'avons pas dépassé notre temps de parole, je le répète et je le maintiens, nous avons été exemplaires ! Je le maintiens !

**Mme la Présidente Marie-Antoinette MAUPERTUIS**

Moi, je maintiens qu'il a été dépassé ! Et de toute manière il n'y a pas de récompense, malheureusement pour ceux qui respectent les temps de parole. Voilà, ce n'est pas prévu au règlement, ça vous va ? Est-ce que ça vous va ? Très bien ? Parfait ! Oui, j'ai raison ! J'ai raison !

Très bien, donc le rapport est voté à une très large majorité. C'est très bien, nous sommes contents pour la Corse et pour les Corses, et surtout pour l'environnement.

Voilà, merci ! Très bien.

Maintenant, je me tourne vers l'Exécutif, quel rapport souhaitez-vous passer ? Monsieur le Président, je peux vous proposer soit une légère interruption, parce que je vois que tout le monde fatigue aussi, avec la possibilité de se restaurer très rapidement ? Nous avons prévu un petit point de restauration très rapide, soit nous continuons à travailler ?

**M. le Président Gilles SIMEONI**

On continue un peu ?

**Mme la Présidente Marie-Antoinette MAUPERTUIS**

Mais il y aura interruption quand même après. Eh bien on continue, je vous en prie.

**M. le Président Gilles SIMEONI**

U raportu 158 ?

**Mme la Présidente Marie-Antoinette MAUPERTUIS**

M. le Président, permettez, juste avant que vous ne présentiez le rapport 158, que je vous fasse voter, s'il vous plaît, la dérogation au régime ordinaire des temps de travail pour le secrétariat général, parce qu'il est 19h50.

**DEROGATION AU RÉGIME ORDINAIRE DU TEMPS DE TRAVAIL  
du PERSONNEL du SECRETARIAT GENERAL  
de l'ASSEMBLEE DE CORSE**

**Mme la Présidente Marie-Antoinette MAUPERTUIS**

Donc qui est contre ? Qui s'abstient ? Qui ne participe pas au vote ? Qui est pour ? Très bien, merci.

**Donc, le rapport est ADOPTE.**

Alors, Monsieur le Président, vous avez la parole ?

INSIGNAMENTU - FURMAZIONE - RICERCA /  
ENSEIGNEMENT -FORMATION – RECHERCHE

**Raportu n° 158 : Aduzzione di u Cuntrattu di Pianu Regionale di sviluppu di e furmazione è di l'orientazione professionale (CPRDFOP) 2024-2028**

**Rapport n° 158 : Adoption du Contrat de Plan Régional de Développement des Formations et de l'Orientation Professionnelle (CPRDFOP) 2024-2028**

**M. Alex VINCIGUERRA**

Madame la Présidente, Monsieur le Président, Chers conseillers, Chers collègues,

Notre amie Antonia Luciani étant, contre sa volonté, absente, il m'échoit de vous présenter le Contrat de plan régional de développement de la formation et de l'orientation professionnelle, autrement appelée CPRDFOP, on l'appellera « le contrat », si vous le voulez bien.

C'est une tâche difficile de construire ce contrat, d'abord, parce que c'est difficile de se projeter sur les emplois de demain.

C'est difficile d'intégrer les grandes, toutes les grandes stratégies régionales. Je pense au SRDE2I ou au PRIC que présentera un peu plus tard mon ami Gilles Giovannangeli.

C'est difficile aussi d'intégrer les évolutions légales et multiples décidées par l'État.

Et c'est difficile de coordonner les nombreux acteurs.

Et le travail qu'a fait Antonia avec l'ensemble des équipes a essayé de répondre à tous ces défis.

Le contrat, c'est un document contractuel cadre signé par la Collectivité de Corse, l'État et les partenaires sociaux. Il a vocation à définir des priorités et des plans d'action en matière d'orientation et de formation professionnelle pour la période des 5 prochaines années.

Son objectif, c'est d'anticiper et de répondre aux besoins de compétences des territoires.

Il constitue l'instrument central de définition, de planification, de coordination des politiques territoriales en matière d'emploi, d'orientation, de formation professionnelle.

Il vise d'une part à renforcer un réseau d'information et d'orientation et d'accompagnement performant, efficace et efficient, afin d'aider les publics à effectuer un choix de formation et un choix de carrière qui soit le plus éclairé possible.

Il vise aussi à adapter l'ensemble des dispositifs de formation : la voie scolaire, l'apprentissage, la formation des demandeurs d'emploi, la formation des salariés. Donc, d'adapter l'ensemble de ces dispositifs aux réalités économiques et sociales de notre territoire. L'objectif étant de favoriser l'accès, le maintien, le retour à l'emploi des femmes et des hommes, d'apporter aux entreprises et aux territoires insulaires des compétences nécessaires à leur développement, d'accompagner aussi, et c'est nouveau, les dynamiques territoriales en développant une offre de formation sur l'ensemble de l'île.

Il est important de rappeler que l'élaboration de ce nouveau contrat s'est déroulée de façon très partenariale et collaborative au sein du Comité régional pour l'emploi, la formation et l'orientation professionnelle, le CREFOP, l'instance consultative quadripartite entre la Collectivité de Corse, l'État, les partenaires sociaux et les acteurs locaux.

Une commission ad hoc du CREFOP, dont je salue le travail de la présidente, notre collègue Madame Vannina Chiarelli-Luzi et qui, en coprésidence avec Monsieur Louis Ducreux, représentant la la CFDTA, a été chargée donc d'élaborer donc ce contrat.

L'élaboration du nouveau contrat s'est construite à partir de l'évaluation du précédent, qui datait donc d'entre 2017 et 2022, mais aussi et surtout à partir de remontées du terrain et d'une très large concertation à travers des ateliers de réflexion qui se sont déroulés sur tout le territoire. Ils ont été lancés, ça fait 2 ans, avec la présentation de la méthodologie de travail, et se sont poursuivis au cours de l'année 2023, puisque l'objectif, je vous le rappelle, était de réaliser un document co-construit qui soit le reflet des travaux menés par l'ensemble des partenaires, mais aussi de ne pas se contenter d'un bilan quantitatif qui répertorie des indicateurs. Il fallait dresser un bilan qualitatif le plus exhaustif possible, qui valorise les travaux et projets menés par l'ensemble des partenaires, en extraire les atouts et faiblesses qui constituent la priorité de ce nouveau contrat, et enfin construire un document de réflexion qui apporte une véritable plus-value et qui soit le point de départ du contrat.

L'objectif était d'analyser les actions réalisées, d'approfondir la réflexion sur la pertinence de reconduire les actions dans le nouveau contrat, tout en relevant des enjeux et défis structurels et futurs pour la Corse.

Un défi démographique d'abord, puisque la population corse devrait atteindre plus de 370 000 habitants d'ici 2070. On se met dans un long temps, puisqu'on forme des jeunes.

Le défi économique avec comme gageur d'essayer de bien cibler les compétences pour les emplois de demain.

Et puis bien sûr le défi écologique, car la transition écologique impacte et va impacter encore plus le marché de l'emploi.

Ces ateliers ont permis d'évaluer donc le présent contrat, avec ses points forts et ses points améliorés, et puis ils ont permis donc d'engager une large concertation permettant de dégager des priorités pour le nouveau contrat.

Parmi les points forts constatés de l'ancien contrat est que c'était un document co-construit et partagé, il y avait une coordination et une animation dynamique et réactive de la direction de la formation, une mise en synergie des acteurs de la formation, des actions innovantes et adaptées au tissu socio-économique, et aussi des acteurs nombreux et impliqués, et engagés au service de l'action.

Concernant les points à améliorer :

Il nous paraît essentiel de mieux identifier des pistes d'actions réalistes et réalisables. Vraiment essayer de coller aux réalités du marché actuel et futur de l'emploi.

Veiller à l'opérationnalité des projets.

Désigner un référent en charge du suivi et de l'évaluation pour chaque fiche.

Réaliser des points d'étape réguliers.

Proposer des indicateurs d'évaluation qualitatifs qui soient plus adaptés aux objectifs du contrat.

Ce contrat donc s'est également nourri des remontées de terrain issues des comités locaux de formation.



Ainsi, entre février 2022 et février 2023, près de 250 personnes ont participé à ces concertations territoriales organisées par la Collectivité de Corse et France travail.

Ces concertations ont abouti à un document de restitution qui a accompagné la Collectivité de Corse et France Travail, grâce à un cabinet privé, et cet accompagnement a été une grande expérimentation.

Ce document, étayé par l'évaluation du précédent contrat, constitue la matière première dont la Commission s'est emparée afin de construire donc un document très opérationnel.

Je souhaite rappeler aussi que d'autres travaux viennent en complément de ce contrat et participent au défi que devra relever notre système de formation.

Deux exemples peuvent être présentés :

L'interconsulaire régional, qui regroupe les chambres de métiers et chambres de commerce, s'est vu confier dans le cadre du Pacte régional à l'investissement dans les compétences que présentera tout à l'heure mon collègue, la mise en place d'un dispositif de collecte permanent des besoins en compétence et formation des entreprises sous forme d'enquêtes régulières et d'audits en face à face. Ce dispositif vise à caractériser les besoins en compétences des entreprises et à tester une nouvelle méthode pour tenter d'y répondre en continu. Parce que l'objectif, c'est vraiment le continuum de l'action, c'est-à-dire ne pas stopper ces actions et revenir interroger les entreprises quelques années plus tard.

Deuxième exemple, I Scontri di a furmazione prufeziunale, les Assises de la formation professionnelle organisées en octobre 2023 en partenariat avec les services de l'État, par la Collectivité de Corse, qui ont été une vraie réussite.

La mobilisation de l'ensemble des partenaires que je souhaite remercier pour leur engagement et notamment, celle des membres du CREFOP tout au long de ce processus, qui ont su formaliser les orientations et permis de faire émerger 4 défis et 11 objectifs opérationnels pour le nouveau contrat.

Je le rappelle, ces 4 défis et 11 objectifs sont en cohérence avec le PRIC que nous allons vous présenter tout à l'heure et le SRDE2I que votre Assemblée a validé.

Chaque défi se décompose en objectif à atteindre qui constitue le cœur des actions à mettre en œuvre. Des actions concrètes, réalisables et répondant à une volonté commune d'optimiser l'appareil de formation.

Alors les 4 défis qui structurent les actions sont les suivants :

Tout d'abord, mieux identifier et partager les besoins des entreprises et des territoires, évidemment, à travers notamment la mise en place d'une remontée des besoins dynamique (c'est très important d'avoir ce continuum de l'action), mais aussi qualitative au plus près des territoires. Et ça, nous avons pu le faire grâce aux comités locaux de formation.

Deuxième défi, c'est attirer davantage les publics vers la formation, en mettant en place une observation du public et des territoires, en valorisant les métiers en tension ou émergents et en réalisant une cartographie des aides à la formation déployées sur l'ensemble du territoire.

Troisième défi, c'est améliorer l'entrée en emploi après la sortie de formation, en renforçant le lien entre la formation et l'entreprise, en construisant un dispositif d'accompagnement permettant de lever les freins à l'emploi, en impliquant les entreprises dans le déroulement des formations.

Quatrième défi, c'est mieux prendre en compte la langue et la culture corses dans la formation professionnelle, notamment en augmentant le nombre d'heures d'enseignement de la langue corse dans les secteurs prioritaires, en poursuivant l'enseignement de la langue corse dans la formation professionnelle et en intégrant la langue corse dans des formations qualifiantes certifiantes, diplômantes afin de favoriser la pratique de la langue.

Sont également définis, au-delà de ces 4 défis, des cibles : le contexte, la finalité, les méthodes d'action.

Chaque objectif est défini à travers son pilotage, les partenaires impliqués, l'éventuelle calibration financière, le territoire géographique et une description de l'action. Tout ça, vous avez pu le lire en examinant le contrat qui vous est proposé.

Pour votre parfaite information, je souhaite vous indiquer aussi que le projet de CREFOP 2023-2028 a été approuvé en séance plénière du CREFOP réuni le 5 juin 2024, par l'ensemble des partenaires.

Au regard du rapport et des différents documents présentés, je vous propose donc d'approuver ce contrat pour la période 2024-2028, et je vous remercie de votre attention.

**M. Hyacinthe VANNI, Vice-Président, remplace la Présidente de l'Assemblée, Mme Marie-Antoinette MAUPERTUIS.**

**M. Hyacinthe VANNI**

Merci. Il y a un rapport de la commission sociale.

**Mme Frédérique DENSARI**

Merci, Monsieur le Président.

La Commission a émis un avis favorable avec une absence des groupes « Avanzemu », « Un soffiu novu » et de Monsieur Pierre Ghionga, non-inscrit.

À ringrazià vi.

**M. Hyacinthe VANNI**

À ringrazià vi. La commission des finances ?

**M. Joseph SAVELLI**

A émis un avis favorable sur le rapport avec la non-participation du groupe « Un soffiu novu » et l'absence du groupe « Core in fronte ».

**M. Hyacinthe VANNI**

À ringrazià vi. Donc, j'ouvre le débat.

Est-ce qu'il y a des demandes d'intervention ? Saveriu.

**M. Saveriu LUCIANI**

Merci, Président.

Rapidement, mais quelques interrogations quand même.

J'avais un peu feuilleté les précédents contrats, j'avoue honnêtement ne pas y voir de grandes différences avec les nouveaux défis que je découvre sur celui-ci

Deux ou trois questions comme ça, rapides et techniques.

J'attendais vraiment qu'il y ait des sommes, en tous les cas qu'il y ait des propositions de perspectives avec ce que ça peut engager comme finances.

Et deuxièmement, je cherche désespérément les filières qui vont être mises en place. En dehors des objectifs et des grands défis, il n'y a pas de... Sauf dans un des deux dossiers, j'ai vu que dans les carrières sanitaires et sociales, par contre, il y avait un travail de fond qui était très bien fait.

Mais, sur le reste, bon... Donc, la question de combien ça coûte, pour reprendre le générique d'une émission très connue, et deuxièmement, c'est quoi les filières qui sont avancées dans ce contrat ?

Encore une fois, je le répète, des défis sur lesquels on peut adhérer sans équivoque. Il n'y a pas de souci. Y compris sur le quatrième que le Président de l'ADEC a énuméré, celui qui permet enfin d'intégrer socialement dans la formation aussi, de renforcer l'usage de la langue.

Alors, là-aussi, il va falloir qu'on m'explique exactement la finalité et comment, en dehors des certifications, ça va être ensuite déployé sur l'ensemble du tissu économique, social et de formation.

Voilà. Donc, c'était les deux ou trois interrogations que j'avais, en espérant que le service formation mouline un peu plus, parce que beaucoup d'acteurs s'en plaignent un peu à l'heure où on parle.

Merci.

**M. Hyacinthe VANNI**

À ringrazià vi. Est-ce qu'il y a d'autres demandes d'intervention ? Oui, Vannina.

**Mme Vannina CHIARELLI-LUZI**

Merci, Monsieur le Président.

Donc, ce document est en continuité avec le précédent CPDRFOP élaboré pour les 5 prochaines années et constitue le cadre donc stratégique pour la coordination des politiques de formation et d'orientation sur notre territoire.

Moi, je voudrais revenir sur les conditions d'élaboration du document, surtout sur la co-construction, qui a été l'un des fondements de la méthodologie. C'est au sein donc de la commission idoine, comme l'a rappelé le Président de l'ADEC, qui a été appelée la Commission CPRDFOP, que se sont déroulés les

travaux et cette instance a représenté un cadre facilitateur pour l'élaboration du document.

Des ateliers ont été mis en place sur la base de problématiques identifiées, d'une part, lors du bilan du précédent document et, d'autre part, à l'occasion des différents travaux menés par les CLF.

Tout d'abord, sur le bilan : il a représenté une étape liminaire indispensable parce qu'il apparaissait nécessaire de s'appuyer sur une évaluation fine et détaillée du réalisé, afin de proposer des axes de développement qui soient pertinents, s'inscrivant dans une logique de continuité. Il a été conduit dans le cas d'une instance quadripartite qui a réuni pas moins de 22 directions, services, associations ou structures ; véritable gage de co-construction. Et le point fort de cette évaluation est sans conteste son contenu extrêmement innovant et solide. Il y répertorie des initiatives et des projets qui ont répondu aux problématiques locales mises en avant par le précédent document.

Sur les CLF, le CPRDFOP s'appuie en outre sur des remontées de terrain qui ont été menées à travers 7 micro-territoires, les comités locaux de formation. Ces rencontres, à l'initiative de notre collectivité et organisées en partenariat avec Pôle Emploi, ont réuni les entreprises, les branches professionnelles, les opérateurs de compétence, et autres acteurs institutionnels sous forme de réunions territoriales et thématiques. Elles ont permis d'aborder un ou plusieurs secteurs et de recenser les besoins en compétences, tout en identifiant des problématiques de plusieurs ordres.

Des questionnements liés à la forte ruralité ont également été cités, comme le développement du téléenseignement et la mise en place de tiers lieux pour faciliter l'accès à la formation dans les zones rurales, ainsi que des problèmes liés au transport ou à l'hébergement.

Au regard des éléments soulevés, le CPRDFOP que vous nous présentez aujourd'hui tient compte des évolutions, des particularités, des complexités et des forces de notre environnement. Il est le fruit d'une observation qui a permis de mieux identifier nos priorités, d'élaborer des actions concrètes et pertinentes.

Le jeu est de permettre à chacun de se former dans des conditions optimales pour contribuer au développement de notre territoire.

Donc, vous l'avez bien compris, nous accompagnerons ce rapport.

À ringrazià vi.

**M. Hyacinthe VANNI**

À ringrazià vi. D'autres interventions ? Josépha.

**Mme Josépha GIACOMETTI-PIREDDA**

Alors, c'est un document effectivement, et ça a été rappelé par le conseiller exécutif qui a eu la charge de le présenter, stratégique revêtant une certaine complexité.

Le dernier, j'étais encore conseillère exécutive lorsque j'avais eu à le présenter de l'autre côté de cet hémicycle. J'ai retrouvé, pour ce qui est des objectifs, un certain nombre d'objectifs qui avaient déjà été ceux de 2017. À mon sens, il fallait en ajouter de nouveaux puisque, au regard de l'évaluation, vous avez, et c'est écrit dans le document, fait la liste des points forts et des points faibles. J'aurais eu à en ajouter très objectivement des deux côtés, des points forts et des points faibles qu'il fallait conforter.

Mais ce qui manque et ce que nous avons tenté de mettre en œuvre lors du précédent CPRDFOP, et qu'il aurait été heureux de poursuivre avec beaucoup plus d'acuité, c'est justement le fait, et à l'époque où je l'avais présenté, je l'avais rappelé, qu'il nous fallait effectivement nous conformer, parce qu'il faut voter des grands contrats de plan, des schémas, mais il fallait les confronter à notre réalité et faire descendre à l'échelle de la dentelle du territoire, du local de l'hyper local.

Nous avons commencé à faire des démonstrations, notamment à l'époque avec la com-com et la commune de Portivechju ; je ne sais pas si ça a été poursuivi, je ne sais pas si ça a été abandonné, avec certaines communes et intercommunalités où nous avons réuni les chefs d'entreprises, les acteurs de la formation.

Ce qui manque en revanche, je vois « objectifs cibles », mais je ne vois pas les fiches actions. Fiches actions, c'est-à-dire que nous sommes en Corse et que nous savons que, dans une même salle, on peut réunir à peu près tous les opérateurs sur une même problématique. A un moment donné, ça, ça peut être fait, et on le fait. Mais après, il faut le décliner.

Il faut dégager l'action à la dentelle. Là, on est dans le grand schéma qui pourrait s'appliquer à des régions françaises. On reste sur des affichages de grands principes, faire de la proximité, rapprocher le formateur de la formation, le former du formateur...

Concrètement, comment on le décline ? Parce que le maillage, il avait été entamé. Donc, ce qui aurait été bien dans points forts/points faibles, continuez de le décliner, peut-être le préciser, très certainement l'améliorer, très certainement l'améliorer parce qu'il avait besoin d'être amélioré.

Et pour terminer aussi sur la question de l'usage de la langue. Moi, ce que je regrette un peu, c'est qu'on ne saisit pas l'opportunité de la proximité, on ne la voit encore trop souvent qu'en contrainte. Il faut saisir aussi l'opportunité.

Et ensuite et je termine, sur la question notamment de l'usage de la langue corse dans l'outil de formation. Il y avait 60 heures obligatoires. D'ailleurs, nous avons été à l'époque attaqués et nous avons maintenu l'obligation, avec d'ailleurs l'accord de tous les organismes de formation et leur concours. Mais là, aujourd'hui, vous souhaitez passer à 100 heures, nous pouvons y voir qu'avantage, sauf que moi c'est le petit sous-titre juste en dessous qui me gêne un petit peu « 100 heures de formation mais en axant là où la langue corse (c'est peut-être une surinterprétation que je fais, mais il faut toujours être attentif) est un besoin d'usage dans le métier visé », non ! Parce que ça, ça va réduire. On va augmenter les heures et on va réduire le spectre.

Nò, a lingua corsa deve esse in tutti l'insignamenti.

È in più, l'organismi di formazione avianu cuminciati à fà un travagliu di vucabulariu, d'asestu, di tuttu què. Dunque, mi pare chè l'averanu cuntinatu, ci hè a materia dinò nantu à què.

Dunque, veradimente, avvicinà stu pianu di a realtà concreta, rende lu operaziunale è fà di manera à ciò chì tutti l'attori sianu veradimente cunsultati, Una valutazione un hè micca una semplice cunsultazione, ghjè una valutazione.

### **M. Hyacinthe VANNI**

À ringrazià vi. Est-ce qu'il y a d'autres demandes ? Paul-Félix Benedetti et Nadine Nivaggioni.

### **M. Paul-Félix BENEDETTI**

Alors, moi, juste pour me faire l'écho de ce qui a été soulevé au CESEC, c'est que ces plans, ils sont faits en concertation avec le CREFOP, qui est l'organisme paritaire chargé de faire une évaluation de l'efficacité des politiques publiques de formation et des besoins. Et que dans ce CREFOP, où siègent les organisations syndicales, le STC, il en est écarté pour des raisons diverses et variées, probablement avec un point de droit. Mais je voudrais qu'on regarde au niveau de la Collectivité de Corse comment on peut résorber à

l'avenir cette absence structurelle qui, je pense, n'est pas naturelle et elle est de nature à apporter des représentations du monde salarié, qui n'est pas le monde salarié réel de la Corse quand on a un syndicat ultra majoritaire qui en est écarté de manière forte.

Voilà, c'est tout ce que j'avais... Sinon, le plan semble construit de manière cohérente et logique.

Ensuite, bien entendu, ce sont des documents qui, par nature, sont routiniers et qu'il appartient ensuite à la Collectivité territoriale, qui est quand même le principal donneur d'ordres, décideur et opérateur de planification d'imposer des structures de formation qui, au fil des années, se recalcront avec l'évolution des métiers et l'évolution du monde du travail, qui aujourd'hui, en déclinaison post-COVID, a montré toute la mutation vers du télétravail et vers des abandons de certains métiers qui vont faire cruellement défaut dans les années à venir.

Donc je pense qu'il y aura à suivre et à faire évoluer les plans au jour le jour et on ne doit pas rester bloqué, par exemple, sur un dispositif de 4 ans, sur ce qui est écrit. Ce n'est pas une bible, même si là-aussi, c'est quelque chose qui est construit.

**M. Hyacinthe VANNI**

Merci. Nadine Nivaggioni.

**Mme Nadine NIVAGGIONI**

Alors, pour aller dans le même sens que mon collègue, Paul-Félix Benedetti, c'est une instance qui est vouée à évoluer. Aujourd'hui, c'est une instance paritaire organisée entre l'État et la Région, sauf qu'après, la compétence, c'est la région qu'il l'a. Donc, au niveau de la région, nous définissons ensuite notre propre stratégie.

Donc, on voit bien que c'est une strate qui existe au niveau national, qui est appliquée dans toutes les régions. Évidemment, nous y travaillons et nous y participons. Mais effectivement, après, il y a un décalage parce que lorsqu'on définit la politique stratégique de la formation en Corse, c'est la Collectivité de Corse qui le décide. Et là l'État et les organisations paritaires ne sont pas consultés de la même façon, elles ils y participent aussi, mais pas de la même façon.

Alors pour rassurer quand même Josépha Giacometti, c'est dommage parce que les choses n'ont pas pu être présentées de façon concomitante, il y a



les plans d'action et notamment un qui est très important, qui arrive juste certainement à la rentrée, puisqu'il y a tout un travail qui a été fait autour de la programmation pluriannuelle de l'énergie, avec l'ensemble des acteurs de ce domaine et tous les organismes de formation.

Il y a aussi, dans le secteur de la forêt, une action innovante qui a été mise en place avec le lycée de Sartène sur le bûcheronnage, etc., etc.

Donc nous sommes bien, au niveau du CREFOP, avec un volet opérationnel et très applicable, rapidement applicable.

Voilà. Je vous remercie.

**M. Hyacinthe VANNI**

Merci. Est-ce qu'il y a d'autres demandes d'intervention ? Non, donc je donne la parole au Conseil exécutif.

**M. Alex VINCIGUERRA**

Merci, à toutes et à tous pour vos interventions et remarques.

Alors quelques points particuliers, même si évidemment vous comprenez que ce n'est pas mon cœur de spécialisation.

Tout d'abord, pour répondre, pour parler avec Monsieur Xavier Luciani sur les finances, ce CREFOP ce n'est pas un document budgétaire, c'est un document d'orientations, pour toutes les raisons évoquées d'ailleurs, notamment la possibilité d'adapter les formations au cours du temps. On ne va pas définir à ce niveau-là d'enveloppe budgétaire.

Un autre, vous parliez des filières prioritaires, vous allez les retrouver dans le document. Ces filières prioritaires sont le sanitaire et social, le numérique, le bâtiment avec la rénovation énergétique, l'agriculture et puis toutes les filières que vous allez retrouver dans le SRDE2I. Je pense notamment à l'audiovisuel, aux métiers de la culture.

Merci, Madame LUZI, pour le rappel de la construction de ce document, parce que ce qui a changé, je crois, c'est vraiment la concertation avec le nombre de personnes qui ont été consultées, plus de 250. Ce qui a changé aussi, c'est le rapprochement des territoires avec les territoires, avec les comités locaux de formation. On a fait plusieurs réunions avec les comités locaux de formation et ça a permis de réunir l'ensemble des acteurs du monde économique et du monde de la formation, et ça a été bien.

Sur ce qui est des fiches-actions et de la dentelle.

Alors les fiches-actions, vous allez les retrouver dans le document. A la fin du document, vous avez toutes les fiches-actions.

La dentelle, ça peut être par exemple – je prends au hasard - dans l'objectif opérationnel n°6 « faciliter le lien entre la formation et le monde économique », vous avez le constat, vous avez les objectifs à atteindre, le bilan des actions passées. Et puis vous avez toute une déclinaison des actions à venir avec les partenaires, les actions réalisées dans l'année, le bilan de ces actions, et quelquefois des zooms.

Par exemple, je vois ici la mise en situation en milieu professionnel. C'est très important pour remettre les gens au contact du travail que de les mettre au contact du milieu professionnel, vous le savez.

Et donc, ces nouvelles dispositions de la loi sur le travail emploi qui permettent ces stages, en quelque sorte, de travailleurs qui sont quelquefois bien loin du monde du travail depuis longtemps, ils sont repris dans le dossier.

Donc, pour chaque objectif, vous avez des fiches et des fiches d'analyse.

Ensuite, il appartient, pour faire vivre ce document, à chaque organisation professionnelle, chaque secteur, chaque entreprise même de faire émerger des besoins, de les faire remonter et pour ça, on a besoin de continuer les comités locaux de formation et on a besoin d'être au plus près du terrain. Je crois que dans ce domaine comme dans bien d'autres, mais dans ce domaine en particulier, si on s'institutionnalise trop, on perd la réalité des choses.

Donc, on a besoin à la fois d'entendre les entreprises dans leur projection de travail, mais on a besoin aussi de répondre aux entreprises, parce que si vous ne répondez pas à leurs besoins, ils vous interrogent une fois et n'y reviennent plus.

Donc je crois que les comités locaux de formation, qui vont continuer à vivre, sont d'excellents moyens d'animer cette remontée du terrain.

Pour dire deux mots des remarques de Monsieur Benedetti, c'est vrai que les métiers de demain, je ne sais plus quelle enquête le disait, mais on connaît à peine 20 % des métiers que nos enfants et nos petits-enfants exerceront demain. Donc, il faut là-aussi être très prospectif et essayer de savoir quelles sont les compétences qui nous manquent.

On arrive à raisonner par le manque, on n'arrive pas encore, à mon avis, pas tout à fait à raisonner par l'anticipation et c'est un enjeu difficile.

Et enfin. Madame Nivaggioni insistait sur les instances paritaires par secteur. On a travaillé dans les métiers du bâtiment, dans les métiers de l'énergie, je crois que vraiment on arrive désormais dans ces grands métiers-là, dans les métiers du tourisme aussi, à bien identifier quels seront nos besoins et comment les couvrir.

Donc, je crois qu'il est important d'avoir un document-cadre qui soit repris dans ce contrat.

Moi, je loue encore une fois l'action de de ma collègue Antonia et des services, qui ont su vraiment renouer ou nouer de façon, peut-être un peu plus étroite, des relations avec les l'ensemble des secteurs professionnels et c'est bien.

**Mme la Présidente Marie-Antoinette MAUPERTUIS préside la séance.**

**Mme la Présidente Marie-Antoinette MAUPERTUIS**

Merci, Monsieur le Président.

**M. Alex VINCIGUERRA**

Pardon, Madame la Présidente, j'ai oublié de vous dire deux mots de l'avis du CESEC.

« Le CESEC, tout en participant au CREFOP, renouvelle avec assistance sa demande de participation aux commissions formation et emploi de celui-ci.

Le CESEC regrette que le STC ne soit plus habilité à siéger au depuis CREFOP depuis 2011 et souhaite une révision de cette situation.

Le CESEC insiste sur la nécessité de mener des prospectives avant de définir la carte des programmations » ; c'est ce qui a été fait dans le document.

« Le CESEC fait remarquer que la transition écologique est un domaine qui sera à court terme pourvoyeur de nouveaux emplois. Aussi, il considère qu'il serait bon de prendre en compte cet état de fait dans les futures formations.

Il suggère de rajouter un 5<sup>ème</sup> défi : mieux prendre en compte le défi de la transition écologique et des effets du changement climatique dans les formations professionnelles, pour répondre aux changements structurels qu'il entraîne dans l'organisation du travail et la création de nouveaux nombreux emplois ».

**Mme la Présidente Marie-Antoinette MAUPERTUIS**

Bien, merci. Donc on va pouvoir passer au vote.

Qui est contre ? Qui s'abstient ? Qui ne participe pas ? Qui est pour ?

**Donc le rapport est ADOPTE, merci.**

(Pour : Fà Populu Inseme, Un Soffiu Novu, M. Pierre Ghionga, Core in Fronte

Abstentions : « Avanzemu » et de Mme Josepha GIACOMETTI-PIREDDA)

Donc, je vous suggère que nous fassions une petite pause de 45 minutes, que nous nous restaurions un petit peu, rafraîchissions aussi et nous reprenons dans 45 minutes, merci.

**La séance est suspendue à 20 h 30 et reprise à 21h15.**

**Mme la Présidente Marie-Antoinette MAUPERTUIS**

Allora, mi girgu versu l'Esecutivu, ghjè Gilles Giovannangeli ch'hà da presentà u cartulare chì vene avà. Ghjè u secondu cartulare, mi pare, nant'à e furnazione.

Avete a parolla.

**Raportu n° 149** : U Pattu Regionale d'Investimentu in e Cumpetenze (PRIC) 2024-2027

**Rapport n° 149** : Le Pacte Régional d'Investissement dans les Compétences (PRIC) 2024-2027

**M. Gilles GIOVANNANGELI**

À ringrazià vi, Madama a Presidenti.

Alors, Alex, tout à l'heure dans sa présentation, en a parlé, l'importance de la formation professionnelle dans un monde en perpétuelle mutation, vous le savez, avec des évolutions et des transformations économiques, transitions écologique, numérique, démographique, des innovations technologiques, l'importance de se former tout au long de la vie n'a jamais été aussi crucial, crucial pour les femmes et les hommes, salariés, chefs d'entreprise pour les demandeurs d'emploi qui ont besoin de s'adapter aujourd'hui en permanence, pour en quelque sorte être toujours plus compétitifs. Crucial aussi pour les nouvelles générations, pour les jeunes, parce qu'on sait qu'il y a un enjeu d'employabilité fort, surtout en Corse où on connaît un chômage des jeunes élevé. Crucial aussi pour réduire les inégalités sociales, mais aussi territoriales, avec la nécessité de former au plus près des territoires. Et enfin cruciale et essentielle pour répondre aux besoins croissants des entreprises parce qu'on sait aussi que souvent aujourd'hui employer n'est pas simple, même relativement difficile, et qu'on a un certain nombre de secteurs qui sont en tension de ce point de vue-là, et donc crucial aussi pour la richesse et la diversité de nos territoires.

Donc pour cela, pour tous ces enjeux-là, et parce que c'est un enjeu fondamental, que la Collectivité de Corse est particulièrement engagée dans l'action de formation professionnelle, Alex le disait tout à l'heure, elle est engagée à travers les plans et cadres stratégiques, on a vu tout à l'heure le CPDRFOP, mais elle est aussi engagée fortement financièrement. L'exemple de 2024, le plus récent, c'est 27 millions qui ont été consacrés à la formation professionnelle, avec là aussi des choix qui sont forts et significatifs. Le financement de l'AFPA qui est notre opérateur de formation, à la fois parce que c'est un opérateur qui maille le territoire et donc qui répond aux exigences d'irriguer les territoires en termes d'offre de formation, parce que cet opérateur a une ingénierie de formation éprouvée et bien sûr il est aussi en capacité d'organiser toute une série de formations dans des secteurs différents.

Mais elle le fait aussi en soutenant à travers des marchés publics, l'ensemble de l'écosystème de la formation qui, là aussi, couvre le territoire et est particulièrement innovant en termes de proposition de formation.

Enfin, elle l'a fait particulièrement ces dernières années dans un secteur qui est reconnu en tension, qui est aussi primordial parce qu'il rejoint les problématiques de santé et de social, c'est le secteur du médicosocial où on consacre en moyenne plus de 6 M€ dans des programmes de formation par an. D'ailleurs, il y a un rapport qui a été présenté, je crois en CPD à cet effet, qui démontre là aussi à la fois les volumes financiers consacrés, la volonté de venir pallier à des besoins importants liés à la démographie, notamment au vieillissement de la population, mais aussi aux apports de populations et la nécessité aussi d'apporter une couverture territoriale puisque là-aussi, on sait très bien que les besoins ils sont sur l'ensemble du territoire et, par exemple dans ce secteur nous organisons des formations bien sûr à Bastia et Aïacciu, mais à Portivechju, Calvi, Corti, Sartè, Vicu. Donc, on a aussi une volonté forte de couvrir le territoire.

Donc pratiquement 27 millions pour la formation qui sont consacrés chaque année, c'est un effort significatif. C'est donc avec cette vision et cette ambition que, en 2018, notre Assemblée s'était déjà prononcée favorablement et avait approuvé la signature du PRIC 2019-2022 qui avait été prolongée jusqu'en décembre 2023.

Quatre objectifs forts à l'époque : accélérer la transition écologique ; édifier une société de compétences ; ancrer la compétitivité sur l'innovation ; construire l'état de l'âge numérique.

Donc après 5 années de réalisation du PRIC, les constats que nous pouvons faire sont ceux-ci : d'abord sur le volet formation. Il y a plus de 11 464 stagiaires sur la durée du PRIC, 8 662 demandeurs d'emploi. C'est relativement important.

Le PRIC a permis d'actionner des leviers, notamment sur la territorialisation, je vous en parlais, des formations, le développement de l'enseignement à distance, mais aussi l'hybridation des formats d'apprentissage et la transformation des pratiques pédagogiques.

Mais il a aussi permis de travailler beaucoup plus sur le qualitatif à travers la mise en place de formations innovantes et reconnues.

Donc vous avez dans les annexes, l'ensemble du panel de formations qui a été organisé sur les différentes années. Vous voyez qu'on retrouve bien sûr tout le volet insertion, mais le volet du tourisme, les volets agriculture, artisanat, environnement, nautisme, l'ensemble des secteurs d'activité qui ont régulièrement des besoins en emploi et qui permettent donc à tous ces publics, soit en transition, soit en accès direct vers l'insertion, de se former et d'accéder à ces emplois.

Sur le volet financier de l'évaluation, c'est à peu près 105 millions de formations globales sur la période de 5 ans et sur ces 105 millions, pratiquement 29 millions ont été soutenus par l'État. Donc, c'est un montant important.

Mais sur ces 29 millions de recettes de l'État, aujourd'hui, il faut savoir que nous n'avons pas encore bénéficié de l'ensemble des soldes de ces formations et que donc, on peut penser que d'ici 2 ans, le montant de 29 millions sera bien sûr bien plus élevé. Si aujourd'hui il représente 70 % de l'enveloppe maximum qui était prévue par l'État, en bout de parcours, on peut espérer bénéficier jusqu'à 90 % de mobilisation de cette enveloppe.

C'est parce qu'on considère que ce PRIC a été une réussite à la fois pour l'ensemble des bénéficiaires, mais aussi pour la Collectivité de Corse et l'État qui était signataire de ce document, que nous avons avec l'État, proposé à ce qu'il soit renouvelé pour la période 2024-2027.

Il sera renouvelé toujours en priorité sur les publics dits en difficulté, avec une orientation plus forte sur 3 sous-critères. Le premier sous-critère sera les personnes en recherche d'emploi, allocataires du RSA, parce qu'on sait aujourd'hui en Corse et on le constatait dans l'analyse qui nous a faite Bianca Fazi sur les difficultés sociales, donc ce sera les personnes du RSA ; les personnes en recherche d'emploi reconnues travailleurs handicapés parce que nous avons une volonté d'être particulièrement vigilants sur insertion de ces publics ; enfin les personnes en recherche d'emploi seniors de 55 ans et plus.

Pour la mise en œuvre de ces formations, nous mobiliserons 44 M€ sur les 4 années à venir, à-peu-près 11 M€ par an, avec une participation de la Collectivité de Corse à hauteur de 7 M€ par an et une participation en moyenne de l'État à hauteur de 4,5 M€ les 2 premières années, puis 3,680 M€ en 2026 et 3 268 728 € en 2027.

Donc ainsi, à travers ce PRIC 2024-2027, le choix politique de la Collectivité de Corse d'investir massivement dans la formation professionnelle et continue n'est pas seulement une réponse aux besoins immédiats du marché, mais aussi, vous l'avez compris, une vision à long terme pour le développement économique de notre pays.

Je vous propose donc de voter ce plan régional de formation ou PRIC, plus exactement, d'autoriser le président du Conseil exécutif à signer le protocole d'accord pluriannuel du pacte régional d'investissement dans les compétences, d'autoriser le président à signer la convention financière d'application 2024 et d'autoriser le président à signer les conventions financières 2025, 2026, 2027.

Pour terminer, simplement vous dire qu'il y a un avis du CESEC, et c'est un avis favorable. À ringrazià vi.

**Mme la Présidente Marie-Antoinette MAUPERTUIS**

Merci, Monsieur le Conseiller exécutif. Il y a un rapport de la commission de l'éducation, évidemment.

**Mme Frédérique DENSARI**

La Commission a émis un avis favorable avec l'absence des groupes « Avanzemu », « Un soffiu novu » et Monsieur Pierre Ghionga, non-inscrit.

À ringrazià vi.

**Mme la Présidente Marie-Antoinette MAUPERTUIS**

Merci. Il y a un avis de la commission des finances et de la fiscalité.

**Mme Anne-Laure SANTUCCI**

Avis favorable avec non-participation des groupes « Un soffiu novu » et « Avanzemu » et absence du groupe « Core in fronte ».

**Mme la Présidente Marie-Antoinette MAUPERTUIS**

Merci. Qui souhaite prendre la parole ? Muriel Fagni, je vous en prie.

**Mme Muriel FAGNI**

Merci, Madame la Présidente.

Le PRIC, c'est le Pacte régional d'investissement dans les compétences. Vous l'avez dit, Monsieur le conseiller exécutif, la Collectivité de Corse a su saisir dès 2018 l'intérêt de ce plan. Ainsi, dès la mise en place du premier PRIC en 2018, cela a permis une évolution de l'offre de formation pour le public le plus éloigné de l'emploi, comme vous l'avez décrit.

Il est nécessaire de poursuivre cet élan aujourd'hui qui vise à accélérer la transformation des parcours de formation et à former et accompagner les personnes peu qualifiées tout en répondant aux besoins des compétences des entreprises et ainsi contribuer aussi au plein emploi.

La signature des 5 conventions est à saluer, sans oublier les formations sanitaires et sociales qui ont été présentées hier en commission



permanente délibérante. Toutes ces signatures et toutes ces conventions de formation, en parallèle avec les rapports qui nous ont été présentés ce matin sur le volet social, confirment que la Collectivité de Corse est pleinement engagée dans la lutte contre la précarité.

Le PRIC répond également à la demande d'aller vers, qui est incluse dans la stratégie d'une demande de formation, qui permettra aux stagiaires de retrouver le chemin de l'emploi et de retrouver ainsi une visibilité sociale.

À ringrazià vi.

**Mme la Présidente Marie-Antoinette MAUPERTUIS**

À ringrazià vi. Qual'hè d'altru chì vole parlà ? Nimu. Allora, a parolla hè à u Presidente.

**M. Gilles GIOVANNANGELI**

À ringrazià vi, Muriel, pà issi qualchi parolli.

Dì vi simpliciamenti chì forse ghjè qualcosa di bè pà a noscia ghjuventù è pà tutti i parsoni chì t'ani bisognu oghji di furmazioni, pà pudè essa nant'à u marcatu di l'impiegu è truvà una soluzione quand'iddi circani issu travaddu.

À ringrazià vi.

**Mme la Présidente Marie-Antoinette MAUPERTUIS**

À ringrazià vi. Je voulais simplement vous dire que Nadine Nivagionni s'est déportée, comme ça, c'est précisé et ce sera inscrit au PV.

Nous allons donc passer au vote. Qui est contre ? Qui s'abstient ? Qui ne participe pas au vote ? Qui est pour ?

**Le pacte régional d'investissement dans les compétences est ADOPTE à l'unanimité. Merci.**

Je me tourne vers l'exécutif. Quel rapport souhaitez-vous présenter ?

**M. le Président Gilles SIMEONI**

U raportu d'infurmazioni nantu à a sparghjera è a cummercialisazioni di u ritali di a Fibra pà a Corsica, 178.

## ACCUNCIAMENTU NUMERICU /AMÉNAGEMENT NUMÉRIQUE

**Raportu n° 178 : Raportu d'infurmazioni nantu à a sparghjera è a cummercialisazioni di u ritali di a Fibra pà a Corsica (Marzu di u 2024)**

**Rapport n° 178 : Rapport d'information sur le déploiement et la commercialisation du réseau très haut débit pour la Corse (Mars 2024)**

### **Mme la Présidente Marie-Antoinette MAUPERTUIS**

Andate puru ! Avà tuttu u monde hà a paura di parlà ! Voi, avete tuttu u vostru tempu, ùn v'inchietate micca.

### **M. le Présidente Gilles SIMEONI**

Ce rapport est présenté devant votre Assemblée, c'est un rapport d'information qui permet de rendre compte de l'état d'application de la convention qui a été signée dans le cadre du déploiement du réseau de très haut débit sur l'ensemble du territoire insulaire. C'est un engagement que l'on avait pris devant l'Assemblée, faisant suite à la demande d'un certain nombre de conseillers.

D'un point de vue formel, je voudrais souligner la qualité, me semble-t-il, le caractère exhaustif de ce rapport. Remercier donc les services qui l'ont produit et particulièrement Monsieur Youri Pagani, ici présent.

Donc, je ne vais pas rentrer dans le détail de la présentation de ce rapport que vous avez dû lire, qui a été présenté devant les différentes commissions.

Je ne reviens pas sur la genèse de cette opération. La volonté politique, elle était de relancer cette opération de déploiement du très haut débit qui était suspendue depuis de nombreuses années. Ça a donné lieu à un contrat de concession souscrit entre SFR collectivités et la Collectivité de Corse, avec 52 M€ de fonds publics, très largement financés par des mobilisations, je dirais, proactives à la fois de crédits d'État et de crédits européens, avec, de mémoire, un investissement direct sur fonds propres de la Collectivité d'environ 10 millions d'euros.

Donc, un investissement extrêmement productif puisque ces 52 M€ de fonds publics, ont permis de générer 275 M€ de travaux d'établissement et 327 M€ en tout sur la durée du contrat.

Une bonne affaire donc d'un point de vue financier, cadrée au plan juridique. L'objectif, c'était donc de déployer 170 069 prises, soit 7 000 km d'infrastructures en fibre optique sur une période de 5 années, ce qui pouvait paraître une gageure.

La volonté, c'est de faire de l'ensemble du territoire insulaire un territoire connecté et ce déploiement du très haut débit s'intègre également parfaitement, comme le rapport le rappelle, dans notre stratégie Smart Isula visant à corriger les contraintes issues notamment du caractère d'île montagne, issues également des déséquilibres d'occupation du territoire, par un déploiement volontariste du très haut débit.

Alors disons tout de suite que les engagements, globalement, ont été respectés et le calendrier initialement prévu également puisqu'à ce jour, soit au 31 mars 2024, date de rédaction du rapport, c'était 156 231 prises sur 170 000, et donc aujourd'hui un peu plus, qui ont été déployées.

Je vous rappelle, c'est un déploiement réticulaire qui, pour des raisons d'équilibre financier du contrat, est parti des zones plus peuplées pour ensuite se déployer vers les zones moins peuplées. Il faut donc aujourd'hui, puisqu'il y a la carte des zones restants à équiper page 10, la carte permet de voir les zones qui restent. Il faut à peu près le même nombre de ressources humaines mobilisées pour un rapport qui y va de 1 à 10, en termes de prises, puisque les prises sont beaucoup plus rares puisque la population est beaucoup moins concentrée.

Donc, on est sur des taux de déploiement qui sont satisfaisants. La quasi-totalité des 170 000 prises prévues, devrait être déployée à la fin de l'année 2024. Sur tout l'accompagnement technique et notamment le déploiement des NRO, on est sur le même taux de réussite. Négociation avec les bailleurs pour les conventions d'immeubles, idem, ça permet de d'opérationnaliser la desserte de chaque logement.

Nous avons également un taux de pénétration du marché qui est extrêmement intéressant, surtout si on le rapporte au nombre de résidences principales. Les opérateurs concernés vont développer une offre spécifique résidence secondaire. Ça, c'est leur intérêt aussi commercial bien sûr.

Dire également qu'à côté de ça, vous le savez, le comité de massif a lancé un appel à projet sur le financement de l'adressage, avec également une intervention de l'AUE et que ça marche très bien puisqu'au 31 mars 2024, ce sont 276 communes qui ont lancé un processus d'adressage. C'est extrêmement intéressant, parce qu'en plus, souvent derrière, il y a un travail patronymique, sur les lieux dits du village, qui est engagé.

Donc d'un point de vue culturel et patrimonial, c'est intéressant.

Le point d'alerte qui avait été soulevé, c'est la question de l'enfouissement ou la question du réseau aérien. Je vous rappelle que pour des coûts, on passe aussi souvent que possible en enfouissement et notamment on essaye se servir en mutualisant les opérations, qu'il s'agisse des opérations d'autres types d'infrastructures lorsqu'on enfouit, ou des opérations de rénovation des lignes lorsqu'il s'agit de l'aérien.

La grosse question, notamment dans les villages, c'est la question de l'élagage, puisque théoriquement, il appartient au propriétaire des terrains, à titre principal et premier, eh bien, de mettre en œuvre cette obligation d'élagage. On sait que chez nous, en Corse, et notamment dans les villages, c'est souvent difficile d'identifier les propriétaires des terrains qui sont souvent des terrains indivis au mieux, confère le travail du GIRTEC.

Donc, on a engagé une réflexion spécifique incluant les propriétaires privés, les propriétaires publics, les opérateurs, les maires, afin d'essayer de dégager des solutions juridiques et financières qui permettent, à travers un élagage systématique, de diminuer les risques d'incidents sur le réseau.

Dernier mot pour dire que nous sommes dans les zones très hautes en matière de qualité des prises et que nous avons développé, je parle sous le contrôle de Monsieur Pagani, et renforcé notamment lors de l'année 2024, nos procédures de contrôle et de vérification. Lorsque la prise ou le dispositif n'est pas totalement conforme, on met des réserves et on procède ensuite à une levée de réserve après l'opération technique de l'opérateur.

Je termine en disant qu'à côté de ce déploiement du très haut débit, il y a le numérique inclusif puisque ça ne sert à rien ou ça resterait théorique d'amener le très haut débit dans les villages, s'il ne s'adressait pas non seulement aux actifs des villages qui en général, notamment s'ils sont jeunes, ont une appétence en matière de numérique, mais il y a également des populations, et notamment les populations âgées, dans les villages de l'intérieur qui n'ont pas forcément de connaissances en matière d'usage numérique.

Donc, la notion de numérique inclusif et de développement des usages est au cœur du parcours que nous avons engagé, notamment, vous le savez, en partenariat avec « Corsica fibra », mais également l'association « Emaho » de Jean Leccia, donc Digital Factory in Paese. Il y a des journées d'inclusion numérique qui sont tenues au sein des EPCI de Corse, concernées par le déploiement, c'est-à-dire toutes sauf la CAB et la CAPA qui sont des zones AMII, AMII au sens manifestation d'intérêt, ce n'est pas un jugement de valeur.

Enfin, l'événement « Territorii di Dumane » que vous connaissez, qui nous a permis de réunir l'ensemble des opérateurs du numérique en Corse. De façon générale, si on le prolonge, ce travail sur le numérique, de ce que nous avons mis en place en termes de cybersécurité, intelligence artificielle et de data, on a été quand même distingués par l'ensemble des opérateurs. Je crois qu'il n'y avait pas que de la politesse ou un discours convenu, comme un territoire et notamment un territoire insulaire particulièrement innovant, en pointe et souvent exemplaire. Donc, reste à poursuivre sur ce chemin.

On parle souvent des infrastructures de transport, ports, aéroports, routes, mais le transport de la donnée numérique, c'est aussi un élément extrêmement important.

Je termine en vous rappelant que nous nous sommes raccordés à un câble qui nous a permis de démultiplier nos capacités numériques. On a donc vocation, à mon avis, en synergie avec l'ensemble des acteurs publics et privés, à faire de la Corse un territoire qui joue à fond la carte du numérique comme ressource d'un développement durable et intelligent.

**Mme la Présidente Marie-Antoinette MAUPERTUIS**

Merci, Monsieur le Président.

Sur ce rapport qui est un rapport d'information, il y a eu une saisine de la Chambre des territoires avec un débat à la Chambre des territoires particulièrement intéressant, avec évidemment de nombreux représentants des communes et des intercommunalités qui étaient très satisfaits du travail réalisé. Il n'y a pas de rapport de commission, en revanche.

Est-ce que quelqu'un veut prendre la parole ? Oui. Jean-Michel Savelli pour « Un soffiu ».

**M. Jean-Michel SAVELLI**

Merci, Madame la Présidente.

Monsieur le Président, tout d'abord on vous remercie de respecter la fréquence de ces points d'étape telle que vous vous étiez engagé.

Ce rapport globalement est positif. En nombre de prises, si on raisonne de manière basique, on voit bien qu'il y a une progression régulière qui permettra d'atteindre le déploiement, je dirais, fixé initialement de manière assez facile.

Vous rappelez les engagements contractuels en prenant donc le nombre de NRO, je ne vais pas rentrer dans les détails, de NRO, de points de mutualisation et de prises. En revanche, on est un peu plus inquiets sur le fait d'être aussi engagé à déployer sur l'ensemble des communes parce que si on prend le tableau, alors je sais plus quelle page, je n'ai pas toutes les pages en tête, mais si on prend le tableau qui détermine le nombre de prises connectées par commune, on voit bien qu'il y a encore 96 communes qui ont zéro prise. Après, ces communes-là on les retrouve sur la carte, c'est la zone vert clair qui correspond donc vraiment aux zones les plus retirées et avec les populations les plus faibles.

On est le 30 mars, c'est un déploiement sur une durée de 5 ans et à quelques mois de l'échéance, de la fin du déploiement, on dénombre en fait près de 30 % de communes qui ne sont pas déployées.

Pour que tout le monde comprenne, les zones concernées, ce sont le Cruzzini-Cinarca, le Haut-Taravo, l'Alta-Rocca, le Haut-Nebbiu et les villages les plus retirés de Castagniccia. Donc, on voit bien qu'on est sur la problématique du rural profond.

Nous, ce qui nous pose un peu souci, c'est qu'on a l'impression qu'on ne va pas y arriver, en nombre de prises, ce sera marginal, mais en nombre de communes ça ne sera pas marginal. Or, l'engagement sur les communes, il doit être aussi respecté.

On sait aussi qu'en parallèle, il y a un projet de mise en résilience du réseau qui est un bon projet, puisque c'est nécessaire d'avoir des réseaux résilients, mais l'impression que l'on a c'est que, peut-être qu'on n'arrivera pas à faire ces petites communes, et on sait que le coût à la prise est exorbitant mais rédhibitoire. Mais est-ce qu'on va se diriger vers un déploiement ? C'est juste une question, j'essaie d'expliquer pourquoi je pose cette question, parce que le temps passe.

Donc, si on n'arrive pas à le faire avec la fibre, on pourrait tout à fait le faire avec de la 5G. Je dis bien on pourrait, ça c'est à voir, sachant qu'il y a ce projet en parallèle.

La question qu'il faut se poser aujourd'hui, est-ce que ce coût, il est vraiment, comme vous le disiez tout à l'heure, pratiquement le coût à la prise, trop élevé pour vraiment aller au bout ? Si ce n'est pas le cas, si on ne peut pas le faire par la FTTH, nous, on n'a pas de problème à ce que ce soit fait autrement. Mais il faut que ce soit clair, qu'on se le dise, parce que la crainte qu'on a, c'est qu'à un moment donné on ait une juxtaposition de la fin du déploiement en FTTH et du début de mise en résilience. Et du coup, ça pose une autre question,

il y aurait une économie bien sûr, une moins-value sur le projet initial, mais il faudrait aussi bien valider tout ça.

Donc, valider du point de vue juridique la faisabilité de pouvoir juxtaposer ces deux projets qui sont très proches dans leur finalité et de voir effectivement comment on peut en même temps arriver à des coûts de prises beaucoup plus abordables, tout en fournissant un service d'aussi bonne qualité pour les communes les plus retirées.

Donc, nous, ce qu'on vous demande en fait aujourd'hui, c'est d'avoir un peu plus d'éclaircissement sur la juxtaposition de ces deux dispositifs et savoir quand on va finir par migrer le tout. Je vous remercie.

**Mme la Présidente Marie-Antoinette MAUPERTUIS**

Merci, Jean Michel. D'autres interventions ? Oui, Romain Colonna.

**M. Romain COLONNA**

Merci, Madame la Présidente.

Simplement pour souligner, s'il y a un point de méthode à l'adresse de l'exécutif, vous remercier, vous féliciter particulièrement sur ce dossier-là puisque vous revenez régulièrement devant nous.

Moi, je ne voudrais pas être, tout en comprenant parfaitement, même d'un point de vue technique, que les questions de notre collègue Monsieur Savelli, mais je ne voudrais pas que, à travers ces questions-là, l'on passe à côté du formidable enjeu politique qui été rappelé par le président de l'exécutif, puisqu'on part sur un dossier dont le calendrier est parfaitement ou quasi parfaitement maîtrisé, qui est revenu régulièrement, très régulièrement devant notre Assemblée où chacun a pu apprécier les évolutions notables.

Dire politiquement qu'à travers les choix politiques qui ont été opérés à partir de 2018 sur ce dossier-là précisément, qu'on arrive au bout d'une petite révolution ou même d'une grande révolution puisque la quasi-totalité des foyers de Corse va pouvoir être équipée en très haut débit et lorsque l'on dit pouvoir être équipé en très haut débit, ça veut dire bien évidemment un usage ludique pour tout le monde, mais ça veut dire aussi un usage économique, ça veut dire un désenclavement de la plupart des territoires tout en prenant en compte la question d'ordre technique qui vient d'être formulée.

Donc, ce sont des enjeux d'accès au numérique, à l'information qui sont extrêmement importants, des enjeux en termes de développement

entrepreneurial et économique qui sont colossaux, d'autant que le président de l'exécutif le rappelait, ça ne s'inscrit pas uniquement juste dans le fibrage pour le très haut débit, ça s'inscrit dans une politique générale à l'égard du haut débit avec l'acquisition d'une paire de fibres, avec le câble sous-marin à l'Arinella notamment qui, on le dit souvent dans cet hémicycle, démultiplie par plusieurs centaines la possibilité du très haut débit.

C'est quelque chose d'extrêmement important puisqu'on voit qu'il y a une politique concernant le numérique qui agit au niveau de l'acheminement de la donnée avec le câble sous-marin, au niveau du déploiement avec le fibrage et aussi également avec la cybersécurité au niveau de la sécurisation de la donnée.

Donc, c'est un dossier qui, en tout point, est remarquable et vraiment je tenais au nom du groupe à vous féliciter pour le bon cheminement de ce dossier.

### **Mme la Présidente Marie-Antoinette MAUPERTUIS**

Merci. D'autres interventions ? Non. Je vais redonner la parole au président de l'exécutif.

### **M. le Président Gilles SIMEONI**

Merci, pour vos interventions et questions.

C'est vrai qu'on fait un monitoring étroit sur les services à titre principal, mais j'essaie de regarder. Donc, ce qui m'est indiqué et confirmé, y compris en suite de votre réponse, est qu'il reste environ moins de 70 communes où les prises n'ont pas été déployées, que dans certains cas la demande de sursis ou de ralentissement vient en concertation avec les communes pour attendre notamment des opérations qui sont planifiées, je pense notamment aux opérations genre calendrier EDF ou calendrier syndicat de l'énergie pour pouvoir mutualiser les opérations. Et donc, il semblerait qu'il n'y ait pas d'inquiétude majeure pour respecter dans la quasi-totalité des cas les délais qui sont prévus.

A priori il n'y a pas de raison de basculer sur une autre technologie. On réussira à le faire, peut-être à quelques semaines près, mais normalement ça devrait aller.

J'insiste sur le fait qu'aujourd'hui c'est vrai qu'il y a une productivité qui est moindre parce qu'il faut autant de monde pour faire moins de prise vu qu'elles sont beaucoup plus dispersées. Mais normalement on devrait y arriver.



Et pour le reste, je pense qu'effectivement on le redira en permanence, ça participe de la création de conditions qui doivent rendre la vie non seulement possible mais normale, voire je l'espère aisée sur les aspects professionnels ou d'accès à la culture, y compris dans les villages de l'intérieur.

A mon avis, ce déploiement du très haut débit, c'est une condition sine qua none, peut-être pas suffisante, mais en tout cas une condition sine qua none d'une politique de reconquête de l'intérieur réussie.

**Mme la Présidente Marie-Antoinette MAUPERTUIS**

Merci, Monsieur le Président.

C'est une prise d'acte, donc vous prenez acte avec moi, nous prenons acte du rapport que vous nous avez présenté.

Nous vous remercions, nous remercions également les services qui sont restés tardivement et qui, nous le savons, suivent avec beaucoup d'attention le déploiement et la commercialisation de ce réseau très structurant, en effet, tout autant que le réseau de transport.

**L'Assemblée de Corse PREND ACTE du rapport.**

Est-ce qu'il y a un autre rapport à passer ? Non.

Je vous informe que demain, nous avons quand même pas mal de dossiers. Moi, j'espérais qu'on passerait encore un rapport. Il y a le rapport d'activité, le rapport d'activité non plus ? Non, décidément non. Bon, alors on va arrêter.

Demain, nous avons 9 rapports, dont le bloc budgétaire, la motion bien sûr, et je crois qu'il est prévu que vous ayez encore une réunion de commission demain, à quelle heure ? Vous en avez décidé ? Il faut quand même s'organiser un tant soit peu pour la journée de demain parce qu'il y a 10 rapports, c'est long.

Demain, il n'a pas été prévu de restauration sur place et il y a 10 rapports à passer. Donc voilà, demain matin, il faut venir, s'il vous plaît, vraiment à 9 h 30 si vous ne voulez pas partir à minuit, parce que 10 rapports, c'est long, dont le BS et concomitamment une commission qui se réunit.

Je pense que la commission se tiendra en temps masqué en même temps que la session plénière. Il vaut mieux.

Monsieur Savelli, Madame Nivaggioni vous fait la proposition de tenir la commission en temps masqué avec la session plénière, parce que sinon on n'y arrive pas.

Donc, tout le monde est convoqué pour demain matin 9 h 30 et essayez d'être là à 9 h 30.

Merci.

**La séance est suspendue à 21 h 55.**



ASSEMBLEA DI  
CORSICA

# RESUCONTU IN EXTENSO 2024 COMPTE RENDU IN EXTENSO 2024



MANDATURA 2021-2028 / MANDATURE 2021-2028



**3<sup>ZA</sup> SESSIONE STRASURDINARIA  
DI L'ASSEMBLEA DI CORSICA  
25 è 26 di LUGLIU di u 2024**

**3<sup>ème</sup> SESSION EXTRAORDINAIRE DE L'ASSEMBLEE DE CORSE  
25 et 26 JUILLET 2024  
2<sup>da</sup> GHJURNATA / 2<sup>ème</sup> JOURNÉE**



**3<sup>ZA</sup> SESSIONE STRASURDINARIA DI U 2024**  
**25 È 26 DI LUGLIU DI U 2024**  
**3<sup>ÈME</sup> SESSION EXTRAORDINAIRE DE 2024**  
**25 ET 26 JUILLET 2024**

**SUNTA di u VENERI u 26 di LUGLIU di u 2024**  
**SOMMAIRE DU VENDREDI 26 JUILLET 2024**

<b>Reprise de la séance à 10h07</b>	
<b>Secrétaire de séance : Mme Lisa FRANCISCI-PAOLI</b>	
<b><u>AMMINISTRAZIONE GENERALE / ADMINISTRATION GÉNÉRALE</u></b>	
<b>Raportu n°150 : Raportu nant'à u seguitu di l'atti di l'istanze 2023</b>	
<b>Rapport n° 150 : Rapport sur le suivi des actes des instances 2023</b> Présentation du rapport du Conseil exécutif par Gilles SIMEONI Président du Conseil exécutif	9
<b><i>Prise(s) de parole :</i></b>	
Mme Marie-Claude BRANCA	12
M. Georges MELA	13
M. Jean-Felix ACQUAVIVA	14
M. le Président Gilles SIMEONI en réponse aux interventions	15
M. le Président Gilles SIMEONI, amendement du Conseil exécutif	17
<b>Vote de l'amendement</b>	18
<b>PRISE ACTE rapport</b>	18
<b>Raportu n° 200 : Raportu d'attività di a Cullettività di Corsica pè u 2023</b>	
<b>Rapport n° 200 : Rapport d'activités 2023 de la Collectivité de Corse</b> Présentation du rapport du Conseil exécutif par Gilles SIMEONI, Président du Conseil exécutif	19

<b><i>Prise(s) de parole :</i></b>	
Mme Marie-Anne PIERI	22
M. Jean-Michel SAVELLI	23
Mme Josepha GIACOMETTI-PIREDDA	25
M. Jean-Felix ACQUAVIVA	27
M. Romain COLONNA	28
Mme Anne-Laure SANTUCCI	31
M. Gilles GIOVANANGELI en réponse aux interventions	31
M. le Président Gilles SIMEONI	35
Mme la Présidente Marie-Antoinette MAUPERTUIS	37
<b>PRISE ACTE rapport</b>	38
<b>Suspension à 11h25 / Reprise à 11h56</b>	
M. Xavier LACOMBE : point d'ordre	38
<b><u>BUGETTU - FINANZE - FISCALITÀ / BUDGET - FINANCES - FISCALITÉ</u></b>	
<b>Raportu n° 203 : Approvu di u bugettu supplementare di a Cullettività di Corsica per l'eserciziu 2024</b>	
<b>Rapport n° 203 : Approbation du Budget Supplémentaire de la Collectivité de Corse pour l'exercice 2024</b>	
Présentation du rapport du Conseil exécutif par M. Alex VINCIGUERRA, Conseiller exécutif	40
Avis de la Commission des Finances et de la Fiscalité par M. Joseph SAVELLI, rapporteur	46
M. Alex VINCIGUERRA, avis CESEC	46
<b><i>Prise(s) de parole :</i></b>	
M. Xavier LACOMBE	47
M. Jean-Christophe ANGELINI	50
Mme Josepha GIACOMETTI-PIREDDA	55
Mme Marie-Thérèse MARIOTTI	56
M. Louis POZZO DI BORGIO	58
Mme la Présidente Marie-Antoinette MAUPERTUIS	61
M. Alex VINCIGUERRA, en réponse aux interventions	62
<b>VOTE rapport</b>	65

<p><b>Raportu n° 195 : Approvu di u bughjettu supplimentari di u bughjettu annessu di u laboratoriu d'analisi di Pumonti di a Cullittività di Corsica par l'eserciziu 2024</b></p> <p><b>Rapport n° 195 : Approbation du Budget Supplémentaire du budget annexe du Laboratoire d'analyses Pumonti de la Collectivité de Corse pour l'exercice 2024</b></p> <p>Présentation du rapport du Conseil exécutif par M. Gilles GIOVANNANGELI, Conseiller exécutif, Président de l'Office d'Équipement Hydraulique de la Corse</p>	66
<p>Avis de la Commission des Finances et de la Fiscalité, M. Joseph SAVELLI</p>	67
<p><b>VOTE rapport</b></p>	67
<p><b>Raportu n° 196 : Approvu di u bugettu supplementare di u bugettu annessu di u laboratoriu d'analisi di Cismonte di a Cullettività di Corsica per l'eserciziu 2024</b></p> <p><b>Rapport n° 196 : Approbation du Budget Supplémentaire du budget annexe du Laboratoire d'analyses Cismonte de la Collectivité de Corse pour l'exercice 2024</b></p> <p>Présentation du rapport du Conseil exécutif par M. Gilles GIOVANNANGELI, Conseiller exécutif, Président de l'Office d'Équipement Hydraulique de la Corse</p>	68
<p>Avis de la Commission des Finances et de la Fiscalité, M. Joseph SAVELLI</p>	68
<p><b>VOTE rapport</b></p>	68
<p><b>Raportu n° 155 : Novi prezzi pè i servizii di chimica agrualimentare di u Laboratoriu d'analisi Cismonte di a Cullettività di Corsica pè u 2024</b></p> <p><b>Rapport n° 155 : Nouveaux tarifs des prestations de chimie agroalimentaire du Laboratoire d'analyses Cismonte de la Collectivité de Corse pour 2024</b></p> <p>Présentation du rapport du Conseil exécutif par M. Gilles GIOVANNANGELI, Conseiller exécutif, Président de l'Office d'Équipement Hydraulique de la Corse</p>	69
<p>Avis de la Commission des Finances et de la Fiscalité, M. Joseph SAVELLI</p>	69

<b>VOTE rapport</b>	69
<b>Suspension à 13h21 / Reprise à 15h15</b>	
<b><u>SVILUPPU ECUNOMICU / DÉVELOPPEMENT ÉCONOMIQUE</u></b>	
<b>Raportu n° 204 : L'ecunomia mista : un'attrazzu di prima trinca di pettu à e sfide di u 21<sup>esimu</sup> seculu</b>	
<b>Rapport n° 204 : Repenser les outils de l'économie mixte à l'aune des enjeux stratégiques qui se posent à la Corse du XXI<sup>ème</sup> siècle</b>	
Présentation du rapport du Conseil exécutif par M. Alex VINCIGUERRA, Conseiller exécutif, Président de l'Agence de Développement Économique de la Corse	71
Avis de la Commission du Développement Économique, du Numérique, de l'Aménagement du Territoire et de l'Environnement par Mme Vannina CHIARELLI-LUZI, <i>rapporteure</i>	80
Mme la Présidente MAUPERTUIS et M. Alex VINCIGUERRA, avis CESEC	80
<b><i>Prises de paroles :</i></b>	
M. Jean-Martin MONDOLONI	81
Mme Nadine NIVAGGIONI	85
M. Jean-Michel SAVELLI	86
M. Jean-Félix ACQUAVIVA	88
Mme la Présidente Marie-Antoinette MAUPERTUIS	91
M. Paul-Félix BENEDETTI	92
M. Romain COLONNA	94
M. Paul-Joseph CAITUCOLI	98
Mme Josepha GIACOMETTI-PIREDDA	99
M. Alex VINCIGUERRA, en réponse aux interventions	101
M. le Président Gilles SIMEONI	103
<b>VOTE rapport</b>	107
<b>M. Hyacinthe VANNI préside la séance</b>	
<b><u>ENERGIA / ÉNERGIE</u></b>	
<b>Raportu n° 211 : Raporti d'attività di a SAEML CORSE BOIS ÉNERGIE pè u 2022 è u 2023</b>	

<b>Rapport n° 211 : Rapports d'activité 2022 et 2023 de la SAEML CORSE BOIS ÉNERGIE</b>	
<b>Vote de l'urgence</b>	109
Présentation du rapport du Conseil exécutif par M. Julien PAOLINI Conseiller exécutif, Président de l'AUE	109
<b>Prises de paroles :</b>	
M. Paul-Félix BENEDETTI	116
M. Pierre GHIONGA	118
M. Julien PAOLINI, en réponse	119
<b>PRISE ACTE rapport</b>	120
<b>Rapport n° 212 : L'accompagnement de la SAEML Corse Bois Énergie in a messa in opera di u so pianu di sviluppu : un scopu in cunfurmità cun l'orientazione strategiche di a Cullettività di Corsica</b>	
<b>Rapport n° 212 : L'accompagnement de la SAEML Corse Bois Énergie dans la mise en œuvre de son plan de développement : un objectif conforme aux orientations stratégiques de la Collectivité de Corse</b>	
<b>Vote de l'urgence</b>	121
Présentation du rapport du Conseil exécutif M. Alex VINCIGUERRA, Conseiller exécutif, Président de l'Agence de Développement Économique de la Corse	121
Avis de la Commission du Développement Économique, du Numérique, de l'Aménagement du Territoire et de l'Environnement par Mme Vannina CHIARELLI-LUZI, <i>rapporteuse</i>	123
Avis de la Commission des Finances et de la Fiscalité par M. Joseph SAVELLI, <i>rapporteur</i>	124
<b>Prises de paroles :</b>	
M. Paul-Félix BENEDETTI	124
M. Pierre POLI	125
M. Petru Antone FILIPPI	125
En réponse, M. Alex VINCIGUERRA	127



<b>VOTE rapport</b>	128
<b>Raportu n° 214 : Pattu transazzionali trà a Cullittività di Corsica è u Sindicatu di l'Energia di u Pumonti</b>	
<b>Rapport n° 214 : Protocole d'accord transactionnel entre la Collectivité de Corse et le Syndicat d'Énergie de la Corse-du-Sud</b>	
<b>Vote de l'urgence</b>	128
Présentation du rapport du Conseil exécutif par M. Gilles SIMEONI, Président du Conseil exécutif	128
Avis de la Commission des Finances et de la Fiscalité par M. Joseph SAVELLI, <i>rapporteur</i>	129
<b>Prises de paroles :</b>	
Mme Angèle CHIAPPINI	130
Mme Marie-Hélène CASANOVA-SERVAS	130
M. Jean-Paul PANZANI	131
M. Paul-Félix BENEDETTI	132
M. le Président Gilles SIMEONI, en réponse aux interventions	134
<b>VOTE rapport</b>	135
<b><u>MUZIONE / MOTIONS</u></b>	
<b>MODIFICATIONS DE LA DÉLIBÉRATION ADOPTANT LA MOTION RELATIVE AU GFCA</b>	136
<b>VOTE motion</b>	136
N° 2024/O1/001 déposée avec demande d'examen prioritaire par M. Jean-Michel SAVELLI au nom du groupe « Un Soffiu Novu - Un Nouveau Souffle pour la Corse » : <b>Aménagement de la traverse de Venaco et projet de déviation.</b>	
Présentation de la motion substitutive par M. Jean-Michel SAVELLI	136
M. le Président Gilles SIMEONI, Amendement du Conseil exécutif	139
<b>VOTE motion</b>	140
<b>La séance est levée à 18h30.</b>	

**La séance est reprise à 10 h 05, sous la présidence de Mme Marie-Antoinette MAUPERTUIS, Présidente de l'Assemblée de Corse.**

**Mme la Présidente Marie-Antoinette MAUPERTUIS**

Ci hè u raportu d'attività è po tutte e finanze, s'è vo site d'accordu.

Vogliu dinò di vi chì eri sera aviamu previstu un picculu pranzu per pudè travaglià di più dopu, ùn l'avemu micca fatta dunque oghje ci ritruvemu incù dece cartulari torna. Avemu una dicina di cartulari, è avemu dinò una muzione chì hà da esse torna travagliata in cummissione à dui ore dopu mizioru, è ùn aviamu micca previstu oghje di pudè fà pranzu quì, dunque vi precu d'organizà vi di manera utile perchè chì, ind'è i gruppi, forse fate per manghjà cum'è vo vulete ma in tutti i casi à duie ore ci serà una cummissione. Forse chì micca tuttu u mondu anderà in cummissione, basta à avè u corum in cummissione. Ùn partite micca tutti in cummissione perchè chì avemu da pruvà di fà à listessu tempu a sessione quì, s'è n'avemu u corum pè pudè avanzà è micca parte troppu tardi sta sera, s'è vo ne site d'accordu.

Dopu, s'è vo ne site micca d'accordu o s'è vo parlate troppu, s'è vo parlate pè qualcosa ghjè bè, s'è vo parlate per nunda, ùn ghjova à nunda, dunque pruvate, pè piacè, à esse ghjusti.

Eccu. O chì astrimente parterete tardi sta sera.

Dunque mi girgu versu u Presidente di l'esecutivu.

**M. le Président Gilles SIMEONI**

Bonghjornu.

Dunque vulariam u trattà, s'è vo ne site d'accunsentu, u raportu 200 nantu à u seguitu di l'atti di l'istanze di a nostra Cullettività, pè 2023. U raportu d'infurmazione.

**AMMINISTRAZIONE GENERALE / ADMINISTRATION GÉNÉRALE**

**Raportu n° 150 : Raportu nant'à u seguitu di l'atti di l'istanze**  
**2023**

**Rapport n° 150 : Rapport sur le suivi des actes des instances 2023**

**Mme la Présidente Marie-Antoinette MAUPERTUIS**

Andate puru, O Sgiò Presidente.

**M. le Président Gilles SIMEONI**

Vi ringraziu.

Ce rapport, comme celui qui va suivre sur l'activité de notre institution en 2023, est un rapport récurrent, commandé en large partie par la loi qui demande, c'est l'article L.4422-27, d'une part à l'organe exécutif de rendre compte annuellement devant l'organe délibérant de la situation et de l'activité de l'ensemble des services de la Collectivité. Cette obligation s'inscrivant dans le respect du droit plus large à l'information des élus, article L.4422-37.

Au-delà de ce caractère récurrent, le présent rapport innove d'un point de vue formel puisque le Conseil exécutif a choisi de rendre compte, sous la forme d'un rapport d'information unique, de plusieurs types de démarches, à savoir : premièrement, le compte rendu des délégations d'attribution consenties par l'Assemblée de Corse au Conseil exécutif au cours du second semestre 2023.

Deuxièmement : le suivi des délibérations de l'Assemblée de Corse et de sa commission permanente, mais également d'autres types d'actes ou d'autres types de restitutions, allant d'ailleurs au-delà de ce que commande strictement la loi, à savoir le suivi des engagements pris dans le cadre de réponses aux questions orales et écrites en lien avec les DGA, agences et offices de la Collectivité de Corse. Donc, un recensement à partir des questions orales appelant une concrétisation, un recensement auprès des services de la Collectivité, des agences et offices concernés pour savoir dans quelle mesure et comment les demandes ayant fait l'objet d'un accueil favorable de la part du Conseil exécutif ou d'un engagement du Conseil exécutif, ont pu être transcrites suite à des questions orales.

Nous avons également, dans le cadre de ce rapport, le suivi des motions votées par l'Assemblée de Corse, ainsi que le suivi des avis, motions et résolutions des instances consultatives.

Enfin, le respect des délais de saisine et le suivi des avis de l'Assemblée de Corse sur les projets de loi ou décrets concernant la Corse lorsque nous sommes consultés, comme la loi le demande.

Donc, c'est un travail considérable.

Cette intégration dans un document unique de l'ensemble des actes que je viens d'énumérer, est le fruit d'un travail considérable, mené par le secrétariat général du Conseil exécutif de Corse. Je voudrais bien sûr remercier publiquement et de façon très appuyée le secrétaire général du Conseil exécutif et son équipe. Je pense que nous ne mesurons pas assez combien le volume global d'activité de la Collectivité de Corse de façon générale, mais également du Conseil exécutif de Corse, combien ce volume global a augmenté de façon drastique, notamment depuis la fusion, sans pour autant, par exemple pour le secrétariat général du Conseil exécutif, que la structure de celui-ci n'évolue proportionnellement à la masse de travail supplémentaire.

Donc, le secrétariat général du Conseil exécutif est, comme beaucoup d'autres services stratégiques de la Collectivité de Corse, sous tension permanente et les femmes et les hommes qui le composent et qui interviennent sous l'autorité de Norbert Pancrazi sont sollicités au-delà même quelquefois de ce qui est raisonnable. Je voulais quand même le dire et le rappeler au moment où je présente ce rapport.

Alors au-delà de ce point d'introduction, je ne vais pas bien sûr me livrer à une lecture détaillée de cette somme qui permet à l'Assemblée de Corse, à ses élus mais également à l'ensemble des citoyens, d'avoir accès à la quasi-totalité de l'activité de l'institution, y compris dans ces éléments chiffrés.

Au-delà des élus vers lesquels vont, à titre principal, mes éléments de présentation et d'explication, j'aimerais rappeler ici que dès lors que ce rapport aura été présenté et sera publié sur le site de l'Assemblée de Corse, les informations qu'il contient deviendront totalement publiques, transparentes et accessibles à l'ensemble des Corses et des citoyens, puisque souvent, y compris dans les réseaux sociaux par exemple, on nous demande d'avoir accès à l'ensemble des marchés publics, des bénéficiaires attributaires de marchés publics, bénéficiaires de subventions, etc., etc., tous ces éléments sont en accès libre, avec bien sûr, les limites qu'impose la loi dans le traitement d'un certain nombre de données personnelles.

Au-delà de la présentation formelle, je voudrais vous rappeler que tous ces actes font l'objet de tableaux de bord sur des espaces numériques dédiés, alimentés par le secrétariat général du Conseil exécutif et accessibles aux

élus, aux élus du Conseil exécutif, aux élus de l'Assemblée de Corse et à l'ensemble de leur cabinet et/ou collaborateurs.

Ce sont des outils interactifs, dynamiques et leur utilisation optimisée doit permettre à l'Assemblée de Corse et à ses élus de renforcer sa capacité de contrôle de l'action du Conseil exécutif. N'hésitez pas à vous emparer, plus encore que cela n'a été le cas jusqu'à aujourd'hui, de ces outils numériques, puisque l'ensemble de ces éléments permet de fait de parvenir à une meilleure lisibilité de l'action publique. Leur présentation synthétique dans le rapport soumis aujourd'hui à l'Assemblée de Corse, est une déclinaison de notre volonté de mieux animer la vie démocratique de notre institution.

Un exemple : le suivi réservé aux motions votées par l'Assemblée de Corse, nous avons un taux de réponses positives qui est de 47 %, principalement des services de l'État. Pour le coup, le pourcentage permet de dire si on considère qu'il faut regarder le verre à moitié plein, on se réjouira que la moitié des motions ait rencontré une suite positive. Si on choisit de regarder le verre à moitié vide, eh bien, on considérera qu'il faut renforcer notre pression politique et démocratique pour que les motions et leur demande soient mieux prises en compte par les services ou institutions auxquels elles sont destinées.

Un dernier mot enfin pour vous dire que ce rapport permet également de confirmer notre volonté d'optimiser le fonctionnement démocratique de notre institution à travers une implication toujours plus large des instances consultatives. Je vous rappelle notamment, mais vous pourrez rentrer dans le détail de l'analyse chiffrée, statistique, qu'au-delà des textes, le CESEC a été saisi à mon initiative 53 fois pour avis avant rapports et notamment rapports importants devant l'Assemblée de Corse. De même, 45 rapports ont été soumis à la Chambre des territoires, ce qui est une montée en puissance de son activité et qui a permis de l'associer directement sur tous les pans d'intervention de la Collectivité de Corse qui intéressent au premier chef les communes, les intercommunalités et les territoires.

Je pense qu'au-delà de la réflexion qui est en cours pour renforcer le périmètre d'intervention de la Chambre des territoires, on voit que, y compris à droit constant, il y a une volonté partagée de mieux impliquer les communes, intercommunalités et territoires dans le processus de décision de l'Assemblée de Corse à travers une saisine systématique de la Chambre des territoires lorsque les dossiers appelés à être délibérés devant l'Assemblée de Corse, concernent des champs d'intervention des communes et intercommunalités.

Enfin, je rappelle notre volonté partagée, sous l'impulsion de la présidente de l'Assemblée de Corse qui est également présidente de l'Assemblea di a Giuventù, indépendamment des espaces et des champs de travail que nous

avons définis de concert avec les élus de l'Assemblea di a Giuventù, il y a eu également la volonté de saisir celles-ci sur des rapports stratégiques. Je pense notamment au rapport d'orientation sur la langue, au rapport sur le développement durable, au rapport sur le soutien au travail et à l'emploi ou enfin au rapport sur la convention tripartite entre l'État, la Collectivité de Corse et l'Université, des rapports qui, en tant que jeunes ou en tant que citoyens d'aujourd'hui et de demain, les concernent bien sûr au premier chef.

Donc, ce rapport est à mon avis un instrument précieux, aussi bien pour analyser notre activité que pour aider à nos décisions à venir, sans doute en termes de renforcement des priorités, renforcement des soutiens à tel ou tel type de secteur, étant précisé, mais nous en parlerons y compris au plan de la discussion budgétaire, on ne peut pas tout faire partout, a fortiori dans un contexte budgétaire qui devient, vous le savez, de plus en plus tendu non seulement pour la Collectivité de Corse, mais pour l'ensemble des collectivités, je ne parle même pas de l'État. Donc, on ne pourra pas continuer à tout faire, qui dit choix dit aussi renoncement. Et puis, il faudra sans doute aussi faire mieux. Mais c'est déjà une autre discussion.

**Mme la Présidente Marie-Antoinette MAUPERTUIS**

Merci, Monsieur le Président.

Qui souhaite intervenir sur ce rapport d'activité ? Marie-Claude Branca pour « Core in Fronte ».

**Mme Marie-Claude BRANCA**

Ghjeu vurraria intarvena ghjustu in calchì parolla.

Aghju lettu, po essa micca tuttu nantu à u raportu di l'atti.

Pà i muzioni, aveti dittu chì certi volti hè difficiuli, è hè vera. Certi volti si dumandani cosi chì ùn sò micca facciule à metta in azzioni ma ghjeu vurraria ramintà calcosa. D'aprili di u 2023, avemu vutatu à l'unanimità una risuluzioni nantu à a lingua corsa, dumandendu di pudè parlà u corsu in tutti i loca, è avemu fattu vena ancu i traduttori quì è i traduttori mi pari chì monda volta, guasgi sempri, ùn traduciani chì da u francesu à u corsu. Da u corsu à u francesu t'ani pocu uccasioni di traducia, è ghjeu pensu chì pà muscià chì no semu in adeguazioni incù i nosci dumandi, duvariamu fà, micca u sforzu parchì pensu chì ùn hè micca un sforzu, duvariamu parlà più suventi in corsu. L'aghju ghjà ditto. Ùn pudemu micca dumandà certi affari è no ùn fà li micca.

È ghjustu un antra cosa sempri pà a lingua, n'aveti parlatu un pocu, issu raportu d'urientazione nantu à a lingua, vurreriamu sapè quandu hà da vena parchì pinsemu chì nurmalmenti duvaria essa statu studiatu avà di luddu.

Eccu dunqua dumandu à tutti sì no pudemu, pensu chì ci pò essa una dicina di parsoni chì ùn sò micca in capacità di parlà corsu, ma quidd'altri poni dunqua duvaria essa nurmali, naturali, di parlà corsu quì.

Eccu, vi ringraziu.

**Mme la Présidente Marie-Antoinette MAUPERTUIS**

Altre dumande ? Georges Mela per « Un soffiu ».

**M. Georges MELA**

Merci, Madame la Présidente.

Juste un mot sur ce rapport qui, comme il est indiqué, n'appelle pas de vote mais qui nous plonge, entre autres, dans le détail des fonds alloués par cette collectivité et notamment la direction générale adjointe de l'aménagement et développement des territoires.

En parcourant le document, comme j'ai pu le faire, j'ai pu lire par exemple en page 25, le montant qui était affecté sur le semestre aux communes urbaines au titre de la dotation quinquennale. Cela me fait penser, même si je ne siégeais pas dans cette Assemblée, mais je m'y intéressais, qu'avant la Collectivité unique, la commission des finances était associée de façon quasi permanente, pour information, au processus d'individualisation des aides aux communes.

Certes, les arrêtés du Conseil exécutif, et vous le disiez, Monsieur le Président, sont consultables en ligne après attribution et on peut les retrouver au gré d'un travail assez conséquent et qui consiste à éplucher le recueil des actes.

Ma curiosité me conduit à vous demander pourquoi cela ne se fait plus ? Serait-il concevable à l'avenir d'envisager d'instaurer une réunion informative annuelle de la commission des finances pour présenter les individualisations des aides aux communes ?

Je dis cela parce que cela donnerait peut-être plus de relief à notre commission des finances.

Je profite de l'occasion qui m'est donnée pour préciser la richesse de nos échanges, même si l'on ne parle, et je le regrette, le plus souvent, que de simples rapports soumis à cette Assemblée. Vous le disiez tout à l'heure, il y a des points où des orientations, des choix stratégiques doivent être faits et je pense que peut être, il appartient à la commission des finances qui maîtrise la totalité de ce sujet, de s'en emparer à un moment donné et de veiller à ce qu'il y ait une dimension différente qui soit trouvée pour cette institution.

Je vous remercie.

**Mme la Présidente Marie-Antoinette MAUPERTUIS**

Y a-t-il d'autres remarques ? Le Président vous répondra bien sûr, mais je vous ferai un élément de réponse aussi, qui d'autres souhaite intervenir ? Oui, Jean-Félix Acquaviva, vous avez la parole.

**M. Jean-Félix ACQUAVIVA**

Merci, Madame la Présidente.

Je trouve que le questionnement de Georges Mela est intéressant et renvoie aussi juste à un complément d'information de ma part. Mais je ne veux pas répondre à la place du président qui parlera pour la commission des finances. Mais je sais que chaque fois que le Conseil exécutif individualise, et je crois que la dernière individualisation date du 4 juin, c'est-à-dire avant la dissolution de l'Assemblée nationale, dans la foulée, il y a eu transmission à la chambre des territoires dans laquelle les membres de cette Assemblée sont censés siéger quand ils y vont et dans laquelle des maires de toute obédience sont censés siéger.

De même que, lorsque nous instruisons, avant l'individualisation, les aides au titre du schéma d'aménagement et développement de la montagne, cela passe, et ça n'existait pas auparavant, par une commission qui instruit pour opportunité et pour avis, qui associe les membres de cette Assemblée siégeant à cette commission, mais aussi les maires de toute obédience qui sont dans l'instruction des dossiers pour avis, pour opportunité, avant la décision de conseil exécutif.

Ce sont quand même 2 éléments de précision, de transparence qui, du moins sur l'aspect territoire, chambre d'une part, qui sont les institutions de la Corse parce que ce sont des institutions, la chambre des territoires et le comité de massif, qui méritaient d'être à ce stade précisés, avant la réponse du président de l'exécutif.



**Mme la Présidente Marie-Antoinette MAUPERTUIS**

Oui, pour complément d'information, je précise que tous les membres de la commission des finances sont destinataires des individualisations faites aux communes de la part du Conseil exécutif.

Donc, il n'y a aucun souci là-dessus. Mais je pense que Georges Mela souhaitait surtout une réunion, c'est ce que j'ai compris. L'information arrive, il faut le préciser pour tous les Corses, bien sûr, elle arrive à tous les membres de la commission des finances. Toutes les individualisations relatives aux communes, évidemment sont transmises.

Je donne la parole à qui veut la prendre. Non. On redonne la parole au président de l'exécutif.

**M. le Président Gilles SIMEONI**

À ringrazià vi.

Pè l'usu di a lingua corsa, di sicuru chì, ci vole à circà à impiecà la u più spessu pussibile, forse chì ùn a femu micca abbastanza quantu ci vularia à fà la. Dunque l'avete dettu, ùn hè micca un sforzu, ma ghjè un usu. Circà di sparghje u più pussibile, è di modu naturale, l'usu di a nostra lingua.

Pè risponde à u nostru cullegu è amicu Georges Mela, hè vera chì ghjè impurtante di ramintà chì, à tutti i livelli di a decisione, ci hè l'infurmazione di l'istanze concurnate. L'hà ramintata Ghjuvan'Felice Acquaviva, quandu i cartulari dipendenu di u cumitatu di Massicciu, ci hè un'istruzione, nanzu ch'ella venga davanti à u Cunsigliu esecutivu ind'una cummissione, induve sò ripresentati tutti i cumpunenti di u cumitatu di Massicciu pè dà un avisu nantu à l'uppurtunità è nantu à a cunfurmità di a dumanda pè raportu à u regulamentu di u cumitatu di Massicciu. È dopu, à issa fasa di pre-istruzione, i cartulari sò trasmessi à i servizii generali di a Cullettività di Corsica, è ricollanu davanti à u Cunsigliu esecutivu per individualisazione. Què hè quandu l'affari rilevanu di u cumitatu di Massicciu.

À u livellu di l'aiutu à e cumune, à l'intercumunalità è i territorii. Ch'ella sia pè a dutazione cinquanninca, ch'ella sia pè l'alloghju, ch'ella sia pè tutti i dispositivi, à titulu principale o à titulu di finanziamentu complementariu, quand'ellu ci hè una decisione finanziaria, di u Cunsigliu esecutivu, chì vene dopu à l'istruzione da i servizii, simu ind'è u core d'un funziunamentu nurmale, da chè no pigliemu a decisione, hè trasmessa prima à l'Assemblea di Corsica à traversu a cummissione di e finanze, di manera automatica. È secundamente à a Camera di i territorii.

Vale sì à dì chì ùn ci hè micca una decisione pigliata d'aiutu à e cumune, à l'intercumunalità à i territorii, qualsiasi sta decisione, senza chì l'Assemblea di Corsica prima, à traversu à a cummissione di e finanze è a Camera di i territorii dopu sianu infurmate. Què ghjè a nostra manera di funziunà è pensu chì ghjè una garanzia di trasparenza.

Secondu livellu, tengu à dì la chjaramente, simu andati assai più luntanu chì ciò chì si faccia nanzu in termini d'equità pè tutte e cumune. A sapete chì u regulamentu nantu à e dutazione quinchennale hè stata un avanzata maiò à tempu di Jean Baggioni. È ùn hè mai stata rimessa in causa. È si vede bè chì quandu si face un passu in davanti ind'una stituzione, pè a demucrazia è pè a trasparenza, dopu hè impussibile, ùn pensu micca chì l'altri chì venenu dopu appiani a vulintà di rinculà, ma puru s'elli avianu a vulintà di rinculà, quandu s'hè fattu un passu in davanti, ùn si pò più rivene in daretu. Dunque tengu à ramentà chì avemu rinfurzatu u regulamentu di l'aiutu à e cumune soprattuttu chì l'avemu allargatu à d'altri duminii, induve nanzu à noi, a decisione rilevava da sola vulintà di u Presidente di u cunsigliu esecutivu. Quandu avemu messu in piazza u fondu di territorialisazione, o u fondu di sulidarità territoriale, avemu messu in piazza regulamenti chì, quant'è u novu regulamentu di l'aiutu à e cumune, sò stati vutati à l'unanimità. È dunque tutti i merri, è tutti i Presidenti d'intercumunalità, anu oghje a garanzia chì l'aiutu vene pè appiegazione di regule chì forse, forse, ci vularà à mudificà, o à migliurà. N'avemu da parlà, à u livellu di l'efficacità, o puru à u livellu di a nostra capacità bugettaria. Perchè per esempiu avemu messu unepochi di dispusitivi. Quandu l'avemu messi in ballu, i merri, ùn i cunniscianu micca. È avà si sò impatruniti di issi dispusitivi. Pensu per esempiu à u dispusitivu "Una casa pè tutti, una casa per ognunu", simu passati d'8 M€, à 20 M€. È ùn si pò micca cuntinuà cusì perchè dumane saremu à 30 o à 35. Dunque à un mumentu datu ci hà da vulè à limità, ogni annu, per esempiu, a nostra capacità à intervene. Ma quessa n'avemu da discutà.

Sò chè tengu à dì dinù, è di modu appaciatu è sulenne, ma u vogliu ramintà. Ghjè chì i servizii di a cullettività di Corsica, tutti i servizii di a Cullettività di Corsica, è particularmente, perchè sò assai spostati à u risicu di e dumande appughjate da l'unu o da l'altri. Tutti i servizii di a Cullettività di Corsica, è particularmente quellu di l'aiutu à e cumune, travaglianu in equità, pè tutti. Quandu un cartulare ghjunghje, hè trattatu listessu, qualsiasi u merre o u Presidente o a Presidente d'intercumunalità chì face a dumanda. Ci vole ch'ella sia detta, a ripetitu una volta di più, di modu appaciatu, ma di modu sulenne.

Terzu è ultimu puntu, per risponde vi, pensu chì ci vole à fà megliu, a sapete, à u livellu di e finanze, è à u livellu bugettariu ind'è a cuncertazione trà u Cunsigliu esecutivu è l'Assemblea, è particularmente a cummissione di e finanze quandu si tratta di quistione bugettarie.

Ùn l'avemu ancu fatta, avemu cuminciatu à fà la, ci vole à fà la di megliu, ognunu rispittendu l'altru ind'è e so prerugative, l'Assemblea ùn pò micca vene à a piazza di l'esecutivu è l'esecutivu ùn pò micca sustituisce si à l'Assemblea di Corsica. È po ind'è u rispettu dinù di e nostre differenze. Ùn hè micca perchè no travaglieremu insemi nantu à a quistione bugettaria chì saremu d'accordu nantu à tuttu. Ma omancu, s'è no rinfurzemu a nostra metudulugia di travagliu, soprattuttu chì avemu da avè da piglià decisione impurtante, pensu chì hè megliu à circà à preparà le nanzu chì di tene si solu à un dibattitu chì vene in fattu pè cunclude una dimarchja è chì deve esse, stu dibattitu, bugetariu, alimentatu innanzu à traversu i nostri travagli dunque nantu à u principiu sò tuttu à fattu favurevule à u rinforzu di a nostra manera di travaglià insemi nantu à e quistione bugettarie.

**Mme la Président Marie-Antoinette MAUPERTUIS**

À ringrazià vi, Presidente.

Prima di vutà, ci hè un amendamentu, que vous avez proposé.

**M. le Président Gilles SIMEONI**

Juste un mot.

Il y a un amendement du Conseil exécutif parce que quand on a joint les différents éléments, on a oublié un élément qui, pour le coup, est obligatoire. C'est la rubrique relative aux actions contentieuses en cours dont les éléments de suivi ont été malencontreusement omis.

Donc, je souhaiterais pouvoir présenter cet amendement au vote de l'Assemblée pour que les documents relatifs aux actions contentieuses en cours puissent être joints au rapport que nous venons d'évoquer.

**Mme la Président Marie-Antoinette MAUPERTUIS**

Monsieur le Président, merci évidemment pour ce rapport très complet.

Puisque vous parlez de cet amendement, je vais vous taquiner un peu, je ne vous ai pas taquiné dans la semaine, donc je vous taquine un peu ! L'organigramme page 9, je ne vous demande pas un amendement, mais je demande quand même une rectification, je sais bien qu'en termes administratifs on dit toujours « le président ». Mais il se trouve qu'il y a une présidente et que je sais que vous êtes attaché à cela ?

**M. le Président Gilles SIMEONI**

Je n'avais pas vu cette erreur.

**Mme la Président Marie-Antoinette MAUPERTUIS**

Je n'en doute pas. Ce n'est pas pour moi, mais c'est pour la moitié de cet hémicycle qui sont du même genre que moi, et pour la moitié de l'humanité aussi. Il faut que les organigrammes respectent aussi la volonté qui avait été la vôtre, qu'une présidente préside ici et également au CESEC.

Donc, si on peut admettre juste un petit « e », on ne fera pas un amendement, mais si on peut mettre un petit « e », c'est bien. Merci.

**M. le Président Gilles SIMEONI**

Je vous fais confiance sur parole !

**Mme la Président Marie-Antoinette MAUPERTUIS**

On va voter l'amendement présenté par le président qui est la correction d'une erreur matérielle.

Qui est contre ?

Qui s'abstient ? « Avanzemu » et Josepha Giacometti-Piredda.

Qui ne participe pas ? Quale hè chî vote à prò ? Qui vote en faveur de ce l'amendement ? Tous les autres. Merci.

**L'amendement est adopté.**

Pour le rapport d'activité, vous prenez acte.

Maintenant, il va y avoir le rapport d'activité.

Présentation du rapport d'activité. Allez-y, je vous en prie.

**Raportu n° 200 : Raportu d'attività di a Cullettività di Corsica pè u 2023**

**Rapport n° 200 : Rapport d'activités 2023 de la Collectivité de Corse**

**M. le Président Gilles SIMEONI**

Allora, u raportu d'attività pè u 2023.

Donc, là aussi, un exercice récurrent qui normalement se tient concomitamment à la présentation du compte financier unique. Mais suite à la dissolution, vous vous rappelez qu'on a fait une session consacrée uniquement au compte financier unique, donc sur le rapport d'activité, je vais aller relativement vite.

D'abord, je voudrais remercier Mathieu Valentini, inspecteur général délégué, qui a un peu tenu la baguette de coordonnateur et aussi le principal rédacteur de ce rapport, donc le remercier. Remercier l'ensemble des services.

Je pense que sur la forme, c'est quand même un document qui est de qualité.

Quelques remarques rapides, je ne rentrerai pas là aussi dans le détail, mais des remarques peut-être pour alimenter, y compris les nouvelles méthodes de travail et les nouveaux choix qui sont sous-jacents, vous l'avez compris, à un certain nombre de rapports que nous présentons aujourd'hui.

Dire très clairement, ces nouveaux choix, c'est quoi ?

Premièrement, sur la forme, nous avons essayé de présenter sous une forme forcément synthétique, l'ensemble des champs de compétences et donc des interventions de la Collectivité de Corse. L'avoir sous une forme synthétique, c'est aussi se rendre compte que de fait, la Collectivité de Corse, soit, à titre principal, soit à titre de cofinanceur, soit parce que nous choisissons d'aller au-delà de nos compétences pour répondre à une demande sociale, la Collectivité de Corse est présente de fait pratiquement dans tous les secteurs de la vie collective de cette île et du peuple qui y vit. Donc, on a bien sûr des compétences qui restent limitées et bornées par le cadre législatif et réglementaire actuel, mais en termes de champ d'intervention, nous sommes pratiquement partout.

Nous sommes pratiquement partout avec des moyens juridiques limités souvent, dans la mesure où nous n'avons qu'un pouvoir normatif très restreint, pouvoir normatif de nature réglementaire et qui ne s'exerce que dans des domaines limités.

Et puis nous sommes partout aussi, avec des moyens budgétaires dont vous savez qu'ils ne sont pas, comment dire, extensibles à l'infini et qu'au contraire, nous sommes plutôt dans une phase aujourd'hui de contraction dans la mesure où les dépenses, y compris les dépenses obligatoires, augmentent et que les recettes, elles, stagnent, voire diminuent. Donc, on est dans un effet ciseaux.

Le rapprochement de ce constat, nous sommes présents partout, ce constat politique et institutionnel, cette réalité budgétaire va nous conduire forcément à réinterroger nos choix. Devons-nous continuer à être partout ? Pouvons-nous continuer à être partout ? Où devons-nous être de façon évidente ? Comment faisons-nous pour être présents chaque fois que possible et souhaitable selon des modalités qui garantissent une efficacité renforcée ?

Alors ça, je crois que c'est le cadre stratégique de la réflexion que nous aurons à mener ensemble. Le Conseil exécutif va assumer sa responsabilité dans ce travail qui intéresse bien sûr l'Assemblée de Corse, le groupe majoritaire, mais également les oppositions.

Donc, vous l'avez compris, ça fait partie de la réflexion que j'ai évoquée hier en suite du discours de la présidente de l'Assemblée de Corse. Il y a une réflexion politique, il y a une réflexion institutionnelle, il y a une réflexion budgétaire.

Je souhaite bien sûr forger ma conviction d'abord, mes convictions, j'en ai un certain nombre, mais je pense aussi que la complexité de la situation actuelle ne laisse pas la place à des décisions solitaires, unilatérales ou même partisans. C'est la raison pour laquelle, avant de faire un certain nombre de propositions, y compris à l'Assemblée de Corse et plus généralement sans doute dans le champ politique corse, je souhaite que nous nous donnions le temps d'une réflexion partagée à travers des espaces de discussions qui existent pour certains et qui sont à créer pour d'autres.

Donc voilà un peu ce qu'est mon état d'esprit en cette dernière session avant l'été. C'est dans ce cadre-là que je vous fais donc la présentation de ce rapport.

Sur la forme, vous dire aussi qu'on a fait le choix, secteur par secteur et chapitre par chapitre, de faire un focus qui est généralement sur des interventions que ne font pas les autres collectivités, y compris lorsqu'elles ont les compétences qui sont les nôtres actuellement, je pense aux régions ou je pense aux départements.

Donc, c'est aussi ce rapport et sa lecture, une façon de se rendre compte que même si nous devons faire mieux dans beaucoup de domaines, nous

faisons déjà beaucoup et nous faisons déjà bien. Sans doute y a-t-il aussi, et c'est d'ailleurs souligné par le CESEC dans son avis, un déficit dans la communication, mais pas la communication comme instrument au service d'une vision partisane, la communication comme la façon de faire savoir aux élus, mais même aux citoyens, ce que fait la Collectivité de Corse.

Il y a beaucoup de domaines dans lesquels nous intervenons et à propos desquels les citoyens ne savent même pas que nous sommes intervenus.

Je pense par exemple : lorsque nous ne sommes pas en maîtrise d'ouvrage, nous sommes en maîtrise d'ouvrage déléguée ou dans un champ de compétences qui relève par exemple d'une autre collectivité, on intervient et y compris on intervient quelquefois selon des modalités en volume ou même sur le principe, qui ne sont pas obligatoires au terme de la loi. Mais les citoyens ne savent pas que la Collectivité intervient.

Je me rappelle notamment une discussion budgétaire où Paul-Félix, au moment du fameux débat sur fallait-il inscrire, comme le demandait le préfet de Corse, la dépense Corsica Ferries et l'inscrire, ça nous aurait conduit, vous le savez, à restreindre notre périmètre, Paul-Félix, mais je ne crois pas que c'était sous forme de boutade, avait dit, « eh bien, si c'est comme ça, on se recentrera sur ce qu'est notre corps de compétences propres et on ne financera plus tout le reste ».

Mais si on devait faire ça, on serait dans une situation qui serait de toute façon chaotique pour la Corse, parce que beaucoup de communes, intercommunalités ou même d'acteurs dans tous les domaines, associatifs, entreprises, etc., ne pourraient plus continuer, en tout cas ne pourraient plus continuer dans les conditions actuelles, y compris s'ils les considèrent insuffisantes ou insatisfaisantes. Donc, on voit bien à mon avis, la complexité de l'exercice qui est devant nous.

Moi, ce que je voudrais vous dire, et je termine par-là, c'est que dans cet effort de synthèse et sans doute de communication, il y a aussi à mieux mettre en valeur, et là je me tourne vers l'opposition dans sa partie nationaliste, vous nous avez souvent dit, y compris au moment des discussions budgétaires, que nos budgets ou nos choix n'étaient pas suffisamment en cohérence avec notre vision globale, historique, en tant que nationalistes.

Moi, je dis et je soutiens que peut-être de façon insuffisante dans la formalisation, mais que l'on voit de façon très claire des choix politiques fondamentaux qu'il convient sans doute de réaffirmer ou d'affiner.

Mais que ça soit dans le domaine du développement durable, que ça soit dans le domaine de la protection de la terre, que ça soit dans le domaine de la lutte contre la spéculation, que ça soit le domaine de la lutte contre les incendies, que ça soit dans le domaine social, que ça soit dans le domaine de la gestion en eau, moi je dis que nous essayons de mettre en œuvre ce qui, à mon sens, constitue véritablement un projet de construction nationale.

Donc, on aura l'occasion d'en débattre, y compris en tant que nationalistes, y compris pour faire évoluer sans doute nos positions aux uns et aux autres. C'est un débat que nous aurons entre nationalistes, mais c'est un débat que nous aurons aussi avec la partie de l'opposition qui n'est pas nationaliste où nous aurons certainement des désaccords. Mais la politique, c'est aussi la gestion apaisée et démocratique des désaccords.

Moi, je crois que, y compris dans les semaines, dans les mois et dans les exercices à venir, il faudra affirmer toujours plus et toujours mieux nos choix fondamentaux et se donner les moyens de les mettre en œuvre de façon opérationnelle.

**Mme la Présidente Marie-Antoinette MAUPERTUIS**

Merci, Monsieur le Président. Merci pour ce rapport d'activité.

Qui souhaite intervenir ? Oui, Annette Pieri.

**Mme Marie-Anne PIERI**

Monsieur le Président,

Vous m'avez tendu la perche quand vous avez parlé de spéculation. Moi, je vais vous parler de l'office foncier et de la mise en place d'une commission pour établir un livret de cadre anti-spéculatif. A aujourd'hui, nous n'avons eu aucune réunion.

Nous avons travaillé individuellement, nous avons produit notre travail. Je voudrais savoir, aujourd'hui, où nous en sommes de cette future commission qui doit être mise en place depuis 2 ans.

Merci.

**Mme la Présidente Marie-Antoinette MAUPERTUIS**

Qui d'autre souhaitait s'exprimer ? Jean Michel Savelli.



**M. Jean-Michel SAVELLI**

Merci, Madame la Présidente.

Monsieur le Président, c'est un rapport d'activité très complet et très utile qui appelle bien forcément beaucoup de remarques et de questionnements. Je vais juste évoquer deux sujets, notamment le sujet qui actuellement est prégnant, c'est le problème de l'eau.

Donc tout d'abord, sur le dossier « eau », il y a beaucoup d'avancées. On peut se féliciter d'un plan d'investissement de 160 M€ sur la période 2020-2035 qui va forcément permettre de dégager des capacités de stockage plus importantes, essentiellement dans un premier temps avec des réhausses de seuils, mais c'est déjà bon à prendre.

Mais ce problème de l'eau, malheureusement, ces bonnes intentions sur le moyen et le long termes ne peuvent pas occulter les problématiques que nous avons au quotidien.

Là, je voulais en venir justement aux restrictions d'eau qui sont en cours sur la Haute-Corse et qui touchent différents secteurs d'activité économique, notamment l'agriculture bien sûr, mais aussi un secteur dont on parle très peu, c'est le secteur de la distribution de carburant.

Alors pourquoi je parle de ce secteur ? Parce que c'est un secteur qui est en même temps impacté par la transition écologique avec la montée en puissance du véhicule thermique, et c'est vrai que je dois reconnaître que globalement, la classe politique n'a pas été très présente. On pense toujours que la distribution de carburant c'est une activité très rentable, mais elle est rentable aussi, d'abord c'est une marge très faible, mais elle est rentable aussi parce qu'il y a des activités annexes comme le lavage de véhicules. D'accord ?

Il s'avère qu'en discutant avec des distributeurs de carburant, ils disent que l'été en fait, grâce au lavage, non pas que des Corses et des touristes, mais aussi des locations de véhicules par exemple, c'est une activité qui permet de faire de la marge. Ils nous disent qu'en gros, la marge qu'ils dégagent en fin d'année, c'est une marge qui vient essentiellement du lavage de véhicules.

Or, cette restriction risque de durer jusqu'au mois d'octobre, puisque l'arrêté préfectoral dit en gros que ça risque de durer très longtemps. Donc, la question est de savoir que fait-on vis-à-vis de cette filière économique qui, je rappelle, pèse quand même 500 emplois directs, il y a des sous-traitants, des transporteurs etc. ? Il y a aussi des emplois indirects et ils ne sont pas négligeables.

La seule réponse qu'on leur a donnée à ce jour c'est de dire « vous n'avez qu'à vous équiper de systèmes de recyclage ». Or, il faut savoir que ces systèmes de recyclage, ils ont un coût aujourd'hui de 120 000 €. C'est abordable pour des stations de lavage dont c'est le cœur de métier, mais c'est difficilement abordable pour des stations-service, il faut bien le comprendre.

En plus de ça, on est face à la même configuration que ce qu'on a eu sur les scrubbers, et je tourne vers Flora Mattei parce qu'elle va le comprendre, les scrubbers, on leur avait dit « oui, il faut faire, pas du greenwashing, mais il faut faire en sorte de réduire l'impact carbone et des carburants sur les bateaux », mais le problème, c'est qu'il y a eu des mauvais choix au départ, les choix technologiques. Il y avait 2 systèmes de scrubber, on s'est rendu compte que beaucoup de compagnies ont investi dans des scrubbers qui n'étaient pas les bons et que du coup, ça a fait un effet inverse en termes de protection de l'environnement.

Donc moi, ce que je voulais dire aujourd'hui, c'est qu'on ne peut pas répondre à des acteurs économiques qui sont des acteurs économiques importants simplement en disant, « vous n'avez qu'à vous équiper et investir ». Ce que je pense qu'on pourrait faire, c'est essayer de voir dans quelle mesure on peut les accompagner sur ces systèmes de recyclage à travers l'Agence de l'environnement. Et je pense aussi, je me tourne vers le conseiller Vinciguerra, peut-être essayer de les rencontrer et d'avoir une vraie discussion avec eux qui soit constructive, y compris sur toutes ces notions de stockage, de centres de stockage, etc. Ça, c'était le premier point.

Le deuxième point concerne un sujet qui est aussi prégnant forcément, c'est le dossier transport.

Dans le volet 5A de votre rapport d'activité, vous mentionnez bien sûr l'amélioration des OSP aériennes. Elles sont indéniables, sur Figari et sur Calvi, il y a une nette amélioration. Mais on vous avait interpellé à l'époque, au moment du cahier des charges, en vous disant que c'était très bien d'augmenter et d'élargir les OSP, mais est-ce que ces OSP étaient financées ? Or, il s'avère qu'elles seront financées en 2024 par des reliquats, non pas de DCT, mais des reliquats des deux rallonges qu'il y a eu de 30 et 40 M€ en 2022, 2023. Mais pour 2025, on n'est sûrs de rien.

Alors pourquoi je vous alerte ? Parce qu'entre temps, la stabilité de politique de la France a évolué, la loi de finances qui sera votée, on ne sait pas dans quel cadre elle sera votée et dans quelle ambiance elle sera votée. Aujourd'hui, est-ce qu'on peut se projeter sur 2025 concernant globalement le transport aérien ? Je ne pense pas.

Dernier sujet concernant l'aérien aussi et qui à mon avis est prégnant, c'est qu'on a voté au mois d'avril un dossier concernant les achats de flux de transport aérien et on devait se revoir au mois de juin. Vous avez dit que le planning était un peu serré puisque ça passe par le code des marchés publics, appel d'offres par l'eau, donc a priori, ce sera voté en septembre. Est-ce qu'on sera dans les délais pour que les réservations sur ces flux qu'on aura achetés puissent être ouvertes en décembre ou en janvier ?

Voilà donc ces deux questions auxquelles je voudrais des réponses.  
Merci.

**Mme la Présidente Marie-Antoinette MAUPERTUIS**

Merci, Monsieur le conseiller.

Qui d'autre souhaite s'exprimer ? Josepha Giacometti.

**Mme Josepha GIACOMETTI-PIREDDA**

Merci, Madame la Présidente.

En quelques mots et en 2 minutes 30, je vais résumer le propos.

Vous avez, Monsieur le Président, présenté les choses en disant souvent « on reproche » et plus particulièrement « l'opposition nationaliste nous reproche de ne pas mettre en avant les marqueurs ».

La dernière fois, lorsque j'étais intervenue sur feu le compte administratif qui maintenant s'appelle le compte unique, le CFU, le mois dernier, j'avais rappelé qu'il pouvait y avoir des opérations presque marketing et de communication parfois dans la présentation, et qu'effectivement, il ne fallait pas la confondre avec la communication que l'on doit, et aux élus, et aux Corses sur l'action de la Collectivité.

Mais l'action de communication, justement, elle peut résulter dans le fait d'employer des grands mots, les grandes thématiques et les affirmer, les afficher. Et ensuite, quand on va au fond, puisque vous avez parlé d'une mandature nationaliste, il y a 2 moyens d'action : il y a les actions concrètes, comptables, de gestion, encadrées par les moyens, certes limités et on a déjà eu l'occasion d'en parler et il faudra qu'ils soient accrus et il faudra qu'ils puissent répondre. Mais plus on est contraints, plus il faut dégager des priorités et des lignes fortes. Ça, pour moi, mais je ne vais pas faire le débat budgétaire et refaire les débats budgétaires et d'actions aujourd'hui, ce ne serait pas le propos.

Et puis il y a l'action résolue au-delà de ce que l'état du droit permet, puisque vous avez parlé d'une action volontariste et que si la Collectivité devait arrêter son action volontariste, il y a beaucoup de secteurs qui en pâtiraient et c'est vrai.

Mais par exemple, deux, trois exemples et j'arrête. Par exemple : sur la lutte contre la spéculation que vous avez évoquée, oui, il y a une action plus forte qui peut être menée, une action beaucoup plus résolue. Nous avons fait adopter à l'époque, alors que nous étions dans la majorité avec « Corsica libera », à l'époque, une motion qui demandait que l'agence d'urbanisme et de l'environnement puisse se doter d'un outil, d'une cellule qui vienne examiner l'ensemble des permis et qui attaque systématiquement lorsqu'ils n'étaient pas en compatibilité avec le PADDUC. Ça va au-delà de ce qu'il est possible de faire, mais c'est ce qu'une mandature nationaliste doit faire.

Sur la consommation des espaces agricoles, de la même manière, ça va au-delà de l'état du droit, mais il faut chaque fois que possible, avec tous les outils institutionnels à disposition, s'y opposer. Je continue de dire que ça n'est pas fait et assez résolument. Je ne dis pas qu'il n'y a rien qui est fait, je dis que ça n'est pas fait de manière suffisamment résolue. Et aujourd'hui, on est face à une dépossession programmée qui continue et se poursuit. On continue de le déplorer au fil de chaque rapport.

Sur les déchets, hier, ce n'est pas organiser la privatisation, ce n'est pas l'encadrer, c'est faire le choix résolu de la gestion publique sur les outils stratégiques.

Sur les transports, c'est s'acheminer vers une compagnie maritime par exemple.

De nombreux exemples, je pourrais continuer à les égrainer. En matière de langue, c'est mettre en place une coofficialité de fait avec tous les outils, pour opposer cette coofficialité de fait.

Sur le pouvoir d'achat, la question sociale, c'est s'opposer aux situations de monopole et d'oligopole qui sont en train de se mettre en place, de manière ferme et résolue dans toutes les instances dans lesquelles nous siégeons.

Et je m'arrête là.

**Mme la Présidente Marie-Antoinette MAUPERTUIS**

Autre intervention sur ce rapport d'activité ? Jean-Félix Acquaviva.

### **M. Jean-Félix ACQUAVIVA**

Je voudrais intervenir sur un point particulier, Madame la Présidente, c'est sur la question de l'eau puisque ça a été évoqué par Jean-Michel Savelli.

D'une part, évidemment pour aller dans le même sens que son propos vis-à-vis du plan qui a été présenté à cette Assemblée qui est financé, il faut le souligner, qu'il est financé, en dehors de toute discussion par ailleurs que nous aurons à avoir de manière impérative sur l'avenir du PTIC. Et, je mets un gros point d'interrogation, et sur son montant, et sur l'éparpillement du PTIC parce qu'on ne peut pas tout à la fois vouloir concentrer le PTIC sur l'eau et en même temps, l'éclater dans une course concurrentielle entre collectivités sur des objets qui nous paraissent moins importants. Choisir c'est renoncer, et choisir c'est renoncer pour tout le monde, pas que pour la majorité territoriale, au service de l'intérêt de la Corse.

Donc, si on dit que l'eau est un objet prioritaire, et nous sommes pour dire que l'eau est un objet prioritaire, preuve en est, il y a déjà un plan qui est financé en dehors du PTIC. La mise en œuvre de ce plan fait l'objet d'un travail de terrain qui va se décliner à la fois pour le stockage mais aussi pour l'irrigation agricole, puisqu'il y a 160 M€ de stockage et 80 M€ d'irrigation nouvelle agricole. Ça, c'est ce qui est acté, voté par cette Assemblée et financée.

Je voudrais insister sur d'autres questions liées à l'eau qui nous posent souci. Je voudrais parler des communes qui ont des problèmes à l'instant où nous parlons de pénurie pour le réseau d'eau potable. Et là, nous sommes face à une réalité d'intervention sur laquelle la Collectivité de Corse de manière non pas extra légale, quand je dis extra légale, ça veut dire hors champ de compétences, ça ne veut pas dire de manière dérivée, nous sommes déjà intervenus puisque, je reviens sur les débats que nous avons eus ici, sur la déficience réglementaire et financière, en inadéquation avec la spécificité de la Corse, de l'Agence de l'eau Rhône-Alpes Méditerranée Corse. Donc, nous avons eu par différents outils, notamment le fonds montagne, à intervenir pour financer légitimement, au sens moral, éthique et infrastructurel, des communes de montagne à 80, 90 %, se substituant à la déficience de l'Agence de l'eau.

Or, on se rend compte aujourd'hui que dans l'été que nous traversons, je pense à Silvarecciu, je pense à d'autres communes, nous avons cette priorité-là à mettre encore au goût du jour, je pense en ce qui concerne évidemment notre majorité, mais je souhaite le faire partager avec d'autres groupes, comme étant une priorité absolue sur les choix à faire dans l'eau parce que sur la question de l'eau, nous aurons à faire des choix d'infrastructures, d'investissements et d'aides parce qu'on ne pourra pas aider tout le monde.

Donc en ce qui me concerne, je pense que les communes rurales et de montagne et des populations résidentes qui accueillent aussi des pics saisonniers, me semblent être une priorité absolue lorsqu'ils n'ont plus d'eau, mais aussi sur la question de la consommation et des choix de filières agricoles que nous aurons à faire dans l'avenir. On ne pourra pas faire des choix d'infrastructures sans faire des choix de sobriété, notamment dans la logique de l'économie de production agricole dans laquelle nous allons nous mettre en place.

Donc, c'est à la fois une réflexion d'urgence que je voudrais souligner à travers ce rapport d'activité en disant, « nous avons beaucoup fait, mais nous avons ces urgences-là qui sont des urgences de court terme » et en même temps en aval, une discussion sur les grandes demandes que nous aurons à faire à l'État, sur le PTIC et les choix que nous aurons à opérer et sur la question de la sobriété, de la communication et donc des choix de développement évidemment touristiques, au sens de la consommation d'eau pour le coup sous cet angle là, mais aussi agricole.

Voilà.

**Mme la Présidente Marie-Antoinette MAUPERTUIS**

Merci, Monsieur le conseiller.

D'autres interventions sur ce rapport d'activité ? Romain Colonna, je vous en prie.

**M. Romain COLONNA**

Merci, Madame la Présidente.

A la suite de Jean-Félix, ça a été dit par le Conseil exécutif et son président, mais souligner, une fois n'est pas coutume, la grande qualité de ce document d'un point de vue formel déjà. On a des milliers de pages à lire chaque mois par rapport à notre activité institutionnelle. Là, même si la forme n'est pas l'essentiel d'un document et de l'activité politique, mais je voulais quand même, au nom du groupe « Fà populu in seme », souligner la grande qualité d'un point de vue formel puisque parmi ces milliers de pages-là, on a pu saisir à travers un peu plus d'une centaine de pages, et elle vient de nous être envoyée ce matin, en plus une synthèse.

C'est important parce que ça a été dit, ce sont des documents qui répondent à une exigence administrative et légale.

Mais là on a deux documents, le précédent, celui de l'analyse des actes et le rapport d'activité, qui nous disent plusieurs choses, qui nous disent à nous élus, et peut-être encore un peu plus ceux qui sont en responsabilité avec une activité en tout cas dans le cadre de cette institution accrue, on a souvent la tête un petit peu dans le guidon et on a du mal parfois dans le flux de l'activité permanente à lever les yeux, à regarder. Ce rapport, il nous dit aussi cela, il nous interroge nous-mêmes dans notre capacité d'élu, sur ce que nous avons fait. A titre liminaire en qualité d'élu, c'est déjà un excellent rapport pour nous dire où nous situer à l'échelle de l'histoire institutionnelle, à l'échelle de la mandature. Ça, c'est à l'adresse des élus.

Ensuite, il y a un mot qui est revenu du côté de l'exécutif et que nous voudrions reprendre à notre compte, c'est le mot transparence, l'acte démocratique par excellence. Nous avons deux rapports ici qui s'adressent aussi au grand public et qui disent au citoyen en Corse, à notre peuple, « voilà ce que nous avons fait en votre nom ».

Après, les électeurs, les électrices et citoyens, les Corses jugeront à savoir si ça a été bien ou mal fait. Mais ce sont deux rapports excellents qui nous permettent aussi de restituer notre activité.

Mais ils nous disent aussi autre chose, ces rapports, et notamment le dernier, c'est qu'ils viennent s'opposer à la petite musique que l'on entend parfois, qui est plus ou moins orchestrée, qui est plus ou moins objective, comme quoi rien n'est fait à la Collectivité de Corse. Et là, il ne s'agit pas aujourd'hui d'un débat d'orientations budgétaires par exemple, il ne s'agit pas exclusivement de tracer des perspectives, il s'agit de dire « voilà en 2023 ce que l'on a fait ». Et de répondre à la question : est-ce qu'il y a une activité institutionnelle, est-ce qu'il y a eu une activité politique, est-ce qu'il y a eu des choix dans tout un certain nombre de domaines qui ont été opérés ? Et nous, nous croyons bien évidemment que oui. Il y a eu des choix et des choix importants qui ont été faits et qui nous interrogent sur notre avenir bien évidemment, mais qui montrent qu'il y a une activité qui est importante.

Il y a deux manières de lire le document. Vous avez 40 actions qui sont listées. On peut toujours dire que la 41<sup>ème</sup> n'a pas été faite et c'est de bonne guerre. Il y a 41 réactions qu'ont été listées, on peut toujours dire que la 42<sup>ème</sup> n'a pas été faite et on pourrait continuer la liste comme ça assez longuement.

Mais on peut aussi faire le choix collectivement de dire qu'il y a 40 actions qui ont été faites avec des budgets, avec des budgets contraints, avec une activité institutionnelle relativement contrainte et parfois instable, c'est le cas en ce moment. Nous, c'est le choix que nous faisons.

Est-ce que cela doit nous exonérer d'une amélioration quantitative et qualitative ? Bien évidemment que non. Est-ce que ce que dit Josépha mérite de plus amples discussions ? Bien évidemment que oui. Est-ce qu'on peut s'accorder sur ce qu'a été fait et sur ce que l'on doit faire, ensemble ou pas, dans d'autres circonstances ? Nous en sommes profondément, profondément convaincus. Est-ce qu'il va falloir faire des choix d'un point de vue budgétaire ? Est-ce que des choix ont dû être faits d'un point de vue budgétaire ? Bien évidemment que oui. Et, vous n'avez pas dit que rien n'avait été fait, ce n'est pas votre propos. Mais on ne peut pas dire que cette institution ne travaille pas.

Le Président de l'exécutif a parlé aussi de la restitution auprès des citoyens. Il y a quelque chose qui est évident, c'est que ce document dans son entièreté, dans sa volumétrie, ne nous permet pas non plus de rendre pleinement compte du travail de cette institution auprès des citoyens. Donc, ça interroge nécessairement, pour les semaines et les mois à venir, au passage entre l'action politique, les choix des politiques publiques et la perception par les citoyens que nous travaillons à leur service.

Je terminerai là-dessus. Ce document nous dit une dernière chose. Ce n'est pas le document qui fait l'égérie d'une personne ou d'un groupe politique. Il n'y a pas à chaque page, les photos d'une personne plutôt que d'une autre.

Ce document nous dit qu'il y a une institution forcément collective qui travaille au service des Corses et de la Corse et que l'ensemble des choix de ce document sont dictés par ce seul objectif, travailler au service des Corses et de la Corse.

Donc, bravo encore une fois sur la forme et sur le fond pour tout ce qui a été fait. J'ose espérer que collectivement, on puisse encore s'améliorer et faire des choix opérants et significatifs pour le peuple Corse dans les mois à venir.

**Mme la Présidente Marie-Antoinette MAUPERTUIS**

Merci. D'autres interventions ? Oui, Anne-Laure Santucci.



**Mme Anne-Laure SANTUCCI**

Merci, Madame la Présidente.

Je vais être très courte.

Je voulais dire, au-delà de tout ce que l'on a pu lire, et aujourd'hui ici, nous sommes sur un mandat que nous, nous appelons un mandat au service de la construction nationale.

Mais je crois que ce qu'il faut voir aussi, c'est l'engagement de la Collectivité sur nos territoires pour lesquels nous sommes le plus attachés, qui sont nos territoires ruraux et nos villages, c'est la vie, grâce à cet engagement financier, c'est la vie. C'est la vie sur les politiques foncières qui permettent aux communes d'acheter pour construire, c'est la vie pour créer du logement, c'est la vie pour faire, eh ben tout à l'heure, le président l'a dit, rentrer les communes dans la modernité avec la fibre, avec l'adressage. C'est la vie sur l'action sociale, c'est la vie sur la politique de l'eau qui nous permet effectivement de sauver et de pouvoir construire des infrastructures pour le futur développement. C'est la vie sur la rénovation du patrimoine qui est un atout touristique, mais qui est aussi une manière de se réapproprier nos espaces.

Je crois que ça c'est important, il faut le souligner.

C'est une transformation, un engagement auprès des communes, une transformation radicale, et je le souligne, dans l'ensemble des communes de Corse, quelle que soit leur obédience politique.

Merci.

**Mme la Présidente Marie-Antoinette MAUPERTUIS**

Merci, Anne-Laure.

Autre intervention ? Non. Nous avons perdu le Président ! Gilles Giovannangeli qui reprend la main.

**M. Gilles GIOVANNANGELI**

Dans l'attente du retour du président, simplement, puisque le sujet de l'eau a été abordé à plusieurs reprises lors de ce débat, simplement de le mettre en perspective d'abord, et ça répond aussi à un certain nombre de questionnements, le président l'a abordé.

Dans ce rapport 2023, le marqueur du développement soutenable, du développement durable, il est fort. Je répondrai sur l'eau tout à l'heure. Mais on le voit aussi sur deux autres niveaux dont je vais vous parler. D'abord, le vote de la PPE en 2023, on y est revenus à plusieurs reprises, c'est un outil stratégique au service du développement durable, la possibilité aujourd'hui de sortir d'un modèle, notamment de centrales au fioul, et d'aller vers un modèle beaucoup plus vertueux, la possibilité aussi de booster des énergies renouvelables, c'est le vote de la PPE 2023. Donc, c'est un marqueur, je crois, essentiel.

La question de l'eau, j'y reviendrai. Mais un autre point qui peut paraître anecdotique et qui va dans le sens aussi de ce que venait de dire Anne-Laure Santucci, la protection de notre environnement, la préservation, ce n'est pas que la sanctuarisation des terres, c'est aussi la protection de nos milieux. Et dans ce rapport, vous voyez aussi que la Collectivité investit fortement dans la protection des milieux naturels, 7 M€ en 2023 et ça, de manière constante. Un élément essentiel aussi est pointé dans ce rapport, la prise en gestion aujourd'hui des comités de pilotage Natura 2000. Je pense que ça aussi, c'est un signe fort que l'on envoie sur notre volonté d'être au rendez-vous de cette forme de développement pour lequel, vous le savez, des nationalistes particulièrement sont engagés depuis 50 ans.

Sur la question de l'eau, Monsieur Savelli, d'abord se remettre en perspective. La question de l'eau, elle ne concerne pas que la Corse, elle est mondiale. Je pense que c'est important qu'on se le dise parce que souvent on a l'impression que nous sommes les seuls à connaître ce problème.

Il y a un phénomène qui s'appelle aujourd'hui le réchauffement climatique, les bouleversements climatiques qui impactent fortement, notamment l'espace méditerranéen. Quand on regarde ce qui se passe ailleurs en France, l'Occitanie, les Pyrénées orientales, des régions qui ne connaissaient pas ces phénomènes aujourd'hui de sécheresse et de raréfaction de la ressource.

Quand on regarde l'Italie, la Sardaigne dont souvent ici j'entends dire « on envie la Sardaigne », allez en Sardaigne et vous verrez qu'ils ont d'énormes problèmes de gestion d'eau et que tout n'est pas dans l'infrastructure, tout n'est pas dans l'infrastructure et les barrages. C'est bien souvent insuffisant et la Sardaigne, aujourd'hui, le constate. Quand vous allez en Espagne, au Portugal, vous voyez là aussi les problèmes qu'ils rencontrent.

C'est un sujet qui concerne d'abord les choix, choix fondamentaux, le choix de modèle, c'est pour ça que je vous parlais de développement durable. Moi, j'ai toujours dit que si on ne préserve pas, si on ne protège pas la ressource, on va perdre, et en quantité, et en qualité et donc, on aura moins de réponses

opérationnelles à proposer pour l'alimentation en eau potable, mais aussi pour les divers usages.

Donc ce sujet de la préservation, il doit être essentiel et ça renvoie au modèle.

Le sujet des économies d'eau, il est essentiel aussi, c'est-à-dire que là, on le sait aussi, il faut améliorer notamment nos réseaux.

Donc premier niveau, les comportements, ils sont importants, la vision sur le modèle, et j'y reviendrai tout à l'heure sur les aspects économiques.

Deuxième niveau, ce n'est pas parce qu'on doit être vertueux, qu'on ne va pas s'occuper de la problématique des infrastructures, et les infrastructures, et le retard infrastructurel en Corse est édifiant. On le sait, et on doit travailler. C'est le plan 240 millions, ça a été dit par Jean-Félix, je ne vais pas y revenir, 160 millions sur la grande infrastructure. L'idée, c'est d'ici 10 ans, d'avoir 12 millions de mètres cubes de stockage en plus.

Donc, je pense que c'est significatif. Et là aussi, on n'est pas dans la démesure, on est dans l'analyse, on est dans la réponse aux besoins parce qu'on sait qu'avec le réchauffement climatique, il va falloir s'adapter régulièrement. Nous, on ne vous parle pas de faire de 200 millions de stockage. Aujourd'hui, dire qu'il faudrait faire 200 millions de stockage, ce serait dans une logique qui à mon avis, c'est la logique de ce qu'on appelle la croissance infinie, c'est-à-dire de ne pas mesurer le besoin d'aujourd'hui à ce qu'il sera demain.

Donc, on ne va pas aller dans la surinfrastructure, on doit coller aux besoins qu'on doit réajuster. Donc, 12 millions, ça correspond notamment à ce qui a été étudié dans le plan « Acqua Nostra », à nous permettre de sécuriser la ressource à l'horizon 2045. Il faut travailler dès aujourd'hui à pouvoir se projeter sur l'avenir.

Donc ça, c'est le premier niveau de réponse.

Jean Félix le notait aussi, 80 millions de soutien, création de nouveaux périmètres agricoles notamment, parce qu'on a un sujet de volonté aussi de développer notre agriculture de production et que l'agriculture a besoin d'eau.

Première réponse, donc l'infrastructure.

Deuxième réponse, ça a été aussi abordé par, je crois, Jean-Félix, on a conscience dans cette période, particulièrement cet été, dans une période de sécheresse forte, sécheresse estivale mais aussi sécheresse hivernale, un certain

nombre de communes, de petites communes aujourd'hui se retrouvent confrontées à une pénurie d'eau.

D'abord, dire qu'on est quand même dans un champ de compétences qui est d'abord celui des communes, la Collectivité de Corse n'a pas la compétence d'alimentation en eau potable notamment. C'est une compétence des communes et des intercommunalités. Mais nous avons conscience que là aussi, il y a un retard qui a été pris, notamment au niveau des infrastructures, et que l'organisation de la gouvernance, tel qu'il est aujourd'hui, est extrêmement pénalisant. Et en plus, si on y ajoute la loi NOTRe à venir, avec la vision de l'intercommunalisation de la compétence, on peut s'inquiéter et on doit s'inquiéter sur un débat qui viendra.

Donc, il faut être auprès des communes qui ont cette compétence. Nous le faisons en les appuyant techniquement, en travaillant y compris en convention avec les SIS pour pouvoir en urgence dépanner par des transports d'eau. Sur les communes aujourd'hui qui sont en difficulté, nous les contactons, les services de l'office hydraulique les contactent pour voir quel apport en solutions techniques on pourrait leur apporter et les conseiller et comment on pourrait les aider. Mais c'est un sujet qui démontre aussi que des communes qui n'avaient pas de problèmes parce qu'elles avaient des ressources soit par captage, soit par forage, se retrouvent aujourd'hui dans une situation de pénurie de cette ressource.

Enfin, le sujet économique et le sujet des garages et des stations-services qui utilisent bien sûr des stations de lavage.

Nous en avons parlé en conseil d'administration de l'office hydraulique, ça renvoie d'abord à la première vision. Je pense que ce sujet-là, il ne date pas de cette saison. C'est un sujet déjà qui court depuis quelques années. Ce qu'on constate, c'est que certains ont travaillé sur des solutions, notamment des solutions de recyclage, et c'est vers ça qu'il faut tendre parce que l'idée d'utiliser 150 litres d'eau pour laver aujourd'hui un véhicule, en soi, il n'est pas raisonnable.

Il faut donc accompagner cette filière de manière à ce qu'elle ait des pratiques plus vertueuses et qu'elles adoptent des stations avec des systèmes de recyclage de l'eau. On sait que c'est coûteux, il faut le faire. Certaines l'ont fait aujourd'hui, elles en connaissent les avantages. D'autres n'ont pas pu encore se lancer dans ces infrastructures, il faut les encourager. Moi, je ne peux pas aujourd'hui dire qu'on doit les sortir de l'arrêté de restriction, mais peut-être qu'il faut les accompagner avec la préfecture.

Je dis aussi, et je rappelle ici dans cette Assemblée, que la compétence gestion de crise, ce n'est pas la Collectivité de Corse, même si on la réclame. Aujourd'hui, c'est l'État qui a la compétence et les arrêtés de restriction, ils sont pris par le préfet et non pas par le président du Conseil exécutif.

Nous, nous avons toujours plaidé en commission de crise, sur le fait qu'il fallait prendre des mesures proportionnées et nous continuons à le faire. On le dira à nouveau à l'État lors de la prochaine réunion, peut-être faut-il adoucir les mesures, mais il faut aussi prendre conscience de l'état et du niveau des ressources.

Tout ça pour vous dire qu'il n'y a pas qu'une solution, il y a un triptyque qui est important : l'évolution de nos comportements, le choix de société, le travail sur les infrastructures et une gouvernance qui soit le plus adaptée pour être efficace.

Nous, on reste persuadés que permettre à la Collectivité demain, de piloter totalement la gestion de sa ressource en eau, c'est encore la meilleure solution et qu'elle le fasse bien sûr en concertation avec les territoires et l'ensemble des acteurs concernés. C'est ce que nous faisons aujourd'hui, à travers un premier PTGE qui est lancé dans le Cap Corse, avec un périmètre de PTGE qui est à l'étude et qui concernera toute la Plaine orientale et le Fiumorbu. Nous allons essayer cette démarche et ces espaces de gouvernance sur l'ensemble du territoire corse.

À ringrazià vi.

**Mme la Présidente Marie-Antoinette MAUPERTUIS**

Merci, Monsieur le conseiller.

Monsieur le Président, allez-y, je vous en prie.

**M. le Président Gilles SIMEONI**

Merci de m'avoir remplacé avantageusement.

Quelques compléments de réponse.

Répondre à Annette Pieri, on a travaillé effectivement, vous le savez, ensemble sur le cahier des charges.

Vous savez aussi que l'office foncier est une équipe réduite : on a notre directrice qui est actuellement en congé pour de très bonnes raisons, un

congé de maternité depuis plusieurs semaines. Donc, on était un peu désorganisé, mais j'espère vraiment qu'on va concrétiser, surtout que c'est attendu. Mais ce qui est important aussi, c'est de savoir que ce léger décalage n'a pas retardé les opérations des communes. Donc, on va sortir ce travail sur le cahier des charges pour accompagner les communes et faire véritablement que notre soutien soit en cohérence à la fois avec leurs attentes et notre vision politique.

Je ne réponds pas à Josépha, j'ai bien noté l'ensemble des points sur lesquels nous pourrions faire mieux. Je le redis, la discussion est ouverte là-dessus et elle aura lieu prioritairement, bien sûr, avec l'ensemble des sensibilités nationalistes représentées au sein de l'Assemblée de Corse. C'est une réflexion qui est menée également en interne au sein du Conseil exécutif et du groupe majoritaire. Mais nous avons à partager là-dessus sans exclure personne, mais je pense que, d'abord prioritairement et de façon naturelle, entre nationalistes par rapport à ce que nous considérons être des fondamentaux.

Je termine la réponse à Jean-Michel Savelli, Flora Mattei aurait pu le faire.

Un mot sur les stations-services. Ce qu'a dit Gilles Giovannangeli, c'est très important. Dans notre plan, il y a aussi la réflexion sur les usages. On ne peut pas demander par exemple aux agriculteurs de réfléchir à de nouvelles techniques d'irrigation ou à de nouvelles plantations et ne pas inviter l'ensemble des secteurs qui ont été historiquement consommateurs en eau, à réinterroger leurs pratiques et leurs modèles. Donc ça, je pense qu'il faut le faire.

Je signale, vous ne le savez peut-être pas, c'est difficile parce qu'il n'y a pas d'interlocuteur institutionnel chez les stations-services, il y a plusieurs syndicats, mais le président de l'ADEC a rencontré des exploitants de stations-services, il a même rencontré les pétroliers. Je rappelle, si on veut aller vers un nouveau système, si on met le chiffre à 120 000 €, il y a 300 stations, ça veut dire 36 M€ d'investissements. Je pense qu'il y a la possibilité aussi de demander aux pétroliers, aux grands groupes dont on connaît les profits, d'investir dans des fonds verts, dans des fonds d'évolution de transition énergétique, etc., y compris pour avoir des systèmes moins consommateurs en eau.

Un dernier mot pour vous répondre sur la question des transports. Sur la nécessaire réévaluation de la DCT, nous avons toujours informé, y compris en amont du vote, que le périmètre de délégation de service public ne pouvait pas continuer à être financé si la DCT n'était pas réévaluée.

Je rappelle que le point fort de notre argumentaire, même si nous n'avons pas encore remporté la victoire politique dans la réindexation, c'est que

premièrement, la règle, c'est la réindexation dans ce type de dotation et que nous avons été privés de l'application de cette règle depuis 2009, d'abord à titre exceptionnel, mais un exceptionnel qui est devenu pérenne. Ça, c'est la première chose.

Deuxièmement, c'est que le périmètre de délégation des services publics actuels est ce qui correspond à ce qui a été objectifé comme nécessaire et qui a été validé par les services de l'État. Donc, l'État ne peut pas nous dire en même temps « vous avez besoin de ce périmètre de service public » et nous refuser la réindexation qui nous permet de le financer. Ça laisse entier la discussion stratégique sur l'évolution, bien sûr, et du périmètre de service public, et du financement, etc.

Mais ce combat est à mener. Mais ce qui est d'autant plus inquiétant et impactant, c'est la situation politique actuelle effectivement, où il y a un Gouvernement qui expédie les affaires courantes, mais un calendrier qui continue de courir avec la nécessité, en ce qui nous concerne d'avoir des engagements dès la loi de finances à venir et à examiner à l'automne dans un contexte budgétaire national, on le sait, qui est particulièrement sombre.

Donc, gros point d'inquiétude bien sûr, et nécessaire mobilisation à mon avis de façon unanime, comme nous l'avions fait au moment du vote, en s'appuyant sur les parlementaires de la Corse, qu'il s'agisse des députés ou des sénateurs.

Sur l'achat de flux, je vous confirme que des réunions techniques, multiples ont lieu. Il y en a eu une pas plus tard qu'hier entre la Collectivité, l'office, la CCI et la DGAC qui est notre interlocuteur de référence, pour sécuriser juridiquement, comme je vous l'avais dit. Donc, on va tout faire pour tenir le calendrier - il y avait l'ATC aussi dans la boucle - et dès qu'on aura la conclusion de ces travaux, bien sûr, on revient devant l'Assemblée, comme nous nous y sommes engagés.

Voilà ce que je voulais dire à titre de réponse.

**Mme la Présidente Marie-Antoinette MAUPERTUIS**

Merci, Monsieur le Président.

Le rapport d'activité, c'est toujours le moment de regarder en arrière, mais aussi de se projeter dans le futur et de lire aussi différemment l'actualité. On sait très bien, et je rebondis sur ce qui a été dit par Gilles Giovannangeli, on sait très bien qu'aujourd'hui on a des villages, au moment où on se parle, des villages qui sont en difficulté du point de vue de l'eau.

Donc, on a une pensée évidemment pour tous et ils savent très bien qu'on est en train de travailler. Il ne peut pas y avoir un contrôle de la Collectivité sur le changement climatique.

Par contre, pensemu à tutti issi paisani chî strazianu, perchè ùn hè micca Aiacciu è Bastia, sò i paisoli avà chî sò tuccati.

Ci vole à avè una pensata per elli è anu u nostru sustegnu di sicuru. Eccu.

Allora, **PRISE d'ACTE de ce rapport** et je crois qu'on peut continuer.

**M. le Président Gilles SIMEONI**

Mme la Présidente, point d'ordre.

On peut faire une suspension juste de 5 minutes, s'il vous plaît ? 5 minutes, c'est possible. 5 minutes, montre en main.

**Mme la Présidente Marie-Antoinette MAUPERTUIS**

Si c'est montre en main, oui !

**La séance est suspendue à 11h26 et reprise à 11h56.**

**Mme la Présidente Marie-Antoinette MAUPERTUIS**

Bien. Donc les 5 minutes sont écoulées, reprenez vos places, s'il vous plaît, et je passe tout de suite la parole au président de l'ADEC, Alex Vinciguerra, qui va nous faire la présentation.

**M. Xavier LACOMBE**

Mme la Présidente, s'il vous plaît, point d'ordre, vous permettez ?

**Mme la Présidente Marie-Antoinette MAUPERTUIS**

Je vous en prie.



**M. Xavier LACOMBE**

Je le fais montre en main.

C'était une suspension qui était demandée par l'exécutif, montre en main de 5 minutes, elle a duré 18 minutes et nous sommes à 30 minutes.

C'était juste une précision, je vous remercie.

**Mme la Présidente Marie-Antoinette MAUPERTUIS**

Bien. Monsieur le Président de l'ADEC.

**BUGETTU - FINANZE - FISCALITÀ /  
BUDGET - FINANCES - FISCALITÉ**

**Raportu n° 203 : Approvu di u bugettu supplementare di a Cullettività di Corsica per l'eserciziu 2024**

**Rapport n° 203 : Approbation du Budget Supplémentaire de la Collectivité de Corse pour l'exercice 2024**

**M. Alex VINCIGUERRA**

Madame la Présidente, Mesdames et Messieurs les conseillers,

Je vais essayer de minuter mon intervention et d'aller au plus simple, même si le travail qui vous est présenté, c'est un travail de mesure, d'arbitrage, de prospective difficile qui a été porté sous l'égide de Monsieur le Président, par Monsieur Giovannangeli qui est derrière moi et moi-même. Et nous avons l'honneur de vous présenter aujourd'hui ce travail complexe.

Nous le faisons aussi au nom de l'ensemble de l'Exécutif qui a été particulièrement impliqué dans les choix proposés.

Donc, le budget supplémentaire qui vous est présenté, c'est une décision modificative de notre budget initial.

Cette proposition a pour objet de reprendre les résultats constatés au compte administratif de l'exercice précédent, je vous le rappelle, 16 M€, d'inscrire de nouvelles recettes pour un peu plus de 16 M€, dont 12 M€ à percevoir en recettes de fonctionnement et 4 M€ en recettes d'investissement, c'est une bonne nouvelle.

Je vous détaillerai sous peu ces nouvelles ressources qui nous permettent de redéployer nos actions en inscrivant 32 M€ de dépenses supplémentaires.

Alors, si nous avons des dépenses supplémentaires, nous avons fait le choix de les inscrire comme suit :

19 M€ de nouvelles dépenses de fonctionnement. Ces dépenses concernent essentiellement les secteurs liés aux ressources humaines, à la santé, à l'action sociale, ainsi qu'au volet culture, vie sociale, jeunesse et sport. Mais ces recettes nous permettent aussi de nouvelles dépenses réelles d'investissement pour 13 M€, que nous vous proposons de consacrer essentiellement sur le

secteur de l'aménagement du territoire et le soutien aux communes, ainsi que l'enseignement, la formation professionnelle et le patrimoine.

Vous noterez que ce budget supplémentaire ne s'équilibre pas par un emprunt supplémentaire. Nous n'avons pas recours à la dette pour équilibrer ce budget.

Ce budget acte des redéploiements et inscriptions complémentaires, mais aussi de nouvelles autorisations de programme et d'engagement que nous allons examiner.

Ce budget supplémentaire s'équilibre sans recours à l'emprunt, je l'ai dit, en dépenses et en recettes. Ce qui porte le montant total du budget 2024 à 2 175 M€. Et, pour mémoire, en 2023, il s'établissait à 2 061 M€.

Je dis aussi que ce budget, nous l'examinons fin juillet, ce qui est un peu particulier dans la démarche budgétaire parce que nous souhaitons travailler, comme l'a dit le président précédemment, sur la mise en œuvre d'un BP d'orientations budgétaires d'abord et de BP ensuite, d'ici la fin de l'année, de façon à ce que nous puissions avoir une année de fonctionnement complète sur le BP 2025.

Alors, quelles sont les principales nouvelles recettes de fonctionnement à hauteur de 12 M€ ?

Suite à la notification par l'État du dispositif de compensation péréquée, compensant la perte de taxes, la fiscalité indirecte augmente de 6,3 M€, soit une hausse d'un peu moins de 1 % par rapport à ce qui était prévu au BP.

De plus, on enregistre sur ce chapitre les variations de 5 différentes taxes par rapport au BP constatées sur les 5 premiers mois de l'année : plus de 8 M€ sur les droits de consommation sur les tabacs, par rapport à ce qui était prévu. Nous anticipions un ralentissement par rapport à 2023 des droits sur les tabacs, notamment sur la hausse des taxes. Souvenez-vous lors du vote du BP, nous avons insisté sur ce point. Or, si la consommation de cigarettes a baissé de 14 % et c'est un bien, son produit fiscal, par l'effet de la hausse des prix, est en hausse de 4 %. Sur cette base, il est donc proposé de réajuster le montant inscrit au BP de 2024 avec un peu plus de 8 M€.

La taxe additionnelle à la taxe de séjour augmente elle aussi de plus de 1 M€.

Vous vous souvenez en 2019, vous avez institué cette taxe et les premières analyses des comptes de gestion des collectivités collectrices de cette taxe laissent apparaître qu'une partie, assez bizarrement, n'a pas été totalement reversée à la Collectivité de Corse.

Donc, nous proposons d'inscrire ces sommes restant dues au BS 2024 et nous allons émettre les titres de recettes à l'encontre des collectivités concernées.

Les taxes sur convention d'assurance sont elles aussi en croissance de 760 000 €. Corrélativement à la hausse des prix des assurances, les 3 parts de cette taxe affichent sur les 6 premiers mois une hausse donc de 760 000 € qu'il est proposé d'inscrire au BS.

Tout comme les taxes de publicité foncière et les droits d'enregistrement, eux, sont en baisse, mais en baisse plus fortement que ce que nous avions prévu. Aussi, nous vous proposons d'inscrire une baisse de 3,5 M€.

Si les taux d'intérêt ont continué à augmenter en ce début d'année, le maintien du volume des transactions immobilières constaté en 2023, s'est lui effrité et c'est normal, mais il s'est effrité plus vite que nous l'avions prévu et donc nous vous proposons d'inscrire une baisse de 3,5 M€.

Les recettes sectorielles, quant à elles, sont aussi en hausse de 5 M€ par rapport au BP 2024.

L'augmentation de recettes sectorielles en section de fonctionnement porte essentiellement sur l'enseignement, la formation professionnelle et l'apprentissage pour 1,8 M€. Il s'agit de la première partie de la recette relative à la Convention PRIC, que vous avez examinée hier, et dont nous signerons sous peu avec l'État le contrat.

La santé et l'action sociale sont aussi en augmentation en termes de recettes sectorielles de 2,6 M€. Ça concerne le réajustement de recettes dans le secteur santé et l'action sociale, notamment avec l'allocation personnalisée d'autonomie, plus de 500 000 €, qui sont dues à un réajustement suite à contrôle, et qui donc nous permettent d'inscrire ces sommes.

Les recettes réelles d'investissement sont elles aussi en légère hausse de 2 M€ et se concentrent essentiellement sur une opération concernant le cofinancement du projet de fibre.

Alors, ces recettes étant examinées, l'augmentation de ces recettes étant examiné, sauf pour la DMTO bien sûr, venons-en maintenant aux dépenses supplémentaires proposées lors de ce BS.

Sur les dépenses réelles de fonctionnement inscrites au BS, elles s'élèvent à 19 M€ de plus. Les services généraux en consomment 5,6 M€, essentiellement sur l'administration générale, plus 1,5 M€, car les primes d'assurance ont augmenté, les dépenses d'EDF et d'énergie ont augmenté, les frais aussi de nettoyage et de sécurité ont augmenté.

On a un ajustement sur les dépenses concernant la masse salariale de 2,2 M€.

On a un ajustement sur les dépenses concernant le secteur informatique, qui devient de plus en plus lourd, pour 1 M€ et sur les actions sociales pour 450 000 €.

Sont aussi concernés dans cette attribution de dépenses nouvelles la culture, la vie sociale, la jeunesse et les sports loisirs, auxquels nous attribuons 2 M€ supplémentaires.

Pour 1,5 M€, ça sera essentiellement la structuration des filières culturelles qui seront concernées, notamment dans le domaine du cinéma et de l'audiovisuel.

Et nous attribuons 500 000 € supplémentaires au programme « aidez le sport », ce qui permet d'accompagner encore plus les déplacements sportifs, les projets d'animation, les défis sportifs et solidaires, ou encore les ambassadeurs du sport.

Le chapitre « Santé, Action sociale » est abondé, lui, de 10 M€.

Ces besoins de crédits résultent de plusieurs facteurs :

Tout d'abord, de l'évolution de la réglementation en vigueur dans le champ du handicap, qui a provoqué une augmentation massive des bénéficiaires de la PCH et donc, un besoin de financements complémentaires.

Une augmentation des dépenses obligatoires aussi sur le nombre de placements, et notamment des mineurs privés. Depuis le 1<sup>er</sup> janvier 2024, 42 nouveaux accueils ont été réalisés, ce qui est énorme.

L'augmentation aussi du nombre de familles et de la recherche permanente de ce nombre de familles d'accueil, qui sont de plus en plus essentielles dans notre politique.

Et enfin une augmentation due à la dégradation du tissu socio-économique et à l'augmentation de la précarité, de l'aide financière au titre de l'aide sociale à l'enfance.

Concernant le chapitre APA/RSA, plus de 5,6 M€. Les demandes s'expliquent de la manière suivante :

Tout d'abord, dans le cadre du programme APA, 4,7 M€ ; elles permettent de couvrir l'augmentation du nombre de bénéficiaires de ces besoins. Donc les tarifs APA, PCH, CESU ont augmenté de 6 % en un an. Et donc en ce début d'année, nous avons une augmentation de ces tarifs qu'il faut couvrir. Et puis sur le RSA, nous avons 800 000 € d'augmentation, ce qui nous permet de couvrir l'augmentation prévue de cette allocation RSA, puisqu'avec une légère dégradation économique, on risque d'avoir une augmentation du nombre de RSA.

Dans ces attributions de dépenses, nous ne négligeons pas l'investissement, puisque le montant des dépenses réelles d'investissement est porté à 389 M€, dont 343 M€ en dépenses ventilées. Ces dépenses d'investissement augmentent de 12 M€.

Les inscriptions par grands secteurs sont l'enseignement, la formation professionnelle et les apprentissages pour 1 M€. Ça concerne essentiellement les travaux sur les lycées et collèges.

Le chapitre « Culture, Vie sociale, Jeunesse » pour 1 M€, ça concerne essentiellement des travaux dans le domaine du patrimoine.

Le chapitre « aménagement des territoires et habitats », 10 M€. Il concerne le programme de dotations aux communes rurales, la DQ et la DE, le programme du Comité de massif et le Fonds de solidarité territoriale.

Donc, voilà pour l'inscription de ces dépenses nouvelles.

Examinons désormais les autorisations de programme et d'engagement.

Vous savez qu'au budget primitif, le montant voté des AP était de 337 M€.

Au BS 2024, en AP, on vous demande d'inscrire 1,2 M€ supplémentaires.

Vous vous souvenez, AP uniquement 1,2 M€ supplémentaires, des mesures de gestion très strictes avec l'aménagement du territoire, duquel on va retirer 707 000 €, la culture, le patrimoine et sport, 1,4 M€ en plus, et puis le reste, c'est la sécurité et l'environnement.

Sur les nouvelles autorisations d'engagement, le montant accordé était de 547 M€. Il est proposé aux conseillers une nouvelle inscription d'autorisations pour un montant de 7,1 M€ et cette inscription concerne principalement les transports, avec 6,9 M€ sur les achats de flux aériens votés par l'Assemblée de Corse en mai 2024. Je fais le lien avec la question de Jean-Michel Savelli tout à l'heure.

Sur les services généraux, nous aurons, en autorisations d'engagement, 2,1 M€, qui vont être utilisés notamment pour pouvoir souscrire des marchés informatiques. Et donc, ça nécessite un engagement au cours du dernier trimestre 2024.

La dette de la Collectivité de Corse donc n'est pas accrue par ce BS, puisqu'on n'a pas recours à la dette, et l'encours de la dette de la Collectivité de Corse, en juillet 2024, s'élevait à 1 018 M€. Et je vous rappelle, l'emprunt d'équilibre voté au budget primitif s'établit à 118 M€ et se maintient donc à ce niveau, puisqu'on n'a pas recours à la dette, je le redis une dernière fois.

Donc, en synthèse, une affectation de notre bon résultat de 2023 pour 16 M€, une réévaluation sérieuse de nos recettes pour 16 M€, un choix de dépenses nouvelles de 19 M€ en fonctionnement et de 13 M€ en investissement, principalement dédiées au social, à l'aménagement du territoire et à la culture.

L'ensemble s'effectue sans recours supplémentaire à la dette, je le dis encore une fois.

Ce qui vient confirmer notre bonne gestion budgétaire, tant en termes prévisionnels qu'en respect des trajectoires financières toujours plus étroites ; toujours plus étroites car notre collectivité, comme toutes les collectivités de France, sera contrainte par une tension budgétaire forte imposée par l'État, lui-même contraint de limiter sa dette abyssale.

Vous l'avez compris, au-delà de ce BS 2024, c'est la démarche budgétaire sur le budget 2025 qui sera construite avec une obligation encore plus forte de sobriété, et c'est cette obligation de sobriété que nous souhaitons faire partager à l'ensemble des conseillers.

Je vous remercie.

**Mme la Présidente Marie-Antoinette MAUPERTUIS**

Merci, Monsieur le Président.

Donc, il y a évidemment un rapport de la commission des finances.

**M. Joseph SAVELLI**

Il y a donc un avis favorable.

**Mme la Présidente Marie-Antoinette MAUPERTUIS**

Bien, merci. Pas d'autres rapports ? Je vérifie quand même.

Il y a le CESEC qui a pris acte du rapport.

**M. Alex VINCIGUERRA**

Madame la Présidente, pardonnez-moi, je devrais quand même compléter cette présentation par l'avis du CESEC, même s'il prend acte de ce rapport, mais il nous indique quand même un certain nombre de points, notamment qu'il est satisfait de voir les engagements pris, notamment en matière de culture et d'environnement, qu'il ne peut qu'encourager la Collectivité de Corse à mettre en place un budget vert et qu'il estime à nouveau qu'une grande partie des recettes, entre autres la taxe d'aménagement du territoire et DMTO, doivent être réévaluées.

**M. Joseph SAVELLI**

C'est vrai que j'ai donné l'avis, mais il y a eu la non-participation des groupes « Un soffiu novu » et « Avanzemu », et l'absence de « Core in fronte ».

**Mme la Présidente Marie-Antoinette MAUPERTUIS**

Merci pour ces précisions. Très bien.

Donc maintenant qui veut intervenir sur ce BS ? Xavier Lacombe.



**M. Xavier LACOMBE**

Merci, Madame la Présidente.

Donc, suite à la présentation faite par le Conseiller exécutif sur ce BS, budget supplémentaire, je voudrais dire tout de suite qu'il est fort agréable d'avoir un BS, je m'en étais déjà exprimé, au mois de juin et je salue cette initiative, ce qui permet d'avoir un meilleur suivi. Dans d'autres collectivités, nous le faisons depuis longtemps. Vous êtes à votre 9<sup>ème</sup> exercice, je tenais à le dire et le saluer, ce qui permettra d'avoir sûrement un débat d'orientations budgétaires avec un rapport d'orientations budgétaires plus tôt que prévu ? et un budget pour l'année 2025, normalement, dans cet état d'esprit, plus tôt que prévu.

Donc, ce qui engendre des facilités à la fois de prévisions plus précises et une facilité pour les mises en paiement. Donc, je tenais à le dire et à le saluer très fortement.

Vous voyez, quand c'est positif, je sais le dire aussi. Ça ne m'arrive pas très souvent, mais je le dis.

Pour mémoire, le BP donc 2024 s'établissait un 1 657 M€. Moi, je ne vais pas reprendre les chiffres, le Conseiller exécutif, Alex VINCIGUERRA, l'a très bien fait.

Sur les recettes, aujourd'hui, malheureusement, ce qui va à l'encontre de la politique que vous souhaitez mener, mais les principales évolutions par rapport au BP portent essentiellement, il y en a d'autres mais je ne rentrais pas dans le détail, sur les droits de consommation sur les tabacs : donc + 8 M€, même si au BP, il y avait une prévision très prudentielle, inférieure à ce qui pouvait être prévu. Je pense que c'était bien, mais aujourd'hui nous nous rendons compte que c'est supérieur à ce qui avait été prévu. Mais ça reste quand même des droits de consommation sur les tabacs.

Et la 2<sup>ème</sup>, c'est la taxe additionnelle de la taxe de séjour. Donc, il y a un paradoxe à mener avec les recettes, mais on ne va pas cracher sur les recettes, je le comprends bien, quelle est la collectivité qui le ferait ? Mais je tenais à le souligner.

Sur ce BS, qui est succinct, je l'ai déjà dit, un BS mois de juin, il avait été l'an dernier au mois d'octobre, alors qu'il aurait été, dans le meilleur des cas, souhaitable au mois de septembre, mais les choses ne sont pas faciles.

Sur les nouvelles inscriptions, elles sont majoritairement affectées au fonctionnement, + 19 M€ contre 13 M€ en investissement. Sur les 19 M€, 4,4 M€ en fonctionnement pour les charges à caractère général ; 4,8 pour l'APA ; 2,4 M€ de charges de personnel et 6,7 M€ en charge de gestion.

En investissement, 1 M€ sur les collèges et les lycées, 1 M€ sur la culture et patrimoine et 10 M€ à peu près pour l'aménagement du territoire et l'habitat, et là, il faut décortiquer avec 1 M€ sur l'habitat, 1 M€ sur les FST, 1 M€ pour le Comité de massif, donc tout ça est dans ce document, et 7 M€ pour les dotations quinquennales aux communes rurales et EPCI essentiellement.

Je ne vais pas m'étendre et je ne serai pas très long.

Sur la dette, c'est ce qui avait été prévu au BP, mais c'est bien la première fois que ces 118 M€ et quelque qui étaient inscrites au BP qui sont aujourd'hui validées. C'est la première fois, parce que souvent, on vous a entendu dire que vous émettiez une prévision d'emprunt et vous étiez en dessous de ce montant. Cette fois-ci, je crois que le besoin en financement en appelle à maintenir ce montant. Vous pouvez dire « avant, c'était bien, on faisait des économies, là, nous sommes justes », espérons que nous n'irons pas plus loin. Les années à venir nous le diront.

Voilà, donc l'emprunt, tel qu'il était prévu et validé, donc les 118 M€. Donc aujourd'hui, c'est un emprunt, avec la différence de ce qui est remboursé, nous avons une dette qui atteint, si je ne m'abuse, et je crois que ça a été dit, mais je reprendrai les chiffres, 1 040 M€, je ne sais plus exactement...

Le CESEC, puisque vous en faites référence, effectivement, dans ses conclusions, vous n'avez pas tout dit.

Je voudrais aussi noter le travail qui a été fait sur le toilettage des autorisations qui s'est réalisé, qui se poursuit. Il y avait un gros travail à fournir et il a été commencé. Il se poursuit. Nous allons dans le bon sens, nous devons le dire.

Donc, l'emprunt d'équilibre qui a été voté au budget primitif de 118 845 912 €, il se maintient pour l'exercice.

Concernant la dette, il est dit aussi, par le CESEC qui souligne quand même qu'il faudra être très prudent à ce niveau-là, parce que la dette augmentant chaque année, il y aura, à un moment donné, des décisions et des choix à faire.

Je crois que ça a été dit précédemment lors du dernier rapport qui a été présenté, choisir, c'est aussi renoncer. Aujourd'hui, nous sommes face à un exercice budgétaire qui devient de plus en plus complexe.

Alors, investissement, économie, diminuer les dépenses de fonctionnement, cela vous appartient, vous êtes aux manettes, à vous de faire vos choix.

Sur les politiques sectorielles, effectivement, vous l'avez noté, Monsieur le Conseil exécutif, que sur le plan environnemental, le CESEC constate une nouvelle fois qu'il y a des efforts qui sont faits, mais ceux-là ne peuvent être faits, il vous encourage à faire un budget vert, nous vous encourageons aussi et nous vous soutenons, mais tous ces efforts qui sont faits, et le CESEC dans ses conclusions note bien, une nouvelle fois, que sans l'apport de l'État par l'intermédiaire de l'Office français de la biodiversité, dans le cadre de la stratégie nationale pour les aires protégées, du plan France Relance et des différents crédits européens spécifiques, la gestion de nombreuses aires marines et terrestres protégées de l'île (Parc, réserves naturelles, réseaux Natura 2000, etc.), qui font son attrait touristique... Quel tourisme voulons-nous ? Quelle agriculture voulons-nous ? Là aussi une vraie politique à définir. Je souhaiterais que nous ayons notre PAC, Politique agricole corse.

Donc, le tourisme, sa principale activité économique et tout cela serait impossible au regard des crédits alloués par le budget de la collectivité. Bien évidemment, ça serait largement insuffisant. Est-ce que dans ce domaine, au vu des décisions que vous prendrez sur le volet environnemental, il n'y aurait pas un effort à faire ?

Je sais que dans tous les domaines, il faut faire des efforts et il y a des priorités de partout. Mais encore une fois, c'est une question de choix politique et de courage politique.

Sur la question que nous avons posée, ce matin justement la suspension de séance en était l'objet, nous avons eu une explication. Nous avons demandé, aujourd'hui en commission ça a été réitéré, malheureusement, nous arrivons au moment de la présentation de ce BS pour nous dire, « on ne peut pas », sur les prévisions et sur les investissements notamment (sur le fonctionnement, ce sont les dépenses réalisées), nous aurions souhaité savoir à quoi correspondaient ces 13 M€ au budget supplémentaire en investissement. Sur quel type d'opération ? Vous nous dites, « on ne peut pas vous le dire, parce ce n'est pas encore arbitré ». Mais à un moment donné, pour définir le besoin, c'est qu'il y a des opérations qui seront financées et qui sont a priori, par les services, définies ou repérées.

Alors, on ne demande pas une liste exhaustive, surtout en cette période post-électorale, avec un budget supplémentaire qui arrive au mois de juin. Permettez-moi légitimement, je crois que nous avons échangé, de nous interroger.

Donc moi, je n'insinue rien, mais permettez-moi encore une fois, puisque ces éléments ne nous sont pas fournis, d'avoir le maintien d'un certain doute. Je le dis sans détour. Mais peut-être que dans le temps et l'avenir, vous pourrez nous produire, d'ici quelques mois, ce que nous demandons et ces documents. Je le souhaite de tout cœur.

J'aurais très certainement apprécié avoir, je le répète, non pas une liste exhaustive, mais au moins, encore une fois, une trame. Je regrette encore une fois qu'ayant été demandé en commission des finances et réitéré par le président de groupe, qu'au moment de la présentation du budget, on dise « on est dans l'impossibilité de vous le donner ». Donc, cela se réglera ultérieurement.

Voilà ce que je voulais vous dire, je vous en remercie.

**Mme la Présidente Marie-Antoinette MAUPERTUIS**

Bien. Qui d'autre souhaite intervenir ? Donc je repasse la parole à l'exécutif ?

Vous ne voulez pas intervenir ? Jean-Christophe Angelini.

**M. Jean-Christophe ANGELINI**

Merci, Madame la Présidente.

L'exercice arrive au bon moment.

Xavier l'a dit, on est à la fois heureux et surpris d'un BS qui, pour la première fois depuis fort longtemps, nous arrive si tôt.

Notre groupe a longuement développé sa vision lors du débat budgétaire. Quelques mois seulement après qu'on ait eu l'occasion de le faire, je ne voudrais pas au nom d'« Avanzemu » être redondant et rajouter des considérations techniques ou même politiques supplémentaires à celles déjà évoquées.

Mais quand même, pour l'avoir lu attentivement, deux choses.

D'abord au plan contextuel.

Il y a un moment politique qui est particulier. Je ne vous cache pas que je m'attendais, avec le groupe, et je m'extrais un court instant des chiffres et des tendances sur lesquels je reviendrai, à ce que l'on ait collectivement, comme la Présidente nous y a un peu invités hier lors de son propos liminaire, une forme de prise de hauteur, sans porter de jugement de valeur, je ne parle pas de qualité, je parle de prise de conscience générale.

On a un long chapitre, pour être plus précis, sur l'achat de flux et les opérations en cours que nous avons soutenues, mais on sait tous qu'on est dans un moment où, Madame la Présidente, la rallonge des dotations de continuité territoriale n'est, à moins que vous n'ayez des informations contraires, pas acquise à ce stade.

Je me tourne vers Julien, nous avons voté avec intérêt et enthousiasme le principe du protocole Borne, pour 200 M€, je ne vois dans ce budget supplémentaire aucune ligne - aucune ligne - dédiée à son opérationnalisation. Pas plus que je ne vois, le Président de l'Office hydraulique en a parlé, de levier sur la mise en œuvre de la PPE dont, sauf information contraire, je ne distingue pas, en tous les cas pas au sens de la massification rapide annoncée, des faits sur le terrain.

Me reviennent, nonobstant la question de la capacité de la collectivité à payer, je n'y reviendrai pas aujourd'hui, des inquiétudes fortes de la part du monde du bâtiment. Et de manière précise, des chiffres portés devant les juridictions de commerce, avec des entreprises ayant pignon sur rue, qui aujourd'hui se trouvent dans des difficultés de réponse à un certain nombre de marchés publics.

Moi, je le constate, y compris en tant qu'élu dirigeant une collectivité, il y a des règles non-écrites, et pour cause puisqu'elles n'ont pas vocation à l'être, qui volent en éclats avec des entreprises qui aujourd'hui viennent chercher, y compris dans des zones où elles n'ont ni habitude, ni usage, des marchés publics, du fait de la rareté et des difficultés qui pèsent sur le secteur.

Donc, je pense qu'il y a, et ça ne vous est pas bien sûr en totalité imputable, on sait dans quel monde on vit et pour quelles raisons on y est précipités, mais hormis le fait que vous preniez acte dans des proportions positives de l'inscription de recettes nouvelles et que vous nous proposiez dans le même élan l'inscription de dépenses nouvelles, vous êtes dans un document, c'est la vocation d'un BS modificatif et d'ajustement, mais qui de notre point de vue ne répond pas, peut-être le prochain budget y répondra-t-il, à la situation financière résultant des dernières législatives. Et c'est vrai, peut-être aurions-nous pu le voter un peu plus tard, à la rentrée, et considérer ensemble ce qu'il va advenir de la DCT, de la PPE, du protocole Borne, du Budget vert, de la PPI.

Donc, on va maintenir notre orientation qui va consister naturellement à voter contre, mais en espérant de manière significative que les quelques grandes programmations que j'ai évoquées et leur déclinaison budgétaire puissent être clarifiées et objectivées. Sinon je vois difficilement comment nous pourrions tenir sans une nouvelle DM d'ici au BP 2025. Alors on verra, mais à ce stade, ça n'est pas, je le crois, possible.

Dernier point. On a bien sûr relevé nous-mêmes les dépenses d'opérations prévues pour un peu moins de 15 M€, je crois que c'est 12 ou 13, on vous demande depuis un moment cette PPI, dont il a été question, y compris hier, à l'aune des propos tenus par le président. Vous avez un emprunt qui continue d'augmenter, même si vous tentez, avec un certain nombre de résultats, de stabiliser les choses. Vous avez évoqué des chiffres, je n'y reviens pas, qui donnent une forme de vertige et une trajectoire qui dorénavant se raccourcit.

On sait tous, et j'en aurai bientôt terminé, qu'à isopérimètre, et là pour le coup, par-delà les choix de gestion que vous posez ou pas, sans réforme profonde du mode de financement de l'action publique, et pour être plus précis encore, sans transfert de fiscalité, avec l'effet ciseaux à l'horizon, 2026/2027, allais-je dire, au plus tard, on est financièrement et techniquement dans une situation assez catastrophique.

Alors, je m'arrête, vous l'aurez compris, il y a, premièrement, une interrogation politique et donc budgétaire sur les choix ou les non-choix dans le moment proposé.

Deuxièmement, il y a des questions précises concernant le protocole Borne, la rallonge de DCT et les discussions ont-elles repris ou pas, au moins sous le seul angle budgétaire et fiscal, dans le cadre de l'évolution du statut de la Corse. Je l'ai dit hier sous le ton de la boutade, à la faveur du débat sur les déchets, on ne sait pas à qui parler et vous, et nous.

Donc, je comprends vos difficultés et je me mets quelques instants à votre place. Mais il y a quand même une forme de continuité de l'action publique, y compris dans des périodes de grande incertitude comme celle que nous traversons. Qu'en sera-t-il des leviers de financement de l'action de la Collectivité dépendant non pas des recettes supplémentaires que vous nous proposez d'inscrire, et on en prend acte avec intérêt, mais des dotations ou des financements filtrés ou dispensés par l'État ?

Donc votre budget supplémentaire, comme tout budget supplémentaire, il modifie, il ajuste, dont acte. Il le fait plus tôt dans l'année, très bien. Demeurent un certain nombre d'interrogations.

Donc vous l'aurez compris, pour notre groupe, ce sont davantage des questions que l'on voudrait poser : ces opérations, cette DCT, cette PPE, ce protocole Borne, ce budget vert.

Pour le reste, vous confirmez la trajectoire dans laquelle vous vous êtes engagés. C'est compliqué, dans des petites sociétés comme la nôtre et dans des petites collectivités comme celle-là, parce qu'on est malgré tout une très grande collectivité corse, la plus grande que la Corse n'ait jamais connue, mais relativement à d'autres régions de droit commun en France et en Europe, une collectivité de taille plus modeste. C'est donc compliqué de formuler des critiques de gestion sans qu'elles soient perçues comme des critiques politiques, partisans ou personnelles, et pourtant, vous savez, dans ma bouche comme dans d'autres, que ça n'est en rien le cas.

Moi, je m'arrête sur le plan politique, bien sûr, et sur le plan de la gestion, en aucun cas sur l'attitude des hommes ou le comportement des mouvements.

Mais, il y a cette interrogation que je voulais vous faire partager brièvement, à l'aune de ce budget supplémentaire et sur laquelle ou sur lesquels je l'espère, vous avez en complément de votre présentation, qui a été sobre, à l'image de la sobriété à laquelle vous nous invitez pour les temps à venir.

Je finis sur un point. Le Président Giovannangeli, dont je salue par ailleurs l'implication et l'action, nous a dit « Attention à la sur-infrastructure, etc. ». Moi, là aussi, j'entends et respecte ce qui est proposé. Je ne partage pas. On aura, le moment venu, le débat.

Moi je suis partisan, même si j'entends ce qui est dit, mais je préfère le dire publiquement, comme ça il n'y a pas d'ambiguïté, d'une politique d'équipement lourde, et notamment dans une micro-région que je connais bien, relativement à un dossier que je connais bien, d'un barrage sur le Cavu. Vous êtes contre, on ne va pas en parler des heures. Même si on aura l'occasion de redire, et moi-même en particulier, pourquoi nous sommes pour.

Donc je pense qu'entre la sur-infrastructure, l'appel légitime et fondé à la sobriété, et la situation actuelle et ce qu'il conviendrait de faire, il y a une marche qui est extrêmement haute.

Ça, c'est comme le débat, je me permets une parenthèse que je referme aussitôt, sur la surfréquentation. Nous, on a toujours parlé dans notre groupe de « gestion des pics ».

Y a-t-il surfréquentation de certains sites sensibles ? Oui.

Y a-t-il surfréquentation d'espaces protégés ou qui auraient vocation à l'être ? Oui.

Y a-t-il des sujets de saturation des réseaux, des voiries, etc. ? Oui.

Mais y a-t-il globalement une surfréquentation du territoire fin juillet ? La réponse est non.

Et Angèle, sans être en cause à ce stade, n'étant pas là, je n'irai pas plus loin, mais il faudra aussi qu'on ait ce débat-là, parce que si, et je m'arrête vraiment, je sors du débat sur le BS, et je ne voudrais pas en sortir de trop, vous pourrez me le reprocher et vous aurez raison, nous venions à entrer dans une crise systémique, pour reprendre un mot employé hier par le président sur d'autres sujets, du secteur du tourisme et du secteur du bâtiment, je ne dis pas que c'est sain, que l'économie repose sur 2 secteurs en particulier et notamment sur ces deux-là seulement, mais c'est un fait, Président, et vous le savez aussi bien que moi depuis les fonctions qui sont les vôtres, on risque d'entrer dans cette période.

Donc, moi, je m'interroge sur les recettes à venir. Je m'interroge sur le montant de l'emprunt à venir. Et je pense que ce BS, de manière dépassionnée, en prenant acte des inscriptions supplémentaires que vous nous proposez et dont nous acceptons le principe, doit aussi nous servir à poser les bases de cette interrogation partagée pour la rentrée.

C'est la dernière session, on a tout le mois d'août, il faut maintenant qu'on se projette, parce que si la crise devait s'aggraver, elle est déjà à nos portes, ce ne serait pas le problème de votre majorité, ni de notre opposition, ce serait, comme celui des déchets hier, le problème de la Corse.

Donc, voilà ce que je voulais dire à ce stade.

Quelques questions précises et techniques et la considération d'un budget d'ajustement dont nous soulignons le caractère « prématuré », mais sans connotation péjorative, dans l'année budgétaire en cours.

Merci.

**Mme la Présidente Marie-Antoinette MAUPERTUIS**

Merci. Josépha Giacometti et ensuite Madame Mariotti.

Vous avez la parole.



**Mme Josépha GIACOMETTI-PIREDDA**

Merci.

Effectivement, un BS qui arrive très tôt. Alors, ça a un côté positif parce qu'on reproche souvent, quand il arrive en octobre, ensuite de ne pas pouvoir engager du coup. Mais je crois qu'il arrive, c'est un exercice d'ajustement, ça vient d'être dit, entre l'augmentation mécanique de dépenses, notamment de dépenses obligatoires, l'ajustement de fait et la prise d'acte des recettes, et surtout, je crois qu'il arrive en juin parce qu'il y avait le besoin. Ci era u bisognu. Parce que quand on regarde les secteurs où ça vient ajuster, on voit aussi que ce sont des secteurs, alors que vous l'avez contesté lorsque notamment j'ai fait partie, je n'ai pas été la seule, de ceux qui l'ont relevé, qui avaient subi des baisses portantes et qui continuent d'être juste sur la surface.

J'en parlais notamment, et c'est en guise d'illustration : la culture, ça a été relevé par le CESEC, et les 2 axes qui ont été pris par le CESEC illustrent dans la méthode une problématique plus générale. La culture, comme d'autres secteurs, c'est un secteur où on a affaire avec des tiers. Ce besoin, lorsqu'on sait qu'on gère au plus près et au cordeau, il faut aussi l'anticiper avec les tiers, parce que sinon, ça met des secteurs entiers en difficulté.

D'autres secteurs ont été pointés par l'intervenant précédent, par Jean-Christophe Angelini.

Aujourd'hui, c'est vrai qu'on ressent qu'il y a une difficulté générale. Alors, il y a un besoin d'anticipation aussi là-dessus, parce que ça commence à être très tendu et serré.

Sur l'environnement, ça illustre d'une autre manière. Ça illustre l'appel à être beaucoup plus fort sur certains secteurs.

Et ces 2 interrogations, elles viennent ponctuer... Alors c'est un BS, c'est un budget supplémentaire, on est dans un exercice convenu, mais il est vrai effectivement, sans sortir de ce cadre, que l'on voit poindre les difficultés à venir, les difficultés que l'on connaît, qui sont structurelles, d'une collectivité qui aujourd'hui commence à être uniquement dans l'ajustement et dans quasiment le saupoudrage. Et on essaie d'aligner tous les secteurs et de tenir bon.

Malheureusement, ça ne va pas durer. Il y a des choses, des contraintes qui sont, on le sait, on en discute à chaque point budgétaire, d'un effet ciseaux entre la réalité des recettes et les compétences de cette collectivité. Mais sous la contrainte, les choix qui s'imposent, c'est à vous de les faire. Et il faudra les faire parce que cela annonce une priorisation nécessaire et obligatoire

dans la stratégie financière globale, parce qu'on ne va pas pouvoir, quand je disais que la culture, et je conclus, était assez significative, on ne va pas pouvoir longtemps dire à certains secteurs que l'on a accompagnés fortement, qui se développent, où ça porte ses fruits, et je ne parle pas que pour la culture, qu'on va se retirer subitement.

Il faut avoir des méthodes d'anticipation, il faut faire de l'ingénierie financière. Peut-être qu'il va falloir accompagner autrement, mais en tout cas, il n'y a aucun secteur que la collectivité pourra lâcher brutalement. Et donc ça veut dire qu'il va falloir ça aussi l'anticiper.

C'est une stratégie financière globale qui est à rediscuter à l'aune, je l'espère, de nouvelles ressources, mais pour l'instant les horizons sont encore lointains, mais surtout à l'aune d'une crise qui s'annonce.

Alors, puisque ce budget supplémentaire arrive tôt, il va falloir anticiper ces questions-là, parce qu'on sent poindre dans cet exercice convenu toutes les difficultés. Et les choix vous appartiennent.

### **Mme la Présidente Marie-Antoinette MAUPERTUIS**

Merci. D'autres interventions ? Oui, Marie-Thérèse, je vous en prie.

### **Mme Marie-Thérèse MARIOTTI**

Merci.

Je n'avais pas prévu d'intervenir sur ce BS, mais je pense qu'il faut, comme ça avait été proposé il y a quelques temps, peut-être à l'initiative de la commission des finances, se pencher, les recettes c'est un fait, mais se pencher sérieusement sur les dépenses de fonctionnement. Peut-être que nous allons en conclure qu'on ne pourra rien en faire ou qu'on ne pourra pas les baisser. Mais c'est quand même le nerf de la guerre.

Et moi, ce qui me fait un peu peur aujourd'hui, c'est que même si on parle d'année blanche en investissement, si on n'est pas capable de les contrôler, déjà de les connaître, de les contrôler, on va droit dans le mur.

Aujourd'hui, Jean-Christophe en a parlé, on a plusieurs pans de l'économie qui sont en très grande souffrance. On le sait, on ne parle pas forcément du bâtiment, on parle de la relance de la commande publique avec les travaux publics, on parle effectivement du tourisme mais de tout ce qui gravite autour. Ça veut dire que ce sont des commandes en moins pour les agriculteurs, j'en passe et des meilleurs...

Moi, pour discuter avec plusieurs experts comptables, dont certains que Jean-Christophe connaît bien, ils sont extrêmement inquiets sur la rentrée de septembre, avec probablement des défaillances d'entreprises et une casse sociale énorme.

Donc, moi je pense qu'en tant que collectivité unique, c'est notre rôle aujourd'hui de se dire : auditons entre nous, on ne va pas encore faire appel à des cabinets, peu importe, les finances de notre collectivité et ciblons réellement des secteurs sur lesquels on peut faire des économies. On en parlait avec Alex Vinciguerra, attelons-nous par exemple sur le patrimoine de la collectivité. Ça fait très longtemps qu'on en parle.

Se défaire d'un certain nombre d'immobiliers, ce n'est pas forcément encourager la spéculation, c'est peut-être effectivement optimiser ce que l'on a.

Est-ce qu'on est obligé de conserver des immeubles ou des propriétés qui nous coûtent un bras, excusez-moi d'être crue, et qui sont inhabités, qui sont vides ?

Est-ce qu'on est obligé de continuer à louer un certain nombre de bureaux où il n'y a pas grand monde ?

Donc, moi je pense, et je me tourne vers Louis Pozzo di Borgo, que c'est vraiment un travail important qu'il faut faire. Et là, moi, je le dis absolument sans dogmatisme aucun, mais si nous ne réussissons pas à maîtriser nos dépenses de fonctionnement, je crains qu'on se retrouve avec une situation financière de notre collectivité extrêmement compliquée, on en parlait, avec des taux d'intérêt qui flambent. Donc, c'est bien beau de dire « on emprunte », mais avec des 3,80 et un peu plus aujourd'hui, même avec la Banque des territoires qui permet d'emprunter sur des durées très longues, je pense qu'on va vraiment dans le mur.

Donc, passons en revue nos charges de fonctionnement. Peut-être qu'on va se rendre compte qu'il n'y a pas beaucoup d'économies à réaliser, mais au moins nous en aurons la certitude. Et pensons quand même à nos entreprises, qu'elles soient petites, moyennes ou même les plus grosses à l'échelle de l'île.

Croyez-moi, on pressent tous, sur nos territoires, une rentrée de septembre qui va être extrêmement problématique.

Donc, je refais appel à la sagesse du président de la commission des finances. En tout cas, nous, nous y participerons avec sérieux si un travail effectivement nous est proposé.

Merci.

**Mme la Présidente Marie-Antoinette MAUPERTUIS**

Louis Pozzo di Borgo !

**M. Louis POZZO di BORGO**

Merci, Madame la Présidente.

Monsieur le Conseiller exécutif, Mesdames et Messieurs,

Alors simplement, je pense, on le voit, le débat n'est pas spécifiquement technique, puisqu'un BS ne vient pas changer diamétralement ce qui a été proposé lors du budget principal, mais vient ajuster à une période bien précise l'évolution de la déclinaison budgétaire de l'année en cours.

Alors celui-ci vient bouger quelques lignes.

Je crois que, au fur et à mesure des interventions des uns et des autres, on se rend compte qu'on est tous d'accord sur le principe, sur les chiffres engagés. C'est pour ça que mon propos ne sera pas spécialement technique et plutôt sur l'esprit.

Tout d'abord, lever un doute et argumenter. Si ce BS arrive en juillet... Alors on a entendu les fervents de la période, « juillet, c'est une bonne période, parce que ça nous évite », comme le disait Josépha « d'arriver en octobre et ne plus payer ». Il me semble que c'est un bon moment pour présenter le BS, mais je voudrais quand même le décorrélérer, sans rentrer dans un débat stérile, des élections législatives, pourquoi ?

Deux sujets : les individualisations et l'investissements.

Nous avons individualisé, et quand je dis « nous », c'est l'Assemblée, le Conseil exécutif, lors du CE du 4 juin, donc avant la dissolution de l'Assemblée nationale. Nous avons fait part de ces individualisations à la Chambre des territoires le 5, toujours avant la dissolution, et nous avons fait la transmission de ces individualisations aux maires après les élections législatives, que ce soit clair, que ce soit bien clair. Alors on le croit, on ne le croit pas. Mais c'est la bonne temporalité et une temporalité que l'on peut démontrer.

Sur l'investissement. Si l'on croit aujourd'hui que ces millions d'euros qui ont été mis en plus sur l'investissement sont la résultante d'une politique politicienne de l'entre-deux tours ou de la campagne, cela voudrait dire que nous

serions en capacité au niveau des services de réaliser un BS en 15 jours. Puisque les élections législatives sont terminées me semble-t-il le 7 juillet, ça voudrait dire que dans l'entre-deux tours, nous avons fait des promesses et que depuis le 7 juillet, Mme Folacci et ses services ont bâti le BS sans concertation ou sur ordre du Conseil exécutif.

Ce BS-là, pour avoir été dans la boucle, nous le travaillons depuis le mois de mai. Il n'est pas dû à une campagne électorale et il n'est pas dû à quelques engagements que ce soit, malgré ce que peuvent dire certains. Mais je clos le chapitre et le débat parce que ce n'est pas le but de cet exercice.

Simplement vous le dire, le marteler, le répéter, c'est un BS, un document budgétaire et non pas un document qui répond à une commande politicienne.

Pour la suite, j'ai envie de vous dire, bien sûr qu'il y a des choix politiques à faire, bien sûr qu'il faut du courage politique, mais si on veut faire des choix politiques et avoir du courage politique, il faut aussi des moyens. Et aujourd'hui, ce budget reflète aussi ce besoin de moyens. Nous inscrivons des recettes nouvelles, des dépenses nouvelles, parce que justement le besoin se fait sentir sur le territoire. Nous l'avons dit chacun avec nos mots, lors du budget principal, les besoins sont de plus en plus criants. Qu'ils soient au niveau de notre action sociale, qu'ils soient au niveau des collectivités, il y a de plus en plus de besoins et malheureusement, des recettes qui stagnent, voire qui baissent.

Derrière le choix politique qui est demandé, moi j'emploierai un autre terme, on a besoin de travailler sur des choix de gestion dans cette collectivité, puisque nous connaissons peu ou prou l'évolution de nos recettes, nous devons aujourd'hui bien entendu faire des choix de gestion pour minorer nos dépenses. Et je ne parle pas des dépenses obligatoires, celles-ci elles sont là, elles vont rester, elles vont progresser.

Donc, effectivement, nous le disons, nous le redisons, la commission des finances est à mon avis le bon endroit pour discuter, pour en discuter avec bien entendu le Conseil exécutif, avec, je l'espère, la présence de chacun, puisque c'est aussi là que l'on doit émettre des avis, échanger et pas forcément in fine ici dans des débats très longs.

En ce qui concerne l'aspect économique des choses.

Alors, on nous dit protocole Borne, la PPE, la DCT, oui, c'est vrai. Sauf qu'aujourd'hui, ici comme ailleurs, Jean-Christophe est maire mais aussi président d'interco, Xavier est maire, Marie-Thé idem, on sait tous que dans nos

collectivités, en face de nous, c'est silence radio, que ça soit au niveau des financements de l'État, au niveau de tous les dispositifs en cours, on a du mal à avoir des interlocuteurs. Et pour cause, plus rien ne se décide à Paris. Alors, on expédie des affaires courantes, on est dans une grande difficulté et dans l'incertitude.

Donc, ici comme ailleurs, nous sommes dans l'attente de positionnements parisiens qui forcément vont influencer sur la fin de l'exercice. Je le dis, nous sommes tous dans l'attente de certitudes, de réponses, en tout cas, c'est mon cas à la CAB, et ici, idem.

La commande publique au niveau de la Collectivité, on ne peut pas en faire l'angle principal d'une analyse économique.

Il y a la commande publique de la Collectivité, la CdC, mais nous avons aussi nous-mêmes, dans nos collectivités, des commandes publiques en cours qu'il faut honorer. C'est vrai qu'on se rend compte qu'aujourd'hui, eh bien, il y a un décalage entre le montant des marchés publics qui sont passés et la taille des sociétés qui y répondent. On se rend compte que les grands groupes qui répondaient uniquement sur des très gros marchés, viennent aujourd'hui sur des marchés de quelques centaines milliers d'euros dans d'autres collectivités.

C'est la preuve d'une crise économique qui n'est pas due à l'action de la Collectivité, mais qui est due à un contexte national.

Quand on parle du bâtiment, ce qui pour moi n'est pas un gros mot, on parle du bâtiment par la commande publique de la Collectivité de Corse, mais la commande privée s'effondre aussi. C'est la double peine. La commande privée n'est plus là, la commande publique a du mal aujourd'hui à trouver un cap. Donc, effectivement, on a des secteurs d'activité que l'on apprécie ou pas, qui, sur notre territoire, sont dans une crise majeure.

Là-dessus, oui, bien entendu, il faut avoir une planification bien précise. Certains prônent les grands projets, moi j'émetts un doute quand même dans la période.

On sait qu'aujourd'hui, si nous sortons des grands projets, des très grands projets, comme on pourrait en avoir envie, eh bien il va y avoir un décalage entre la capacité à répondre aux entreprises et les grands groupes, les multinationales qui viendront répondre.

Attention de ne pas tomber dans des projets envergure qui ne bénéficieront pas aux territoires, aux entreprises de territoire.

On peut avoir aussi une fuite de cette économie vers l'extérieur, la France continentale, vers l'Italie ou tout autre pays, parce qu'aujourd'hui, je ne suis pas certain que dans le contexte actuel, les entreprises de travaux publics notamment, ou dans d'autres secteurs, corses, sont en capacité de répondre à des très gros projets, sauf à répondre sous des formes de sous-traitance avec quelques miettes qui leur seraient consacrées.

Donc là encore, la discussion doit s'entamer effectivement la PPI, la part des grands projets, la part de la maintenance et la part, moi je n'appelle pas ça de saupoudrage, j'appelle ça « la réponse à l'urgence », c'est vrai qu'elle est de plus en plus prégnante, mais c'est aussi la prise en compte de la réalité du terrain.

Je vais conclure. Simplement vous dire que ce BS, vous l'aurez compris, c'est un document qui vient rectifier les quelques erreurs ou les quelques évolutions du BP. Il appelle effectivement à une réflexion profonde, majeure et surtout à la discussion plus que la réflexion. Je pense que nous avons besoin aujourd'hui d'échanger, de discuter, toutes tendances confondues, majorité, opposition. Je pense que sur le document à venir, le futur BP, les futures orientations budgétaires, j'appelle de tous mes vœux à ce que la commission des finances soit réunie pour émettre des avis, des idées, les partager et nous éviter, je le pense, au moment des présentations de ces documents budgétaires, d'avoir des tiraillements et surtout des regrets sur la non-communication.

Voilà, Madame la Présidente, ce que je tenais à vous dire. Bien entendu, nous voterons ce document.

**Mme la Présidente Marie-Antoinette MAUPERTUIS**

Y a-t-il d'autres interventions ? Non.

Avant de repasser la parole à l'exécutif, le BS, donc ce qui est supplémentaire doit être examiné avec attention. Et moi, je vois que concernant les 32 millions de nouvelles recettes, l'affectation est aussi un signal quand même politique, très fort.

Je rappelle qu'on annonce des crises qui pour l'instant ne sont pas encore avérées, mais je veux bien entendre tout le monde, et la saison, les comptes se feront après la récolte. Moi, j'ai été présidente de l'Agence du tourisme, on attendra le mois d'octobre et on fera les comptes au mois d'octobre. On en convient, il y a actuellement effectivement moins de fréquentation, mais tout cela doit se vérifier à la fin de la saison, bien évidemment.

Donc, avant d'annoncer des grandes catastrophes en faisant peur à tout le monde, je crois surtout que les 32 millions, quand on regarde, ils sont affectés à l'action sociale, ils sont affectés à l'APA, à la culture et en investissement, à l'aménagement du territoire avec bien évidemment les 7 millions d'aide aux communes, pour l'intérieur aussi, à la formation professionnelle. Je crois que ça, c'est important, il faut le rappeler.

Je constate avec beaucoup de plaisir que nous allons optimiser le rendement de la taxe de séjour puisque la Collectivité touche une partie de la taxe de séjour. Nous avons avec Georges Mela d'ailleurs, tiré la sonnette d'alarme dans ce sens. Je constate qu'il y a une inscription plus importante de la taxe de séjour. Bien évidemment, elle dépendra du nombre de touristes qui seront arrivés, mais vous voyez bien qu'on commence quand même à changer un peu de culture politique dans ce domaine-là puisque jusqu'à il y a peu de temps, le rendement de la taxe de séjour était bien faible au regard du potentiel que nous avons, compte tenu d'un nombre de visiteurs de 3 millions à-peu-près tous les ans. Et puis, il faut souligner aussi la revalorisation des aides sociales. Il me semble l'avoir déjà signalé.

Donc partante, bien évidemment, avec le président de la commission des finances pour des réunions dédiées. Nous l'avons dit, il faut que nous le fassions. Je repasse la parole au président de l'ADEC.

### **M. Alex VINCIGUERRA**

Merci, Madame la Présidente.

Tout d'abord, je voudrais dissiper un léger flou qui s'est installé avec l'interrogation de Xavier Lacombe et reprise par Jean-Christophe Angelini, qui est celle d'un doute où l'on attribuerait des fonds supplémentaires à la dotation aux communes après les élections.

Louis Pozzo Di Borgo a répondu sur les dates, on ne pouvait pas prévoir lorsqu'on a construit ce BS, la dissolution et les élections. On pouvait encore moins les prévoir en crédits de paiement, c'est-à-dire qu'on serait allé faire le tour des villages pour demander aux maires de voter pour nos candidats et de très vite remonter les factures pour qu'on ait des crédits de paiement. Non, ce n'est pas comme ça que ça se passe. D'ailleurs, pour être tout à fait honnête, votre remarque aurait été juste et réelle si on avait augmenté les autorisations de programme, là on aurait promis aux maires. Mais vous avez remarqué que sur les communes, il n'y a rien, il n'y a pas d'autorisations de programme supplémentaires. Au contraire, on enlève 700 000 €.



Donc pour bien clarifier notre position, il n'y a pas eu cette manip, si tant est que vous ayez pensé ça, mais je n'ose le penser, je suis même sûr que je fais une fausse interprétation.

Donc pour revenir à des choses plus intéressantes, merci Monsieur Lacombe, de dire que nous allons dans le bon sens, que nous allons dans le bon sens au niveau de deux éléments essentiels de ce budget. Le premier, c'est sa temporalité, on arrive fin juillet ; le deuxième, c'est le fait qu'on n'accroisse pas l'endettement, vous l'avez souligné, et je crois que ça, c'est assez intéressant.

Monsieur Angelini, sur un certain nombre de points et notamment votre volonté de mettre en œuvre des grands programmes, et vous avez raison, c'est important, on met quand même en œuvre un certain nombre de programmes importants qui sont d'ailleurs inscrits au BP 2025, sur les logements sociaux, sur les collèges et lycées, sur les bâtiments de santé, et puis on lance aussi des grands travaux. Ce sont des grandes infrastructures qui vont arriver en 2025, dont les études, et je fais le lien avec la PPE, nécessitent du temps : c'est la centrale du Ricanto, c'est le câble SACOI, 1 milliard d'euros, dont 200 M€ pour les entreprises locales.

C'est vrai que le bâtiment est dans une crise. Le bâtiment est dans une crise chez nous, comme partout en Europe. On construit moins. En France, c'est l'année où on a construit, depuis le général De Gaulle, le moins de logements. Ce n'est pas rien. On est dans une crise profonde et on est dans une crise profonde à la fois de la construction de logements sociaux parce que les collectivités sont contraintes, de logements privés, parce que l'accès au crédit est de plus en plus difficile et vous le savez très bien.

Ce n'est pas parce qu'on est dans une crise qu'on ne doit rien faire. Vous savez qu'on a engagé avec le secteur du bâtiment un certain nombre de discussions. La première discussion, ça a été d'essayer d'aider ce secteur à se transformer, passer de la construction à la rénovation, certifier les entreprises pour qu'elles puissent avoir accès à la rénovation parce qu'on est la région de France où les entreprises certifiées sont les moins importantes et ça pose un problème parce que leurs clients ne peuvent pas avoir accès aux primes. Donc, on fait tout ce travail.

Ensuite, vous posez une question logique qui est celle de la programmation pluriannuelle. Mais faire une programmation pluriannuelle dans une telle incertitude, je crois que ça serait malhonnête, franchement. Je crois qu'arriver à programmer sur plusieurs années, dans le secteur des travaux publics, dans le secteur du bâtiment, une programmation qu'on ne pourrait pas tenir vu les incertitudes budgétaires, vu la difficulté que l'on a à travailler avec nos cofinanceurs, je crois qu'on serait dans un exercice de style plus que dans ce

qu'attendent réellement les entreprises, c'est-à-dire savoir combien on va dépenser.

On a lancé une grande action et tous les marchés sont aujourd'hui disponibles, accessibles par secteur d'activité, par région et on a une totale transparence sur ces actions-là. En revanche, se projeter à 5 ans par exemple, ça reste quand même un exercice difficile, même si on peut toujours se projeter et se réajuster.

Sur les transferts de fiscalité, on est absolument d'accord avec vous, bien sûr qu'on ne pourra pas garder un budget et une action si large sans transfert de fiscalité. Et donc forcément, tant qu'on n'a pas de transfert de fiscalité, il va falloir qu'on fasse des choix de gestion forts. Ces choix de gestion, nous les ferons, nous les ferons ensemble, j'espère. Je terminerai par ce point tout à l'heure, mais il faut qu'on travaille vraiment à organiser ces choix de gestion.

Madame Giacometti, sur cet effet de saupoudrage, la Présidente l'a dit, sur ce BS, nous, qu'est-ce qu'on fait ? On insiste sur le social, la culture, l'aménagement du territoire. Ce sont des choix. On aurait pu insister sur les entreprises par exemple, on aurait pu financer les stations-service qui changent leur système d'eau. Ce sont des choix. Ça ne veut pas dire qu'on ne va pas aider les stations-service à changer leur système d'eau, mais on essaie de trouver d'autres moyens et notamment avec les pétroliers, le Président l'a rappelé.

Sur l'intervention de Marie-Thé, vous avez raison, ce sont les dépenses de fonctionnement qui sont aujourd'hui la clé de notre réussite future. Ces dépenses de fonctionnement, on y travaille, on connaît leur trajectoire, on vous les exposera lors des commissions des finances prochaines. Mais c'est vrai que c'est certainement de ce côté-là où on a à fournir des efforts.

On a aussi quelques poches, vous le soulignez, sur le patrimoine. Moi, je suis partagé entre le fait de réaliser un coût immobilier et nous avons des joyaux dans notre patrimoine, et le fait d'équilibrer mon budget parce que ce coût immobilier, très égoïstement, on pourrait le faire dans notre mandature, peut-être on le fera d'ailleurs, mais est-ce que ça réglerait vraiment nos problèmes ? Certainement pas. Ça réglerait peut-être un temps de passage, mais certainement pas nos problèmes. Je suis persuadé qu'il faut plutôt agir sur les dépenses de fonctionnement d'abord et sur la rationalisation de nos investissements.

Enfin, Monsieur Pozzo Di Borgo, merci d'avoir précisé toutes ces dates par rapport aux individualisations sur les communes.

Et bien sûr, on souscrit à votre position de président de la commission des finances de faire vraiment, dès septembre, un travail tout d'abord de présentation, un recueil de propositions parce que je crois que si on veut faire une action commune, il faut que chacun puisse y participer.

L'exécutif fera son choix, c'est son rôle. Les choix et les propositions peuvent être très divers. On peut aller peut-être vers les grands travaux avec les limites, on peut aller vers des restrictions de dépenses de fonctionnement, mais avec toutes ces limites.

Ce que l'on ne peut pas faire en revanche, c'est lutter contre ce qui nous est imposé et on est dans un budget très contraint, ce qui nous est imposé en termes de social, en termes de fonctionnement bien souvent, ce sont des dépenses obligatoires. Ces dépenses obligatoires, vous avez vu à quel point elles croissent. En revanche, faire des choix, on va être contraint à les faire et les faire ensemble, ça serait mieux.

Donc moi, ce que je vous propose, c'est une prochaine commission des finances, probablement dans le courant du mois de septembre, avec un premier travail qui est de présentation de la situation actuelle, des trajectoires et enfin, des choix que nous pourrons faire cette année, je l'espère, en termes d'orientations budgétaires, avant la fin de l'année, même si, et là aussi, je le rappelle parce que c'est un point important dans les constructions budgétaires, dire de quoi 2025 sera fait, c'est un pari.

Je vous remercie.

**Mme la Présidente Marie-Antoinette MAUPERTUIS**

Merci. Monsieur le Président, je ne pense pas qu'il y ait d'amendements, non. Donc, on va procéder au vote.

Alors, qui est contre ? « Avanzemu », « Un soffiu novu », Josepha Giacometti. Qui s'abstient ? Pierre Ghionga. Non-participation ? Qui est pour ?

**Le rapport est ADOPTE à la majorité absolue.**

Nous passons aux budgets annexes, si on peut accélérer un peu le rythme, s'il vous plaît.

**Raportu n° 196 : Approvu di u bugettu supplementare di u bugettu annessu di u laboratoriu d'analisi di Cismonte di a Cullettività di Corsica per l'eserciziu 2024**

**Rapport n° 196 : Approbation du Budget Supplémentaire du budget annexe du Laboratoire d'analyses Cismonte de la Collectivité de Corse pour l'exercice 2024**

**M. Gilles GIOVANNANGELI**

Merci, Madame la Présidente.

Je vous propose rapidement et de manière succincte d'aborder le budget supplémentaire des labos.

En consolidé, ça a été dit pour le budget principal, on est uniquement sur des ajustements budgétaires, avec cette idée aussi en consolidé, c'est de ne pas faire appel à la subvention supplémentaire de la Collectivité, la subvention d'équilibre supplémentaire, c'est à signaler, ça traduit ce que je vous disais déjà lors du vote du compte administratif, notre volonté d'avoir une rigueur particulière sur l'accompagnement et le pilotage de ces laboratoires.

Alors sur le Cismonte, ce qui vous est proposé, c'est une inscription à hauteur de 93 870,68 €, 56 590 en dépenses et recettes de fonctionnement. Mais sur ces dépenses et recettes de fonctionnement, seuls 19 310 sont des opérations d'ordre avec uniquement 4 300 € de plus en maintenance informatique et un ajustement sur les charges de personnel à hauteur de 15 000 €, ce qui ne représente même pas 1 % du budget total.

Donc voilà pour le budget Cismonte, Madame la Présidente. Je vous propose d'adopter le budget supplémentaire arrêté à 93 870,68 €.

Je passerai après au Pumonte rapidement.

C'est à vous, il faut voter, Madame la Présidente.

**Mme la Présidente Marie-Antoinette MAUPERTUIS**

Je ne peux pas en même temps regarder les messages que certains d'entre vous m'envoient et en même temps suivre parfaitement les interventions des rapporteurs.

Donc, Monsieur Savelli, vous avez la parole.

**M. Joseph SAVELLI**

Alors, il y a un avis de la commission des finances favorable avec la non-participation des groupes « Un soffiu novu » et « Avanzemu », et je me tourne vers Serena sur ce rapport ? Non-participation de « Core in fronte ».

**Mme la Présidente Marie-Antoinette MAUPERTUIS**

Qui souhaite intervenir ? Personne.

Donc, je sou mets au vote ce rapport.

Qui est contre ? « « Un soffiu novu », « Avanzemu ».

Qui s'abstient ? Pierre Ghionga.

Qui ne participe pas ? « Core in Fronte » et Joseph Giacometti.

Qui est pour ?

**Le rapport est ADOPTE à la majorité absolue.**

Rapport suivant.

**Raportu n° 195 : Approvu di u bughjettu supplimentari di u bughjettu annessu di u laboratoriu d'analisi di Pumonti di a Cullittività di Corsica par l'aserciziu 2024**

**Rapport n° 195 : Approbation du Budget Supplémentaire du budget annexe du Laboratoire d'analyses Pumonti de la Collectivité de Corse pour l'exercice 2024**

**M. Gilles GIOVANNANGELI**

Rapidement, le BS du labo Pumonte. Je propose de voter un ajustement en diminution de moins 19 310 €. Ce sont à la fois des crédits supplémentaires sur le chapitre 11, 57 000 € achat de petits matériels. En revanche, une réduction du chapitre 12 de moins 80 000 € de crédits qui sont répartis sur d'autres postes budgétaires. Donc là, on a un chapitre, celle des dépenses de charges de personnel, qui diminue, ce qui me faisait dire tout à l'heure que nous étions dans une gestion extrêmement stricte et rigoureuse.

Je vous propose pour ce budget supplémentaire Pumonte, de l'arrêter à mon montant de moins 19 310 €.

**Mme la Présidente Marie-Antoinette MAUPERTUIS**

À ringrazià vi. Cosa dice a cummissione di e finanze ?

**M. Joseph SAVELLI**

Il y a un avis favorable de la commission des finances avec la non-participation des groupes « Un soffiu novu » et « Avanzemu » et l'absence du groupe « Core in fronte ».

**Mme la Présidente Marie-Antoinette MAUPERTUIS**

À ringrazià vi. Qual'hè chì vole intervene ? Nimu. Allora passemu à u votu.

Qual'hè chì ghjè contru ? « Un soffiu » è « Avanzemu ».

Qual'hè ch'un vote micca ? Josepha Giacometti, « Core in fronte ».

Astensione ? Pierre Ghionga.

Qual'hè chì ghjè à prò ?

**U raportu hè ADUTTATU.**

**Raportu n° 155** : Novi prezzi pè i servizii di chimica agrualimentare di u Laboratoriu d'analisi Cismonte di a Cullettività di Corsica pè u 2024

**Rapport n° 155** : Nouveaux tarifs des prestations de chimie agroalimentaire du Laboratoire d'analyses Cismonte de la Collectivité de Corse pour 2024

**M. Gilles GIOVANNANGELI**

Le titre, c'est : « nouveaux tarifs des prestations de chimie agroalimentaire ». Ce sont les nouveaux tarifs concernant les prestations des labos.

Justement, il s'agit de rajouter à la grille des prestations tarifaires des laboratoires des nouveaux prix concernant les analyses dans le domaine de l'œnologie. C'est bien sûr un rapport obligatoire à passer en Assemblée de Corse puisqu'il y a une modification budgétaire et financière, mais je pense que c'est aussi un rapport qui est important, qui démontre bien le travail qui est mené en termes d'expertise et de savoir-faire par les laboratoires, c'est essentiel. C'est un travail qui a été en plus mené en concertation avec les acteurs de la filière viticole et la chambre d'agriculture de Haute-Corse. Ça, c'est du point de vue de l'expertise.

Ce qui est important aussi à dire, c'est que ça participe aussi à la sécurisation du modèle économique, puisqu'on voit bien qu'il y a une démarche aussi de recherche de nouvelles recettes et c'est important. Et ça rejoint ce que je vous disais précédemment sur l'ambition que l'on a de faire de ces labos à la fois des outils d'expertise au service de la sécurité sanitaire environnementale, mais aussi organiser autour d'un modèle économique soutenable pour notre Collectivité.

Je vous remercie.

**Mme la Présidente Marie-Antoinette MAUPERTUIS**

À ringrazià vi. Ci hè un raportu di a cummissione di e finanze.

**M. Joseph SAVELLI**

La Commission a émis un avis favorable avec la non-participation des groupes « Un soffiu novu » et « Avanzemu » et l'absence du groupe « Core in Fronte ».

**Mme la Présidente Marie-Antoinette MAUPERTUIS**

À ringrazià vi. Allora, qual'hè chì vole intervene nantu à issi prezzi ? Nimu. Avà passemu à u votu.

Qual'hè chì ghjè contru ? « Avanzemu ».

Qual'hè ch'ùn vote micca ? Josepha Giacometti.

Astensione ? Pierre Ghionga.

Qual'hè chì vote à prò ? « Un soffiu », « Fà populu » è « Core in fronte ».

**Un raportu hè ADUTTATU.**

Allora, ci piantemu, à duie ore e mezu, ripigliemu a sessione.

**La séance est suspendue à 13 h 30 et st reprise à 15 h 20.**

**Mme la Présidente Marie-Antoinette MAUPERTUIS**

Je demande à un secrétaire de séance de reprendre place s'il vous plaît, à tous les conseillers et à l'exécutif aussi de se préparer pour la présentation de la troisième vague de dossiers et de rapports.

Donc, la commission CDENATE s'est réunie, on en reparle tout à l'heure.

Nous allons consacrer cet après-midi à l'examen de rapports qui relèvent de manière globale, de l'économie mixte, avec un premier rapport qui pourrait être considéré quasiment comme une introduction et une feuille de route en la matière, puis ensuite l'examen des rapports de la SEML bois Énergie, deux rapports qui la concernent et ensuite un rapport sur l'énergie avec un protocole d'accord transactionnel.

Moi j'aurais à m'absenter une petite heure et je serai remplacée par un de mes vice-présidents, veuillez m'en excuser. Je passe tout de suite la parole au président de l'ADEC.



## SVILUPPU ECUNOMICU / DÉVELOPPEMENT ÉCONOMIQUE

**Raportu n° 204 : L'ecunomia mista : un'attrazzu di prima trinca di pettu à e sfide di u 21<sup>esimu</sup> seculu**

**Rapport n° 204 : Repenser les outils de l'économie mixte à l'aune des enjeux stratégiques qui se posent à la Corse du XXI<sup>ème</sup> siècle**

**M. Alex VINCIGUERRA**

Merci, Madame la Présidente.

Chères conseillères, chers conseillers, les trois rapports que nous vous présenterons cet après-midi sont le fruit d'une réflexion partagée avec l'ensemble du Conseil exécutif et de son président. Pourquoi c'est une réflexion partagée ? Parce que les formes et les sujets de l'économie mixte sont divers et concernent potentiellement toutes les actions menées par notre Collectivité.

Le premier rapport que je vous présenterai vient souligner l'importance que pourrait avoir l'économie mixte dans nos stratégies de développement économique. Cette opportunité se déclinera ensuite par 2 rapports très illustratifs sur les potentialités de cet outil qu'est l'économie mixte dans le secteur du bois et de l'énergie.

Alors, nous le savons tous, le développement économique, social et culturel de la Corse est, depuis sa création en 1982, le fil rouge de l'action de notre Collectivité. Si les 3 aspects du développement sont indissociables, économique, social et culturel, le premier, l'économique, conditionne largement les 2 autres. Sans essor économique, il n'est pas de progrès envisageable pour notre île.

De plus, l'urgence climatique et la montée des inégalités nous font prendre également conscience que sans une perspective soutenable écologiquement et socialement, le développement n'est qu'un leurre.

Depuis 40 ans, de très nombreux outils ont été mis en œuvre dans ce but, avec des fortunes diverses, avec en toile de fond la montée en puissance des régions et en Corse, la perspective de l'autonomie, un renouvellement des modèles d'intervention est en cours. La crise sanitaire et les exigences de l'Union européenne ont encore accéléré ce processus. D'ailleurs, la Collectivité de Corse et ses établissements sont sensibles à ce renouveau des pratiques en matière d'action économique.

Nos interventions, par le biais de subventions, ont été modifiées notamment par le recours à des appels à projets, par la réduction considérable des délais, par la structuration des filières, mais surtout par une tendance générale à rehausser le niveau d'exigence en matière de qualité des projets individuels ou collectifs, avec notamment des critères plus précis et une attention portée aux impacts environnementaux et sociaux.

La Collectivité a en outre beaucoup augmenté et diversifié son soutien à l'économie insulaire au moyen des instruments financiers, prêts bonifiés, garantis d'emprunt, fonds de capital-investissement, Madame Giacometti, vous le rappelez ce matin. Des plateformes d'aides et de conseils, des incubateurs, des conventions avec les EPCI ont également vu le jour afin que chaque compartiment de notre action économique soit adapté aux défis que doivent relever les entreprises corses dans un monde qui change et qui change vite.

Aussi, nous travaillons actuellement à l'émergence d'autres champs, par exemple la responsabilité sociétale des entreprises, l'innovation ou encore le rayonnement international.

Cependant, il ait un autre moyen d'intervention qui mérite d'être à son tour repensé et renforcé, c'est l'investissement direct des opérateurs économiques. Cet investissement direct dans les opérateurs économiques, ce n'est pas quelque chose de nouveau, ça existe, des réussites emblématiques de l'économie mixte sont là pour le prouver. Tout d'abord, il y a la SEM Air Corsica, créée en 1989 à l'initiative visionnaire de Philippe Ceccaldi. 35 ans après sa création et alors que la totalité des compagnies régionales n'ont pas survécu aux évolutions profondes du monde aérien, Air Corsica reste plus que jamais la compagnie de la Corse et des Corses, quand bien même devra-t-elle faire évoluer son modèle, mais ça, c'est la vie de toutes les entreprises.

Je citerai aussi la SEM SITEC, dont nous avons examiné dernièrement le brillant rapport d'activité, créée à l'initiative de Vincent Carlotti, la SITEC est aujourd'hui un acteur majeur de l'écosystème du numérique dans l'île. A compter de la présidence de Rosa Prospero en 2016 et sous celle désormais de Romain Colonna, elle s'appuie sur des équipes de jeunes cadres insulaires qui ont fait de la société un fer de lance dans la stratégie Smart Isula par exemple, de la Collectivité de Corse.

Enfin, nous y reviendrons, la SEM Corse bois Énergie dans laquelle la Collectivité territoriale de Corse s'est associée en 1988 à la société Engie, puis à des actionnaires locaux, avec pour objectif la structuration de la filière du bois et l'ouverture de débouchés à la production du bois énergie en Corse.

La Collectivité de Corse n'a bien sûr pas été la seule collectivité à explorer et à exploiter les possibilités offertes par l'économie mixte et ses instruments. Les régions françaises, chefs de file en matière de développement économique, ont décidé de mobiliser de plus en plus largement les outils de l'économie mixte et singulièrement les entreprises publiques locales (EPL), susceptibles d'apporter ingénierie, expertise et réactivité, avec un usage efficace et raisonné de l'argent public.

Ainsi, et y compris dans le cadre de la période post COVID, ces entreprises de l'économie mixte sont apparues comme des outils privilégiés de la stratégie de relance économique. Ce sont des vecteurs efficaces des transitions à l'œuvre, transition écologique, économie du partage, économie de la donnée. Sur l'économie de la donnée d'ailleurs, la SITEC en est un très bon exemple.

Les régions de France et la Banque des territoires, dans un document cadre en date de 2021, soulignent d'ailleurs de concert que les sociétés d'économie mixte ont pour mission d'appuyer les régions dans la perspective des évolutions institutionnelles : la loi 3DS, le plan montagne, le plan de reconquête tourisme et pour nous, je l'espère, le la fin du processus autonomie.

D'ailleurs, ce mouvement dépasse, et de loin, l'espace français. Même dans les économies très privatisées, l'économie mixte est promue. Le meilleur exemple est l'annonce récente du nouveau Premier ministre britannique Keir Starmer, qui a annoncé la création d'une société publique d'investissement en matière d'énergie verte, son ambition étant de faire de la Grande-Bretagne le premier pays en matière d'énergie verte.

Donc, la Corse et la Collectivité de Corse ont vocation à s'inspirer de ce mouvement de fond global, mais en l'adaptant aux enjeux spécifiques de notre île.

Quels sont-ils ?

Le premier enjeu, selon nous, est de lutter contre les logiques de surprofit, on en a parlé hier, aggravées, ces logiques de surprofit, par les risques de situation monopolistique ou oligopolistique qui sont liées aux contraintes de l'insularité. Ces contraintes se manifestent plus particulièrement dans les secteurs stratégiques, les déchets, l'eau ou l'énergie. Donc, premier enjeu, lutter contre ces logiques de surprofit.

Le deuxième enjeu consiste, et il est lié au premier, à se prémunir des logiques de prédation ou de surexploitation des ressources, par exemple dans le domaine de l'eau ou du bois.

Le troisième enjeu, c'est soutenir et accompagner la structuration des filières lorsque l'activité privée n'y suffit pas, par exemple dans la filière bois, ou orienter dans le sens de l'intérêt général, là où la seule dynamique capitaliste véhicule uniquement la logique du profit, comme dans celui des énergies renouvelables.

Enfin, quatrième enjeu, l'économie mixte doit nous servir à orienter le développement en intégrant les choix politiques et économiques de la Collectivité de Corse, en termes d'aménagement du territoire, de lutte contre la spéculation, de protection du foncier à destination de l'offre de logement pour les résidents, de foncier agricole, de foncier économique, de valorisation patrimoniale de certains sites à fort enjeu.

Ces objectifs vertueux doivent être conciliés, bien sûr, avec la vigilance qu'imposent les risques inhérents à l'économie mixte. Quels sont-ils ?

Le premier, c'est la concurrence déloyale par rapport aux entreprises privées. Si le marché répond correctement aux besoins, il faut laisser faire le marché, je dis bien si le marché répond correctement aux besoins.

Le deuxième risque, c'est le gaspillage d'argent public. Évidemment, nous ne créerons pas de société d'économie mixte qui ne soit pas rentable.

Le troisième risque, c'est la création de rentes de situation au détriment du dynamisme économique. Nous imaginons des sociétés qui impulsent le développement, pas des sociétés qui jouent sur du velours.

Dans ce contexte, il apparaît urgent et indispensable que l'Assemblée de Corse puisse débattre et fixer sa doctrine en la matière aux fins que cette doctrine puisse être déclinée dans les différents secteurs où les outils de l'économie mixte peuvent être constitutifs d'une véritable plus-value pour le développement économique et l'intérêt général.

Donc, après vous avoir rappelé les différents types d'entreprises publiques locales, nous vous proposerons les quelques secteurs dans lesquels l'opportunité de leur intervention doit être expertisée.

Quelles sont les grandes formes possibles des entreprises publiques locales ? Vous les connaissez, SPL, SEM, SEMOP, la palette de l'économie mixte n'a cessé de se diversifier. Aujourd'hui, les collectivités disposent de plusieurs typologies juridiques d'outils permettant d'appuyer la mise en œuvre de leur politique publique.

L'évolution des champs et les modalités d'intervention de la gamme d'opérateurs de l'économie mixte a vu se développer sur les territoires des schémas de gouvernance complémentaires. En effet, en mettant le projet au cœur de la réflexion, de la création ou de l'évolution des opérateurs en place, il s'agit de pouvoir activer le bon outil pour permettre de répondre à une logique d'efficacité et de cohérence de l'action publique.

La SPL peut par exemple agir en amont, in house, c'est-à-dire sans mise en concurrence préalable, ce qui permet une intervention sans délai pour ces territoires actionnaires sous une gouvernance publique renforcée. Elle permet par exemple la réalisation d'opérations d'aménagement complexes ou l'externalisation de la gestion de service public. Souvent complémentaire, la SEM, en tant qu'outil polyvalent, intervient, elle, dans le champ concurrentiel ; elle apporte l'agilité opérationnelle, les effets levier du privé et la possibilité d'agir pour son compte en investissant les fonds propres de la structure.

De plus en plus de territoires ont fait le choix de s'allier les capacités d'intervention d'un groupe d'outils au service de leur développement, il y a même des holdings de sociétés d'économie mixte.

Tout ça permet de faire bénéficier aux territoires des valeurs ajoutées de chacun des outils de la gamme en fonction des enjeux de gouvernance, en fonction du modèle économique, en fonction du montage juridique possible des différents projets suivis.

Dans l'ensemble des régions françaises, ces structures existent et interviennent dans des secteurs aussi variés que le sport, l'énergie, la construction, le transport, les musées.

Vous connaissiez les formes que pouvaient prendre les entreprises publiques, quelles sont maintenant les secteurs cibles prioritaires que nous vous proposons ?

Pour la Collectivité de Corse, les secteurs stratégiques qui pourraient être prioritairement expertisés dans le cadre d'une mission générale confiée à l'ADEC qui associerait les agences et offices concernés et les directions concernées, et même les sociétés d'économie mixte concernées, les directions seraient les suivantes : d'abord l'aménagement du territoire et la construction immobilière. La Collectivité de Corse est actuellement dépourvue d'un aménageur doté de ressources propres, spécialisé tout autant dans les projets de logements que dans les projets de développement économique tels que l'aménagement de zones d'activités ou de plateformes logistiques.

Eu égard à la raréfaction du foncier qui est soumis à une forte pression spéculative, une ou des structures d'aménagement intégrant dans leur capital la Collectivité de Corse et par exemple des intercommunalités, pourraient contribuer à renforcer et à faciliter l'accès au foncier des résidents dans la création des logements ou aux entreprises insulaires dans la création de zones d'activités. L'AUE serait bien sûr la référente de cette opération.

L'autre domaine c'est bien sur le secteur de l'énergie. Des opérateurs, là encore associant différents niveaux de collectivités, communes, intercommunalités, Collectivité de Corse, pourraient être créés pour accélérer et maîtriser la transition énergétique et écologique. L'accès ainsi accordé par la collectivité publique à la ressource aurait pour corollaire d'associer celle-ci au bénéficiaire de son exploitation. Ce mode d'exploitation pourrait intervenir tout aussi bien dans les secteurs innovants de l'énergie, par exemple comme l'hydrogène, que dans les secteurs pour lesquels la technologie est depuis longtemps opérationnelle, comme l'hydroélectrique ou le solaire. L'AUE, une fois de plus, serait la référente de cette opération.

Autre domaine, et c'est le secteur clé de notre économie, c'est le tourisme. Le tourisme est par essence une activité relevant prioritairement dans sa mise en œuvre de l'initiative privée, quand bien même reviendrait-il à la Collectivité de fixer le cadre et les conditions d'un tourisme durable.

Néanmoins, le recours à des structures d'économie mixte peut être envisagé concernant certains sites à caractère emblématique ou soumis à des logiques spéculatives. La Collectivité de Corse a été ainsi sollicitée concernant le devenir de certains camps de vacances, c'est le cas du club Méditerranée de Lumio, où la piste de l'économie mixte pourrait être utilement explorée ; ce serait l'ATC qui serait la référente de cette opération.

Il y a un autre secteur déjà exploré, c'est celui des transports. Je ne reviendrai pas sur les transports aériens avec Air Corsica, mais souvenez-vous, l'Assemblée de Corse a voté en 2019 le principe d'une mise en œuvre de SEMOP dans le domaine de la desserte maritime de la Corse.

Depuis cette date, la Collectivité de Corse s'est employée à sécuriser juridiquement et économiquement le principe de la DSP maritime, notamment en réponse aux contraintes et exigences posées par la Commission européenne. Concomitamment à cette sécurisation qui, je le rappelle, est un enjeu majeur au plan économique et social, la Collectivité de Corse continue à travailler, à créer des conditions permettant la mise en œuvre de ce projet de compagnie territoriale de la Corse dans le domaine maritime. L'économie mixte pourrait d'ailleurs être également au service de liaisons maritimes internationales entre la

Corse et son environnement méditerranéen, comme l'Italie ou l'Espagne. L'OTC serait le référent de cette opération.

Enfin examiné hier, le secteur des déchets. La Collectivité de Corse a, à plusieurs reprises, affirmé son attachement au principe de gestion publique des déchets et de son corollaire, la notion de bénéfice raisonnable à laquelle doivent accepter de se conformer les opérateurs privés intervenant dans le domaine de la gestion des déchets, notamment dans les activités de stockage, de tri et de valorisation. Ces deux principes, qui ont d'ailleurs été repris hier par mon collègue Guy Armanet, sont les piliers du plan que vous avez examiné et voté hier.

L'économie mixte doit pouvoir aussi s'appliquer dans le domaine des déchets et notamment dans tous les aspects de l'économie circulaire. L'OEC serait le référent de cette opération.

Donc des enjeux, des défis, une doctrine, des secteurs d'activité, aujourd'hui, il nous faut lancer ce vaste chantier. Il s'agit à la fois de mener une réflexion générale visant à soumettre à l'Assemblée de Corse des éléments techniques nécessaires à ces décisions, mais également de concrétiser chaque fois que possible et en avance de phase, le développement ou la création de sociétés d'économie mixte. L'exemple de Corse bois énergie, qui vous sera présenté ensuite, s'inscrit dans cette déclinaison.

Dans cette logique, une première mission générale de préfiguration relative aux propositions en matière d'économie mixte sera confiée à l'ADEC qui associera, je l'ai dit, les agences, offices, DGA de la Collectivité de Corse, mais aussi les quelques entreprises qui ont une expérience de la gestion de l'économie mixte. Il est proposé que l'ADEC coordonne une étude d'ensemble qui proposera des solutions et des outils juridiques envisageables dans les secteurs prioritaires précédemment énumérés et qui présentera des modalités de création, de financement et de fonctionnement des solutions proposées.

Cette étude a vocation à être présentée fin 2024, peut-être début 2025 et elle sera accompagnée par une deuxième mission, cette fois-ci très pratique et en avance de phase, qui consistera à finaliser des propositions opérationnelles dans le secteur de l'énergie et de l'eau, confiées à l'agence de l'urbanisme et d'énergie et à l'office hydraulique.

La production d'énergie, électricité et chaleur à partir de ressources naturelles et renouvelables est dans un secteur prioritaire à investiguer tout d'abord pour le développement de l'économie mixte sur le territoire insulaire. En effet, les ambitions fixées en matière d'énergies renouvelables dans la PPE, on en parlait ce matin, et la complexité des chantiers à mener imposent de mener

une réflexion commune entre la Collectivité de Corse et ses divers opérateurs, mais aussi avec les autres acteurs publics, les communes, les EPCI, les services de l'État et surtout d'autres acteurs privés, par exemple les entreprises spécialisées du secteur de l'énergie et du bâtiment ou les bureaux d'études. Que ce soit en termes de structuration et de gouvernance ou encore en matière d'expertise et de financement des opérations, nous avons besoin de regrouper ces compétences.

Dans ce contexte, il semble pertinent d'envisager la création de sociétés de projets dans le cadre de partenariats publics/privés, notamment en matière par exemple de petite hydroélectricité, de photovoltaïque. La petite hydroélectricité, car suite aux études de faisabilité technico économique, il est avéré un potentiel significatif de la filière avec 11 projets identifiés. Le photovoltaïque, car même si du point de vue économique et social, le territoire possède des entreprises capables de monter un projet complet, il est toutefois à noter un déséquilibre significatif entre la forte dynamique des installations au sol et celle plus modérée des projets photovoltaïques en toiture.

L'intervention publique de la Collectivité de Corse et/ou de ses opérateurs dans le développement du photovoltaïque en toiture présente un intérêt certain au regard du potentiel que représentent les bâtiments publics ou encore les fonciers artificialisés, les parkings, les plans d'eau dont elle est propriétaire.

Par ailleurs, des études menées conjointement avec l'office hydraulique et l'AUE sont réalisées afin de caractériser le potentiel de développement des énergies renouvelables à partir des installations hydrauliques actuelles et futures comme les photovoltaïques flottants ou les STEP. A titre d'exemple d'ailleurs, dans le cadre de sociétés de projets associant l'AUE et l'office hydraulique, nous pouvons citer un projet de production photovoltaïque sur le plan d'eau de Codole, en associant notamment l'intercommunalité Ile-Rousse-Balagne, les communes concernées et les agences que je viens de vous citer.

En fonction des choix qui seront faits, la structure à créer pourrait avoir pour objectif à la fois le développement et l'exploitation du projet, mais aussi servir d'exemple à d'autres structures.

Donc, vous l'avez compris, si nous vous proposons d'avoir recours aux structures d'économie mixte pour accompagner nos actions de développement, c'est que leurs avantages sont nombreux en termes opérationnels et financiers, mais aussi en termes politiques.



Cette implication dans le tissu économique local est aussi un moyen efficace pour relever au plus près du terrain les défis que représentent les transitions numériques, climatiques, énergétiques et démographiques.

Et c'est d'autant plus vrai dans un contexte insulaire où les acteurs économiques de taille stratégique sont rares, sinon absents dans bien des domaines, ce qui est préjudiciable à la structuration, voire à l'émergence de certaines filières industrielles.

L'heure est venue pour notre Collectivité, tout en combattant fortement des logiques de surprofit et de prédation, de redevenir un investisseur et de tracer de nouvelles perspectives pour son action économique en tant qu'actionnaire d'entreprises publiques locales.

Je vous remercie.

Madame la Présidente, excusez-moi d'y revenir, mais je dois citer l'avis du CESEC.

**Mme la Présidente Marie-Antoinette MAUPERTUIS**

Vous voulez le lire dans son intégralité ?

**M. Alex VINCIGUERRA**

Non, je voudrais simplement donner ces grandes conclusions.

**Mme la Présidente Marie-Antoinette MAUPERTUIS**

Je devais le dire parce qu'en fait ce qui se passe, c'est que normalement je dois annoncer tous les avis qui ont été inscrits, que ce soit Assemblea di a Giuventù, Chambre des territoires. Après, si vous voulez qu'on en fasse la lecture intégrale...

**M. Alex VINCIGUERRA**

Non, non, si vous synthétisez cet avis, c'est parfait.

**Mme la Présidente Marie-Antoinette MAUPERTUIS**

Donc, il y a un rapport de la CDENATE.

**Mme Vannina CHIARELLI-LUZI**

Madame la Présidente, un avis favorable avec une non-participation des groupes « Un soffiu Novu », « Avanzemu » et de Madame Giacometti-Piredda, non inscrite. Absence du groupe « Core in Fronte ».

Merci.

**Mme la Présidente Marie-Antoinette MAUPERTUIS**

Et il y a effectivement un rapport du CESEC qui a examiné avec intérêt l'ensemble du rapport relatif aux outils de l'économie mixte.

Le CESEC prend acte du rapport. Il souligne en particulier, je me permets de le dire, l'intérêt de la gestion en économie mixte dans les domaines où le secteur privé a instauré une logique de captation de fonds publics, notamment le secteur des déchets, dans le domaine des transports aussi.

Il rappelle qu'une initiative a déjà été engagée dans le domaine de la desserte maritime il y a quelques années et on en a vu les limites, mais qu'il émet un certain nombre de préconisations en la matière, et notamment celle de prioriser les secteurs pour lesquels une réelle plus-value économique et sociale est attendue. C'est ce que vous évoquiez vous-même tout à l'heure, également dans le domaine de l'énergie, ce serait intéressant.

Voilà donc, prise d'acte du CESEC en la matière.

Qui d'autre maintenant souhaite intervenir ?

**M. Alex VINCIGUERRA**

Madame la Présidente, désolé de reprendre la parole, mais il y a aussi un interligne du CESEC qui est particulier et qui concerne, si vous me permettez d'y revenir, parce que je pense que ça mérite une explication, c'est sur la rémunération des salariés des sociétés d'économie mixte et il est cité dans le rapport la SITEC, et je pense que nous devons expliquer, puisque le président de la SITEC est dans cette Assemblée.

Nous devons expliquer à quoi cela peut correspondre, mais ça fera l'objet du débat certainement.

**Mme la Présidente Marie-Antoinette MAUPERTUIS**

Oui, moi je pense qu'on peut verser ça au débat tout à l'heure, il n'y a aucun souci. Très bien.

Jean-Martin Mondoloni pour débiter.

**M. Jean-Martin MONDOLONI**

Merci, Madame la Présidente.

Ce rapport arrive à un moment un peu inattendu, dont on essaie de comprendre les ressorts en termes de temporalité, pourquoi maintenant ? Et, vous adossez la légitimité de cette réflexion sur un argument qui est hautement recevable, qui est comment on contrôle les surprofits, même si la notion de surprofit aujourd'hui est très difficile à évaluer, et comment on introduit la notion de bénéfice raisonnable, ce que vous avez réussi d'ailleurs à faire sur d'autres sujets, sinon par l'intervention de la puissance publique. Jusque-là on vous suit.

En revanche, dans votre argumentation, vous commencez par dire qu'on a, en Corse initié tout ce qui touche à l'économie mixte, avec 3 entreprises dont vous saluez la réussite : Air Corsica, la SITEC et Corse, bois, Énergie. Alors, il faut aller un peu plus loin et savoir ce qu'on entend par réussite. Soyons clairs, si la réussite c'est l'appropriation par les salariés de leur entreprise, le sentiment de travailler pour une entreprise locale, si c'est de la réussite sociale, je crois qu'on est tous d'accord, y compris dans le domaine, on va dire, de l'affect. Personne ici, en tout cas pas moi qui était et président de la SITEC, et administrateur d'Air Corsica et, un temps très éphémère, administrateur de Corse, bois, énergie, je ne saurais remettre en cause l'engagement des salariés qui ont vraiment le sentiment de travailler pour une entreprise locale et d'avoir les bénéfices sociaux.

Maintenant, si la réussite d'une entreprise est celle que l'on entend de façon ordinaire, je crois qu'il faut relativiser les choses. Quel est l'écosystème de ces 3 entreprises que je viens de citer qui ne doivent leur pérennité qu'à l'engagement de la puissance publique initiale et à l'engagement de la puissance publique de façon régulière pour construire une sorte de couveuse protectrice, qu'il ait des parties de la sauvagerie de la concurrence ? C'est de ça dont il s'agit. Quel est le système d'Air Corsica aujourd'hui qui dépend hautement, on le sait, de notre délégation de service public, ce qui n'est pas sans poser un problème de droit sur lequel je reviendrai et que vous avez pointé d'ailleurs ?

Le modèle de la SITEC que je connais un peu, ce sont des clients qui pour beaucoup, sont des clients publics. Et le modèle de Corse bois, énergie, on nous l'a expliqué hier, on travaille avec l'université, avec le Crous, avec la ville de Corte, etc., etc. Ça veut dire que quand on met un jeton ici, dans une de ces entreprises publiques et qu'on remet un jeton avec une délégation de service public, avec des clients publics, avec des administrations publiques, c'est

toujours un écosystème, j'allais presque dire consanguin, ou en tout cas assez fermé, dans lequel la puissance publique entretient un système péri public. On va dire ça comme ça, même si statutairement ce sont des entreprises privées, mais dont les bénéficiaires sont très largement garantis, soit par des procédures publiques, soit par du capital public, soit par de l'engagement public.

Autrement dit, si je devais pousser un peu le trait, ce qu'à Dieu ne plaise, vous prenez ces 3 entreprises, vous les sortez de leur écosystème local dans lequel ils vivent, vous les mettez dans quelque chose de très concurrentiel, qu'il s'agisse de l'aérien, qu'il s'agisse de la structuration de la filière bois énergie ou de l'informatique, un tenenu mancu una settimana. La vérité, elle est là aujourd'hui.

Donc quand on parle de réussite, je pense qu'il faut être assez pondéré dans la mesure où on a constamment au cours du temps, initialement et après chaque fois qu'il a fallu recapitaliser, on en parlera tout à l'heure, été présents. C'est de ça dont on parle réellement aujourd'hui. Vous savez l'économie mixte a été inventée après-guerre pour assurer le ravitaillement, mais c'était one shot en France, on a assuré le ravitaillement et puis après, l'idée de la puissance publique, c'est qu'elle ait là l'amorçage et puis après, on laisse vivre des entreprises dont on a créé les conditions pour qu'elles s'épanouissent localement, nationalement pour certaines, parce qu'il y a des réussites internationales, avec l'engagement initial de la puissance publique et le désengagement progressif. Ce n'est pas le cas dans le système que nous avons construit.

Donc si la tentation qui est la vôtre, c'est à terme sur des sujets variés sur lesquels on reviendra et des sujets où la concurrence est assez féroce, si c'est de dire on va essayer d'endiguer ce qui est le profit d'une entreprise, et le profit d'une entreprise peut être déraisonnable, c'est même l'attitude de beaucoup de chefs d'entreprise d'aller jusqu'à la déraison chaque fois que c'est possible. Si c'est d'indiquer ça, moi je comprends votre démarche. En revanche, si c'est de faire émerger des entreprises qui vont vivre sous la haute protection d'une collectivité, qui de reste n'en a plus les moyens, on le sait, je dis mesure.

Deuxième sujet cette fois national, vous les avez pointés, il y a un risque aujourd'hui avec le droit communautaire tel qu'il évolue. Pour le moment, compte tenu du résultat des élections européennes, on ne sent pas de tendance lourde venir infléchir ce qui est la reconnaissance d'une concurrence, on la partage ou pas, qui n'est pas du tout adaptée au tissu local avec des risques de recours de plus en plus avérés. Ça vaut pour la SITEC, ça vaut pour Corse bois énergie dans une moindre mesure, ça vaut pour Air Corsica évidemment parce que c'est quand même un danger permanent qui nous revient à la figure tous les

5 ans, tous les 6 ans selon les délégations, que de dire « on va donner une délégation de service public à une entreprise dans laquelle on a mis des ronds ». Ça, on le connaît, on l'a vu, on l'avait revu assez fréquemment.

Le droit communautaire n'a pas vocation à infléchir ce danger.

Deuxième sujet sur lequel il est bon que nous soyons alertés, en France et la Corse n'échappera pas cette tendance, de moins en moins d'investisseurs privés aujourd'hui répondent présents à la volonté de s'impliquer dans le capital des entreprises d'économie mixte et pour cause, les entreprises sont en difficulté, eh bien elles prennent dans un réflexe presque animale territorial, ce qui reste de marché pour elles et elles n'investissent pas dans les économies mixtes aujourd'hui, ou si peu.

Troisième sujet qui est celui qui nous avait traversé lorsqu'il a été question de la SEMOP sur le maritime. Ce n'était pas tant dogmatique notre position, même si on pense et on continue à penser que le métier de cette maison n'est pas d'investir dans les bateaux, pour faire simple. Mais la question des moyens, il faut la poser à un moment donné.

Est-ce que lorsqu'on met en perspective ce qu'on a dit ce matin, très rapidement et qui va revenir au prochain BP, les perspectives nationales dont le président a dit qu'elles étaient sombres, on ne voit pas comment elles vont s'éclaircir, ce n'est pas la trêve olympique qui va, en septembre, offrir une éclaircie ?

Je crois qu'on a de grandes difficultés où on va demander à tout le monde, quand je dis « on », c'est collectivement, on ne va pas se comporter individuellement avec d'un côté ceux qui feraient des efforts, ceux qui n'en feraient pas. Tout le monde doit être conduit à faire des efforts et des efforts drastiques.

Aujourd'hui, c'est pour ça que je posais la question de la temporalité, est-ce que le temps est venu de se laisser penser qu'on peut investir dans des domaines ? D'autant, et je finirai là-dessus, que vous balayez ça à spectre très large sur des domaines où la concurrence, et donc, mais vous l'avez bien pointé, les risques de recours ou en tout cas les risques d'échec, quand je dis échec, c'est chaque fois qu'on recapitalise, c'est un aveu d'échec. On peut se laisser croire qu'on recapitalise parce que c'est l'opportunité d'aller chercher un autre marché, mais chaque fois qu'on recapitalise, allez, c'est la moitié d'un échec, on peut se le dire comme ça.

Quand vous parlez d'hydroélectricité, aujourd'hui c'est terriblement sauvage.

Quand vous parlez de transports maritime, aérien, c'est difficile.

Quand vous parlez de photovoltaïque, de tourisme, on se demande si la vocation... Autant les SEM d'aménagement, elles ont un sens parce que la vocation d'une collectivité d'investisseurs et d'aménageurs, elle est pleinement reconnue, elle doit avoir sa part de l'effort, y compris dans un capital, ça s'entend. O ghjente, je ne sais plus où on va recentrer le curseur de nos compétences au moment encore une fois où on se dit « recentrons-nous sur nos compétences propres », en tout cas celles que nous a fixées le législateur.

Ce n'est pas parce que la clause de compétence générale autorise notre Collectivité à créer, et là le droit vous octroie cette possibilité, qu'il faut aller, je dirais, à spectre large.

Je conclurai en disant qu'on est un peu gênés aussi dans le lien que vous faites avec ce qui est votre conception de votre projet politique d'autonomie. Moi j'avais cru comprendre que l'autonomie, c'était une façon aussi de créer les conditions de l'émancipation. Je ne suis pas sûr qu'avec les sociétés de l'économie mixte, l'économie mixte soit un sujet d'émancipation. Moi, je pense à peu près le contraire, je pense que si on veut émanciper, offrir un projet d'avenir à notre jeunesse, c'est en la rendant beaucoup moins dépendante de la puissance publique. Je ne dis pas, parce que je connais les effets de la caricature, que les salariés des offices, des agences ou de ceux qui peuplent les économies mixtes, sont des petits fonctionnaires abrités. Je dis simplement qu'ils participent d'une forme de dépendance à la puissance publique, ce n'est pas la même chose. Mais l'émancipation la plus aboutie pour moi, relèverait de ce que notre Collectivité puisse créer les conditions d'un tissu d'entreprise complètement autonome, et que nous créions les conditions pour que cette jeunesse soit de moins en moins, en tout cas cette jeunesse, le futur salariat de la Corse, soit de moins en moins dépendant de la puissance publique.

C'est la raison pour laquelle, on va s'abstenir, mais c'est une abstention de curiosité active, on verra ça comme ça, parce que je pense que sur certains secteurs, et notamment en vertu de l'argument du bénéfice raisonnable, il faut creuser les choses. Je pense que les études sont nécessaires. Après y aller, à fond, le car à fond sur tous les secteurs d'activité de la Corse en économie mixte, on est plutôt réservés.

**Mme la Présidente Marie-Antoinette MAUPERTUIS**

Nadine Nivaggioni.

**Mme Nadine NIVAGGIONI**

Merci, Madame la Présidente.

Juste une petite remarque par rapport à la démonstration de Jean-Martin Mondoloni.

Votre intervention pourrait tenir dans l'absolu, sauf que nous sommes sur un territoire où, que ce soit l'activité de la SITEC, l'activité de la SEM Corse bois Énergie ou dans le domaine forestier, des énergies, n'existait pas, ou dans le domaine d'Air Corsica et nous avons voulu créer sur un territoire où le transport aérien n'était pas, en tous les cas, ce n'était pas une compagnie corse, on a voulu créer notre compagnie corse.

(Monsieur Jean-Martin Mondoloni sans micro)

Je crois qu'il faut partir de là, il faut partir de ce postulat, c'est-à-dire qu'à partir du moment où on veut créer ses propres outils, Jean-Martin Mondoloni, à partir du moment où on veut créer ses propres outils et c'est ce qui a été fait, tant par Monsieur Ceccaldi à l'époque qui était l'initiateur d'Air Corse, que par François Alfonsi ou par l'initiateur de la SITEC à l'époque, effectivement, nous avons tous, les uns et des autres, des clients locaux qui pour certains relèvent du public et d'autres pas.

Mais pour autant, que ce soit la SITEC ou Corse bois énergie ne bénéficient d'aucune subvention. Aucune ! Donc, depuis 30 ans, Corse bois énergie n'a jamais bénéficié d'une subvention. Donc, c'est bien par les recettes de leurs activités, que ces entreprises, parce que ce sont des entreprises privées, arrivent à se développer. Lorsque le modèle, et nous le verrons tout à l'heure, qui a été établi, eh bien ne correspond plus au bout de 10 ans, 20 ans, 30 ans, ne correspond plus au contexte du marché local ou au-delà, eh bien il est évident que nous rencontrons des difficultés. Pour ça il faut se réactualiser.

Je crois que votre démonstration est valable dans le cas où évidemment, il y a une subvention dans le transport, il y a des subventions qui sont là tous les ans, et c'est normal qu'il y ait une compensation. Je crois qu'elle n'est contestée par personne, mais pour autant, tous n'en bénéficient pas et vous voyez bien qu'il est très important pour la SITEC ou pour Corse bois énergie, à un moment donné qu'il y ait des dispositifs qui permettent de continuer leur propre activité.

**Mme la Présidente Marie-Antoinette MAUPERTUIS**

Oui, Jean-Michel Savelli.

**M. Jean-Michel SAVELLI**

Je vous remercie, Madame la Présidente.

Je vais un petit peu compléter et aller dans le sens de ce que vient de dire Jean-Martin, parce qu'il faut à mon avis bien comprendre, c'est qu'une société d'économie mixte n'a pas vocation à rester mixte. C'est ça, le problème. Donc, elle nait mixte et ensuite, selon qu'elle soit un peu plus à composante privée ou à composante publique, elle finit soit en SPL, les privés s'en vont, ou en SA. Ça, c'est un peu la logique, c'est un peu le schéma classique.

Alors c'est vrai que j'ai recherché un petit peu l'historique des SEM. C'est très ancien, ça remonte à 1926, c'était Raymond Poincaré par décret qui avait décrété ce montage-là, et ça remonte même plus loin que ça. Il y a eu un fort développement, pour rejoindre ce que dit Jean-Martin, en 1947, lors de la reconstruction. Il y a un boom de SEM et c'était effectivement des sociétés d'aménagement. Et la sortie logique d'une société d'aménagement, c'est que, une fois que la puissance publique a financé ces sociétés-là, eh bien elle sort et ça devient des sociétés privées et des propriétés privées.

Voilà. Donc ça c'est la logique d'une société d'économie mixte.

A partir du moment où une société d'économie mixte, elle reste mixte, c'est là qu'elle s'enkyste. Pourquoi ? Parce qu'elle a des acteurs privés qui ne sont pas des opérateurs, qui deviennent simplement des actionnaires privés. Ils ne sont plus opérateurs et ils n'ont aucun intérêt à rester parce que finalement, ces sociétés qui sont à l'équilibre éventuellement avec des apports de fonds publics, mais ça a ses limites aussi parce que c'est compliqué d'avoir des actionnaires privés qui soient aussi liés à des fonds publics.

C'est donc pour vous dire qu'en fait, je pense que l'économie mixte au sens large, elle est utile. Ce qu'il faut savoir aussi c'est que pourquoi on était à 1500 SEM en 1990 au moment où toutes ces SEM ont été créées et pourquoi aujourd'hui, il n'y en a plus que la moitié ? C'est parce que justement, elles n'ont plus de sens. On a pris ces exemples-là, comme dit Jean-Martin, on ne peut pas ni dire que c'est bien, ni que ce n'est pas bien, mais on constate quand même que l'équilibre économique, il est assez précaire.

Ce qu'il faut savoir aussi, c'est que ce qui a mis un peu la fin au système de SEM, ce sont les DSP. C'est une autre manière de faire de l'économie, c'est les DSP. Pourquoi ? Parce que justement l'Europe est passée par là, le grand marché européen en 1993 a fait que, ça correspond en termes de temporalité, a fait qu'à un moment donné, du fait que tous les appels d'offres



devaient être européens, eh bien ce système d'économie mixte ne fonctionnait plus.

Donc aujourd'hui, on voit qu'il y a un boom de DSP, en revanche la DSP fait bien une différence entre le délégataire qui est privé et l'autorité délégante qui est publique. Ça nécessite des contrats, un niveau de contractualisation qui est très poussé, mais en tout cas, ça garde à chacune des entités leur vocation publique ou privée et en plus, bien sûr, ça ouvre à la concurrence.

L'autre avantage des DSP par rapport aux SEM, c'est qu'à intervalles réguliers, on rebat les cartes. Si on se trompe de délégataire, on peut l'améliorer en cours de route ou on peut en changer à la fin de la période. Là c'est compliqué, si on a un mauvais actionnaire privé, c'est très compliqué de le faire partir.

Jean-Martin a repris les exemples qui étaient dans le rapport. Effectivement, ce sont des exemples qui ne sont pas forcément très probants puisqu'on voit bien que l'équilibre est quand même maintenu grâce à la puissance publique. Mais on a deux autres exemples sur le grand Bastia et c'est dommage que Louis Pozzo di Borgo ne soit plus présent parce qu'effectivement, on voit bien que la SEM, pour en citer deux autres, la SEM Bastia aménagement, elle a fait son temps. Aujourd'hui, c'est devenu un syndic de copropriété qui gère une cinquantaine de logements sur Bastia. Idem pour la SEM du port de Toga, on connaît tous cette SEM qui a été créée à l'époque pour construire le port de Toga mais qui aujourd'hui, n'a plus aucune raison d'être, sauf que c'est compliqué de l'avoir encore « dans les pattes ».

Donc moi, je pense qu'il faut être très méfiant.

Dernier point, si la Présidente me permet, sur la SEMOP, il faut bien comprendre qu'une SEMOP, le modèle qui a été exploré et notamment en Écosse, je ne sais plus en quelle année c'était, on ne peut pas le comparer à la Corse parce que la SEMOP est faite pour desservir 790 îlots, ce ne sont pas des îles, ce sont des ilots sur lesquels il n'y a aucun marché. Et le but de la SEMOP, vous le savez, c'était de faire un groupement de tous les bons acteurs qui étaient prêts à contribuer à cette desserte-là. Ce que je veux dire par là, c'est qu'il y a une carence de marchés, la SEMOP, s'il n'y a pas de carence de marchés, n'a aucun sens.

Je vous remercie.

**Mme la Présidente Marie-Antoinette MAUPERTUIS**

Dans l'ordre, Jean-Félix Acquaviva, Paul-Félix Benedetti, Romain Colonna et Paul-Jo. Donc, Jean-Félix.

**M. Jean-Félix ACQUAVIVA**

Merci, Madame la Présidente.

Moi, je pense qu'il faut saluer ce rapport à la fois dans le fond, j'y reviendrai, mais aussi dans l'opportunité qu'il nous fait d'avoir un débat de perception et des stratégies en termes de vues qui sont divergentes. La politique, ce n'est pas de faire de l'œcuménisme, il faut assumer la divergence de valeurs, de philosophies. Et clairement, ce rapport pose des obligations de moyens dont on veut se doter, y compris en situant les limites, et les limites sont très franchement accentuées, certaines fois à raison, par le propos de ce côté-là, en oubliant les vertus de cette obligation de moyens sur lesquels je vais quand même revenir dans notre contexte insulaire. C'est là où est l'intérêt du caractère positif du rapport.

Juste une petite parenthèse, Jean-Michel, en Écosse, ce n'est pas une SEMOP, pas du tout. C'est une société privée, capitalisée à 100 % par la région autonome d'Écosse, donc rien à voir avec la SEMOP qui faisait l'objet d'une DSP avec des concurrences. Et cette société privée qui détenait les bateaux (il y a 3 DSP d'ailleurs en Écosse) pouvait perdre les contrats, elle en a perdu et pouvait en gagner. Donc, ça n'a rien à voir avec la SEMOP.

Nous en avons traduit une SEMOP dans la délibération du 6 septembre 2016, dont le principe et l'architecture ont été votés par la droite, je le rappelle. Vous avez voté le 6 septembre 2016, ce que nous avons proposé, les 2 SEMOP le 6 septembre 2016, sur les ports secondaires d'une part, avec une répartition capitalistique différente entre ports secondaires et ports dits rentables, Bastia, Ajaccio, on pourrait revenir. Donc l'Écosse... Je me rappelle très bien les débats qu'on avait eus avec José Rossi d'ailleurs, qui s'était dit « finalement, ce n'est pas si mal que ça ». Ça peut être utile finalement, y compris dans notre situation. Ça, c'est une petite parenthèse, on pourra revenir là-dessus.

J'ajoute, puisque c'est évoqué dans le rapport, que la question du transport est un secteur hautement stratégique dans le sens où, outre la rentabilité et la question du retour sur investissement pour les opérateurs eux-mêmes, dans notre situation comme dans d'autres situations, mais dans notre situation parce qu'on la connaît bien, c'est un secteur effectivement dont dépend toute l'économie et toute la dimension sociale de l'île.

Donc, ce n'est pas un secteur comme les autres. Et malheureusement dans ce secteur, et ça c'est un avis qu'évidemment nous partageons et qui peut-être n'est pas partagé par tous, nous avons eu à subir des situations soit de monopole public, soit de monopole de fait de flux touristiques privés, soit d'entente ou de mésentente entre très peu d'opérateurs, dont malheureusement a eu à pâtir la société corse dans son ensemble, soit en termes de grève, mais surtout en termes de surcoût fret, de surcoût touristique et des personnalités.

Donc l'intérêt stratégique effectivement, à la fois dans une première partie de muscler les DSP, ce qui a été fait depuis des années malgré ce que j'appelle moi l'instrumentalisation du contentieux qui a été instrumentalisé à des fins de guérilla contre la Collectivité, qui a échoué durant les 9 ans, mais qui a eu à gagner précédemment, on en sait tous quelque chose avec les 96 M€ dont on a hérité, mais qui pose les jalons d'aller plus loin.

Pourquoi d'aller plus loin ? Parce qu'on sait très bien que le monde maritime va évoluer. On sait très bien qu'il peut y avoir des rachats. On le sait très bien, on l'entend et donc la seule façon de prémunir l'intérêt général de la Corse par rapport à ce secteur, c'est que la Collectivité s'en mêle un peu plus. Et le meilleur moyen de s'en mêler un peu plus, c'est la SEMOP qui n'est pas du tout une SEM. Je rappelle que la SEMOP, c'est de la directive européenne, on ne peut pas dire que le droit européen soit très soviétique, c'est le moins qu'on puisse dire, qui a pondu ce cadre juridique traduit en droit français pour justement rationaliser les partenariats public/privé dans l'exercice des délégations de service public ou des concessions. C'est une traduction du droit européen qui nous permet, qui nous a permis d'arriver à cette situation.

Donc, si la Collectivité a eu à perdre beaucoup d'énergie dans la sécurisation qui était nécessaire dans le maritime, malheureusement, et on en sait quelque chose, on ne va pas revenir sur la DCT, on ne va pas revenir sur les contentieux etc., qui a fait perdre beaucoup de temps et d'énergie dans la mise en place de ce qui a été prévu, le cheminement peut être repris par anticipation. On nous demande beaucoup d'anticiper, pour le coup, il faut anticiper de ce qui va se passer dans le maritime pour éviter d'avoir les pièges futurs qui seront la monopolisation avec les surcoûts en fret, les surcoûts en tarif passagers, l'hyper saisonnalité, etc.

Donc oui, la SEMOP nous paraît être dans ce cadre-là un chemin à reprendre.

Mais au-delà de ça, je crois que dans le débat qui est évoqué avec la droite, et je termine là-dessus pour ne pas être trop long, on a pris des exemples différents.

Sur la SEM bois énergie, et je ne veux pas anticiper sur le rapport et les explications qui auront lieu, on était dans une obligation de moyens d'économie mixte sur un secteur entier à reconstruire : la filière bois. C'est-à-dire qu'il y a une réflexion qui dépasse la SEM elle-même. C'est un contexte.

Il y a d'autres contextes, et vous l'évoquez, mais on n'y voit pas trop loin, qui est la caractéristique de la Corse, ce sont les contextes où la sur-rente est la règle, où le surprofit est la règle, ou la monopolisation est la règle.

On a parlé des risques dans les transports, on va bien sûr parler du carburant, avec l'acquisition qui a été faite par les Américains récemment, on va parler de la grande distribution avec le taux d'équipement de petite, moyenne et grande distributions par habitant qui est le plus fort d'Europe, lié à un tourisme de masse qui a été constitué depuis des décennies, avec des rachats qui ont eu lieu récemment, avec des phénomènes de concentration que l'on peut voir venir. Ça, c'est la réalité de la Corse aujourd'hui.

Ça, c'est la réalité de la Corse aujourd'hui.

Il y a donc aussi des secteurs rentables, je pense à l'énergie où on sait très bien que le caractère de la rentabilité énergétique et de la rentabilité économique des opérations d'ENR sont aujourd'hui avérées. On n'est pas dans le secteur à reconstruire, on est sur des choses sur lesquelles il va y avoir des effets de prédation. C'est un fait. On ne va pas rentrer dans ce débat-là, Julien pourra en parler mieux que nous. Donc, il faut se préparer à anticiper sur ces questions-là.

Il n'y a pas de raison qu'en termes de retour sur investissement, d'une part, pour la Collectivité de Corse, mais aussi en maîtrise de planification de la PPE, d'autre part, et pour les communes elles-mêmes, et là je rejoins la question du débat du pas de temps, où il y a besoin de trouver des retours sur investissement pour les communes en recettes de fonctionnement, il n'y a pas de raison que sur ces secteurs qui sont rentables techniquement, économiquement avérés (le photovoltaïque est plus rentable aujourd'hui que le nucléaire dans certains aspects), il n'y a pas de raison que sur la base de la PPE, la Collectivité de Corse, qui a obligation de moyens avec des communes, avec des opérateurs, ne se positionne pas pour mieux maîtriser les retombées d'intérêt général au service multifactoriel à la fois des communes mais de la rentabilité énergétique des territoires, du coût des ménages et des entreprises, du moment que le secteur est rentable.

Ça me paraît un contre-exemple par rapport à ce que vous avez dit.

Dernièrement, on a eu à signer ce qui a été délibéré dans cette Assemblée, la convention entre l'opérateur industriel EDF, les 5 communes du Niolu, la Collectivité de Corse, la commune de Castirla, la commune d'Omessa, la com-com, sur la question enfin des retombées de l'opérateur industriel sur ce territoire, Niolu et bassin versant. A été posé légitimement un projet « eau » qui s'inscrit dans les projets présentés par l'Office hydraulique sur l'irrigation agricole, où en faisant de l'irrigation agricole avec du stockage, on turbine et on turbine par qui ? Par un opérateur de (...) de territoires dans lequel il y aurait la Collectivité, les communes pour permettre d'avoir une sécurisation énergétique pour ces territoires, une retombée en recettes de fonctionnement pour les communes qui ont été délaissées depuis 60 ans.

Cette réflexion peut être portée dans le Rizzanese par exemple, ou sur d'autres territoires, ou dans toutes les zones d'accélération de production d'ENR qui vont être identifiées dans le PADDUC, confère la loi qui a été faite notamment par Pannier-Runacher. On a fait des amendements pour identifier ces zones par l'AUE dans les PLU où il faudra des opérateurs qui ne viennent pas en prédation, mais des opérateurs qui maîtrisent ces retombées.

Je prends cet exemple là pour dire qu'à un moment donné, l'obligation de moyens posée par le rapport dans différents secteurs stratégiques, où à la fois, il faut raisonner aménagement du territoire, retombées pour les communes, retombées pour la Collectivité, y compris dans nos objectifs budgétaires, d'euros investis pour retour sur investissement, évidemment, il y a des limites. Oui, il y a des risques. Je ne partage pas trop l'idée que c'est forcément le cas de finir en structure privée, d'être une économie mixte. Ça dépend. Soyons pragmatiques et c'est le pragmatisme qui doit prévaloir. Il y a des cas, oui, il y a des cas, ça sera non. C'est une histoire de choix politique. Mais faisons en sorte que la réalité d'un côté évoquée de certaines SEM qui ont eu à défricher des secteurs à reconstruire, vous avez parlé de la SEM bois énergie et de ces questions-là, soit mise en balance avec la réalité de la prédation de la monopolisation de secteurs où il y a des retours sur investissement qui ne reviennent pas suffisamment aux territoires et aux acteurs. C'est là où l'obligation de moyens de l'économiste a à trouver sa place.

### **Mme la Présidente Marie-Antoinette MAUPERTUIS**

Juste une remarque à la suite de l'intervention de Jean-Michel Savelli sur la non-pérennité hypothétique des SEM.

La société parisienne de chauffage urbain existe depuis 1927. Depuis 1927, elle rapporte chaque année 8 M€ de redevance d'abord pour la ville de Paris bien sûr, vis-à-vis de l'exploitation du réseau de chaleur urbain.

Il y a une DSP aussi et on a 2 M€ par an de dividende qui sont reversés à la Ville de Paris. Donc 1927, ça fait 100 ans.

Donc, il y a des choses qui fonctionnent et qui perdurent au cours du temps lorsqu'il y a nécessité d'avoir - on ne répond pas, s'il vous plaît, c'était juste un complément d'information - il a des SEM qui existent et qui existent depuis fort longtemps et qui ont fait leur démonstration.

Je passe la parole à Paul-Félix d'abord.

### **M. Paul-Félix BENEDETTI**

Je reviens à l'idée de prospecter sur des partenariats public/privé dans des domaines stratégiques. C'est concevable, mais dans la limite de la fin de l'exploration des potentialités du public seul. Moi, je ne pense pas concevable qu'il puisse y avoir deux discours, un discours qui dit, « on est pour de l'exploitation publique » et un autre discours qui dit, « on peut faire du public/privé », parce que le public/privé, si c'est une SEM, il y aura au moins 50 % de capitaux publics, mais si c'est une SEMOP, ils ne peuvent être limités qu'à 30 %. Donc, déjà, il y a un champ d'amplitude dans la gouvernance qui est très large.

Dans le domaine stratégique de l'énergie, il y a des domaines qui sont portés par l'entrepreneuriat privé et qui se portent bien, entre autres, le photovoltaïque. Qu'on cherche à y rentrer pour prendre une part de bénéfice potentiel, ça peut être louable, mais ce n'est pas un besoin stratégique aujourd'hui pour la Corse.

En revanche, dans les domaines importants comme l'énergie bois ou l'énergie hydraulique, les opérateurs privés sont un peu moins généreux et je pense que la force publique, elle a sa place unique dans un premier temps.

Donc, avant de prospecter sur la rationalité de ce partenariat public/privé, qu'on liste déjà ce qu'on peut faire, ce qu'il faudrait faire, qu'on regarde les besoins et les moyens avant de chercher à faire des gesticulations et des articulations qui pourront être hétéroclites dans le contexte économique de la Corse d'aujourd'hui.

Ensuite, confier à l'agence de l'énergie des prospections sur de l'énergie photovoltaïque, c'est son champ de mission naturel. Pourquoi le préciser ? Ça veut dire qu'ils ne travaillent pas sur ce domaine jusqu'à aujourd'hui ?

Confier à l'Office d'équipement hydraulique une mission de planification sur les potentialités hydrauliques de la Corse, je pense que c'est une lapalissade, je pense qu'ils l'ont déjà fait depuis longtemps.

Donc, qu'on travaille sur ce qu'on peut faire, sur les potentialités réelles, qu'on affirme nos droits de préemption sur les aménagements et qu'on regarde financièrement qu'est-ce qu'on peut faire et qu'on se structure. Avant de penser à une SEM ou à une SEMOP, on doit penser à une régie d'exploitation directe, soit par un service dédié de la Collectivité de Corse, soit par une société anonyme à capitaux exclusivement Collectivité territoriale ou autres collectivités, ou un établissement public à caractère industriel et commercial.

Là, on passe tout de suite à autre chose. Moi, je peux l'admettre, mais à la condition qu'on ait expertisé en amont les partenariats publics exclusifs.

Je conçois qu'il y ait des logiques qui soient beaucoup plus libérales et qui soient de nature à penser que seul un entrepreneur peut entreprendre. Je considère qu'un politique, la force publique, elle doit entreprendre et si elle ne sait pas, si elle ne peut pas, elle doit se mettre au niveau. Ce sont les conditions du développement de la Corse qui nous imposent cette rationalité.

Donc je ne partage pas ce champ libre à de l'investigation dans un seul axe qui est l'axe inévitable de la dépossession.

Vous savez, quand il a été créé la SEM des chemins de fer de la Corse, je m'y étais opposé. Je disais, « oui, mais on a besoin de la SNCF, de leur expertise, de leur partenariat et éventuellement de leur cautionnement ». À l'arrivée, il n'y a rien eu. On l'a dissoute et on a créé un EPIC.

La SEM, Air Corsica, en 2010 elle a changé ses statuts. Elle est devenue en société anonyme publique avec conseil d'administration et conseil de surveillance. Tout ça pour affaiblir le poids de la force politique du simple conseil d'administration d'une SEM.

Donc, chercher à prospecter sur des outils, je pense que c'est la mission naturelle de tous les établissements publics qui ont en charge à qui de l'énergie, à qui de l'hydraulique et pour le vôtre, Président, celui de l'action économique. Vous n'avez pas besoin d'une lettre de mission ou d'un cachet pour qu'on vous dise ce que vous devez faire. Ça fait partie de vos missions.

Ensuite, venez nous présenter des rapports et on verra en fonction de l'opportunité. Moi, aujourd'hui, je ne vois pas l'opportunité de vous signer une délibération où en fait, vous devez faire ce que vous avez à faire, sauf que je vous dis, il manque tout un champ d'expertises.

Dans le cadre à venir des chaudières pour les fameux combustibles solides de récupération, on va d'entrée de jeu prospecter pour une SEM, on ne va pas passer par l'expertise d'une régie directe alors que ce sont les conclusions de la commission d'enquête qui demande que ce soit priorisé. Et nous, on va d'entrée dire « oui, mais on va commencer à discuter ». Vous savez, si vous appelez Vinci, Veolia ou d'autres grands majors du brûlage, ils vont répondre peut-être présents, mais si de nous-mêmes, on ne va pas les chercher et qu'on se positionne en entrepreneur public et en bâtisseur d'une nation, peut-être qu'on peut y arriver aussi sans eux. Donc, ça dépend où on met le curseur.

Donc moi, je ne veux pas vous défier, j'admets votre mission de prospective, mais elle n'a pas à être validée par un vote de l'Assemblée de Corse.

**Mme la Présidente Marie-Antoinette MAUPERTUIS**

Romain Colonna.

**M. Romain COLONNA**

Merci, Madame la Présidente.

On a, ça n'étonnera peut-être pas cette Assemblée, quelques divergences avec les propos qui ont été tenus ici ou là jusqu'à présent. Je voudrais partir des quelques mots qui ont été prononcés par le président de l'ADEC, logique de surprofit, logique de prédation, logique de surexploitation et logique de monopole. Donc on nous reproche, à bon droit ou pas, assez souvent que nous ne luttons pas contre ce type de phénomènes et de maux, à l'endroit de la Corse.

Aujourd'hui, par le biais de l'ADEC, dans un premier temps de son président, mais de l'ensemble de l'exécutif, on vient devant cette Assemblée pour essayer de trouver des solutions, notamment à l'égard de l'économie mixte et des SEM, et si je ne m'abuse, en tout cas concernant les SEM, une majorité publique au capital.

Nous, on n'est pas là pour dire qu'il ne doit y avoir aucun esprit entrepreneurial en Corse, d'autant plus dans des secteurs d'activité où certaines entreprises sont déjà positionnées.

Donc, il me semble que le point de départ et le point le plus politique de ce rapport, c'est essayer de trouver ensemble des outils qui nous permettent de lutter contre les maux qui pour certains, ravagent la Corse.



Deuxièmement, si j'ai bien compris, Monsieur le Président de l'ADEC, je parle sous votre autorité, je viens de relire l'acte, vous n'arrêtez aucune position au moment où on parle. Vous demandez à cette Assemblée dans une forme collaborative importante, incitative, de vous confier une mission dont vous allez certainement définir la configuration précise pour réfléchir ensemble, quitte à éliminer un certain nombre d'options telles qu'elles viennent d'être évoquées, pour en privilégier d'autres. Mais je pense qu'il faut être raisonnable et revenir à l'essentiel. Là, il s'agit bien de vous conforter collectivement et politiquement dans l'idée de missionner l'ADEC, l'AUE, l'ATC, globalement le Conseil exécutif, à l'appui d'un certain nombre d'acteurs pour essayer de dégager les meilleures solutions face à ce qui possiblement peut ravager la Corse, ou a déjà commencé à entamer le capital, sans mauvais jeu de mots, le capital des Corses.

Donc ça, c'est le premier point, ça me semblait important de le soulever.

Le second point, là où je suis un peu plus étonné, c'est sur certaines approximations qui ont été dites, prononcées dans l'hémicycle, à l'égard des 3 sociétés que vous avez précitées.

Je vais parler à ce stade-là, que de celle qui me concerne principalement, à savoir la SITEC. Mais j'ai entendu à plusieurs reprises, du côté notamment du groupe « Un soffiu novu », que le modèle économique n'était pas stable, que l'équilibre économique était précaire. Moi, je voudrais juste vous dire que la SITEC en 2016, lorsque les nationalistes accèdent au pouvoir, est une société qui est au bord du gouffre avec près de 40 emplois qui sont menacés. Il y a eu, je voudrais lui rendre hommage à ce micro, une décision forte de la part de sa présidente de l'époque, Rosa Prosperi, accompagnée par le président de l'exécutif, Gilles Simeoni, pour donner la direction à 2 salariés et réinventer, à travers cette décision-là, la manière de fonctionner de cette SEM. Nous étions en 2016, une société au bord du gouffre. Je ne voulais pas le faire aujourd'hui, j'aurais préféré attendre l'examen du rapport d'activité, mais ça viendra.

Simplement pour vous dire que, j'ai pris la présidence en 2021 du conseil d'administration, et que cette année-là, en 2024, pour la deuxième année consécutive, nous dégageons le meilleur résultat net depuis la création de la société en 1986, meilleur résultat net. Je donne un chiffre, je ne voudrais pas trop le donner parce que Gilles Simeoni risquerait d'avoir certains appétits, sans 1 € d'argent public, savez-vous combien nous avons dégagé cette année de bénéfice net sans 1 € d'argent public ? 1 M€ de bénéfice ! 1 M€ d'euros de bénéfice, pour la seconde année, j'insiste un petit peu, le meilleur résultat net consécutif depuis 1986.

Je ne sais pas si c'est un équilibre économique précaire. Mais vous dire aussi, j'ai entendu qu'on travaillait principalement avec le public ou qu'on ne tiendrait pas une semaine en dehors du champ public.

Vous dire, à la SITEC, avec les chiffres que j'ai annoncés, on est à près de 70 %, un chiffre d'affaires qui est lié au privé et non pas au public, à près de 70 % selon les années.

Vous dire aussi que la partie publique du chiffre d'affaires, elle, est soumise à concurrence.

Vous dire aussi que la SITEC n'a jamais été recapitalisée en 40 ans.

Donc vous voyez, moi je parle que pour cette société-là, mais que là, j'essaie de vous dire de manière la plus efficace possible toutes les vertus, elles ne sont pas exclusivement liées, je n'ai pas la malhonnêteté intellectuelle de dire que c'est exclusivement lié au statut juridique de la société, c'est fortement lié à l'implication des salariés, de la direction et aux décisions qui ont été prises et j'ose croire un petit peu, très modestement, à la présidence et au conseil d'administration.

Mais vous dire que le statut de SEM n'empêche en rien le développement économique, n'empêche en rien la prospérité, n'empêche en rien d'être concurrentiel à un niveau même international.

Donc, ça me semblait important de le préciser.

Vous dire aussi, et je terminerai là-dessus, Monsieur le Président, parce que ce n'est pas l'essentiel de mon propos, que dans la mission de préfiguration, nous nous tenons à la SITEC, à votre entière disposition pour réfléchir ensemble de manière tout à fait partenariale aux meilleures voies et si on peut vous apporter quelconques expertises au niveau de la direction ou du conseil d'administration sur cette mission-là, vous pouvez compter sur nous et nous serons à vos côtés pour vous accompagner.

Vous dire, et je termine là-dessus, vous m'avez invité à réagir aux propos du CESEC, je ne comptais pas du tout le faire, je cite toujours avec beaucoup de gratitude et de bienveillance, parce qu'il le mérite, les travaux du CESEC. J'ai été particulièrement stupéfait de la remarque qui a été adressée suite à l'examen de votre rapport vis-à-vis de la SITEC et notamment vis-à-vis des rémunérations à la SITEC. Donc, je me dois puisque c'est un document public, vous m'autoriserez à y répondre en quelques secondes, même si ce n'est pas forcément le lieu pour le faire, mais puisque ça a été versé au débat public.

Je voudrais simplement dire que nous évoluons dans un cadre qui est extrêmement, en tant que SEM, concurrentiel au niveau international. Dans le domaine du numérique, nous avons à faire face par exemple à une concurrence féroce de la part des GAFAs, de la part de Google qui, maintenant, tout le monde le sait, proposent un travail à la maison intégral. Donc, il n'y a plus de question de délocalisation, ils proposent à des jeunes de pouvoir travailler chez eux avec des paies qui sont tout à fait alléchantes. On parle des GAFAs, nous aucunement, on peut faire concurrence à ça. Malgré ce contexte-là, on est sur un recrutement de niche et les secteurs d'activité que vous évoquez aussi sont parfois des secteurs de niche. Et donc, le secteur de niche, ça veut dire quoi ? Ça veut dire qu'il y a plus de besoins que de potentialités. En Corse, on est plusieurs à essayer de se partager les compétences et les recrues.

Nous, on travaille activement avec tous les organismes de formation, avec l'université et malgré ce contexte extrêmement concurrentiel, je suis heureux de vous dire, et ce ne sont pas des emplois clanistes, qu'à la SITEC, rien que cette année, nous avons recruté 10 personnes sur un secteur de niche. Pourquoi on a réussi à recruter 10 personnes à la SITEC cette année ? Parce que sur les 2 années précédentes, parce que la remarque qui m'est adressée ou qui nous est adressée de la part du CESEC concerne les rémunérations et la non-valorisation des cadres et des salariés à la SITEC. Je voulais simplement vous dire qu'à la SITEC, dans cette SEM, on a des salaires qui sont sur 12, 75 mois, j'ai fait passer au CA la revalorisation à 13 mois. Dire qu'il y a une modification de la couverture sociale en cas de maladie, d'un ETAM, donc d'un non-cadre.

Vous dire qu'il y a eu un vote d'un supplément d'intéressement pour l'exercice 2022, qu'il y a eu un nouvel accord d'intéressement validé en conseil d'administration pour l'exercice 2023/2027.

Vous dire que l'ancien accord prévoyait une prime de 35 % du salaire, quel que soit le bénéfice, là, on est toujours dans le cadre d'une SEM. Le nouvel accord que j'ai fait voter en conseil d'administration est plus favorable aux salaires les plus modestes puisque pour moitié, il est de 1000 € et l'autre moitié est variable en fonction des bénéfices, ce qui équivaut à un 14<sup>ème</sup> mois si les bénéfices de la société atteignent 500 000 euros. On voit quand même qu'en termes de SEM, on peut faire beaucoup de choses.

Il se trouve que la part était fixée pour l'ensemble de l'entreprise à 120 000 € pour l'intéressement, je l'ai fait dé plafonner à 180 000 € pour qu'il y ait davantage d'intéressement puisque plus on recrutait, plus cette part était réduite.

Vous dire également que toutes ces décisions ont été votées à l'unanimité du CA.

Vous dire que nous versons une prime PPA depuis 4 ans, on n'est pas obligés de le faire et je pourrais encore égrainer toutes les mesures salariales et sociales.

Donc je m'inscris en faux, totalement en faux par rapport aux propos qui ont été tenus, mais je pense que ça doit relever d'une incompréhension, qui ont été tenues au CESEC.

Vous dire que l'ensemble des cadres et des non-cadres à la SITEC sont parfaitement rémunérés, évoluent dans un cadre qui est parfaitement serein. C'est pour ça qu'on arrive à recruter.

Moi, je suis très fier et je m'arrêterai là-dessus, du travail accompli depuis des années maintenant à la SITEC, que ça puisse servir d'exemple comme SEM et pour demain, les futurs recrutements et salariés des futurs SEM s'il y en a.

Je vous remercie.

### **M. Paul-Joseph CAITUCOLI**

Simplement, il y a dans le rapport de la commission, il y a l'intégralité de mon propos et je pense qu'il faut rajouter l'axe stratégique de l'agriculture qui est notre marqueur politique de l'émancipation de notre peuple depuis plus de 50 ans.

Deuxièmement, il y a la société coopérative d'économie mixte dans l'économie sociale et solidaire qui est un outil qui est indispensable aux petites communes pour mutualiser les services et où il faut faire une pédagogie importante.

Je suis désolé de n'avoir pas pu pouvoir développer mon propos sur les abattoirs aussi, nous sommes en pleine réflexion sur cette forme juridique. Merci.

### **Mme la Présidente Marie-Antoinette MAUPERTUIS**

Oui, je souscris à ce qui vient d'être dit tout à fait. La question du secteur agricole aussi doit être explorée.

Josepha.

## **Mme Josepha GIACOMETTI-PIREDDA**

Entre le dossier présenté ce matin, les débats de ce matin au détour du budget supplémentaire, plus les débats de cet après-midi, je pense qu'on est dans repenser les outils de la Collectivité de Corse et de ses agences et offices, dans la gestion, dans la prospective, dans l'investissement, dans la stratégie, dans l'ingénierie financière, à l'aune des enjeux stratégiques qui se posent à la Corse du XXIème siècle. L'économie mixte n'est qu'une déclinaison. Là aujourd'hui, je pense qu'on est vraiment là-dedans.

Donc, ça, ce n'est pas un rapport, même s'il peut avoir des traits intéressants, c'est une politique globale, générale qui se décline dans chaque secteur.

Et puis, et je vais revenir au dossier directement, c'est pareil que stratégique.

Qu'est-ce qu'on appelle aujourd'hui des secteurs stratégiques ? Qu'est-ce qu'on qualifie de stratégique pour la Corse, pour une économie au marché potentiellement, pas que potentiellement, réellement captif et pour le développement que nous voulons ? Et là aussi, au fil, et d'ailleurs l'intervention juste avant moi de Paul-Jo a demandé de rajouter encore des secteurs, on voit qu'au fil des secteurs, se déclinent une stratégie, une ingénierie et une approche financière qui doit être différente de la part de la Collectivité.

Notre débat d'hier sur les déchets, pour moi, ce qui est stratégique et où la Collectivité doit rester maîtresse, la puissance publique doit être maîtresse, il y a les déchets, il y a l'énergie, il y a les transports, il y a les ressources naturelles de la Corse, notamment l'eau, on en a parlé ce matin, et j'en oublie très certainement dans les différents exemples. Ça, c'est stratégique.

Il y a la question aussi de la stratégie autour de la spéculation immobilière, vous voyez, je commence à décliner. Là, il y a des choses où la puissance publique doit être maîtresse. Ce que je vous disais hier, dans ces secteurs-là, on n'organise pas le cadre de la privatisation, de quel type, comment on va articuler une gestion potentiellement public/privé, on dit clairement, on maîtrise le système.

Et dans d'autres secteurs, et là, je peux entendre certains aspects du rapport, j'aurais pu l'entendre s'il avait été placé de cette façon, dans d'autres secteurs, on organise selon la temporalité au moment où on intervient dans le secteur.

La temporalité, c'est : est-ce que la Collectivité sur, Monsieur le conseiller, vous avez présenté hier la formation et vous avez rappelé les secteurs où vous avez dit « les métiers d'avenir, on n'en connaît même pas 20 % » me semble-t-il. Là, la Collectivité, si elle a des outils prospectifs, ça va faire plaisir à quelqu'un, si elle a de bons outils prospectifs, elle peut être à l'anticipation, à l'innovation et à la prise de risque. Là, elle investit à un moment donné d'une certaine manière, elle cadre.

Si dans certains autres secteurs, elle intervient au moment où il faut consolider et structurer un écosystème, elle structure, elle consolide, elle encadre.

Si elle intervient à un autre moment de la chaîne de temporalité, elle accompagne. Et enfin, tout à l'heure, Jean-Martin Mondoloni évoquait l'émancipation, à un moment donné, elle peut être aussi amenée, dans certains secteurs, à se retirer et à accompagner la logique.

Mais, ça dépend de quel secteur stratégique on parle parce que pour moi, dans certains secteurs stratégiques, on dilue. On a dilué la présence de la Collectivité et de la puissance publique.

Donc moi, je crois qu'il faudrait bien recadrer les choses et qu'on sache de quoi on parle à chaque fois qu'on met des mots. Je sais que dans ces dernières semaines et ces derniers mois, les mots finalement, les symboliques, elles n'ont pas beaucoup d'importance, mais finalement mal nommer les choses ajoutent au malheur du monde. Ce n'est pas moi qui l'ai dit.

Aujourd'hui dans beaucoup de secteurs et d'ailleurs le CESEC, et je conclus, le dit, dans beaucoup de secteurs, malheureusement, la réalité s'est organisée sans nous. Il y a des logiques de monopole et d'oligopole qui sont à l'œuvre, qui sont déjà bien installées, notamment dans la grande distribution. Il y a des entreprises privées, notamment des multinationales, mais pas seulement, qui sont en train de faire de la prédation et venir faire de la concurrence déloyale aux entreprises corses. Il y a dans le secteur des transports, j'ai fait référence aux déchets parce que c'est le débat d'hier, dans le secteur des transports, il ne se serait pas agi d'organiser la présence de la puissance publique avec le privé, il s'agit d'y être. On sait déjà avec quels outils on aurait pu le faire et on pourra peut-être le faire.

Donc, attention à ne pas, à l'inverse de donner l'impression que la Collectivité s'investit, donner l'impression que finalement elle va sur la pointe des pieds à certains endroits. Parce que par exemple sur le secteur de la ...

**Mme la Présidente Marie-Antoinette MAUPERTUIS**

Josepha, il faut conclure. Merci.

Qui devait intervenir ? Plus personne. Je repasse la parole au président de l'ADEC.

**M. Alex VINCIGUERRA**

Merci, Madame la Présidente.

Je suis content, et nous sommes contents au sein du conseil exécutif, d'introduire un débat de fond sur les perspectives économiques de la Corse parce que finalement, ce qui ressort de vos différentes interventions, c'est bien ça.

D'ailleurs, je suis surpris que certains le positionnent en disant « c'est un rapport qui n'a pas lieu d'être ». Au contraire, je suis totalement à l'inverse.

Je pense que c'est un rapport qui est important pour qu'on puisse discuter de notre avenir économique. Et je le redis, sans créer de richesse, on ne créera pas le bien-être des Corses. Donc ça, c'est ma première remarque.

Pour répondre un peu à chacun d'entre vous, Monsieur Mondoloni tout d'abord, l'économie mixte, c'est très vieux, c'est Colbert qui crée les premières coopératives, c'est même Louis XI, avec le ver à soie. C'est très vieux, on n'invente rien, c'est vieux.

L'économie mixte, vous l'avez dit et je pense que c'est vraiment très important, lorsqu'on parle de réussite de société d'économie mixte, ce sont vraiment des réussites que l'on peut qualifier, et chez nous en particulier, aussi de réussite sociale. Et l'entreprise, ce n'est pas que de la rentabilité, c'est aussi un bien-être social. Je rends grâce aux gens qui ont créé ces sociétés d'économie mixte en Corse, aux gens qui les ont portées, aux gens qui les ont dirigées et qui les dirigent encore, Romain Colonna nous en a fait un bon exemple.

Vous dites, et Monsieur Savelli aussi, qu'il y a de moins en moins d'entreprises d'économie mixte. Vous savez, en 10 ans, le nombre d'entreprises d'économie mixte en France, en Corse ça sera bientôt, il a progressé de 20 %, en 10 ans, tout simplement parce que d'autres formes se sont créées, les EPL, les SEMOP, mais en 10 ans, ça a progressé de 20 % en France.

Il y a un autre point aussi sur lequel je ne suis pas d'accord avec vous, vous posez, et c'est juste, la question des moyens et vous pensez que la CDC c'est une SEM.

La CDC, ce n'est pas une SEM, c'est un actionnaire. Et la question des moyens, quand vous financez, par exemple, des toitures photovoltaïques sur les lycées et collèges, si c'est la Collectivité qui les finance, c'est la Collectivité qui emprunte, si c'est une SEM qui les finance, c'est la SEM qui emprunte. Une SEM, elle est financée par un capital initial, mais elle est financée surtout par l'emprunt. L'effet de levier de ces structures, il est très important. Ce matin, à juste titre, nous avons une discussion budgétaire où tout le monde disait, « il faut trouver d'autres moyens, il faut passer à une ingénierie financière plus active ». C'est une réponse, ce n'est pas que la seule réponse, mais c'est une réponse.

Vous avez bien compris que les SEM, elles ne sont pas créées pour venir concurrencer le secteur privé, ce n'est pas ça, mais elles sont aussi créées pour venir s'insérer dans le secteur privé. Lorsqu'on a des champs photovoltaïques, et ils sont nombreux en Corse, qui appartiennent à des banques hollandaises parce que c'est bien la réalité des choses, je préférerais qu'elles appartiennent à une SEM dans laquelle la Collectivité ait sa part, au moins une partie de la valeur ajoutée resterait en Corse.

Monsieur Savelli, vous nous avez dit et vous comparez la DSP et la SEM. La DSP et la SEM, ce n'est pas la même chose, vous le savez. La DSP, c'est, au lieu de mettre de l'argent une fois dans le capital d'une SEM, vous payez tous les ans, vous payez tous les ans, et vous pensez qu'un actionnaire dans une SEM, si c'est un mauvais actionnaire, il va se retirer. Mais un actionnaire dans une SEM, quand il est actionnaire, s'il fait de mauvaises affaires, il perd son argent. Si c'est un mauvais délégué, il se retire du contrat. Ce n'est pas la même chose. L'actionnaire, lorsqu'il vient avec nous dans une SEM, il partage le risque, d'ailleurs, nous le verrons tout à l'heure et nous verrons qu'on arrive à convaincre des actionnaires locaux de venir renforcer des SEM.

Jean-Félix Acquaviva, très justement, a parlé des limites et des opportunités liées aux caractéristiques de la Corse et à cette économie de rente, je vous rappelle, sous le contrôle de Madame la Présidente, l'excellent travail de Nadine Levratto qui, il y a quoi, 30 ans, c'était l'économie de rente qui avait très bien été théorisée à cette époque-là, mais qui n'a fait que s'accroître. Si nous continuons sur ce système-là, moi je pense qu'il y a deux risques qui sont devant nous. Il y a bien sûr un risque démographique avec toutes ses conséquences, mais il y a aussi un risque de dépossession fort et à bas bruit.

Je vous redonne l'exemple des champs photovoltaïques. Qui vend le soleil corse à EDF ? AKIO. Participer à ce développement-là, ce n'est pas prendre la place du privé, c'est prendre notre juste place.



Monsieur Benedetti, bien sûr que vous avez compris que ce rapport, il était fait pour pouvoir engager la réflexion et recueillir vos avis très intéressants, en aucun cas ce rapport est fait pour fermer la porte à, par exemple, une exploitation en régie. Mais je vous le dis aussi, je crois que bâtir une nation sur la base de régie, c'est bâtir le Cuba de Fidel Castro. Ce n'est pas notre modèle. Ce n'est pas notre modèle, nous on se retourne vers Malte, vers l'Islande, ça ce sont des modèles que l'on peut regarder.

Ensuite, élargir à d'autres axes stratégiques, et c'est l'intervention de Paul-Jo, le système d'économie mixte, bien sûr, notamment en termes d'agriculture, il y a des systèmes collectifs qui sont bien plus intéressants. Je pense aux coopératives qui fonctionnent bien partout en France. Ça ne veut pas dire qu'il ne faut pas s'intéresser à l'économie mixte dans le système agricole. Quant aux SCIC nous y reviendrons.

Donc, voilà mes quelques remarques préliminaires, mais notre président voulait compléter ma réponse.

**Mme la Présidente Marie-Antoinette MAUPERTUIS**

Merci, Monsieur le Président.

Monsieur le Président de l'exécutif, vous souhaitez intervenir ?

**M. le Président Gilles SIMEONI**

Je pense que les débats ont été très complets et les échanges entre le Conseil exécutif et l'Assemblée de Corse, constructifs et fertiles.

Mais très sincèrement, d'abord en termes de méthode, je comprends que, surtout quand on est dans l'opposition, on cherche à ne pas être forcément d'accord. Mais je pense que si nous n'avions pas eu ce débat, pour essayer de poser un cadre méthodologique, on nous aurait reproché de l'avoir escamoté.

Bien sûr que l'AUE par exemple ou l'ADEC, ou l'office hydraulique peuvent dans leur champ de leurs compétences, m'adressant à Paul-Félix Benedetti, travailler y compris sur les outils de l'économie mixte. Et bien sûr que nous avons déjà et depuis longtemps créé des structures d'économie mixte sans attendre le rapport d'aujourd'hui.

Ce que nous essayons de faire modestement avec ce rapport, c'est d'engager un débat que nous venons de tenir devant l'Assemblée de Corse pour poser un cadre méthodologique qui nous permette de penser de façon globale, l'économie mixte comme un des outils à notre disposition dans le cadre d'une

vision politique générale que nous avons bien sûr à mieux définir certainement, à théoriser et ensuite à décliner de façon opérationnelle à travers des réponses qui vont forcément être très différentes. Donc, nous sommes à un moment où nous posons un cadre, à ce niveau-là.

Très rapidement, et ça a été dit, dire ce qu'à mon avis nous ne devons. Pas faire. D'abord, vraiment je pense que nous n'allons pas retourner à un modèle qui soit le modèle, pour caricaturer, bien sûr la régie, ça peut être à la fois Battista ou Lénine, mais je veux dire personne ici, y compris ceux qui sont le plus à gauche dans le spectre ne pensent à faire un modèle d'économie collectiviste en Corse. Ça, c'est une évidence.

Deuxièmement, on sait que le secteur public est déjà très présent et que nous avons besoin bien sûr de l'économie privée. Et qu'on soit autonome ou qu'on ne le soit pas, nous voulons bien sûr et singulièrement pour les jeunes, autour de la valeur travail, stimuler l'esprit d'entreprise, l'ouverture sur le monde, la créativité, l'innovation, la création de richesse aussi. Parce que sans création de richesse, nous ne pourrions pas avoir un système qui organise la redistribution de la richesse.

On ne peut pas redistribuer ce qu'on n'a pas créé. Donc, peut-être que certains d'entre nous sont pour que la richesse soit récupérée et redistribuée, selon des formes plus ou moins généreuses, mais ça c'est notre débat.

Donc, on ne veut pas créer un système collectiviste, mais en sens inverse, on a fait aussi le constat ensemble que l'initiative privée seulement, a fortiori dans un contexte insulaire qui aggrave un certain nombre de dysfonctionnements structurels, peut conduire à des situations de monopole, d'oligopole de surprofit, d'exploitation de nos ressources naturelles, y compris de façon non durable, etc., etc. Et donc nous, nous devons essayer de construire une réponse politique globale qui nous permette de trouver un point d'équilibre et un point d'équilibre qui préserve ce que nous considérons être fondamental.

Et je dirais ce rapport, il est une contribution méthodologique à poser les cadres du débat et de la réflexion que nous allons ensuite affiner.

Une fois que j'ai dit ça, dire aussi que bien évidemment nous n'inventons rien et chacun des exemples que nous avons pris séparément d'un côté ou de l'autre est vrai. Mais rappeler quand même, ça a été dit par Alex, que nous n'inventons rien, y compris... Alors c'est un travailliste qui a été élu, mais la Grande-Bretagne est connue pour être un pays quand même globalement d'inspiration libérale, voire très libérale et qui n'a pas la culture du service public qu'on peut avoir dans les pays latins.

Et effectivement, et vous l'avez peut-être vu, il y a eu aujourd'hui cet article de presse sur l'ambitieux projet britannique pour le climat, où le nouveau Premier ministre annonce qu'il va créer un outil ; un outil qui va associer la puissance publique et les entreprises privées, à une tout autre échelle que nous bien sûr, mais pour essayer d'exploiter les ressources naturelles, de le faire dans un cadre de développement durable et de le faire avec le maximum de retombées positives, non seulement en termes de retombées économiques directes, mais également en termes de créations d'emplois, par exemple. Et ça, ce sont des problématiques à un niveau beaucoup plus modeste que nous pouvons retrouver chez nous.

Le 2<sup>ème</sup> exemple, et ça a été dit, là je m'adresse à la fois à Paul-Félix et à Josépha, il ne s'agit pas de dire c'est ou le privé, ou l'économie mixte. Il y a aussi bien sur la phase de la régie, et il y aura des endroits et des secteurs où nous aurons vocation à dire « nous y allons en régie ».

Maintenant est-ce que vis-à-vis des problématiques que je viens d'évoquer, est-ce que la régie peut à elle seule répondre à ça ? Non, parce que là on aurait une espèce d'hypertrophie de la puissance publique qui n'est plus en phase avec les réalités ni de la Corse, ni du monde moderne de façon générale.

Le 2<sup>ème</sup> exemple où on n'invente rien. Il y a aujourd'hui un article qui rappelle en Italie, un pays voisin donc, la lutte pour que l'eau soit considérée comme bien commun. La notion de biens communs, « les biens communs », qu'on connaît bien, sur laquelle l'université de Corse a aussi beaucoup réfléchi, au premier rang des biens communs, l'eau, bien sûr, mais il y en a d'autres, et singulièrement en Corse. On a réfléchi en Italie à créer des textes et une jurisprudence qui permettent de faire émerger des nouveaux systèmes de gestion de ces biens communs, qui sont une déclinaison italienne de l'économie mixte.

3<sup>ème</sup> et dernier point, y compris dans la France actuelle, l'économie mixte est revisitée par des gens qui ne sont pas des révolutionnaires, mais des présidents de région qui considèrent, y compris lorsqu'ils sont dans des problématiques moins aiguës que les nôtres, que c'est un outil qui peut être un outil intéressant.

Donc, c'est ça ce que nous voulons vous dire aujourd'hui. Nous n'allons pas décider à travers ce rapport, on va avoir d'autres débats.

Quels sont les secteurs stratégiques ? Nous en avons listé quelques-uns. Il me semble que ces secteurs stratégiques là, ils ne souffrent pas la contestation.

Lorsque on a pris l'exemple de l'énergie, aujourd'hui, vous le savez parce que vous êtes en contact, y compris un certain nombre de communes qui ont la richesse naturelle de l'eau à travers la rivière et qui disent : nous, on ne souhaite pas être dans un tête-à-tête inégalitaire avec des opérateurs privés, on aimerait bien avoir une structure mixte dans laquelle on puisse avoir l'appui politique, juridique, logistique de la Collectivité de Corse. Ça, c'est l'exemple de de l'énergie.

Je vais en prendre un autre qu'on n'a pas évoqué : le tourisme. Le tourisme, par définition, c'est le secteur dans lequel l'activité privée doit être privilégiée. À charge pour nous, comme disait Josépha, de créer les conditions, et on sait que c'est difficile, je me tourne vers la Présidente de l'ATC notamment, mais également la Présidente de l'OTC, de créer les conditions pour que l'activité touristique puisse s'exercer de façon satisfaisante pour les professionnels du tourisme et satisfaisante pour l'ensemble des Corses. C'est la notion de tourisme durable.

Un exemple où on pourrait intervenir, où on aurait pu intervenir et je vais les citer très concrètement : les clubs Méditerranée de Lumio et de Cargèse.

Aujourd'hui, le Club Méditerranée se désengage, vous le savez, il y a des contraintes urbanistiques fortes. Nous n'avons pas voulu modifier le PADDUC, ni aménager la loi littoral, y compris, je le rappelle, certains n'étaient peut-être pas encore élus lorsque le représentant de l'État nous l'a demandé. On nous a demandé de soutenir les aménagements de la loi littoral ad hoc, uniquement pour que des opérateurs privés puissent se positionner pour racheter ces structures et pour les aménager, les réaménager, notamment à l'aune des nouveaux critères. Nous n'avons pas voulu le faire.

Aujourd'hui, il y a clairement un risque spéculatif sur ces structures. Les maires ont contacté la Collectivité de Corse. Eventuellement, dans la palette des solutions, si on avait une structure, soit une structure publique, soit une structure mixte qui nous permette d'acquérir la propriété de ces biens et ensuite de les mettre à disposition pour exploitation selon une logique commerciale, économique dictée par le droit privé, mais dans le cadre d'un cahier des charges, y compris un cahier des charges en termes d'emploi local, de retombées pour les communes ou pour les territoires considérés, les maires auraient été intéressés. Et nous n'avons pas été en état, pour l'instant en tout cas, y compris techniquement, de répondre à cette attente pour dire « oui, c'est possible » ou « non, ce n'est pas possible ».

Donc c'est ce qu'aujourd'hui, avec l'accord préalable de l'Assemblée de Corse, nous voulons investiguer et les thèmes autour desquels nous voulons travailler. Bien sûr que nous aurions pu le faire sans solliciter ce débat.

Mais moi je crois que ce débat, il est important parce qu'il nous permet de poser le cadre fondamentalement politique dans lequel ces investigations techniques vont avoir lieu. Et bien sûr, derrière, on va revenir devant vous, et rapidement pour dire voilà quels sont les secteurs, voilà où est ce qu'on peut intervenir en régie, voilà où est ce qu'on va laisser l'activité privée seule et voilà où un outil d'économie mixte, qui d'ailleurs peut être de nature différente, peut apporter une véritable plus-value.

Donc moi, je pense que c'est un débat qui était nécessaire. J'espère que l'Assemblée de Corse en validera le principe et en tout cas, c'est dans cet état d'esprit que nous continuerons à travailler pour revenir devant vous et proposer des solutions opérationnelles.

### **Mme la Présidente Marie-Antoinette MAUPERTUIS**

Merci, Monsieur le Président. Merci à tous pour ce débat vraiment intéressant et ses perspectives.

Donc, je vais soumettre au vote le rapport.

Qui est contre ? Qui s'abstient ? Abstention du groupe « Un soffiu novu.

Qui ne participe pas au vote ? « Core in fronte » et Josepha Giacometti.

Qui est pour ?

**Donc le rapport est ADOPTE à la majorité largement absolue.**

(Abstention du groupe « Un soffiu novu » ;

Non-participation des groupes « Avanzemu », « Core in fronte », et de Mme Josépha GIACOMETTI-PIREDDA et M. Pierre GHIONGA, non-inscrits.)

Merci. Je vais demander à Hyacinthe VANNI de bien vouloir me remplacer.

Je me tourne vers l'exécutif...

### **M. le Président Gilles SIMEONI**

Point d'ordre. Il me semble que Pierre Ghionga a voté en faveur du rapport ? C'est pour mes statistiques... Merci.

**Mme la Présidente Marie-Antoinette MAUPERTUIS**

Oui, Monsieur le Président. C'est bien pour ça que j'ai dit « la majorité largement absolue ».

Donc, je vais demander à Hyacinthe de me remplacer.

Je demande également à l'Exécutif de se préparer pour le rapport sur la SEM Bois Energie.

Je tiens à préciser, avant de partir, d'abord qu'on doit faire un vote sur l'urgence. Il y a d'abord le rapport d'activité et ensuite, il y a l'accompagnement de la SEM. Il y a 2 rapports.

Et j'invite les personnes qui sont membres du Conseil d'administration de la SEM de se déporter pour le vote concernant le soutien ; pas pour le rapport d'activité.

Les autres ne quittez pas la salle, parce qu'il ne va plus y avoir de quorum.

Donc, il y a Nadine Nivaggioni, Jean-Charles Giabiconi, Annette Pieri, Antoine Poli qui devront sortir pour le prochain rapport, d'accord ? Tony n'est pas là donc il n'y a pas de problème.

Voilà. À tout à l'heure !

**M. Hyacinthe VANNI, Vice-Président, remplace la Présidente de l'Assemblée de Corse, Mme Marie-Antoinette MAUPERTUIS.**

**ENERGIA / ÉNERGIE**

**Raportu n° 211 : Raporti d'attività di a SAEML CORSE BOIS ÉNERGIE pè u 2022 è u 2023**

**Rapport n° 211 : Rapports d'activité 2022 et 2023 de la SAEML CORSE BOIS ÉNERGIE**

**M. Hyacinthe VANNI**

Je vais vous demander de voter d'urgence tout d'abord, si vous en êtes d'accord.

Donc qui est pour ? Qui est contre ? Qui s'abstient ?

**UNANIMITE.**

Donc vous avez la parole, Monsieur Paolini, pour le rapport d'activité.

**M. Julien PAOLINI**

Merci, Monsieur le Vice-président.

Donc 2 rapports, comme vous l'avez vu, vous sont proposés à l'ordre du jour, à la fois celui relatif au rapport d'activité de la SEM Corse Bois Énergie, bien sûr dans la continuité des débats qu'on vient d'avoir sur la stratégie en matière d'économie mixte de la Collectivité de Corse, et un rapport relatif aux perspectives de développement de cette société Corse Bois Energie qui sera présentée par Alex Vinciguerra, Président de l'ADEC, qui complétera mes propos relatifs au rapport d'activité.

Donc, rappeler tout simplement tout d'abord que cette société Corse Bois Energie, elle est ancienne, elle a été créée en 1988, il y a près de 40 ans. Elle est le fruit d'un partenariat au départ entre la Collectivité de Corse et la société Engie Cofely et elle a aujourd'hui 3 activités principales, 3 activités qui sont intimement liées les unes aux autres. C'est toute une chaîne.

Première activité, l'exploitation forestière. La SEM Corse bois Énergie réalise des coupes de bois. Elle s'approvisionne elle-même en bois énergie.

Elle transforme ensuite ce bois en plaquettes forestières. C'est sur le site d'Aghione, donc c'est le premier site de localisation de cette société Corse Bois Energie.

Et enfin, troisième et dernière activité, elle utilise ses plaquettes forestières, donc produites sur le site d'Aghione, en chaleur dans le cadre du réseau de chauffage urbain de la ville de Corti ; chaleur qui est distribuée à travers une DSP entre le Syndicat Mixte Urbain de Corti et donc la société Corse Bois Energie qui est délégataire de cette DSP.

Donc, le Syndicat Mixte Urbain de Corse, je le précise, c'est 85 % la Collectivité de Corse et 4 % la commune de Corti, donc qui a attribué la DSP à Corse Bois Énergie pour distribuer la chaleur et le froid, parce qu'on peut faire de la chaleur et du froid avec une chaudière biomasse sur le réseau urbain de Corti.

Rappeler aussi que la SEM Corse Bois Énergie aujourd'hui, ce sont 2 actionnaires : la Collectivité de Corse à hauteur d'un peu plus de 50 % et le groupe Ferrandi également, à hauteur d'un tout petit peu moins de 50 %.

Donc, 2 actionnaires et je remercie Ange Joseph Ferrandi qui est présent aujourd'hui dans nos tribunes et qui représente le groupe Ferrandi, ainsi que le directeur de la SEM Corse Bois Énergie qui est également présent.

Alors, quelques chiffres sur ce rapport d'activité.

Tout d'abord, rappeler que, à l'instar de la SITEC, c'est une obligation réglementaire du code général des collectivités territoriales que de faire cet exercice de présentation du rapport d'activité. C'est un droit à l'information des actionnaires, et donc la Collectivité de Corse et donc les élus de l'Assemblée.

Donc chaque année, un rapport d'activité doit être présenté par un membre du Conseil d'administration et j'ai la chance de siéger au conseil d'administration de Corse Bois Energie.

Quelques éléments sur ce rapport d'activité de la SEM :

Tout d'abord, je crois que c'est important, vous dire que l'essentiel de la production de plaquettes forestières est issu des coupes de bois que la SEM Corse Bois énergie réalise elle-même.

La société Corse Bois Energie s'approvisionne à hauteur de 50 % en bois, à partir de sa propre activité.



Les 50 % restants viennent d'autres entreprises du monde de l'exploitation forestière, toute activité confondue, production de bois d'œuvre ou autre activité liée au bois.

C'est un acteur principal justement pour valoriser le bois énergie, c'est le seul acteur aujourd'hui encore qui est capable de valoriser le bois énergie à une dimension importante, c'est toujours relatif l'envergure sur notre territoire, mais en tout cas, on n'a pas d'équivalent sur notre territoire de société en capacité d'absorber une quantité importante de biomasse.

En termes de production, je vous parlais des plaquettes forestières. La société Corse Bois Énergie produit 5 000 tonnes par an de plaquettes forestières, ce qui lui permet de réaliser une production de chaleur de 10 000 MWh par an, donc distribués à Corti, vous l'avez compris. 10 000 MWh produits quasiment exclusivement avec du bois local. C'est important aussi de souligner que c'est une production d'énergie qui est issue uniquement d'une ressource naturelle et locale, en l'occurrence le bois, donc avec tous les avantages liés bien sûr à la décarbonation, à la valorisation de nos ressources naturelles.

Et on viendra après sur l'importance économique aussi de l'utilisation de cette ressource bois pour la production d'énergie.

On a 30 bâtiments qui sont aujourd'hui alimentés par la société Corse Bois Energie, des bâtiments importants, en tout cas des acteurs importants qui sont les clients de la SEM Corse Bois Energie : l'université, le CROUS, l'hôpital de Corti, des logements sociaux de bailleurs privés notamment, de nombreux bâtiments publics, par exemple le lycée de Corti également.

Vous dire également que le syndicat mixte urbain de Corte a pu réaliser son schéma directeur de réseau, donc le développement de son réseau que l'Agence d'urbanisme et de l'énergie a accompagné pour la réalisation de schéma, avec des perspectives d'extension de réseau, notamment sur le site de Chabrières où la ville a un grand projet de développement.

C'est un chiffre d'affaires pour la SEM Corse Bois Energie d'un montant d'environ 2 M€ par an, donc un chiffre d'affaires conséquent.

Donc, vous l'avez compris, au-delà de ce rapport d'activité, Corse Bois Energie joue aujourd'hui en Corse un rôle stratégique dans la stratégie que le Conseil exécutif et l'Assemblée de Corse ont validé, un rôle stratégique dans les 2 secteurs cibles que vous avez validés récemment.

Premier secteur stratégique, l'énergie, bien sûr, à travers le vote de la programmation pluriannuelle de l'énergie, dont je rappelle que le projet a été adopté en mars 2023 par votre Assemblée.

Deuxième secteur stratégique, la filière bois. Et à ce sujet, un rapport stratégique également a été adopté en décembre 2023 : le programme pour la forêt et le bois de Corse.

Alors, sur ces 2 secteurs, pourquoi je vous dis que Corse Bois Energie joue un rôle stratégique ?

Dans la PPE qu'on a validée ensemble, le développement de la biomasse, c'est de passer à 60 GW supplémentaires à l'horizon 2028. Je disais tout à l'heure, la société Corse Bois Energie est aujourd'hui le seul acteur en capacité de valoriser le bois de manière importante, et donc ça doit être un acteur essentiel pour nous permettre d'atteindre les objectifs qui sont fixés pour la PPE, même s'il y a d'autres initiatives bien sûr qui sont aujourd'hui en cours de mise en œuvre.

Donc, le potentiel en termes de bois plaquettes, Corse Bois Energie, c'est 5 000 tonnes par an, dans la PPE, on prévoit la production à l'horizon 2028 de 28 000 tonnes. Donc, on a des marges de progression importantes en termes de production de plaquettes énergétiques, donc passer de 5 000 tonnes aujourd'hui par Corse Bois Energie avec un potentiel sur l'île de 28 000 tonnes, pour aussi avoir la bonne répartition entre la ressource disponible et les productions qu'on pourrait développer sur le territoire.

Deuxième point important par rapport à la PPE.

Je vous rappelle le protocole, c'est Jean-Christophe Angelini qui rappelait le protocole Borne qui prévoit la rénovation d'une trentaine de collèges et de lycées. Dans la rénovation de ces collèges et lycées, dans cette trentaine de collèges et lycées, le protocole Borne prévoit plus de 20 M€ sur les 10 prochaines années pour permettre la rénovation de ces collèges et des lycées. Chacun des collèges et lycées pourra être alimenté avec des chaudières biomasses. Il y en a déjà un certain nombre qui sont alimentés. Et donc il favorisera cette production de plaquettes par Corse Bois Energie et peut-être demain par d'autres acteurs également.

Autre point important dans cette PPE : la sortie du gaz de ville sur Bastia et sur Ajaccio. Donc qui dit sortie du gaz de ville, il va bien falloir remplacer le gaz, une énergie fossile, par quelque chose. Et donc, on a un potentiel de développement de réseau de chaleur sur Bastia et sur Ajaccio qui est important.

Et enfin, dernier point, ça a été dit hier par le Président de l'Office de l'environnement, les chaudières mixtes biomasse/CSR qui font partie aussi des perspectives de développement de la filière biomasse.

Donc on voit bien qu'aujourd'hui Corse Bois Energie a des perspectives de développement dans ce secteur-là qui sont considérables.

Je parlerai enfin de la filière bois, Corse Bois Énergie comme un important moteur pour le développement de cette filière qui était à l'arrêt depuis des années. On a voté un plan en décembre dernier et on a déjà des premiers chiffres. Je vous les livre un peu en exclusivité du développement de cette filière bois : on est passé en un an, entre mai 2023 et mai 2024, à une augmentation de 200 % des ventes de bois en volume.

En mai 2023, on avait vendu 5 000 m<sup>3</sup> de bois ; en mai 2024, les chiffres ONF, c'est 16 000 m<sup>3</sup> vendus et une augmentation des prix aussi. Les prix sont passés de 9 € en 2023 à 16 € le m<sup>3</sup> cube, ça c'est uniquement pour les publics. Et donc des recettes nouvelles bien sûr pour la Collectivité de Corse, qui est propriétaire d'un certain nombre de massifs forestiers, mais également pour les communes qui sont également propriétaires forestiers.

On est passé en recettes sur les forêts publiques de 47 000 € l'an dernier à 200 000 € cette année. On voit bien que ce n'est pas lié qu'au qu'au vote du plan forêt bois, on prend les choses avec beaucoup d'humilité, il y a une conjoncture autour de la filière bois qui est particulièrement favorable. Il y a de nouveaux acteurs, il y a le prix de l'électricité qui explose et donc les gens ont tendance à avoir plus recours au bois énergie, et il y a aussi une demande dans le domaine de la construction en bois et également en bois local. Donc on est dans un secteur très favorable pour le développement du bois et c'est pour ça qu'on mise aujourd'hui sur Corse Bois Energie pour être un acteur parmi les autres hein dans la relance de cette filière qui est en pleine dynamique, en tout cas ce sont les premiers chiffres qui sont à notre disposition.

Dernier point pour conclure.

Au-delà des enjeux de filières, j'ai parlé de l'énergie et des enjeux sectoriels, j'ai parlé du bois, il y a aussi des enjeux de société en termes de stratégie. Moi j'en identifie 2 principaux.

Premièrement, un enjeu social, notamment sur la maîtrise des coûts de l'énergie. Aujourd'hui, Corse Bois Énergie est en capacité de vendre son énergie moins chère qu'EDF. C'est-à-dire que l'énergie produite par Corse Bois Energie, par la biomasse, une ressource locale décarbonée, est moins chère que l'énergie produite par l'électricité.

Ce n'était pas le cas il y a quelques années, mais aujourd'hui, vous l'avez vu, l'augmentation importante des prix de l'électricité font qu'aujourd'hui Corse Bois Energie est dans une situation très favorable d'un point de vue de sa concurrence, on va le dire comme ça, parce que quand un bâtiment va se raccorder à une source d'énergie, il aura le choix, sur Corti en tout cas, entre Corse Bois Energie et entre le réseau électrique classique. Et au vu des tarifs qui sont pratiqués aujourd'hui par Corse Bois Énergie, on a un avantage concurrentiel avec cette SEM par rapport à l'électricité classique, un différentiel d'environ 15 %.

Alors, je le disais hier en commission, on aurait pu faire le choix de dire « on s'aligne ». On se dit Corse Bois Energie va vendre l'énergie, la chaleur au même prix qu'EDF. Notre crainte était double : premièrement, que ça fasse fuir un certain nombre de clients ou qu'on ne soit pas attractif pour de nouveaux clients, c'est le premier aspect. Et le deuxième aspect, c'était l'impact sur les clients actuels de Corse Bois Energie qui sont des clients qui sont, pour certains, dans un contexte économique défavorable. Je pense par exemple aux bailleurs sociaux, aux ménages qui habitent dans ces logements, je pense aux collectivités, l'hôpital, l'université, le CROUS, les étudiants, le Serenu...

**(Pierre GHIONGA inaudible)**

Vous n'avez pas manqué de me le rappeler.

Et donc, en partenariat avec la Ville de Corti, il a été décidé de ne pas augmenter les tarifs de Corse Bois Energie, mais pour autant, il fallait bien retrouver un équilibre économique. Et c'est pour ça qu'il vous est proposé, durant une période transitoire de 3 ans, d'abonder dans le cadre de la DSP, la part dévolue à Corse Bois Énergie. C'est ce qui vous est proposé dans le rapport suivant.

Donc, premier enjeu social, deuxième enjeu environnemental et je terminerai là-dessus. J'en ai déjà parlé, c'est une ressource décarbonée, produite localement, qui diminue aussi de manière importante notre dépendance aux énergies fossiles. Je crois que c'était Paul-Félix Benedetti hier, dans sa démonstration, qui nous donnait les chiffres de la consommation de la Corse en énergie fossile, donc fortement carbonée, en fioul, en essence, donc une dépendance à l'exportation de produits intérieurs, de plus en plus chère également.

On souhaite en sortir et Corse Bois Energie, avec d'autres actions bien sûr, qui sont toutes prévues dans la PPE, doit nous permettre d'y parvenir, notamment parce que, à la différence de la production électrique, par exemple celle des centrales qui est fortement compensée par l'État, très fortement

compensée, compensée pour qu'un Corse paye le kWh aussi cher que quelqu'un sur le continent. La compensation au service public de l'électricité, c'est environ 250 M€ par an.

Corse Bois Energie qui produit une ressource décarbonée à partir d'une ressource locale ne bénéficie d'aucune compensation pour cette production énergie.

Donc, le mécanisme qu'on vous propose aujourd'hui, il est tout à fait naturel pour une production d'énergie au service de citoyens, notamment qui sont pour certains, comme beaucoup d'ailleurs aujourd'hui, dans une situation économique difficile et j'ai presque envie de dire, il remplit toutes les cases des projets qu'on souhaite mettre en œuvre. Alors, c'est une partie de la problématique, mais je pense qu'avec cet exemple-là, on pourra le démultiplier dans un certain nombre de secteurs, dans des secteurs où aujourd'hui il y a des phénomènes de concentration, de peu d'acteurs avec des profits très importants, ou bien dans des secteurs qui sont aujourd'hui en difficulté où on a vocation, grâce à la puissance publique, de relancer, de structurer et surtout d'en tirer un bénéfice qui soit à la fois raisonnable et surtout partagé pour tous.

Le Président a parlé de de l'exemple du photovoltaïque ou de la petite hydro, je pense qu'aujourd'hui, beaucoup de communes, notamment des communes de l'intérieur, dans le cadre, par exemple, de la production d'énergies renouvelables, ont un intérêt qui va au-delà seulement de signer un bail à un opérateur privé. Je pense qu'elles peuvent être acteurs, au même titre que la Collectivité de Corse ou d'autres, dans ces projets-là, pour à la fois être acteur de la gouvernance, mais aussi générer des recettes nouvelles. Et je crois que dans le contexte actuel, elles en ont de plus en plus besoin pour leur développement.

Je vous remercie.

**M. Hyacinthe VANNI**

À ringrazià vi. Il y a un rapport de la commission de développement ?

Prise d'acte, très bien.

Est-ce qu'il y a des demandes d'intervention ? Paul-Félix.

### **M. Paul-Félix BENEDETTI**

Je vais rester dans le positif.

C'est une vieille filière qui a été créée, je pense, à l'initiative de François Alfonsi à l'époque, et les élus de l'époque, qui étaient majoritairement du clan traditionnel, avaient eu l'obligeance, la délicatesse et la hauteur d'esprit de laisser à François la présidence de cet organisme et de le mettre en place. Ça a été chaotique au début, bon... Et il a quand même un côté paradoxal, c'est qu'il ne gère pas le réseau de chaleur de Corte, il est le délégué de l'exploitation, où là il y a encore une autre société, où il y a la Collectivité de Corse et la commune. C'est un picci è imbrogliu que ça aussi peut-être qu'un jour il faudra clarifier, avec peut-être des transferts d'actifs pour qu'il y ait un unique exploitant qui soit aussi le concessionnaire, ça simplifierait peut-être pas mal de choses...

Cette SEM, elle a le mérite, et ça a été souligné, je ne dirai pas par qui parce qu'elle ne devrait pas être là... Ah, tu peux ? Ok. Elle est effectivement à l'équilibre. Elle a réussi à se servir enfin du bois ; pendant de très nombreuses années, elle n'a brûlé que du fioul. Il y a eu des moments de perte de repères. Et donc, elle a l'activité de production de plaquettes, avec une autoconsommation pour la délégation de Corte, mais une vente à des tiers, essentiellement des collègues, et la production n'est pas de 5 000 tonnes, mais de 10 000 tonnes. Rapport d'activité : 5 000, c'est Corte et 5 000 autres sont vendus aux tiers. Vous voyez, je lis les rapports d'activité, je regarde. Et il y a même eu une petite baisse, parce qu'un gros client a acheté 1 500 tonnes de moins, ça fait 10 % quand même.

Donc, ça montre qu'on a aujourd'hui une instabilité sur la filière d'achat. Sur Corte même, il y a un opérateur historique, je vais le citer, c'est le groupe Casino, qui s'est désengagé du réseau de chaleur, ça c'est anormal ! Quand on a un réseau de chaleur qui est issu d'une énergie décarbonée, il faut qu'on cherche à trouver des clauses pour qu'ils ne puissent pas y avoir une substitution par de l'énergie électrique. S'il se substitue à son autoproduction avec un niveau équivalent en énergie décarbonée, c'est acceptable, mais on doit chercher les moyens, au travers de nos règles qui sont possibles, pour qu'il y ait des verrous. Parce que quand on dit qu'on est au même tarif qu'EDF ou un peu moins, ce n'est pas bon, parce qu'un opérateur privé qui va faire du chaud, s'il achète 1 kWh à EDF, il va faire 3 kWh de chaud, même s'il a une mauvaise machine, avec un système thermodynamique. Alors qu'avec 1 kWh de chaud acheté à la SEM Bois Energie, il n'en fera qu'un.

Donc logiquement, par rapport à ces logiques économiques, une chaufferie, elle doit être très en dessous du prix de vente d'1 kWh électrique.

C'est la logique économique. C'est ce qui explique qu'un opérateur privé puisse se passer de cette énergie, parce qu'il se retourne vers de l'énergie électrique avec des cycles thermodynamiques qui lui permettent de rentabiliser et de payer beaucoup moins cher. C'est pour ça qu'il faut qu'on ait à l'esprit toute cette projection.

Ensuite, là où je pense que la SEM n'a pas eu les moyens de se développer, c'est qu'elle aurait dû avoir la mission de se projeter sur les Grand Bastia et Grand Ajaccio.

Quand on voit qu'on a fait la centrale thermique de Lucciana, qui fait quasiment 120 MW de puissance installée électrique, et en gros, avec des rendements de moteur à 50 %, on a autant en de perte chaleur quand on tourne. Et au minimum, en instantané, même en hiver quand il y a l'hydroélectrique, il y a au moins un groupe ou deux groupes qui tournent, on est sur du 20 ou 30 MW de capacité chaud, qu'on pourrait plus très facilement réinjecter sur les réseaux jusqu'à Vescovato, Venzolasca et jusqu'au port de Bastia. Ça aurait dû être planifié dans une construction globale d'un système énergétique.

Tous ces immeubles qui ont poussé, tous ces ghjunticci qui les occupent au moins qu'ils nous aient servi à rationaliser notre niveau énergétique. On ne l'a pas fait, mais ce n'est pas pour autant qu'on ne doit pas chercher à le faire. Ce n'est pas parce que des voies nouvelles ont été créées qu'on a oublié de mettre un réseau de chaleur.

Donc, je pense qu'on doit se mettre en logique de prospection dans le cadre, par exemple, de la future centrale bio d'Ajaccio à ce qu'on couple sur la cité nouvelle Rocca Baleone. Là, il y a une ligne droite à tirer, il n'y a pas grand-chose... Mais c'est une prospection qu'on doit avoir. Là oui, il y a un champ d'investigation et d'études !

C'est vrai qu'on ne peut pas subventionner une entreprise privée comme une SEM, mais de donner les voies et moyens pour qu'il y ait des projets, des appels à projets pour faire de la prospection, pour qu'une société dédiée, présumée préempter, puisse y souscrire, et faire les études d'opportunité pour regarder l'évolution vers les deux grands centres urbains de Bastia et d'Ajaccio, dans le cadre des récupérations de chaleur des installations existantes, donc les 2 installations EDF, mais des installations à venir.

Dans l'hypothèse d'un CSR qui serait fait inévitablement, si on veut récupérer la chaleur dans des réseaux déjà urbains à forte densité, ça ne pourra être que Bastia, Ajaccio ou Porto-Vecchio. Il n'y a pas d'autres endroits où il y a des débouchés naturels.

Voilà tout ce que j'avais globalement à dire.

**M. Hyacinthe VANNI**

Je n'ai même pas besoin de chronométrer le temps de parole, s'hè arrestatu solu. Pierre Ghionga.

**M. Pierre GHIONGA**

O Sgiò Presidente, vi ringraziu.

Aghju quattru cose à dì nant'à a SEM Corsica Legnu Energia.

A prima, vogliu salutà u travagliu di a nuvella direzione, chì hà rimessu st'arnese di sviluppu à long'andà nant'à a strada di a riescita.

Ricordu chì 10 anni fà, quand'ellu si brusgiava più petroli chè legnu, e linguacce curtinese u chjamavanu « Tchernobyl ».

A seconda cosa, cum'è cliente militante Presidente di u Serenu, vogliu dì a suddisfazione ch'aghju d'esse cliente, ma spergu chè u secondu situ puderà esse raccurdatu.

A terza cosa, più campanilista, bramù a creazione di un'usina di produzione di pezzi di legni in Corti, locu di produzione di st'energia, pè 2 reggiò : fà calà i chilometri di trasporti è permette d'intrattene e fureste di a Restonica, di u Tavignanu è di Forca, è di mette in ballu nove tecniche di camalera.

A quarta cosa, più pulitica è filosofica pè Jean-Martin, sò per a gestione mischiata di soldi pubblici è privati in i duminii strategichi di l'energia è di i trasporti, è spergu chì Corsica Legnu Energia serà per sempre una SEM.

È ghjè un'omu ch'hà sempre travagliatu ind'è u privatu chì a vi dice, contru un omu chì travaglia ind'è un'amministrazione.

Vi ringraziu.

**M. Hyacinthe VANNI**

D'autres interventions ? Pas d'autres interventions.

Monsieur le Conseiller exécutif !



**M. Julien PAOLINI**

Merci. Très rapidement.

Tout d'abord, répondre à Paul-Félix Benedetti, les opportunités en matière de développement de réseaux de chaleur, que ce soit sur la centrale de Lucciana actuellement ou pour la future centrale du Ricantu, les deux seront bio. Lucciana même avant probablement le Ricantu.

**(Brouhaha)**

Pour l'instant, elle est au fioul léger. On ne sent rien. Pas de bruit, pas d'odeur, pas de fumée.

La conversion de la centrale de Lucciana est également prévue à la PPE et vu que les modifications des moteurs ne sont pas très importantes, elle sera en service à mon avis au biocarburant avant même celle du Ricantu. J'ai visité récemment la centrale et c'est ce que me disaient les agents du site.

Donc pourquoi pas, bien sûr, développer des réseaux de chaleur pour pas que cette chaleur produite par les centrales soit perdue. D'autant qu'on a des opportunités, au même titre que dans le cadre du projet des chaudières mixtes biomasse/CSR, c'est la sortie des du gaz de ville sur Bastia et Ajaccio. Ça veut dire qu'on va avoir des dizaines, pour ne pas dire des centaines de bâtiments qui vont être déconnectés au gaz de ville. Et donc là, il y aura des réseaux qui sont déjà existants. Peut-être que certains pourront être convertis à moindre frais pour de la production de réseaux de chaleur, si tant est qu'on ait des zones de production aux alentours, Lucciana, le Ricantu, ou demain de nouvelles chaudières biomasses parce qu'à mon avis, on a intérêt à en avoir. Et au-delà de la production de chaleur, ce que fait aujourd'hui Corse Bois Energie à Corti, aujourd'hui les technologies nous permettent de produire également de l'eau et de l'électricité. Donc, on peut très bien avoir des chaudières qui soient en capacité de produire et de la chaleur, et de l'électricité.

On a d'ailleurs aujourd'hui des projets en Corse qui ont eu l'aval de la CRE, qui ont eu des tarifs de rachat, des permis de construire et qui devraient donc voir le jour assez rapidement pour de la production 100 % électrique à partir de la biomasse. Donc, il faut aussi intégrer toutes ces évolutions technologiques qui sont à nos portes.

Nadine, on en a tellement discuté depuis maintenant 24 mois... Merci déjà pour ton investissement au quotidien pour cette société.

Merci aussi à son directeur. Vous avez vu la qualité des deux rapports d'activité 2022 et 2023 qui vous ont été proposés.

Pour Pierre, pour le raccordement des projets à Corti, les services de l'AUE sont à ta disposition, à la disposition également des élus de Corti. On a des dispositifs, notamment des appels à projets, qu'on a modifiés récemment, qui permettent d'accompagner n'importe quel porteur de projet pour qu'ils se raccordent au réseau, parce qu'il y avait des coûts inhérents et ça rejoint aussi un peu ce que disait Paul-Félix, on avait des coûts de raccordement au réseau de chaleur qui étaient beaucoup plus importants que des coûts de raccordement au réseau électrique. Et donc on accompagne les projets quels qu'ils soient pour les aider à se raccorder, de manière à ce qu'en bout de course, l'équilibre économique du projet puisse être plus favorable à la biomasse qu'à l'électricité. Et donc ça, on l'accompagne. On a un appel à projets pour ça et les services de l'AUE sont bien sûr à la disposition des différents porteurs de projets. Ça me permet de faire aussi la communication sur ces dispositifs-là qui sont un peu méconnus, malheureusement.

Je vous remercie.

**M. Hyacinthe VANNI**

Merci. Donc, c'est une prise d'acte.

Il n'y a pas de vote, on prend acte.

**L'Assemblée de Corse PREND ACTE du rapport.**

On peut passer, dans la continuité, au rapport 212.

Nadine Nivaggioni nous quitte avec les membres du conseil d'administration, Jean-Charles Giabiconi, Marie Anne Pieri et Tony Poli qui est absent.

**Raportu n° 212 : L'accompagnamentu di a SAEML Corse Bois Énergie in a messa in opera di u so pianu di sviluppu : un scopu in cunfurmità cun l'orientazione strategiche di a Cullettività di Corsica**

**Rapport n° 212 : L'accompagnement de la SAEML Corse Bois Énergie dans la mise en œuvre de son plan de développement : un objectif conforme aux orientations stratégiques de la Collectivité de Corse**

**M. Hyacinthe VANNI**

On va voter l'urgence.

Qui est pour ? Qui est contre ? Qui s'abstient ?

**L'urgence est validée.**

Donc, vous avez la parole pour le rapport 212.

**M. Alex VINCIGUERRA**

Monsieur le Président, Chers collègues,

Le rapport donc que nous vous soumettons est, comme on l'a dit précédemment, la déclinaison opérationnelle des précédents rapports.

Il a pour but d'accompagner le développement de l'entreprise Corse Bois Énergie dont, je vous le rappelle, la Collectivité de Corse est l'actionnaire principal.

Mais ce rapport va beaucoup plus loin car, au-delà de la situation de cette entreprise, il y a un enjeu considérable, c'est notre capacité en tant qu'acteur public à agir concrètement pour la transition énergétique du territoire.

« L'énergie est notre avenir... », proclame un slogan désormais bien connu, et rien n'est plus vrai.

On peut même l'inverser et dire qu'il n'y a pas d'avenir pour les territoires qui ne se soucient pas de l'énergie.

Julien Paolini a brillamment présenté l'activité de Corse Bois Energie. Il nous a dit combien était important d'accompagner, dans cette période de croissance de la filière bois, Corse bois énergie, je n'y reviendrai pas. Toute la question est de savoir comment l'accompagner.

Avant tout, je voudrais tordre le coup à une fausse idée qui consiste à penser que, comme les fonds propres, qui sont quand même à 450 000 €, de

l'entreprise risquent de représenter la moitié du capital social et donc ça mettrait en souci la société, je voudrais dire qu'on a le choix, par rapport à cette capitalisation.

On avait 3 choix :

Le premier c'est rajouter 100 000 € au capital et ça aurait réglé le problème.

Le deuxième, ça aurait été de réduire le capital, parce que je vous rappelle que la société Corse Bois Energy, c'est une société très capitalisée, 933 000 €. Donc chaque fois qu'il y a une perte, qui est en l'occurrence une perte conjoncturelle, ils ont perdu 160 000 € avec un gros client, vous l'avez dit Monsieur Benedetti, chaque fois qu'il y a une perte conjoncturelle, eh bien il y a une difficulté par rapport à cette règle de ratio fonds propres/ capital.

Donc, nous n'avons pas fait ce choix-là, ni de mettre 100 000 € de plus, ni de réduire le capital. Nous avons fait le choix, parce que nous croyons, et ça a été exposé brillamment par mon collègue Julien, au développement de la filière bois et parce que nous croyons au développement de cette société, nous avons fait le choix de faire une augmentation de capital, de vous proposer une augmentation de capital.

Un des problèmes essentiels qui se posait alors à nous était de savoir si l'actionnaire, notre actionnaire jumeau, le groupe Ferrandi, puisque la SEM est à 49 % en propriété de ce groupe, qui avait déjà fait un premier travail, un premier pari réussi en rachetant les parts Engie, est-ce que notre actionnaire nous suivrait ?

On a beaucoup discuté avec eux et ils sont persuadés, comme nous d'ailleurs, que la filière bois a un avenir et donc, il y a un avenir radieux pour cette société, et ils acceptent de suivre cette augmentation de capital, ce qui est plutôt une bonne chose.

Ce qui est aussi le gage, quand l'actionnaire privé suit une augmentation de capital, de confiance en la gestion actuelle de la société, c'est-à-dire qu'ils ne font pas seulement un pari sur l'avenir, ça c'est le rôle de chaque entrepreneur, mais il valide aussi la gestion actuelle de la société et c'est plutôt bien.

Donc première chose, nous vous proposons une augmentation de capital de la SEM Corse Bois Energie, avec une part de la Collectivité qui s'élèvera à 400 000 €. Donc 400 000 € d'augmentation de capital pour la Collectivité, c'est donner à la SEM la possibilité de pouvoir renforcer donc son

capital, donc avoir une crédibilité plus forte par rapport à ses banquiers et avoir un appui financier important et certain par rapport à son plan de développement, et notamment ce plan de développement ne peut passer que par la rénovation d'un certain nombre d'endroits, de sites, et surtout le changement massif de l'outil de production, puisque je vous rappelle que cette société travaille avec énormément de difficultés sur des engins très vétustes.

Donc l'idée, c'est de renforcer le capital pour pouvoir donner les moyens à cette société de s'endetter justement et de réaliser ses objectifs.

Deuxième élément important que l'on a négocié avec la mairie de Corte, qui a donné son accord : c'est le renforcement par avenant de la part de contrepartie de la DSP, puisque la mairie de Corte notamment, mais nous l'avons suivie dans ce dossier, n'était pas favorable à une augmentation du prix pour équilibrer la société.

Donc, il y aura un avenant au contrat de DSP qui nous permettra de mieux équilibrer sur 3 ans la société. Pourquoi sur 3 ans ? Parce qu'on se dit que, si on capitalise la société, si elle emprunte, si elle mène les marchés à venir, on pense à l'extension à Chabrières, mais on pense aussi à d'autres marchés qui sont potentiellement ouverts, eh bien à ce moment-là, dans 3 ans, cette société ne devrait plus avoir besoin de personne et voire même devrait, je l'espère et je regarde le directeur qui est dans les tribunes, nous distribuer des bénéfices.

Donc, vous voyez qu'on est sur une démarche à la fois, comme le rappelait Julien, sociale, on n'augmente pas le prix de l'énergie à Corte ; à la fois industrielle, on reconfigure un outil industriel au centre Corse ; mais aussi une démarche financière qui devrait nous permettre, je l'espère, de réussir le pari du développement de cette société.

### **M. Hyacinthe VANNI**

Merci. Donc est ce qu'il y a un avis de la commission du développement ?

### **Mme Vannina CHIARELLI-LUZI**

Oui, Monsieur le Président, la Commission a émis un avis favorable, avec non-participation du groupe « Un Soffiu novu » et absence des groupements « Avanzemu », « Core in fronte » et de Madame Giacometti-Piredda, non-inscrite.

Merci.

**M. Hyacinthe VANNI**

Merci. Commission des finances ?

**M. Joseph SAVELLI**

Un avis favorable, avec la non-participation des groupes « Un Soffiu novu », « Avanzemu » et « Core in fronte », et les déports de Mesdames Nadine Nivaggioni, Marie-Anne Pieri et Monsieur Jean-Charles Giabiconi.

**M. Hyacinthe VANNI**

Merci. Donc, il y a des demandes de prise de parole. Paul-Félix.

**M. Paul-Félix BENEDETTI**

Monsieur le Président,

Je vous annonce une bonne nouvelle : je vais voter le rapport. Mais son orthodoxie rédactionnelle me laisse perplexe : c'est augmenter de 800 000 € le capital.

Vous le justifiez dans le corps du texte par un besoin en investissement structurel de 2,5 M€, qui seront complétés par 1,7 M€ d'emprunt. C'est ce qui est écrit. Sous-entendu que les 800 000 € serviront d'apport en fonds propres et qu'ils seront reconstitués au fur et à mesure de l'amortissement.

Sauf que la ligne d'après, il faut demander une garantie d'emprunt à hauteur de 2,5 M€. Et la garantie d'emprunt, elle est exclusivement supportée par un seul actionnaire. Ça, ce n'est pas quelque chose d'orthodoxe. Pour moi, ce n'est pas concevable. Je vous laisse faire, mais je vous mets en garde et je vous demande de regarder et de réfléchir.

Ensuite, il n'y a pas que ça qui me contrarie, on n'a pas le droit de subventionner une SEM. Par contre, comme je vous l'ai dit avant, l'histoire de Corte, c'est une histoire de poupées russes, donc on a le syndicat mixte qui est détenu majoritairement par la Collectivité de Corse, on va lui envoyer 170 000 €, la mairie va envoyer 30 000 €, on lui donne 200 000 € et ces 200 000 € sont renvoyés à la SEM qui aura 200 000 €, et tout ça dans la même délibération.

Je crois que c'est un peu fou. Je pense qu'il faut réfléchir et qu'il faut 2 délibérations.

**M. Hyacinthe VANNI**

Merci. Est-ce qu'il y a d'autres interventions ? Oui, Pierre Poli.

**M. Pierre POLI**

Juste une explication de vote.

Donc, nous allons voter pour. Nous faisons confiance donc à la société. Nous ne doutons pas des volontés de développer la société, mais nous sommes quand même conscients que sans cette recapitalisation, la société aujourd'hui se serait trouvée dans des difficultés certaines. Voilà.

**M. Hyacinthe VANNI**

Merci. D'autres interventions ? Petr'Antò.

**M. Petr'Antone FILIPPI**

À ringrazià vi Sgiò Presidente.

Ghjustu unepochi di punti in giru à issu cartulare, chì ci parenu impurtenti. Digià à u livellu di u sviluppu di u territoriu, a diceraghju in principiu, dopu ùn ne parleraghju più ma quantunque hà a so impurtenza di manera più glubale, ghjè l'affare di a gestione di a furesta. Ghjè un cartulare chì ghjè impurtente, hè statu vutatu di dicembre, n'avemu parlatu, è ghjè vera chì, issu cartulare quì, ancu s'ellu ùn hè micca u so sugettu principale, hè in raportu cù quessu quì.

Dopu, facciu a leia incù a BPE, in giru à trè puntelli di issa prugrammazione.

Prime, sorte di l'energie fussile è quì, si parla di u ridimensiunamentu di e centrale.

Secondu, a maestria di a dumanda, dunque i crediti per a rinnuvazione termica, è quì, u sviluppu di l'energie rinuvelvule, è dunque u potenziale di a filiera legnu, ind'un isula chì hà u più risorse in furesta di u Mediterraniu. È dunque ci pare quantunque qualcosa d'impurtente à dì.

Dopu, à u livellu di l'ambiente, ghjè un energia durevule, è l'hà detta Julien nanzu, scarbunata. È ghjè quantunque un affare impurtantissimu.

À u livellu suciale dinò, s'hè parlatu assai di a crescita di i costi, ingiru à l'inflazione, è ci hè issa vulintà d'un cresce i prezzi ingiru à SAEML Corse Bois Énergie, è per duie ragione.

Prima, ci hè a realtà oghje di i clienti, hè stata mintuvata, CROUS, Università, ospidale, liceu, Serenu, ùn mi ne scordu micca, è dunque ci hè issa realtà quì, è u risicu in secondu di a perdita di i clienti per raportu à una crescita di i prezzi.

È dunque ne vengu à a necessità di a prisenza di a putenza pubblica nentru à issu cartulare pè parechje ragione. Di duie manere, ma chì vanu ind'è u listessu sensu; a parte di a SAEML, dunque Cullettività è gruppu Ferrandi inseme dunque à pena di più 50 è 49 %. È di l'altra parte, a parte SMUC dunque Cullettività è Cumuna di Corti.

Pè parechje ragione dunque, ci hè statu, nantu à u cartulare mintuvatu, a rimessa in statu di e rete, chì hà custatu assai, di rete assai vechje, ci hè statu a rimessa in statu di isse rete, l'ecchippamentu chì ghjè caru è dunque, hà fattu fà unepoche di spese chì sò impurtente.

Dopu ci hè u cambiamentu climaticu, è ghjè mintuvatu dinò nantu à u raportu, chì oghje si cunsomma menu d'inguernu in calore per via di issu cambiamentu climaticu.

L'effettu, chì ghjè un affare pusitivu quantunque, di a rinnuvazione energetica, chì permette à i clienti di spende menu in energia perchè chì ci hè issa rinnuvazione. È sicuramente l'energia chì ùn hè micca cumpensata, à u cuntrariu d'EDF per esempiu, da a putenza pubblica.

È dunque ghjè quantunque un quistiunamentu di u mudellu attuale.

À u livellu di l'ecunomia, è mi pare impurtente dinò di di là, ùn hè micca solamente...s'ellu fussi solu què, à a limita, ùn eramu micca in a listessa discussione. Ùn hè micca solamente l'affare di ricapitalisazione solu per mantene, ghjustu per mantene. Sicura chì ci hè un affettu affettivu, 40 anni di a SAEML à mumenti, sicura, ma ghjè dinò una realtà di l'investimentu, perchè chì ci sò i prugetti, è sò mintuvati ind'è u raportu, è e prospettive. Dunque u cuntestu favorevule dinò, si vede chì u cuntestu mundiale glubale hè à prò di st'energie quì, l'elettricità chì ghjè più cara malgradu e cumpensazione, a surtita di u gasu di villa in Bastia per esempiu, i prugetti annunziati per Corti, CROUS, Università, AFPA, cumplessu di a menuteria detta Chabrières è a vulintà di a Cullettività d'ecchippamentu di i cullegi è di i licei.



Dunque semplicemente per compie, per riassume u nostru votu è u spiritu di issu raportu, ùn hè micca di salvà pè salvà, ghjè chì in fatti in guasi 40 anni l'affare ùn hè micca statu cappiatu, allora chì u cuntestu era forse più duru chè quellu d'oghje.

Oghje chè no ghjunghjimu à u mumentu ch'avemu da avè i benefizii di st'impresa quì, seria una scimità, a pensimu, di cappià avà.

È dunque ci hè bisognu d'ùn cappià nunda, à issu mumentu assai assai impurtente, è dunque vuterimu à prò.

### **M. Hyacinthe VANNI**

À ringrazià vi. Altre dumande ? Nò, dunque dò a parolla à u Cunsigliu esecutivu.

### **M. Alex VINCIGUERRA**

O Sgiò Presidenti, duie parolle in furia.

Prima di tuttu, chì u nostru amicu Petru Antone hà capitu bè ciò chì era u sensu di u raportu perchè l'hà messu in a dinamica di u tempu. Ghjè un affare abbastanza vechju, una trentina d'anni, è speremu chì a SAEML si svilupperà è puderà vive 30 anni di più.

Quessa a speremu veramente.

À nantu à a garanzia, di u prestu. À nantu à a garanzia, a sapete, vi dumandemu di pudè dà una garanzia. A vi dumandemu, ma speremu chì a banca ch'avemu da truvà ùn ci hà da micca dumandà garanzia. Perchè? Perchè simu sicuri chì u nostru cartulare hè un cartulare d'avvene. È pensu chì s'è noi pensemu cusì, a banca deve pensà listessu.

Nous sommes prudents et nous reviendrons certainement vers vous pour vous tenir au courant lors des prochains comptes rendus d'activité de la SEM Corse Bois Energie, de l'avenir de ces différents financements.

Un dernier point enfin, c'est sur l'expertise juridique qui nous permet de faire en sorte d'abonder le SMUC, pour qu'un avenant soit passé entre le SMUC et la SEM. Tout cela a été vérifié juridiquement et ne pose aucun problème.

**M. Hyacinthe VANNI**

Merci. Je vais mettre aux voix.

Qui est contre ? Qui s'abstient ? Qui ne participe pas ? Qui est pour ?  
Unanimité.

**Le rapport est ADOPTE à l'unanimité.**

À ringrazià vi. Donc, on peut passer au rapport suivant.

**Raportu n° 214 : Pattu transazzunali trà a Cullettività di Corsica  
è u Sindicatu di l'Energia di u Pumonte**

**Rapport n° 214 : Protocole d'accord transactionnel entre la  
Collectivité de Corse et le Syndicat d'Énergie de la Corse-du-Sud**

**M. Hyacinthe VANNI**

On va voter sur l'urgence.

Qui est pour ? Qui est contre ? Qui s'abstient ?

**L'urgence est validée.**

L'exécutif a la parole.

**M. le Président Gilles SIMEONI**

Dunque, si tratta di u raportu 214, nant'à u Pattu transazzunali trà a Cullettività di Corsica è u Sindicatu di l'Energia di u Pumonte.

Comme son nom l'indique, c'est un rapport qui propose à l'Assemblée de Corse d'entériner un projet de protocole transactionnel, sur le principe et le contenu duquel les administrations respectives de la Collectivité et du syndicat de l'énergie ont travaillé et un projet de protocole d'accord transactionnel qu'ont validé, en son principe, le président du SDE et moi-même.

Dans le cadre de ce rapport, j'ai essayé, pour une parfaite information de l'Assemblée de Corse, de rappeler les principaux éléments du cadre juridique régissant les rapports entre la Collectivité de Corse et le SDE 2A.

Par ailleurs, il y a donc un différend financier et en partie politique qui a opposé, politique au sens de la vision du fonctionnement et des obligations et

droits réciproques des parties, qui a opposé et qui continue d'opposer encore pour partie le SDE et la Collectivité de Corse.

Donc, je vous renvoie respectueusement à la synthèse que j'ai essayé de proposer de la vision du Conseil exécutif dans ce rapport. Je ne demande pas bien sûr, ni au SDE, ni éventuellement à la totalité de l'Assemblée de Corse de partager cette vision, mais je me devais de l'expliquer ne serait-ce que pour respecter les textes vis-à-vis de l'obligation d'information de l'Assemblée de Corse sur les raisons qui ont conduit d'une part, à une situation de désaccord et d'autre part, au projet de protocole transactionnel.

Quoi qu'il en soit, l'important c'est donc bien ce que propose la délibération, c'est-à-dire d'acter cette volonté d'apaisement et de normalisation des rapports entre le syndicat d'énergie de la Corse-du-Sud et de la Collectivité de Corse, une volonté d'apaisement qui se concrétise aujourd'hui par ce projet d'accord transactionnel qui permet d'engager les rapports entre les parties sur des bases désormais différentes.

Ce protocole n'épuise pas la totalité des désaccords puisque vous avez vu notamment qu'une instance reste pendante, mais il est évident que la volonté, je le pense partagée, c'est de trouver des points d'accord au-delà même de ce qui est réglé par le protocole dans le fonctionnement général, qui nous permette ensuite de fonctionner de façon tout à fait apaisée et normale et en dehors de tout recours devant les juridictions.

En tout cas, ça c'est un travail qui reste à faire, pour le compléter en totalité. Mais la première partie, c'est donc de proposer un paiement d'un certain nombre de sommes, ça c'est le principe du paiement, avec un échéancier qui a été validé là aussi par les deux parties.

**M. Hyacinthe VANNI**

Merci. Il y a un avis de la commission du développement, favorable.

La commission des finances ?

**M. Joseph SAVELLI**

Avis favorable avec la non-participation du groupe « Core in Fronte ».

**M. Hyacinthe VANNI**

Merci. Donc j'ouvre le débat, est-ce qu'il y a des demandes de prise de parole ? Mme Chiappini.

**Mme Angèle CHIAPPINI**

Merci, Monsieur le Président, juste deux mots.

Dans votre rapport, Monsieur le Président, je retiendrai essentiellement 2 phrases. La première, c'est que chaque partie a nécessairement sa vision des raisons du contentieux initial et aucune ne peut prétendre à l'imposer à l'autre. C'est vrai parce que quand j'ai lu le rapport, on n'a pas, en tant que membre du SDE, on n'a pas exactement vécu la même chose. Donc, vrai pour cette phrase, il y a certaines contrevérités dans ce rapport.

Mais je ne vais pas m'étendre là-dessus puisque, et j'espère qu'il en sera ainsi, puisque votre conclusion dit que « ce protocole sera le premier pas significatif contribuant à l'apaisement et à la normalisation des rapports entre le SDE 2A et la Collectivité de Corse », ce que tous les maires souhaitent ardemment. Et, c'est dommage qu'on ait été obligés d'attendre 3 ans, voire 4, pour en arriver là. Mais on accepte bien volontiers l'augure de cette normalisation.

Merci.

**M. Hyacinthe VANNI**

Merci. Est-ce qu'il y a d'autres demandes d'intervention ? Oui, Marie-Hélène.

**Mme Marie-Hélène CASANOVA-SERVAS**

Monsieur le Président,

Juste deux mots pour rebondir sur ce qui vient d'être dit. Forcément, dans un litige, il y a toujours deux positions différentes et qui s'opposent. Moi ce que je note, c'est qu'il y a là, un protocole d'accord transactionnel qui a été rédigé, avec des termes convenus entre les deux parties dans un souci d'apaisement du conflit.

Et aujourd'hui, ce qu'il faut retenir, c'est l'apaisement du conflit. C'est l'essence même d'un protocole d'accord transactionnel.

**M. Hyacinthe VANNI**

Merci, Maître pour ces précisions.

Jean-Paul Panzani.

**M. Jean-Paul PANZANI**

Merci, Monsieur le Président.

Monsieur le Président du Conseil exécutif,

Je partage ce que vient de dire Marie-Hélène, avec la délégation de représentants de l'Assemblée de Corse aux syndicats de l'énergie, chaque fois que nous participons, nous avons effectivement l'objectif de répondre à cette attente d'une solution apaisée et d'un travail constructif entre l'Assemblée de Corse et le syndicat de l'énergie.

Donc, je pense qu'effectivement, le fait qu'on ait un projet accepté par les deux parties, un projet transactionnel, est un pas énorme et fixe un cadre pour l'avenir. Et moi, je crois que le rapport du président tel que je l'interprète et tel que l'interprète le groupe « Fà populu in seme », n'est pas truffé de contrevérités, ni de mensonges. Il rappelle, je crois qu'il était naturel et qu'il était normal devant une Assemblée qui s'engage dans un outil stratégique pour les communes, pour l'Assemblée de Corse, il est normal qu'on donne la vision pourquoi durant une période il y a eu un contentieux sur des éléments fondamentaux quand même et que seul aujourd'hui, dans une société démocratique, le droit peut régler.

D'ailleurs, j'avais eu l'occasion de le dire le 29 mai au dernier conseil syndical, quand un maire avait interpellé en disant que les recours qui avaient été faits par l'Assemblée de Corse, par l'exécutif, les recours qui avaient été introduits étaient une menace, Marie Hélène vient d'y répondre, dans une société de droit, un recours est un acte démocratique, un acte de droit, ce n'est pas une menace.

Donc aujourd'hui, on rentre dans une nouvelle phase. Ce que j'ai constaté, parce que le jour j'étais intervenu, c'est que beaucoup de maires effectivement partageaient cette volonté d'apaisement. Et cette lettre qui avait été écrite par le président de l'exécutif le 29 mai pour ouvrir cet espace de discussion avec le président du SDE, c'était le 29 mai et je vois qu'aujourd'hui le 26 juillet, l'engagement qui a été pris par l'exécutif, est un engagement qui trouve sa conclusion, une conclusion heureuse d'abord sur le plan politique et qui je pense, devrait apaiser la situation à venir et nous permettre de travailler en commun.

D'ailleurs, puisque nous sommes ici aussi, je rappelle que la délégation qui représente l'Assemblée de Corse au syndicat d'énergie a demandé effectivement qu'en termes de gouvernance, on puisse encore améliorer le fonctionnement du SDE, notamment, vous vous rappelez, vous le savez,

qu'aucun membre des représentants de l'Assemblée de Corse, ne siège dans le bureau du syndicat de l'énergie.

Donc, avec les engagements qui viennent d'être pris, nous avons écrit au président du syndicat d'énergie en espérant que le même débat pourra avoir lieu au sein du syndicat de l'énergie pour améliorer les conditions de cette gouvernance.

**M. Hyacinthe VANNI**

Merci. D'autres interventions ? Oui, Paul-Félix Benedetti.

**M. Paul-Félix BENEDETTI**

Moi, je prends acte avec satisfaction d'un protocole transactionnel qui, je l'espère, solde un conflit qui n'aurait pas dû avoir d'acte de naissance.

Maintenant au-delà, je pose la question de l'existence structurelle des deux syndicats de l'énergie, celui de Haute-Corse, celui de Corse-du-Sud. Ce sont des outils qui ont été créés il y a plusieurs dizaines d'années pour assurer l'électrification rurale. Aujourd'hui, l'électrification rurale, elle est presque faite partout. Ce qu'on fait, c'est du renforcement, des branchements d'abonnés nouveaux. En revanche, ce que je sais, c'est qu'il y a 30 ans, je veux parler surtout des deux syndicats du sud, structurellement ils avaient 10 % en fonctionnement, 90 % en investissement. Aujourd'hui, on est très, très loin de ces ratios. Aujourd'hui, on a monté des usines à gaz, des outils dans l'outil.

Chaque syndicat aujourd'hui est constitué comme une entité propre avec un directeur, un service financier, un service du personnel, des services techniques, pléthore. Donc des coûts, des coûts pour la Corse, des coûts pour l'usager, qui, in fine, sont prohibitifs. Et, un niveau technique qui aujourd'hui n'est pas à la hauteur des enjeux. Chaque fois qu'il y a une étude à faire, ne serait-ce qu'un petit diagnostic d'éclairage, il est sous-traité. Des structures techniques qui dans leur rang n'ont pas un niveau équivalent à la force de contrôle, qui est le géant de l'énergie, EDF qui est 100 % public.

Donc moi, je pense qu'on doit poser ce problème et de réfléchir à la création d'outils.

Question : que fait la CdC dans le syndicat aujourd'hui ? Qu'est-ce qu'elle a à y faire ? Pourquoi est-ce qu'elle n'y est pas en Haute-Corse ? C'est quoi ce méli-mélo ?

Donc, dans ces conditions, je demande qu'il y ait une étude prospective sur les besoins stratégiques en termes d'énergie, de regarder, parce que les communes, elles ont des compétences en électrification complètes, elles les ont déléguées aux syndicats mais il y en a beaucoup d'autres qu'elles n'utilisent pas en termes de capacité à se raccorder sur un réseau primaire, à distribuer directement et autres.

Donc moi, je dis qu'aujourd'hui, au vu des ratios d'investissement par rapport aux ratios de crédit, par rapport à l'inflation démesurée des coûts de fonctionnement de ces structures et de toutes les autres structures qui sont des structures satellitaires de la force publique Corse, qu'elles soient rattachées directement par un lien de filiation structurelle ou qu'elles soient rattachées par des liens économiques forts à la Collectivité de Corse, on doit avoir une vision analytique de gestion et déficience des outils.

Donc là, on va donner de l'argent, mais en fait on fait du fonctionnement puisqu'il n'y a pas de contrat programmatique, on transfère des sommes qui sont des aides au fonctionnement d'une structure, ce qui est totalement interdit. Il n'y a pas de programme d'investissement et on donne un chèque en blanc. Oui, ils seront, je l'espère, validés a posteriori, sinon nous serons nous-mêmes sanctionnés, y compris tous ceux qui ont voté là.

Mais je pose la question fondamentale : Est-ce qu'on peut créer une structure unique pour toute la Corse, avec un niveau technique opposable à EDF, avec des référents techniques qui soient d'un niveau opposable à EDF et opposable au service de l'État ?

Quand on vous dit dans un endroit qu'un secteur est saturé et qu'on n'a aucune note technique qui permette de dire qu'il y a du potentiel et qu'on peut quand même faire des raccordements, ça fait partie des choix stratégiques. Il faut savoir qu'aujourd'hui un outil indépendant comme un syndicat est celui qui in fine a un droit de veto sur des permis de construire, parce que s'il ne signe pas ou s'il signe une autorisation de raccordement, ça fait partie des prérequis pour valider un permis.

Donc, ce n'est pas un outil désuet ou un outil qui n'a pas sa place, mais il doit être repensée Au 21<sup>ème</sup> siècle, ce sont des outils qui ont été créés après-guerre.

Aujourd'hui, on est dans d'autres considérations et moi je me rappelle le syndicat d'énergie qui fonctionnait avec quelques personnes. Bien entendu, il y avait un autre système, c'était sans le dire des appels d'offres de conception réalisation, c'étaient les entreprises qui étaient titulaires des marchés de ligne qui faisaient toutes les études, mais elles étaient payées pour. Et ça a fonctionné.

Aujourd'hui on ne fait pas les études, on a les personnels et on paye les entreprises encore plus chères qu'avant.

Alors moi je demande qu'on fasse une étude. Je ne sais pas quel est l'établissement satellitaire de la CTC qui peut la missionner, mais je demande qu'elle soit missionnée sur les 2 syndicats. Moi je ne fais pas de sélectivité, sur l'idée de création d'un outil unique et quelque chose qui devienne globalement efficient et stratégique.

Et autre question : quid de la Collectivité territoriale membre unique avec 122 communes ? Il y a 6 représentants, je crois, non, 8, que les vôtres !

**M. Hyacinthe VANNI**

Merci. D'autres interventions ? Non. Monsieur le Président.

**M. le Président Gilles SIMEONI**

Je ne vais pas taquiner Angèle, je vais taquiner Paul-Félix. On voit bien que quand on va vers la société d'économie mixte, c'est compliqué, quand on va vers le privé, c'est compliqué et même quand il y a le public, c'est compliqué aussi. Donc, c'est peut-être nous qui sommes compliqués finalement.

Donc bien sûr je ne reprends pas le fil, les questions que vous avez posées, je pense qu'on les a déjà posées, on doit se les poser tous ensemble et on doit les poser avec les syndicats qui sont des outils, chacun avec sa trajectoire, son histoire, etc. Et pour qu'on puisse les poser sereinement, il faut aussi qu'on reprenne un fil de relations normales.

Moi, je ne pense pas que dans le rapport il y ait des contrevérités, mais je redis que je comprends tout à fait que certains conseillers ou certains membres du SDE puissent ne pas souhaiter partager les termes du rapport. Cela étant, ce qui est important, c'est le protocole. Ce protocole aujourd'hui est un pas significatif vers la normalisation des relations, et il faut qu'on arrive ensemble à réfléchir effectivement à essayer de configurer le ou les outils qui répondent le mieux aux enjeux de ce 21<sup>ème</sup> siècle. Et ça doit se faire, à mon avis, en intégrant tout le monde dans la réflexion.

Donc, si l'Assemblée valide aujourd'hui ce protocole, on aura fait un premier pas pour créer les conditions utiles permettant cette réflexion collective.



**M. Hyacinthe VANNI**

Merci. Je vais mettre aux voix le rapport.

Qui est contre ? Qui s'abstient ? Qui ne participe pas ? Qui est pour ?

Non-participation de Pierre Poli.

**Le rapport est ADOPTE à l'unanimité.**

Comme quoi, on peut s'entendre.

On va passer aux motions.

## MUZIONE / MOTIONS

**\* Modifications de la délibération adoptant la motion relative au GFCA**

**M. Hyacinthe VANNI**

Le secrétariat général me fait remarquer que, quand on a délibéré sur la motion du GFCA, on n'a pas délibéré sur la bonne rédaction qu'on n'avait pas reçue.

Donc, on va rectifier si vous en êtes d'accord, Monsieur le Président.

**M. le Président Gilles SIMEONI**

Je propose de renvoyer la motion en commission !

**M. Hyacinthe VANNI**

Donc, la rectification : lors de la séance du 31 mai 2024, l'Assemblée de Corse a adopté une motion déposée par Madame Valérie Bozzi au nom du groupe « Un Soffiu novu » visant à l'attribution par la Collectivité de Corse d'une aide d'un montant de 200 000 € au GFCA foot. Le texte initial avait fait l'objet d'un amendement de la part du Conseil exécutif de Corse. Celui-ci portait sur l'intitulé de la motion, sur les considérants et sur le contenu de l'article premier. Le terme « exceptionnel » au niveau du titre ainsi que les 4<sup>ème</sup> et 7<sup>ème</sup> considérants ont été supprimés.

L'article premier a été modifié comme suit : décide du versement au GFCA foot par la Collectivité de Corse d'un montant global de 100 000 € sur l'exercice 2024. Cependant, une version inexacte est parvenue au service du secrétaire général de l'Assemblée de Corse pour transmission aux conseillers en séance publique. De ce fait, les modifications exposées supra n'ont pu être intégrées dans la délibération. Ainsi, il convient de modifier en conséquence le texte adopté de façon à retrouver le sens de l'amendement initial et attendu.

Donc je mets aux voix. Qui est pour ? Qui est contre ? Qui s'abstient ?

**Les modifications sont ADOPTEES à l'unanimité.**

À ringrazià vi. Merci à Valérie.

La motion suivante est une motion substitutive qui a été débattue en commission. Mais je donne la parole à Jean-Michel Savelli pour qu'il la présente.

**Motion n° 2024/O1/001** déposée avec demande d'examen prioritaire par M. Jean-Michel SAVELLI au nom du groupe « Un Soffiu Novu - Un Nouveau Souffle pour la Corse » : Aménagement de la traverse de Venaco et projet de déviation.

**M. Jean-Michel SAVELLI**

Merci Président.

Donc, c'est une motion qui effectivement est passée à plusieurs reprises en commissions conjointes.

Je pense que pratiquement l'intégralité de l'hémicycle connaît les considérants qui sont pour certains techniques et d'autres un petit peu moins.

En fait, tout le monde a traversé au moins une fois dans sa vie Venaco et Vivario, et je pense que tout le monde comprend aujourd'hui qu'il y a un véritable problème de traverse, non seulement un problème d'embouteillage, mais ça à la limite il n'y a rien de grave, mais surtout des problèmes de sécurité. Alors, les problèmes de sécurité, on les retrouve à Vivario mais à Venaco de manière un peu plus importante parce qu'il y a deux choses. Il y a d'abord une caserne de pompiers qui est située au centre du village et dès qu'il y a un embouteillage, ça pose des problèmes d'intervention avec des délais qui peuvent aller au-delà de 15 minutes, voire jusqu'à une demi-heure. Donc ça c'est le premier point sécuritaire.

Le second point qui pose des problèmes de sécurité, c'est que le flux de poids lourds montant donc d'Ajaccio sur Bastia est dévié à l'entrée du village vers une RD, qui elle-même rejoint ensuite l'ex-RN 200, et là ça pose des problèmes de calibrage, d'ouvrage, de petits ponts qui existent depuis très longtemps mais qui ne sont pas forcément calibrés pour.

Donc, il y a vraiment deux problématiques sur Venaco. Une problématique de circulation, une problématique sécuritaire.

Alors, c'est vrai que la forme de la motion n'a pas forcément été comprise au départ, c'était surtout pour alerter sur l'urgence à entamer des travaux, notamment sur la partie, je dirais, dite de l'hypercentre.

Elle concerne Vivario, Venaco mais au-delà, et je vais quand même le préciser puisqu'il est intégré dans cette délibération aussi une vision un peu plus globale qui intégrerait aussi par un rapport qui serait présenté avant la fin de l'année, donc qui intégrerait aussi les problématiques d'Olmeto et de Sainte Lucie de Porto-Vecchio seraient également pris en compte à travers cette motion.

Donc, je vais simplement lire le corps de la motion :

« L'Assemblée de Corse

AFFIRME que la traversée des villages de Vivariu et de Venacu constitue une des priorités d'aménagement pour la Collectivité territoriale de Corse sur la RT 20 reliant Aiacciu à Bastia.

PREND ACTE que le Conseil exécutif de Corse partage cette orientation. Prend acte que le Conseil exécutif de Corse présentera avant la fin de l'année 2024 un rapport d'information rassemblant l'ensemble des données techniques, juridiques et financières recueillies dans le cadre des travaux et études d'ores et déjà disponibles ou en cours concernant les traverses Venacu, Vivariu, Ulmetu et Santa-Lucia di Portivechju.

CONSIDERE que la traverse du village de Vivariu et Venacu doit constituer une des priorités d'aménagement de la RT 20 reliant Aiacciu à Bastia. Partage cette orientation.

PREND ACTE qu'un rapport d'information rassemblant l'ensemble des données techniques, juridiques et financières recueillies dans le cadre des travaux et études en cours concernant la traversée de Venacu, de Vivariu et d'Ulmetu et de Santa-Lucia di Portivechju, serait présenté avant la fin de l'année 2024.

Et enfin, VALIDE le principe d'un rapport d'information en fin d'année 2024 relatif aux traversées de Venacu, Vivariu, Ulmetu et Santa-Lucia di Portivechju sur le fondement des études techniques et financières actualisées ».

Je vous remercie.

**M. Hyacinthe VANNI**

À ringrazià vi. Donc un pour et un contre, mais apparemment tout le monde est pour.

Est-ce qu'il y a une autre intervention ? L'exécutif ?

**M. le Président Gilles SIMEONI**

Mais qui a eu le premier l'idée ? Vaste question...

Non, ce que je voulais dire, c'est bien volontiers que le Conseil exécutif va soutenir cette motion et donner un avis favorable. Simplement la réinscrire dans sa perspective globale, vous l'avez dit, il y a à la fois Venaco et Vivario.

Il y avait les 2 délibérations de 2013 et 2014 qui actaient des travaux importants. Un peu comme un certain nombre de délibérations de l'époque qui suscitait de l'espoir dans les communes ou les territoires concernés, il y a des délibérations, mais il n'y avait pas de crédits de paiement prévus. Donc, on s'est retrouvés avec des délibérations, là comme ailleurs, qui actaient des opérations sans travail technique et surtout sans financements identifiés.

Donc, il faut aujourd'hui réussir à hiérarchiser, prioriser et financer.

Je rappelle par exemple, mais vous le savez, que ces deux opérations figuraient y compris à la PPI de 2017, et qu'un travail avait été engagé, même si nous l'avons accéléré suite à votre question orale, cette motion pour essayer de voir comment on pouvait répondre.

Donc, on a présenté ses études. Moi je tiens à réinscrire ce souci et cette attente légitime des populations, des habitants et des usagers, Vivario, Venaco. Je rappelle qu'il y a également 2 autres traversées importantes ou déviations, c'est Santa-Lucia di Purtivechju et c'est Ulmetu. Et que si on additionne le tout, on est sur un total de 120 ou 130 M€ sans doute.

Donc, il faut se rendre compte de de la complexité, y compris budgétaire de l'opération. Donc, ce qu'a convenu de faire le Conseil exécutif en accord avec le porteur de motion et me semble-t-il avec l'Assemblée de Corse unanime, c'est de finaliser tout le travail qui a été fait par les services et je les en remercie, qui est un travail qui a commencé il y a longtemps déjà mais qui a été, je le redis, accéléré, le travail sur Santa-Lucia di Purtivechju, le travail sur les options à Ulmetu, le travail sur les options et contraintes à Venaco et Vivario, mettre le tout dans un rapport d'information avec les principaux éléments

techniques, budgétaires et financiers et que on puisse le discuter, ce rapport d'information devant votre Assemblée.

Voilà donc le chemin qui a été arrêté de concert entre l'Assemblée de Corse et le Conseil exécutif sur cette question.

Donc, avis favorable.

**M. Hyacinthe VANNI**

Merci. Vous avez vu qu'il y avait 2 fois la même chose dans ce qu'on nous a envoyé, donc les 4 derniers considérants « partage », « prend acte », c'est un mauvais copier/coller.

Donc, si on est d'accord là-dessus pour pas qu'on revienne la prochaine fois, comme la motion de Valérie.

Je vais mettre la motion aux voix.

Qui est pour ? Qui est contre ? Qui s'abstient ? Qui ne participe pas ?

**La motion est ADOPTÉE à l'unanimité.**

À ringrazià vi.

Bon week-end ! Bone vacanze per quelli chì l'anu è à u mesu di settembre !

**Le Président Gilles SIMEONI**

Bone vacanze à tutte è à tutti !

**La séance est levée à 18 h 30.**